

POLYNESIE FRANCAISE



RAPPORT

DU

PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

A

L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

POUR L'ANNEE CIVILE 2016

TOME 3

**L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

Le rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française est établi annuellement en application :

- des principes constitutionnels issus de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et notamment ses articles 14 et 15 :

« Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Art. 15. - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. »

- de la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, dans son article 155 :

« Le Président de la Polynésie française adresse chaque année à l'assemblée de la Polynésie française :

1° Pour approbation, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé, avant l'ouverture de la session budgétaire ;

2° Un rapport sur l'activité du gouvernement durant l'année civile écoulée, sur la situation économique et financière de la Polynésie française et sur l'état de ses différents services. »

Le contenu de ce rapport est produit par consolidation des éléments transmis par l'administration et le gouvernement, chacun pour ce qui concerne son secteur d'intervention.

Le présent rapport, qui concerne l'année 2016, est composé de 3 tomes :

TOME 1 : SITUATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET ACTIVITE DU GOUVERNEMENT

TOME 2 : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

TOME 3 : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Directeur de la publication : le Président de la Polynésie française
Editeur : Direction de la modernisation et des réformes de l'administration
Impression :
Édité à 120 exemplaires
Dépôt légal 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE	9
1 LES SERVICES	11
1.1 L'ORGANISATION DES SERVICES	11
1.2 ETAT DES RESSOURCES HUMAINES ET BILAN SOCIAL DES SERVICES.....	14
1.3 ETAT DE L'IMMOBILIER ET DES MATERIELS DES SERVICES	37
1.4 ETAT SYNTHETIQUE PAR SERVICE.....	45
1.4.1 Service de l'artisanat traditionnel (ART)	45
1.4.2 Circonscription des Australes (CAU)	48
1.4.3 Circonscription des Iles Sous le Vent (CISL).....	50
1.4.4 Circonscription des Marquises (CMQ)	53
1.4.5 Service de la communication (COM)	56
1.4.6 Circonscription des Tuamotu Gambier (CTG)	58
1.4.7 Direction de l'aviation civile (DAC)	61
1.4.8 Direction des affaires foncières (DAF)	64
1.4.9 Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP).....	68
1.4.10 Direction des affaires sociales (DAS).....	70
1.4.11 Direction du budget et des finances (DBF).....	74
1.4.12 Délégation pour le développement des communes (DDC)	76
1.4.13 Direction de l'équipement (DEQ).....	79
1.4.14 Délégation à la famille et à la condition féminine (DFCF)	81
1.4.15 Direction générale des affaires économiques (DGAE).....	84
1.4.16 Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE).....	86
1.4.17 Direction générale de l'économie numérique (DGEN)	91
1.4.18 Direction générale à la protection sociale (DGPS).....	94
1.4.19 Direction générale des ressources humaines (DGRH).....	96
1.4.20 Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)	99
1.4.21 Direction des impôts et des contributions publiques (DICP)	101
1.4.22 Direction de l'environnement (DIREN)	104
1.4.23 Direction de la jeunesse et des sports (DJS).....	106
1.4.24 Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA).....	110
1.4.25 Direction Polynésienne des affaires maritimes (DPAM).....	112
1.4.26 Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF)	115
1.4.27 Direction des ressources marines et minières (DRMM)	117
1.4.28 Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)	120

1.4.29	Direction de la santé (DSP).....	122
1.4.30	Direction des transports terrestres (DTT).....	125
1.4.31	Imprimerie officielle (IO).....	129
1.4.32	Délégation à la recherche (REC).....	131
1.4.33	Service d'accueil et de sécurité (SAS).....	134
1.4.34	Service de l'urbanisme (SAU).....	137
1.4.35	Service de la culture et du patrimoine (SCP).....	140
1.4.36	Service des énergies (SDE).....	142
1.4.37	Service du développement rural (SDR).....	145
1.4.38	Service du tourisme (SDT).....	149
1.4.39	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion (SEFI).....	151
1.4.40	Secrétariat général du Conseil Economique Social et culturel (SG-CESC).....	155
1.4.41	Secrétariat général du gouvernement (SGG).....	157
1.4.42	Service de l'informatique (SI).....	160
1.4.43	Service des moyens généraux (SMG).....	163
1.4.44	Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA).....	165
1.4.45	Service des parcs et jardins et de la propreté (SPJP).....	168
1.4.46	Service de la traduction et de l'interprétariat (STI).....	170
1.4.47	Direction du travail (TRAV).....	173
1.5	LES ACTIONS DE MODERNISATION.....	177
2	LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.....	183
2.1	PRESENTATION GENERALE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS.....	183
2.2	GOVERNANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS.....	185
2.3	BILAN SOCIAL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS.....	200
2.4	BILAN FINANCIER DES ETABLISSEMENT PUBLICS.....	207
2.5	ETAT SYNTHETIQUE PAR ETABLISSEMENT PUBLIC.....	211
2.5.1	Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF – EPA).....	211
2.5.2	Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL-EPA).....	214
2.5.3	Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA-EPA).....	217
2.5.4	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF-EPA).....	220
2.5.5	Centre des métiers d'art (CMA-EPA).....	224
2.5.6	Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMM-PF-EPA).....	227
2.5.7	Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC-EPA).....	229
2.5.8	Etablissement d'achats groupé (EAG-EPIC).....	232
2.5.9	Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT-EPIC).....	235
2.5.10	Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA-EPA).....	238

2.5.11	Etablissement Vanille de Tahiti (EVT-EPIC).....	242
2.5.12	Fare Tama Hau (FTH-EPA).....	245
2.5.13	Groupement des établissements de la Polynésie pour la formation continue (GREPFOC-EPIC).....	249
2.5.14	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME-EPA)	251
2.5.15	Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF-EPA)	255
2.5.16	Institut Louis Malardé (ILM-EPIC)	260
2.5.17	Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF-EPA)	263
2.5.18	Musée de Tahiti et des îles (MTI-EPA)	267
2.5.19	Office Polynésien de l'habitat (OPH-EPIC).....	270
2.5.20	Office des postes et télécommunications (OPT-EPIC).....	276
2.5.21	Port autonome de Papeete (PAP-EPIC).....	280
2.5.22	Maison de la culture « Te Fare Tauhiti Nui » (TFTN-EPA)	283
2.5.23	Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD-EPIC).....	287
2.6	LES ACTIONS DE MODERNISATION	290
3	SOCIETES DANS LESQUELLES LA POLYNESIE DETIENT DES PARTICIPATIONS	296
3.1	GENERALITES	296
3.2	ETAT SYNTHETIQUE PAR SOCIETE.....	297
3.2.1	Abattage de Tahiti (SAEM).....	297
3.2.2	Aéroport de Tahiti (A.D.T. – SAS).....	302
3.2.3	Air Tahiti (SA).....	308
3.2.4	Air Tahiti Nui (A.T.N. – SAEM)	316
3.2.5	Assainissement des eaux de Tahiti (SAEM)	321
3.2.6	SAS Bora-Bora Cruises.....	325
3.2.7	Centre Paofai (SAEM).....	325
3.2.8	Coder Marama Nui (SA).....	329
3.2.9	Electra (SA).....	331
3.2.10	Electricité de Tahiti (E.D.T. – SA)	334
3.2.11	Huilerie de Tahiti (SA)	338
3.2.12	Kai Hotu Rau (SA).....	343
3.2.13	Laboratoire des travaux publics (SAEM)	348
3.2.14	Maeva Nui (SAEM)	354
3.2.15	Meherio (SAEM)	354
3.2.16	Port de pêche de Papeete (S.3.P. - SAEM).....	354
3.2.17	Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (S.A.G.E.P. - SAEM)	359
3.2.18	SDAP Do it Center (SAEM).....	365
3.2.19	Société de Financement du Développement de la Polynésie française (S.O.F.I.D.E.P. - SAEM).....	365

3.2.20	SOCREDO.....	370
3.2.21	Tahiti Nui Rava'ai (T.N.R. - SAEM)	379
3.2.22	Tahiti Nui Télévision (T.N.T.V. - SAEM)	379
3.2.23	Te Mau ito api (SAEM)	385
3.2.24	Transport d'énergie électrique en Polynésie (T.E.P.- SA)	389
4	LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE	396
4.1	LE GIE TAHITI TOURISME.....	396

PREAMBULE

Dans le schéma actuel d'organisation de la collectivité de la Polynésie française, c'est à l'Administration (services administratifs) qu'il revient en premier lieu de prendre en charge le service public.

Le service public se définit comme une « activité d'intérêt général prise en charge soit par une personne publique, soit par une personne privée sous le contrôle d'une personne publique, et ayant une vocation soit d'ordre et de régulation, soit sociale et sanitaire, soit éducative et culturelle, soit économique ou écologique ».

Les 47 services administratifs ont la responsabilité de concevoir et de proposer des politiques publiques dans les secteurs qui leur sont confiés et d'en évaluer l'impact (mission d'administration centrale).

Ils doivent également assurer l'animation et la coordination de la mise en œuvre des politiques publiques.

La mise en œuvre opérationnelle de ces politiques publiques se réalise par les moyens confiés directement au service. Elle peut également l'être par le truchement d'un établissement public ou de tout autre organisme de droit public ou privé par délégation de service public, qui peut alors recevoir une contribution du Pays pour mettre en œuvre cette mission. Dans ce cas, un suivi est assuré par le service administratif concerné.

La Polynésie française compte 59 établissements publics dont 14 à caractère administratif, 36 d'enseignement et 9 à caractère industriel et commercial.

Elle intervient ou participe de façon plus ou moins conséquente dans 25 entités privées qui contribuent à la mise en œuvre des actions de service public, dont 1 groupement d'intérêt économique, 15 sociétés d'économie mixte, 7 sociétés anonymes et 2 sociétés par action simplifiée.

LES SERVICES

1.1 L'ORGANISATION DES SERVICES

1.1.1 Une Administration composée de 47 services

L'administration de la Polynésie française se compose, au 31 décembre 2016, de 47 services administratifs.

Parmi ceux-ci, on peut distinguer :

- 32 services à vocation sectorielle et ayant à intervenir sur l'ensemble du territoire géographique,
- 2 services dénommés secrétariats généraux, chacun pour ce qui le concerne, chargés d'apporter leur assistance au Gouvernement et au Conseil économique, social et culturel,
- 8 services ayant spécifiquement une fonction support de l'administration en matière de budget et de finances, de ressources humaines, d'informatique, d'imprimerie officielle, de modernisation et de réformes, et des fonctions support du Gouvernement en matière de moyens généraux, d'accueil, de sécurité et de communication.
- 5 services qui ont vocation à intervenir sur une partie géographique : la Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF) représente la Polynésie française en métropole et auprès des instances européennes ; les 4 circonscriptions d'archipel intervenant chacune sur un archipel, donc exclusivement à un échelon opérationnel de mise en œuvre des politiques publiques sur les archipels des Iles Sous le Vent, des Iles Tuamotu - Gambier, des Iles Marquises et des Iles Australes.

Depuis l'évolution statutaire de 2004, la création, la définition des missions et l'organisation des services administratifs relèvent du conseil des ministres (Loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 - article 90 1°).

Ces derniers portent des dénominations variées telles que service, délégation, direction, secrétariat général, etc. Pour autant, ils ont tous le même statut et n'ont pas d'autonomie financière et juridique, à la différence des établissements publics.

Leur organisation interne est déterminée par la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de l'administration de la Polynésie française, la circulaire n° 225/PR du 29 août 2002 pour son application, complétées par la circulaire n° 285/CM du 16 octobre 2003 relative à l'harmonisation de l'organisation interne des services de l'administration de la Polynésie française. Cette organisation est basée sur les 4 principes suivants :

Les principes de la déconcentration administrative :

- *Principe de répartition* : toute mission d'un service administratif se répartit entre une fonction d'encadrement, de conception et d'évaluation des politiques publiques, qui incombe à l'administration centrale, et une fonction de mise en œuvre et d'application de ces mêmes politiques incombant à l'échelon ou aux subdivisions déconcentrées.
- *Principe de représentation* : les ministères et leurs administrations centrales sont représentés dans chaque archipel par la circonscription et par des subdivisions déconcentrées. Cette représentation peut être directe ou indirecte.

Les principes d'organisation administrative :

- *Principe de structuration* : un service administratif est chargé de mettre en œuvre les missions qui lui ont été assignées. Il se compose de différentes unités. Chaque unité est chargée d'attributions substantielles et est pourvue des moyens de les exercer, dans un souci d'optimisation des ressources. Par combinaison de leurs activités, cohérentes dans les fonctions qu'elles rassemblent, les unités concourent à la réalisation de prestations au bénéfice des usagers ou de l'administration elle-même.
- *Principe de responsabilisation* : toute unité intègre en son sein un pôle d'autorité, garant de la qualité des prestations fournies par cette unité.

1.1.2 Evolution de l'organisation administrative

Au cours de l'année 2016, 5 modifications ont eu lieu dans l'organisation administrative :

3 suppressions de services administratifs :

- le secrétariat général du Médiateur de la Polynésie française ;
- le service du protocole ;
- le service d'assistance et de sécurité.

2 créations de services administratifs :

- le service d'accueil et de sécurité ;
- la délégation à l'habitat et à la ville.

Par ailleurs, il a été procédé à 12 modifications d'arrêtés portant organisation de services administratifs.

Pour mémoire, en 2005, l'administration comptait 58 services administratifs, soit une réduction de 18% d'entités sur les 12 dernières années.

Le tableau ci-après détaille les évolutions des services administratifs.

ANNEE	Nombre	Variation	DETAIL
2013	49	- 8 + 8	<u>Création</u> : SGHC, COM <u>Réorganisation</u> : ADN + ARN - > DGEN DBP + DGFP - > DBF DRM - > DRMM SRI - > DAIE SEM - > SDE SPJ - > SPJP
2014	49	- 3 + 3	<u>Création</u> : SG ME <u>Réorganisation</u> : DEP + DES - > DGEE IGA - > DMRA
2015	48	-2 +1	<u>Suppression</u> : SGHC <u>Réorganisation</u> : SJS - > DJS
2016	47	-3 +2	<u>Suppression</u> : SG MED <u>Réorganisation</u> : PRO + SAS- > SAS <u>Création</u> : DHV

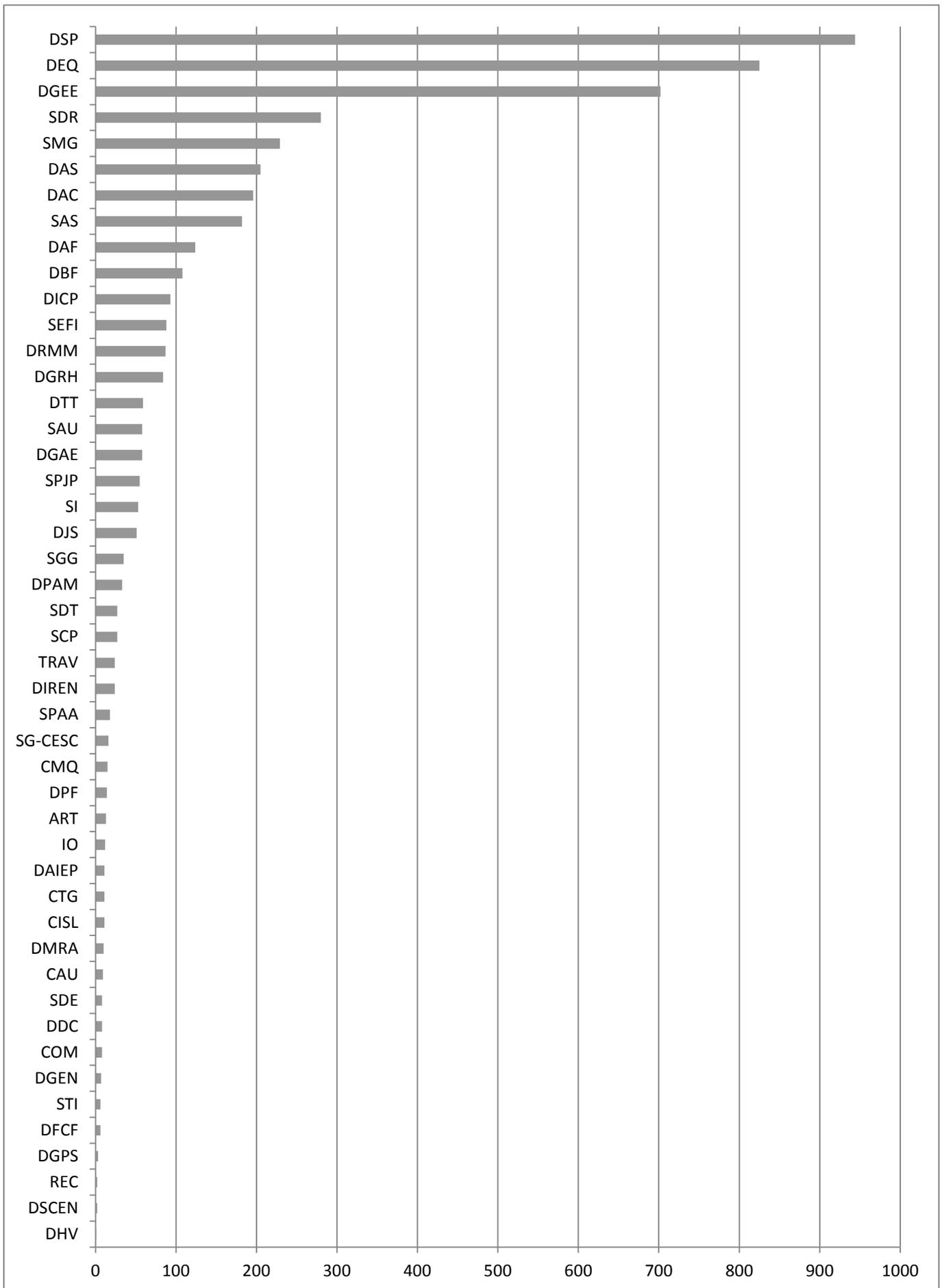
1.1.3 Taille des services administratifs

Les effectifs des 47 services administratifs varient de 1 à 944 agents. Aux extrêmes, 12 services ont un effectif inférieur à 10 agents et 3 services ont un effectif supérieur à 500 agents. Ces derniers représentent à eux-seuls 51% de l'effectif total.

L'effectif moyen est de 103 agents.

L'effectif médian est de 25 agents, ce qui signifie que la moitié des services administratifs a un effectif inférieur ou égal à 25 agents et que l'autre moitié a un effectif supérieur ou égal à 25 agents.

Le nombre important de services de petite taille en effectif peut constituer un handicap dans le fonctionnement de l'administration publique. En effet, la multiplication de « petits » services peut être source de redondance et/ou de fragmentation des services et des ressources. Les fonctions administratives de base, indispensables (comptabilité, gestion du personnel, logistique courante), nécessitent la mobilisation de ressources humaines en proportions plus importantes et de compétences moins performantes puisque mises en œuvre ponctuellement. En outre, elles se font souvent au détriment du temps consacré aux missions spécifiques du service (son cœur de métier).



1.2 ETAT DES RESSOURCES HUMAINES ET BILAN SOCIAL DES SERVICES

Cette analyse concerne les services administratifs et n'intègre donc pas les données relatives aux établissements publics administratifs qui sont présentées à part dans la partie 2 du présent tome.

1.2.1 Données globales sur les agents dans les services administratifs

Postes budgétaires

Comparativement à l'année 2015, la situation des postes ouverts, effectivement budgétés et occupés, dans les services administratifs, s'établit à fin décembre 2016 comme suit :

	Situation au 31 décembre 2015 (**)	Situation au 31 décembre 2016	Variation 2015 / 2016	
			En chiffre	En %
(a) Nombre de postes budgétaires ouverts	5 311	5 256	- 55	-1,04%
(b) Dont : nombre de postes « gelés »	322	195	- 127	-39,44%
(c) Nombre de postes budgétés (a-b)	4 989	5 061	+ 72	+ 1,44%
(d) Nombre de postes budgétés occupés (*)	4 805	4 824	+ 19	+ 0,40%
(e) Nombre de postes budgétés vacants (c-d)	184	237	+ 53	+ 28,80%

(*) : Les postes vacants en cours d'affectation sont considérés comme occupés.

(**) : Une modification a été apportée au niveau des postes budgétaires à l'état RH 2015. Si le nombre des postes budgétaires ouverts reste identique (5 311 postes), leur répartition dans les lignes b, c, d et e a été modifiée.

Malgré une réduction du nombre de postes budgétaires ouverts (- 1 %), le nombre de postes effectivement budgétés augmente légèrement (+ 1,5 %) suite à la baisse du nombre de postes gelés.

Le tableau joint en annexe 1 dresse une répartition des 5 256 postes budgétaires ouverts au 31 décembre 2016 par mission, programme et statut.

Effectifs

Par type de statut, au 31 décembre 2016, les effectifs des services administratifs imputés sur le budget de la Polynésie française (hors la Délégation de la Polynésie française installée à Paris), se répartissaient ainsi, comparativement au 31 décembre 2015 :

	Situation au 31 décembre 2015	Situation au 31 décembre 2016	Variation 2015 / 2016	
			En chiffre	En %
Effectifs ayant le statut de droit public (agents titulaires, stagiaires et agents non titulaires)	3 749	3 777	+ 28	+ 0,8 %
Effectifs ayant le statut de droit privé (ANFA et autres)	830	778	- 52	- 6,3 %
Effectifs des fonctionnaires en service détaché auprès de l'administration de la Polynésie française (*)	64	63	- 1	- 1,6 %
Effectifs du corps des volontaires au développement (CVD) en fonction dans les services administratifs (**)	8	45	+ 37	+ 462,5 %
Autres statuts (marins, dockers itinérants, suppléants, ...)	173	165	- 8	- 4,62%
Total effectifs	4 824	4 828	+ 4	+ 0,08%
<i>P.M : Corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF) hors éducation</i>	106	129	+ 23	+ 21,70 %

(*) Les agents relevant des fonctionnaires d'Etat détachés dans l'administration de la Polynésie française (FEDA) sont au nombre de 46 en 2016 contre 51 en 2015.

(**) Le chiffre de 2015 a été adapté au mode de calcul de 2016.

Le tableau joint en annexe 2 dresse la répartition au 31 décembre 2016 des 4 828 agents des services administratifs imputés sur le budget de la Polynésie française par mission, programme et statut.

Une très légère hausse des effectifs imputés sur le budget de la Polynésie française est constatée à la fin 2016 comparativement à fin 2015 (soit + 4 agents).

Autres points marquants à relever en 2016 par rapport à 2015 :

- la légère progression des effectifs ayant le statut de droit public (+ 0,8 %) en lien avec l'augmentation du nombre de postes budgétés relevé ci-avant et la mise en place de concours de recrutement ;

- la poursuite de la baisse de près de 6 % (- 52 agents) des effectifs relevant du statut de droit privé (ANFA et autres) correspondant majoritairement à des départs à la retraite des agents ANFA. Ces derniers ne représentent plus que 16 % (756 agents) des agents payés sur le budget du Pays contre 21 % (1 106 agents) il y a 5 ans à fin 2012 ;

- la poursuite de la baisse des effectifs des autres statuts (marins, dockers itinérants, suppléants, ...) s'établissant à 5 % entre 2015 et 2016, après une diminution de 23 % entre 2014 et 2015 liée essentiellement au plan de départ volontaire.

NB : Si l'on intègre les agents CEAPF (hors éducation) dans les effectifs des services administratifs de Polynésie française, l'effectif total serait porté à 4 957 en fin décembre 2016, contre 4 928 à fin décembre 2015, marquant ainsi une progression de 23 agents (+ 0,5 %).

1.2.2 Données particulières sur les agents dans les services administratifs :

Répartition des agents par services administratifs (cf. annexe n° 3)

Au 31 décembre 2016, les 4 828 agents imputés sur le budget de la Polynésie française se répartissaient dans 46 services (hors la Délégation de la Polynésie française installée à Paris) dont le plus important en nombre capitalisait 944 agents (Direction de la santé). Les trois plus petits services administratifs en nombre d'effectif comptabilisaient entre 1 et 2 agents.

Il est constaté par ailleurs que :

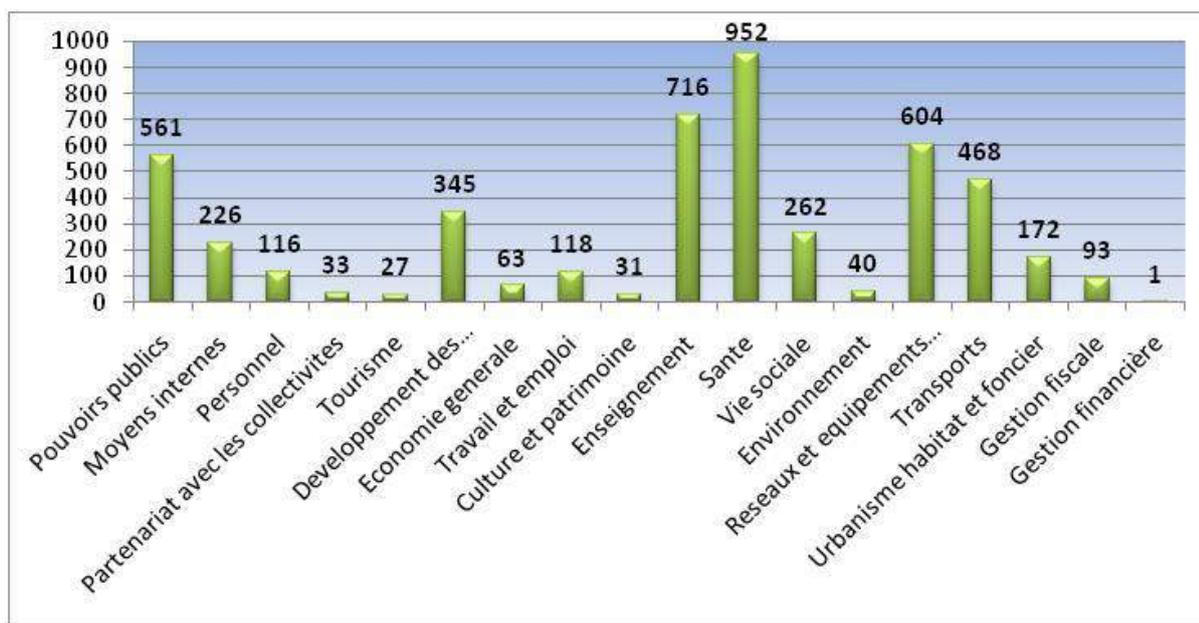
- les trois plus grands services (la direction de la santé avec 944 agents, la direction de l'équipement avec 825 agents, la direction générale de l'éducation et des enseignements avec 702 agents) rassemblent 51 % des effectifs, soit un total de 2471 agents ;

- 20 services (43 % des entités) ont moins de 20 agents ;

- les 24 autres services ont un effectif oscillant entre 24 et 280 agents ;

- l'effectif moyen, hormis les trois plus grands services précités, se situe à 55 agents/entité.

Répartition des agents des services administratifs par mission (cf annexe n°4)



Les 4 missions portant service à la population, liées à la santé (952), l'enseignement (716), la vie sociale (260), le travail et l'emploi (118), totalisent 2 046 agents et rassemblent 42 % des effectifs des services administratifs.

Les missions techniques comprenant les réseaux et les équipements structurants (604), les transports (468), l'urbanisme, l'habitat et le foncier (172), mobilisent 1 244 agents, soit 26 % des effectifs.

Les autres missions liées notamment au développement économique (11 %) et à la gestion des moyens (21 %), représentent 32 % des effectifs.

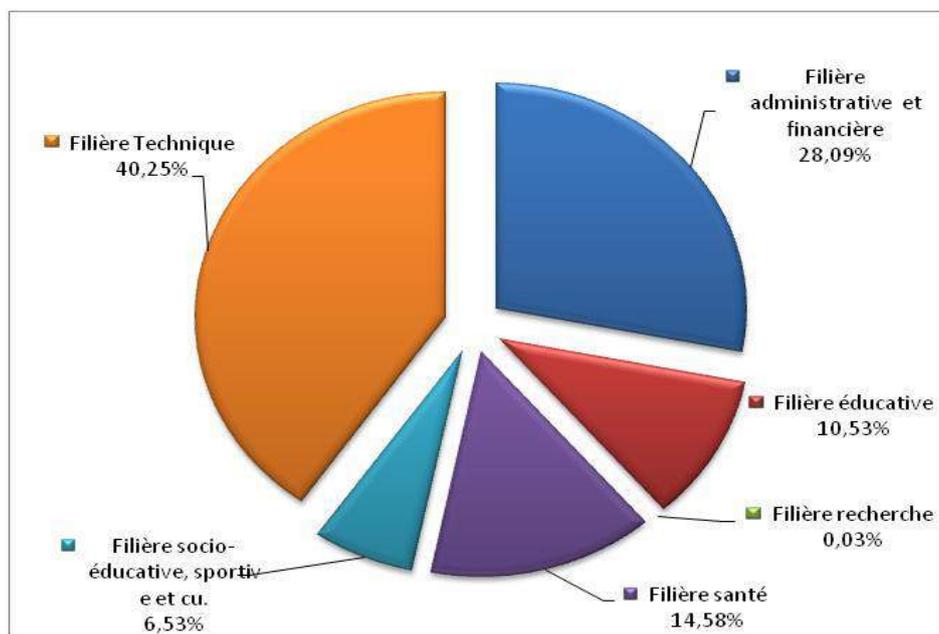
Répartition des agents fonctionnaires du Pays des services administratifs par filière

On dénombre 3 752 fonctionnaires (hors emplois fonctionnels classés dans la rubrique «sans filière») dans les services administratifs au 31 décembre 2016. En légère progression comparée à fin 2015 (+ 0,80 %), ces derniers se répartissent par filière conformément au tableau ci-dessous :

Filière	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
---------	---------------	---------------

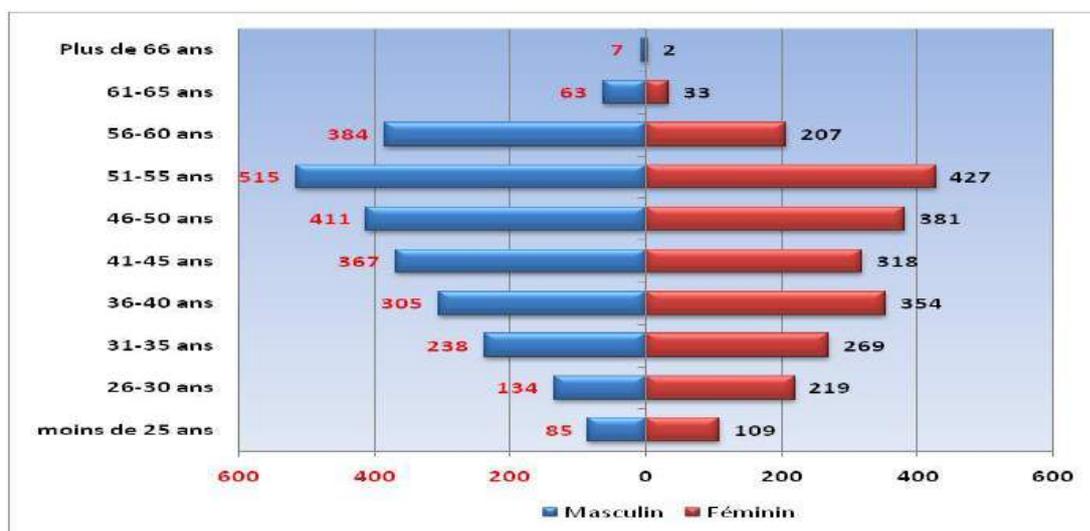
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Filière administrative et financière	1 034	27,78%	1 054	28,09%
Filière éducative	483	12,98%	395	10,53%
Filière recherche	1	0,03%	1	0,03%
Filière santé	553	14,86%	547	14,58%
Filière socio-éducative, sportive et culturelle	153	4,11%	245	6,53%
Filière Technique	1 498	40,25%	1 510	40,25%
Total :	3 722	100,00%	3 752	100,00%

La répartition des fonctionnaires hors emplois fonctionnels (statut de droit public) en poste confirme la prépondérance de la filière technique avec 40 % des effectifs, devant la filière administrative et financière (28 %) et la filière santé (15 %).



Répartition des agents des services administratifs par tranches d'âge et par sexe

La pyramide des âges des 4 828 agents des services administratifs au 31 décembre 2016 s'établit de la manière suivante :



L'âge moyen des agents des services administratifs se maintient globalement à 44 ans. Il s'établit autour de 43 ans pour les fonctionnaires comme l'année dernière et augmente de 52 à 53 ans pour les ANFA.

L'administration compte en majorité des hommes, soit 52 % et particulièrement à partir de la tranche des 51-55 ans. Cet écart masculin/féminin se réduit pour les tranches inférieures et s'inverse en faveur des femmes pour les générations plus jeunes (moins de 40 ans).

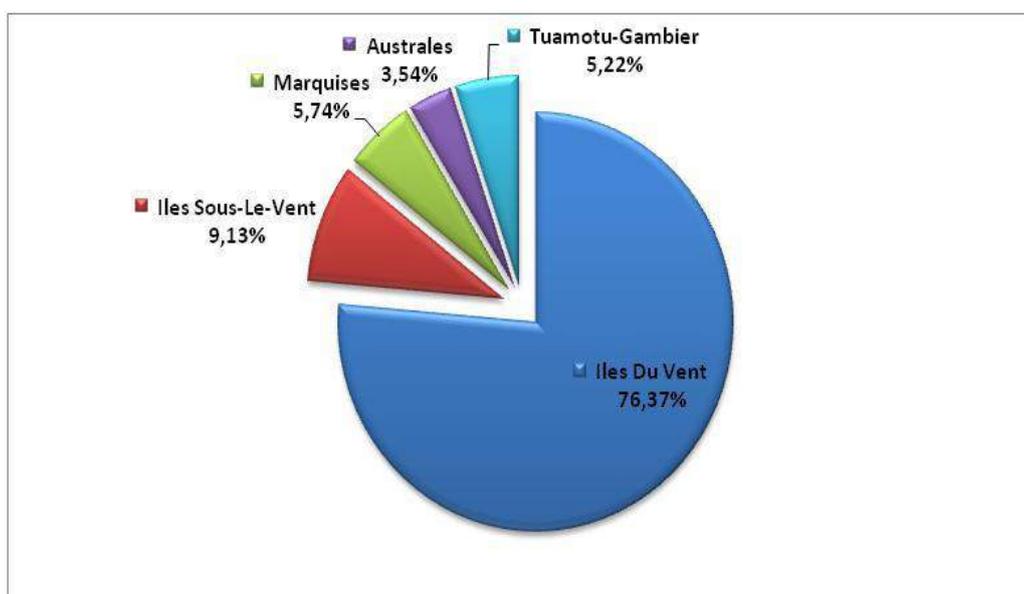
La base étroite de la pyramide confirme le vieillissement des agents de l'administration avec 65 % (3 115 agents) des effectifs qui ont plus de 40 ans contre 64 % fin 2015.

Dans les conditions actuelles, l'effectif global d'agents susceptibles de partir à la retraite dans les 5 prochaines années représente 6 % de l'effectif global (soit 270 agents). Parmi ces 270 agents, 60 sont de catégorie A ou équivalente (soit 1 % de l'effectif global) et 33 de catégorie B ou équivalente (soit 1 % de l'effectif global).

Dans les 10 ans à venir, et en l'état de la réglementation actuelle, près d'un agent sur trois devrait partir à la retraite (le nombre d'agents ayant plus de 50 ans étant de 1 816, soit 38 % de l'effectif global).

Par ailleurs, le régime du travail à temps partiel est utilisé par 166 agents, soit 3 % de l'effectif global.

Répartition des agents des services administratifs par archipel



Sur les 4 828 agents en fonction dans les services publics, 76 % sont localisés aux Iles-du-Vent, contre 24 % dans les autres archipels.

Rapporté au dernier recensement de la population effectué par l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) en 2012, le nombre d'agents de l'administration représenterait 2 % des habitants du Pays. Ce ratio par archipel serait de 2 % pour les Iles-du-Vent, 3 % pour les Australes, 3 % pour les Marquises, 1 % pour les Iles-sous-le-Vent, et 2 % pour les Tuamotu-Gambier.

Par ailleurs, le pourcentage des agents des services de l'administration par rapport au nombre de salariés en Polynésie française¹ est de 10 % à fin octobre 2016. Par archipel, ce taux est variable :

- 64 % pour les Australes,
- 68 % pour les Marquises,
- 16 % pour les Tuamotu-Gambier,
- 11 % pour les Iles-sous-le-Vent,
- 0,45 % pour les Iles-du-Vent.

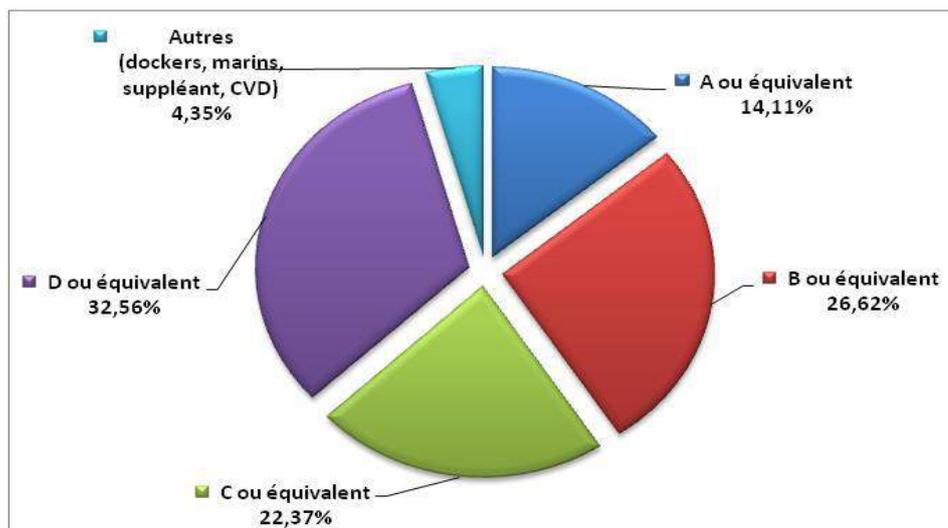
Répartition des agents des services administratifs (hors dockers, marins, suppléants et CVD) par catégorie et par sexe

L'annexe n° 4 ci-joint dresse en détail la répartition des 4 828 effectifs des services administratifs au 31 décembre 2016 par mission, programme et catégorie. La répartition par catégorie est établie en excluant les agents des autres statuts (dockers, marins, suppléants,...) et les CVD.

¹ Source : ISPF – Emplois salariés (62 717) en octobre 2016

De manière synthétique, la répartition par catégorie des agents des services administratifs (hors dockers, marins, suppléants,... et CVD) se présente ainsi :

Catégories	au 31/12/2015		au 31/12/2016	
	en valeur	en %	en valeur	en %
A ou équivalent	687	14,24%	681	14,11%
B ou équivalent	1 291	26,76%	1 285	26,62%
C ou équivalent	1 001	20,75%	1 080	22,37%
D ou équivalent	1 664	34,49%	1 572	32,56%
Autres (dockers, marins, suppléants..., CVD)	181	3,75%	210	4,35%
Total	4 824	100%	4 828	100%



Le ratio agents de catégorie A et CC1, ou occupant des emplois fonctionnels rapporté à l'effectif global considéré, s'élève à 14,11 %. Par rapport à 2015, il a progressé de 0,12 point malgré une diminution d'effectif de 3 agents (soit - 0,44 %).

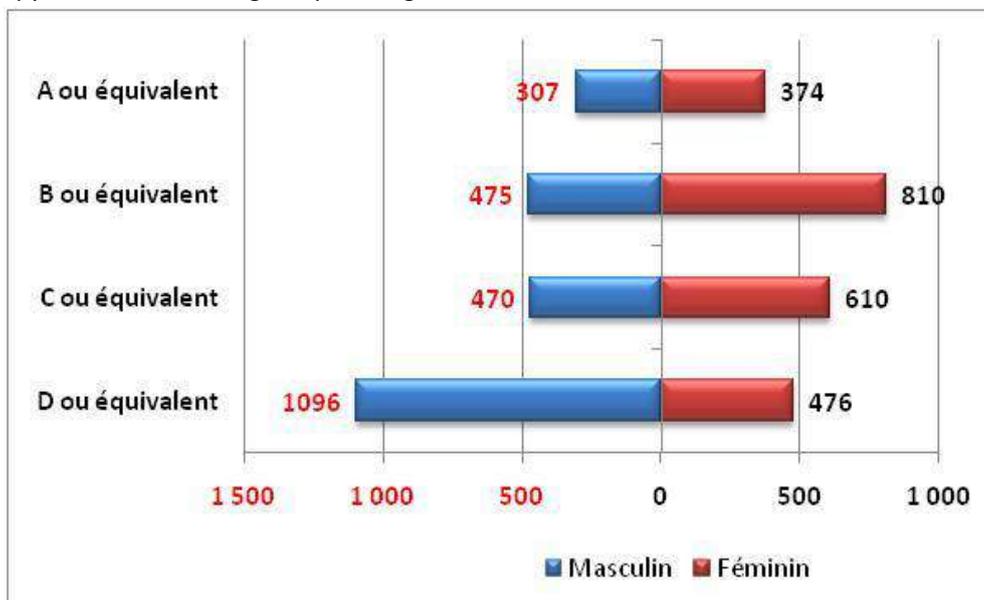
Sur les trois dernières années, ce taux qui était de 13,71 % en 2014 et de 13,99 % en 2015, connaît donc une légère progression en 2016.

Les agents de catégorie D représentent près d'un tiers des effectifs de l'administration. Sur les trois dernières années, ce taux décroît globalement, passant de 35 % en 2014 à 33 % en 2016.

Entre 2016 et 2015, les tendances peuvent être notées pour les autres catégories d'agents :

- légère diminution de 0,46 % (6) des agents de catégorie B,
- augmentation de 8 % (79) des agents de catégorie C.

La pyramide des 4 618 agents par catégorie concernés des services administratifs s'établit ainsi :

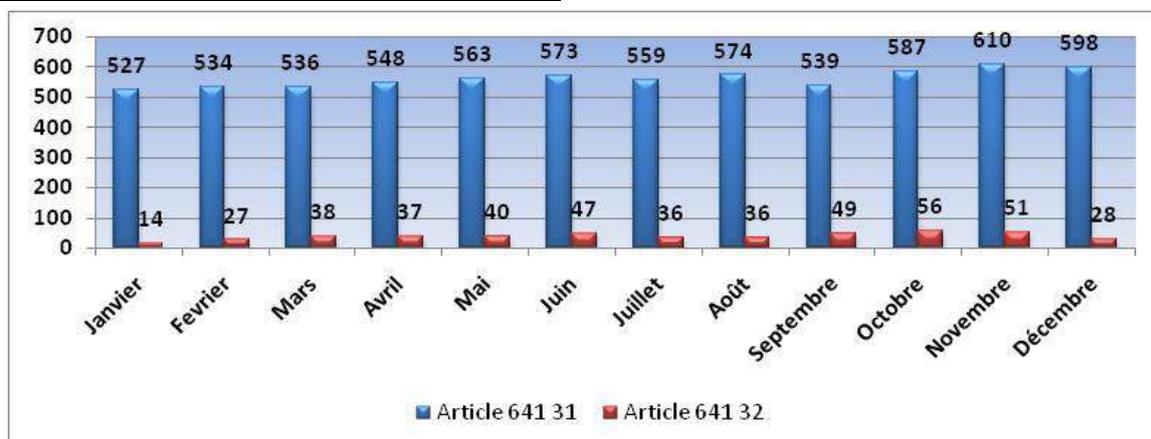


Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les catégories A, B et C et notamment dans la catégorie B où 3 agents sur 5 sont de sexe féminin.

A contrario, les agents de catégorie D ou équivalente (hors dockers, marins, suppléants,... et CVD) sont majoritairement des hommes, représentant 70 % de ce groupe.

1.2.3 Situation des agents recrutés en contrat à durée déterminée (CDD) dans les services administratifs

Evolution mensuelle des CDD, par article, sur l'année 2016



Pour mémoire, le recrutement des agents non titulaires peut s'opérer selon les modes suivants :

- article 641.31 : rémunération brute du personnel de remplacement (sur poste budgétaire),
- article 641.32 : rémunération brute du personnel temporaire (sans poste budgétaire).

Le nombre d'agents non titulaires en activité (CDD) s'élève en moyenne à 600 par mois, dont 562 au titre de l'article 641.31 et 38 au titre de l'article 641.32. A fin décembre 2016, les agents recrutés en CDD représentent 13 % des effectifs globaux en activité dans les services.

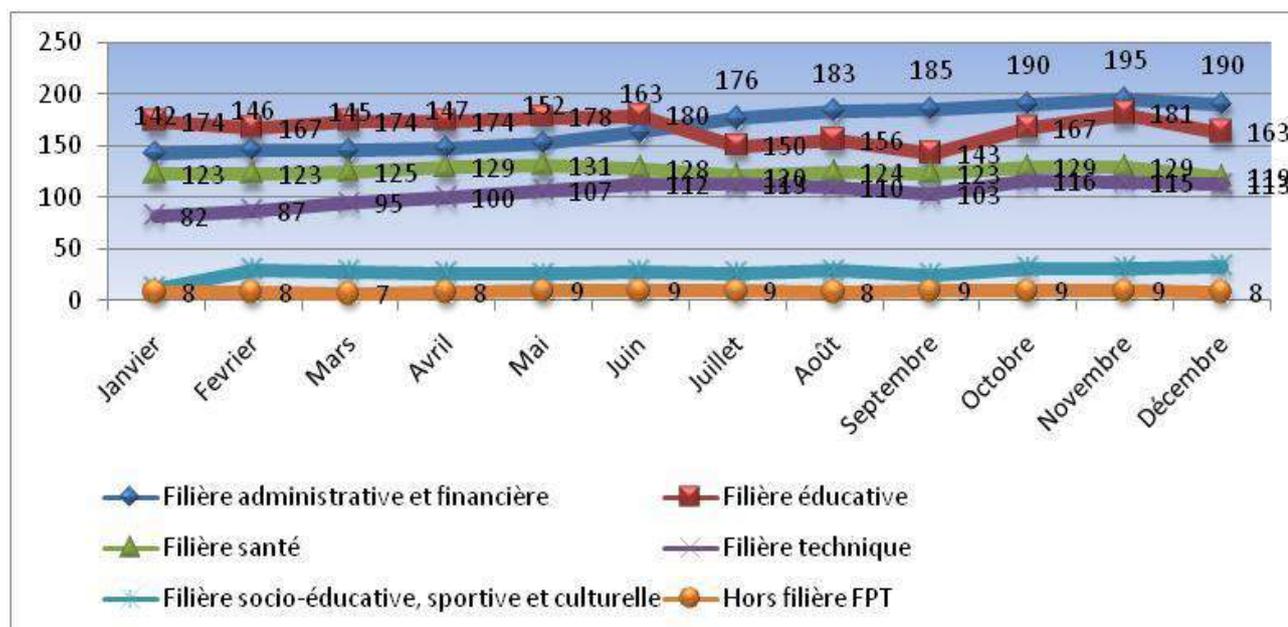
En 2015, ce nombre moyen mensuel était de 481. Ce qui représente une augmentation de 119 agents (+25 %) imputable principalement au recrutement au titre de l'article 641.31 avec 105 agents de plus (+23 %).

Evolution mensuelle des CDD, par filière, sur l'année 2016

Les trois filières qui comportent le plus grand nombre de CDD en moyenne mensuelle, sont par ordre décroissant :

- la filière administrative et financière avec une moyenne de 168 CDD par mois ;
- la filière éducative avec 167 CDD par mois ;
- la filière santé avec 125 CDD par mois.

A l'exception de la filière éducative où un phénomène saisonnier lié au calendrier scolaire est relevé, les courbes du nombre d'agents en CDD des autres filières restent stables tout au long de l'année.

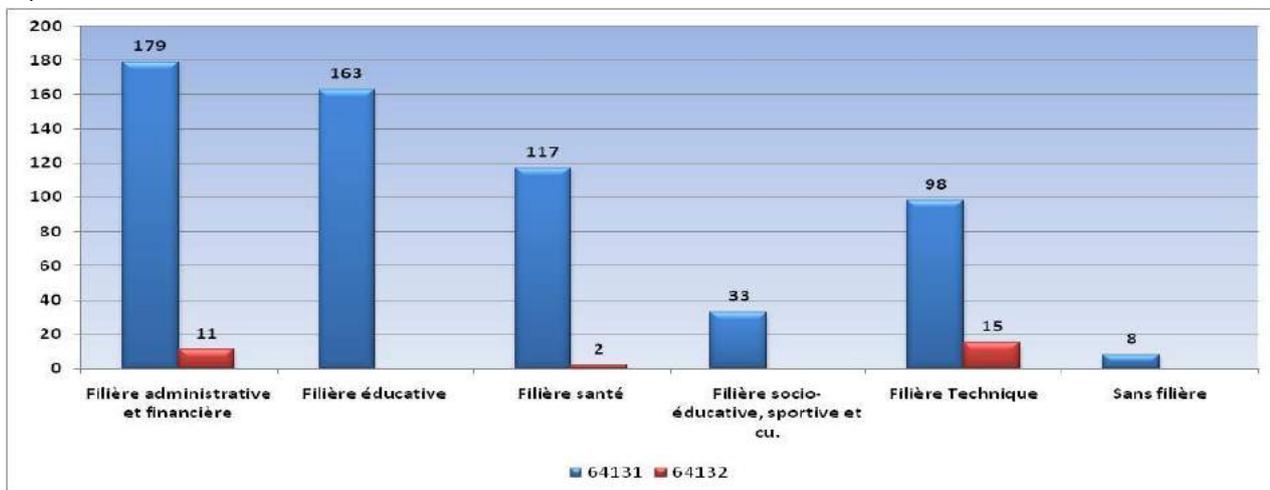


Répartition des CDD par filière et par article au 31 décembre 2016

Le nombre d'agents recrutés en CDD s'élève au 31 décembre 2016 à 626 contre 543 au 31 décembre 2015.

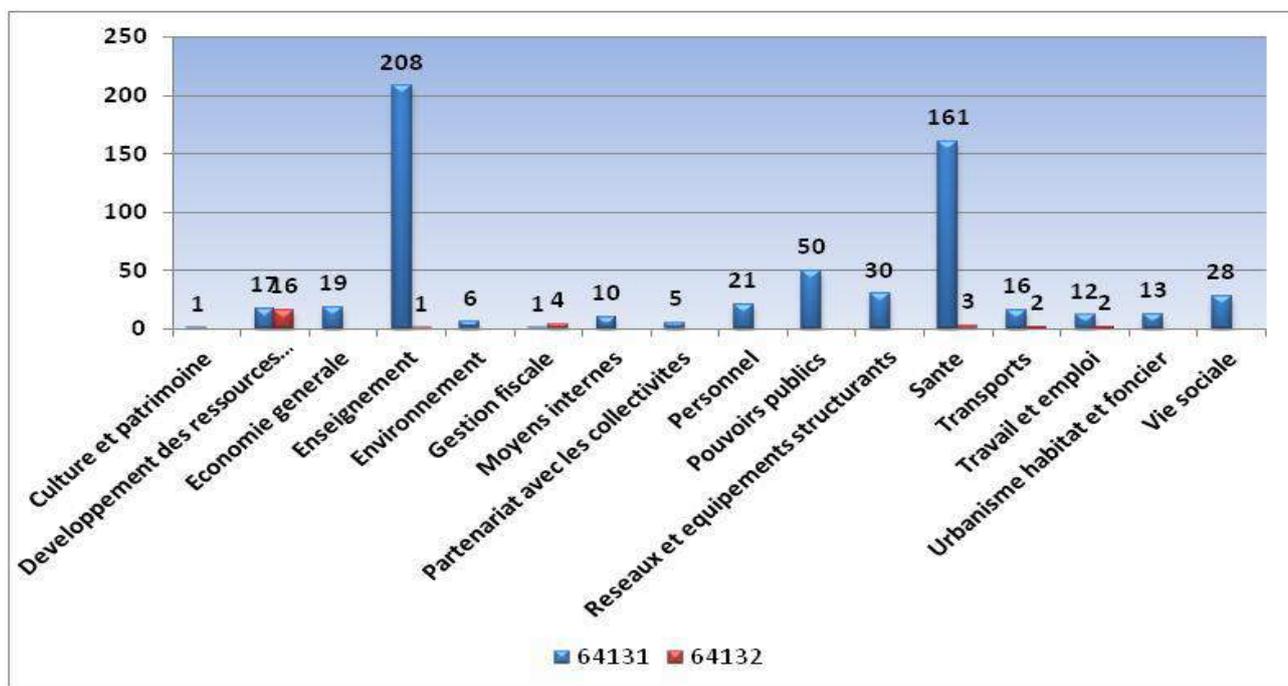
75 % des recrutements en CDD concernent trois principales filières :

- 30 % pour la filière administrative et financière,
- 26 % pour la filière éducative,
- 19 % pour la filière santé.



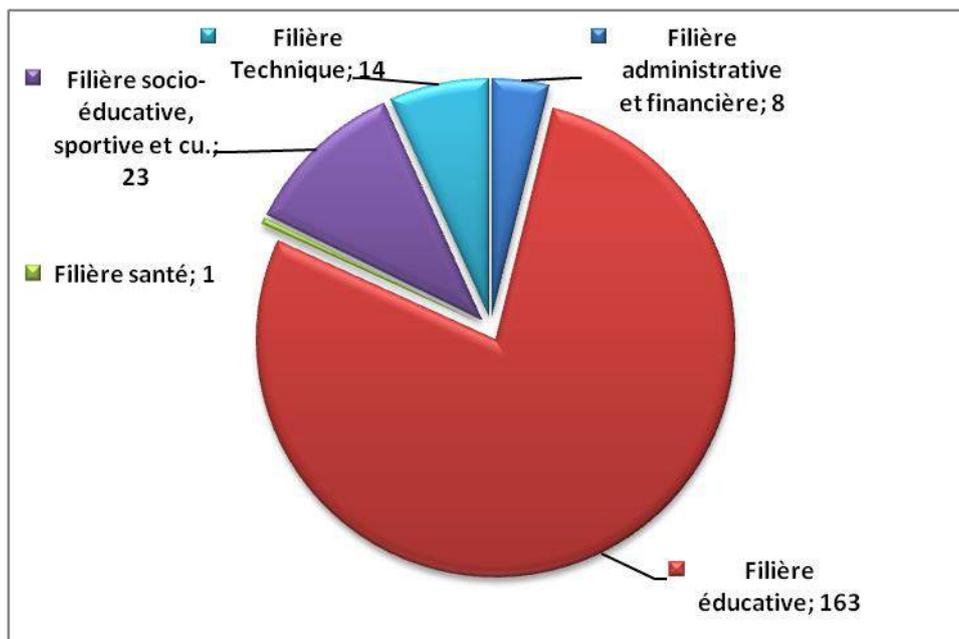
Les recrutements en CDD sur l'article 641.32 (sans poste budgétaire) concernent quasi exclusivement la filière technique (54 %) et la filière administrative et financière (39 %).

Répartition des CDD par mission et par article au 31 décembre 2016



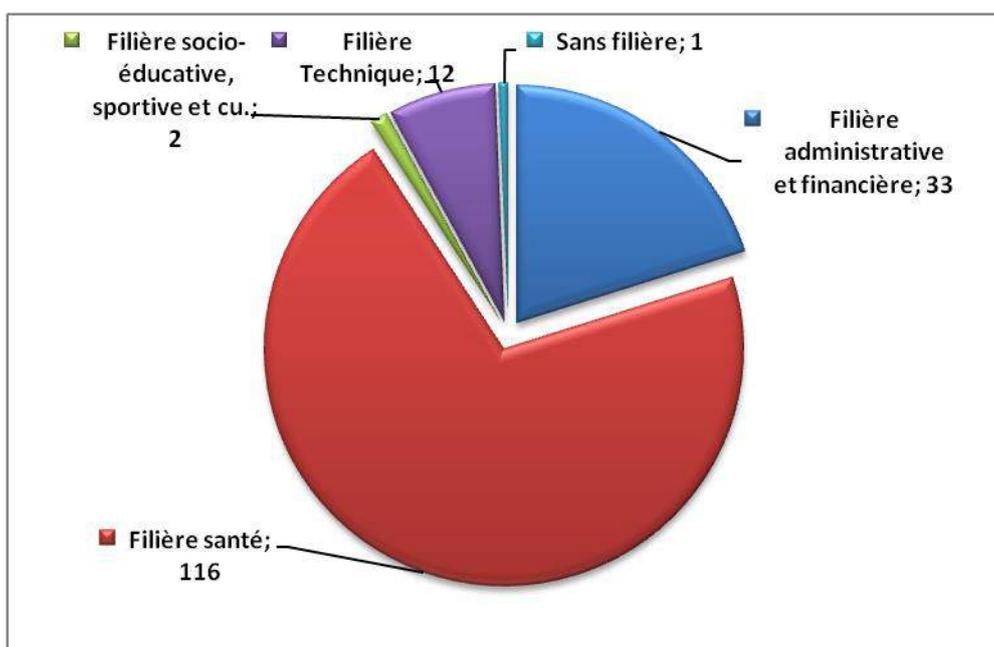
Il est à noter que les agents non titulaires (CDD) affectés aux missions « Enseignement » et « Santé » (respectivement de 33 % et de 26 %) représentent 60 % de cet effectif.

Répartition par filière des 209 agents non titulaires (CDD) en fonction au 31 décembre 2016, affectés à la mission « Enseignement »



163 agents (sur 209, soit 78 %) relèvent de la filière éducative.

Répartition par filière des 164 agents non titulaires (CDD) en fonction au 31 décembre 2016, affectés à la mission « Santé »



116 agents (sur 164, soit 71 %) relèvent de la filière santé et 33 (20%) de la filière administrative et financière.

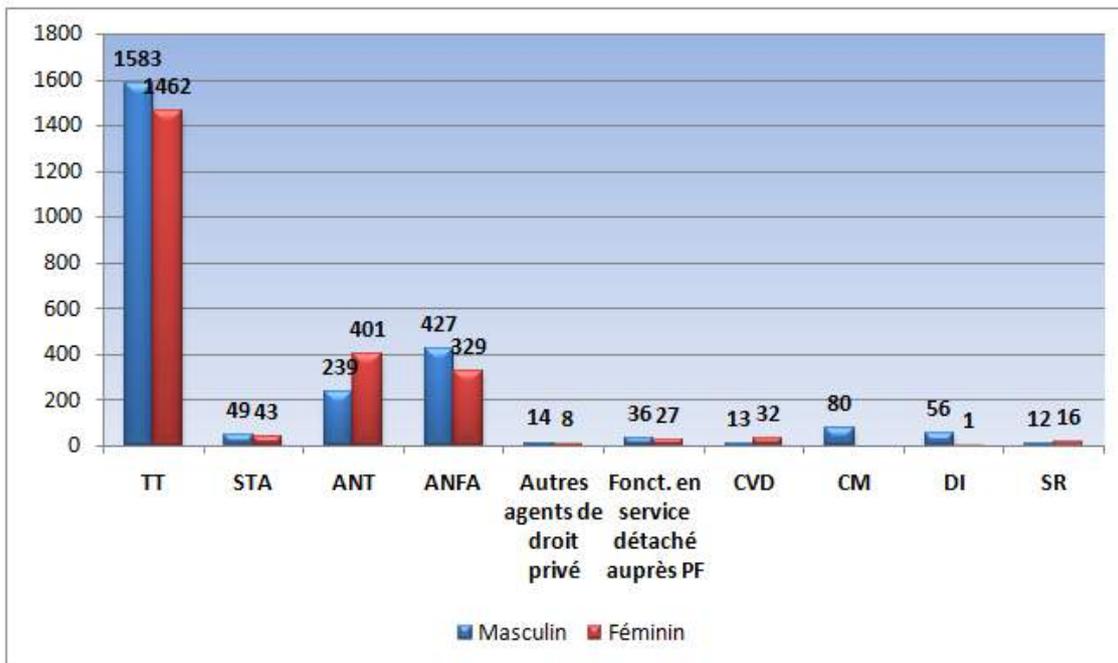
1.2.4 Données sur les agents des services administratifs (hors Délégation de la Polynésie française (DPF) à Paris)

Il existe au sein de l'administration de la Polynésie française différents statuts de personnels, répartis de la manière suivante :

- statut de droit public : agents titulaires (TT), stagiaires (STA) et non titulaires (ANT) ;
- statut de droit privé : agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA) et autres ;
- statut de fonctionnaires en service détaché auprès de l'administration de la Polynésie française ;
- statut du corps des volontaires au développement (CVD) en fonction dans les services administratifs ;
- autres statuts : les personnels relevant du corps maritime (CM), les dockers itinérants (DI), les suppléants (SR), ...

Cette analyse n'intègre pas les agents relevant du statut du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF).

Les 4 828 agents des services administratifs en poste au 31 décembre 2016 se répartissent ainsi par statut et par sexe :



On constate que 52 % de l'effectif est masculin, soit 2509 hommes, pour 48 % de femmes (soit 2319). Sur les 5 dernières années, ce ratio homme/femme a régulièrement évolué en faveur des femmes ; la proportion féminine passant de 44 % en 2012 à près de 48 % en 2016.

Les emplois précaires (ANT, CVD, STA) sont occupés à 61 % par la gente féminine. Le ratio de femmes atteint 63 % chez les non titulaires et 71 % chez les CVD.

La prépondérance masculine est observée, essentiellement, parmi les dockers itinérants et les marins (136/137), des métiers où les femmes sont très largement minoritaires (1/137).

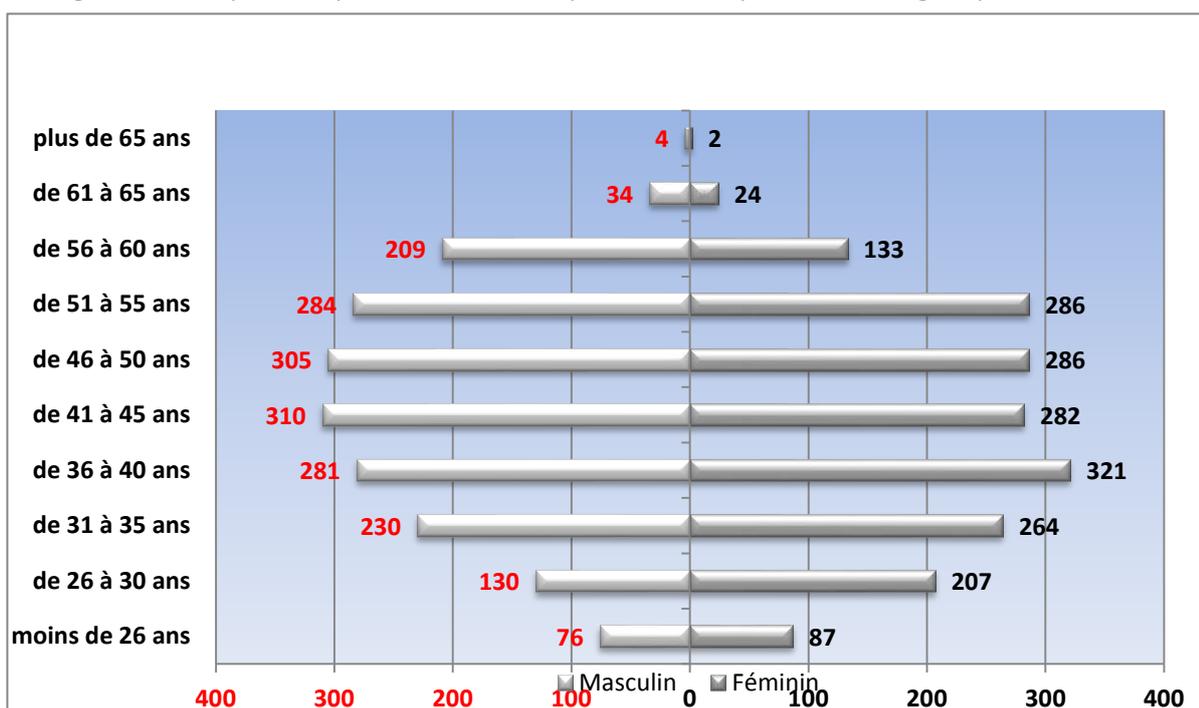
Une analyse plus détaillée de la pyramide des âges et de la parité est effectuée ci-après pour les agents relevant des principaux statuts, à savoir les agents de droit public (FPT) et les agents ANFA.

1.2.5 Données sur les agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires)

Ces données ne concernent que les agents de droit public hors emplois fonctionnels de chef de service. Les emplois fonctionnels font l'objet d'une analyse particulière dans la section II.

Répartition des agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires) par tranches d'âge et par sexe

Les 3 755 agents de droit public en poste à fin 2016 se répartissent ainsi par tranches d'âge et par sexe :



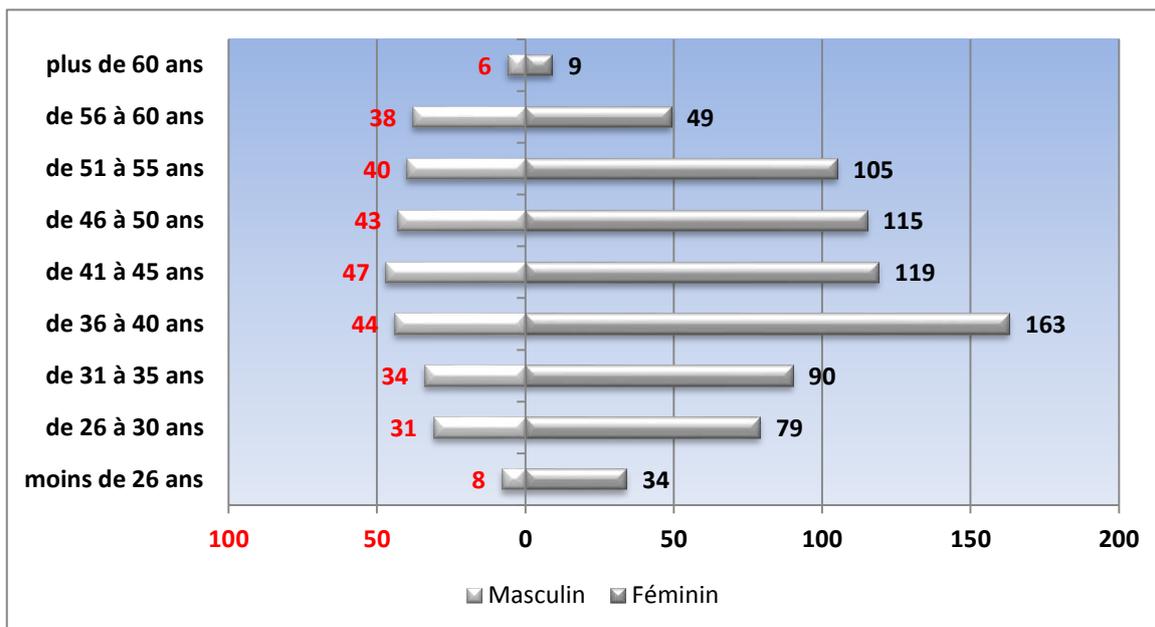
L'année 2016 marque un renversement de tendance par rapport aux années précédentes avec pour la première fois une prédominance féminine parmi les agents de droit public. Le personnel de sexe féminin passe la barre des 50% améliorant ainsi la parité.

En fin décembre 2016, cette légère prédominance se traduit par un nombre de 1 892 femmes (50,39 %) pour 1 863 hommes (49,61 %), alors qu'en fin 2015, ces derniers représentaient 50,74 % des 3 725 agents de droit public (versus 49,26 % de femmes). Ledifférentiel entre 2015 et 2016 de 30 agents est au profit des femmes.

On constate que dans les tranches d'âge inférieures à 40 ans, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes (879 contre 717 hommes).

L'âge moyen se situe autour de 43 ans, soit légèrement inférieur à celui de l'ensemble des services administratifs (44 ans).

Répartition des agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant de la filière administrative et financière par tranches d'âge et par sexe

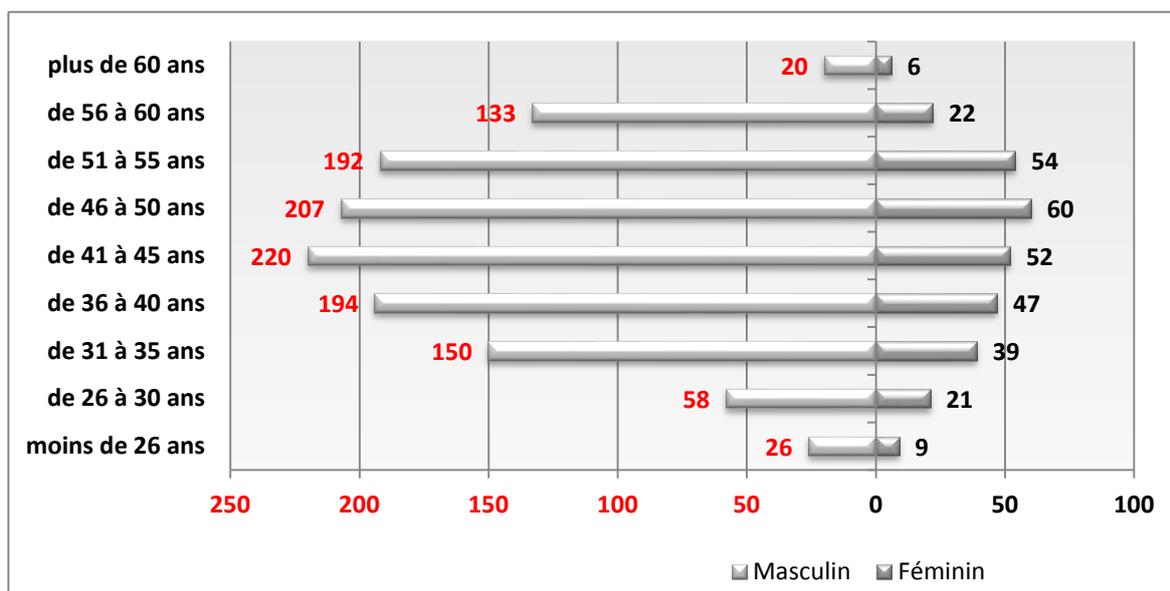


La filière administrative et financière est majoritairement composée de femmes à 72 %, avec 763 femmes pour 291 hommes sur un total de 1 054 agents exerçant notamment des activités de juriste, chargé d'études, secrétaire, adjoint administratif, etc.

C'est dans les tranches d'âge des 36-40 ans, 41-45 ans et 46-50 ans que l'on dénombre le plus d'effectifs, avec 531 agents dont 397 femmes représentant 75 % des agents féminins de cette filière.

L'âge moyen se situe vers 42 ans.

Répartition des agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant de la filière technique par tranches d'âge et par sexe

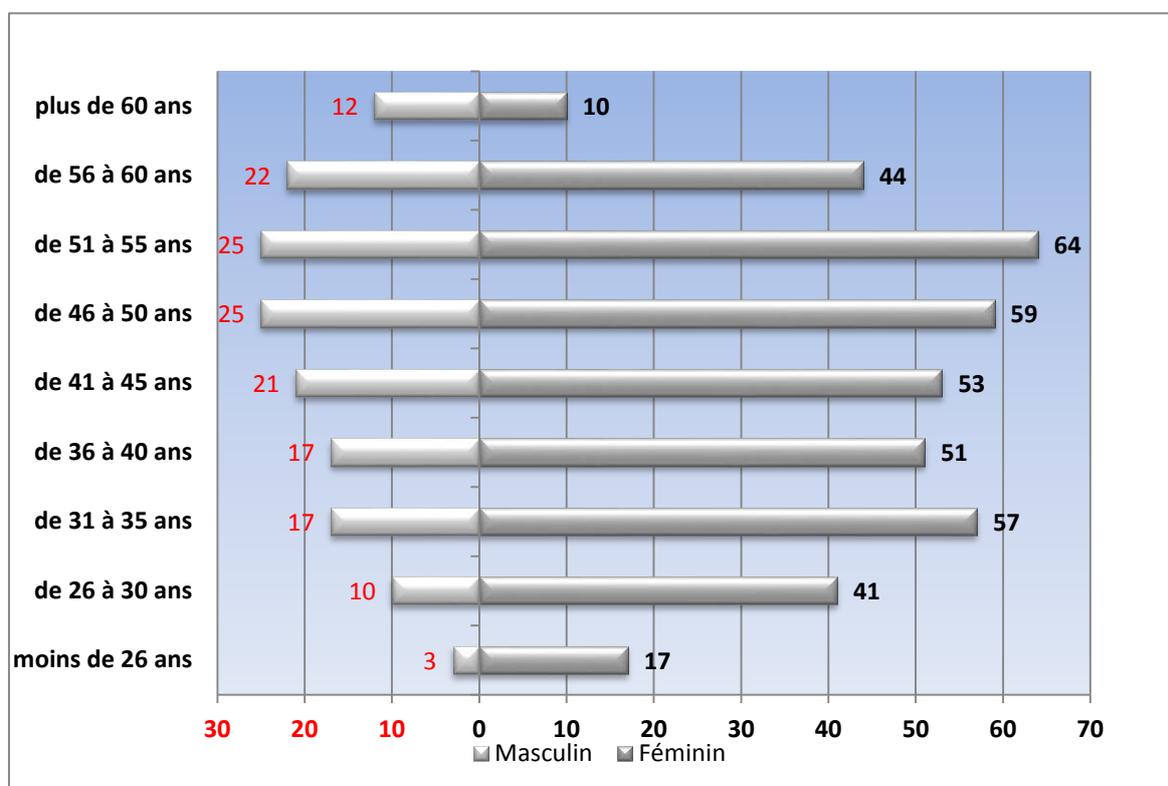


La filière technique reste la plus importante en effectif au sein de la fonction publique. Elle comprend 1 510 agents composés très majoritairement d'hommes (1 200 représentant 79 % de l'effectif de la filière).

La tranche d'âge des 41-45 ans comporte l'effectif le plus élevé avec 272 agents, soit 18 % du total.

L'âge moyen se situe vers 44 ans.

Répartition des agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant de la filière santé et de la filière recherche par tranches d'âge et par sexe

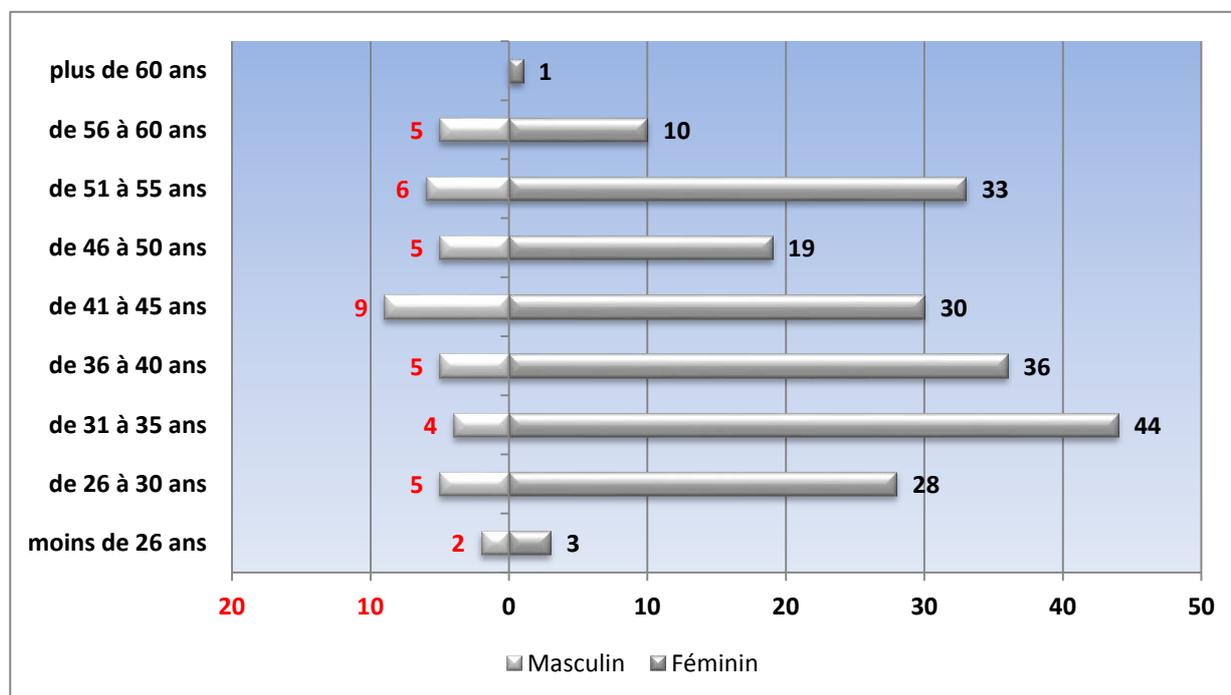


Les filières santé et recherche sont majoritairement féminines, avec 396 femmes (72 %), pour un effectif total de 548 agents.

La tranche d'âge la plus nombreuse est celle de 51-55 ans, avec 89 agents, soit 16 % de l'effectif total.

L'âge moyen est de 44 ans comme pour la filière technique, un peu plus élevée que pour la filière administrative et financière (42 ans).

Répartition des agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant de la filière socio-éducative, sportive et culturelle par tranches d'âge et par sexe

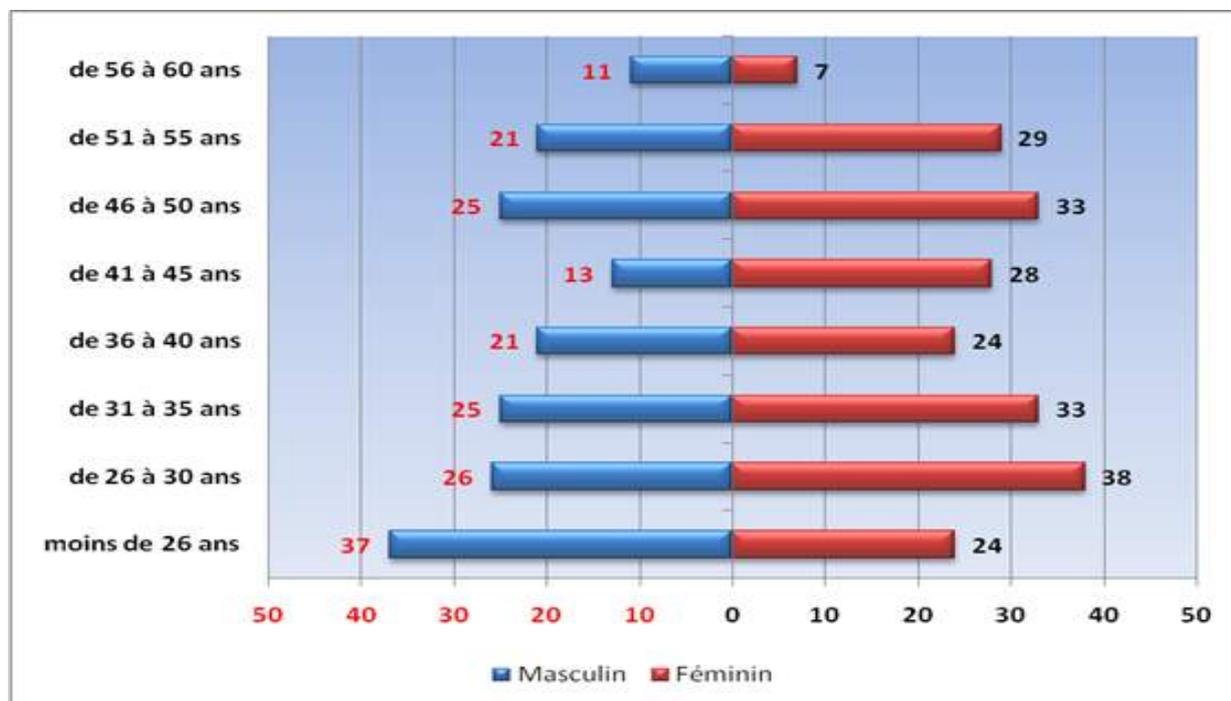


Les femmes au nombre de 204 sont très largement majoritaires dans la filière socio-éducative, sportive et culturelle (83 % de l'effectif global de 245 agents).

Cette filière concentre 52 % de ses agents entre 31 et 45 ans, les autres tranches d'âge représentant pour les âgés (plus de 50 ans) 27%, et les plus jeunes (30 ans et moins) 19%.

L'âge moyen se situe vers 41 ans.

Répartition des agents de droit public (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant de la filière éducative par tranches d'âge et par sexe



La filière éducative avec 395 agents est également majoritairement féminine. Les femmes représentent 55 % de l'effectif global de la filière.

Elle se distingue des autres par sa pyramide des âges plus élargie à la base traduisant un personnel relativement plus jeune.

32 % des agents ont moins de 31 ans ; cette situation s'explique par l'organisation récente du concours d'adjoints d'éducation, d'assistants socio-éducatifs et de psychologues, et le recours aux ANT lors des rentrées scolaires.

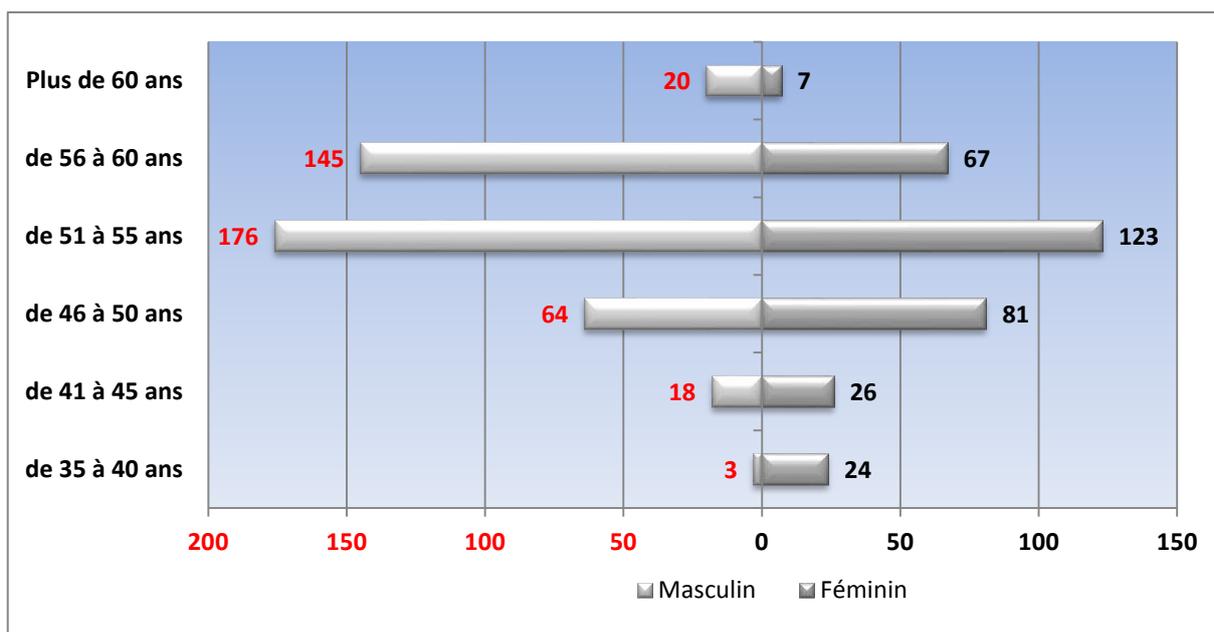
L'âge moyen se situe vers 38 ans, inférieur à celui des agents de droit public (43 ans environ) et celui des agents des services publics tous confondus (44 ans).

1.2.6 Données sur les agents relevant du statut des ANFA

Les recrutements sur la base de la convention collective des ANFA ne sont plus autorisés au sein de l'administration depuis l'adoption de la délibération 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires au sein de l'administration de la Polynésie française.

Répartition par tranche d'âge et par sexe des agents relevant du statut des agents non fonctionnaire de l'administration (ANFA) : une population majoritairement masculine et vieillissante

Les 754 agents ANFA en poste à fin 2016 se répartissent ainsi par tranche d'âge et par sexe :



La population des ANFA est majoritairement masculine (56 %), notamment pour les tranches d'âge au-delà de 50 ans (80 % de l'effectif masculin). L'âge moyen est de 53 ans.

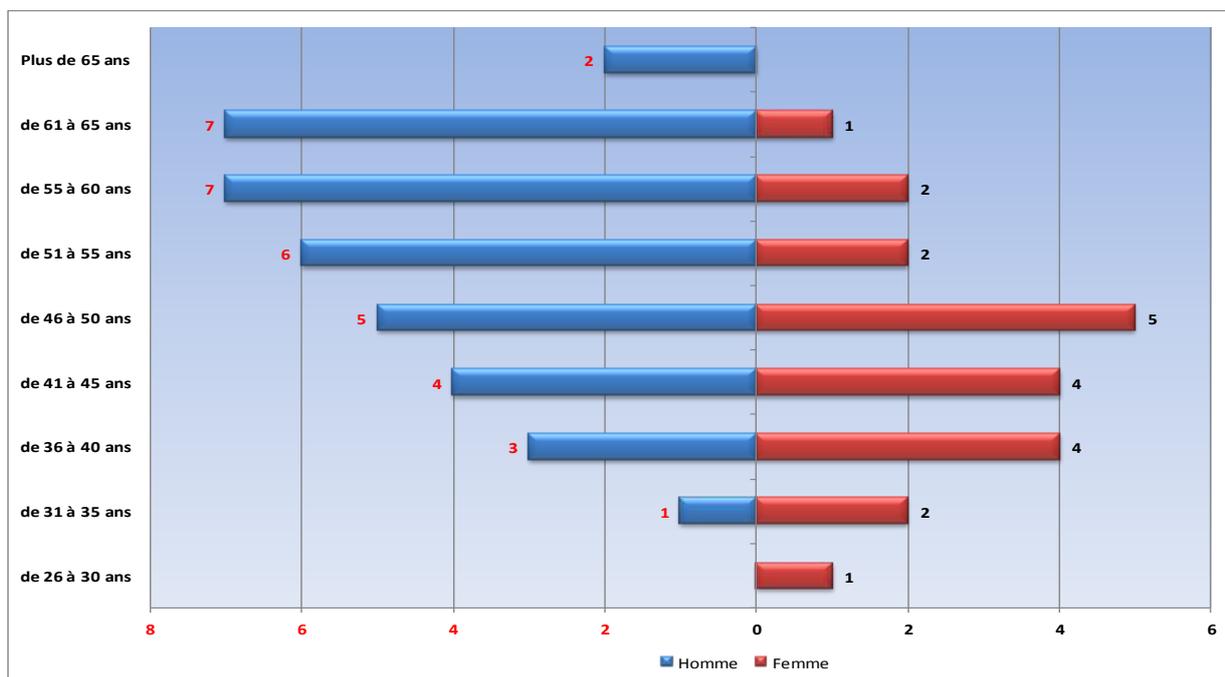
1.2.7 Répartition par âge et par sexe des emplois fonctionnels

Les emplois fonctionnels, régis par des modalités spécifiques, sont des postes de responsabilité sur lesquels les personnes sont nommées pour une période indéterminée. Il s'agit essentiellement de postes de chefs de service et de directeurs d'établissement public à caractère administratif (EPA) de l'administration de la Polynésie française, mais également, dans de rares cas, de postes spécifiques d'encadrement technique ou administratif.

La présente analyse est extraite des données statistiques de la direction générale des ressources humaines et concerne **exclusivement les postes de chef de service et de directeur d'EPA (hors intérimaires)**. Elle porte sur la situation de ces responsables de structures arrêtée à la date du 31 décembre 2016 dans 56 entités (43 services administratifs et 13 EPA).

A cette date, sur les 46 services administratifs et les 14 EPA existants, le nombre d'intérimaires est de trois pour les services et de un pour les EPA.

Répartition des chefs de service et directeurs d'EPA (hors intérimaires) par tranches d'âge et par sexe



L'étude de la répartition des emplois fonctionnels montre que 63 % (35/56) des postes de direction dans l'administration de la Polynésie française sont occupés par des hommes. Ce déséquilibre est légèrement plus important dans les 13 EPA où les femmes occupent les postes de direction à hauteur de 23 % seulement (3/13), contre 42 % (18/43) dans les services administratifs.

Les femmes responsables de structure sont plus jeunes que les hommes, avec un âge moyen respectif de 45 et 54 ans. Parmi les 27 chefs de services et directeurs d'EPA de plus de 50 ans, les hommes sont prédominants (22, soit 81 %) par rapport aux femmes (5, soit 19 %).

80 % (45/56) des chefs de service et directeurs d'EPA ont plus de 40 ans, et 11 d'entre eux ont plus de 60 ans (dont 9 hommes et 1 femme).

	Age du plus jeune	Age du plus âgé	Age moyen	Nbre de chefs de service de 50 ans et +
Hommes	32 ans	76 ans	54 ans	22
Femmes	29 ans	64 ans	45 ans	8
Effectif total			50 ans	30

Répartition des chefs de services et directeurs d'EPA (hors intérimaires) par statut d'origine

51 % des chefs de service et directeurs sont issus de l'administration de la Polynésie française (46 % sont des fonctionnaires et 5 % relèvent du statut ANFA). Le reste des effectifs est réparti entre les fonctionnaires d'Etat en service détaché (11 %) et ceux issus du secteur privé (38 %).

Statut d'origine	Femme	Homme	Total	% du total
ANFA	1	2	3	5%
FEDA		6	6	11%
FPT	15	11	26	46%
Filière administrative et financière	11	7	18	
Filière éducative	1	1	2	
Filière recherche		1	1	
Filière santé		1	1	
Filière technique	3	1	4	
PRIVE	5	16	21	38%
Total général	21	35	56	100%

Si l'on constate une relative parité entre les responsables de structures issus de la fonction publique (17 hommes pour 15 femmes), la disparité entre hommes et femmes s'avère particulièrement marquée chez les responsables qui viennent du secteur privé, où les hommes sont largement majoritaires (16 hommes pour 5 femmes).

1.2.8 Données sur la représentation H/F dans les commissions administratives paritaires (CAP)

Ces données sont extraites du procès verbal récapitulatif n° 762/MTF/DGRH/SGC du 18 janvier 2017 de l'ensemble des opérations électorales des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de la Polynésie française – scrutin du 30 novembre 2016, publié au journal officiel de la Polynésie française le 31 janvier 2017.

La représentation respective des hommes et des femmes au sein des CAP de la fonction publique de la Polynésie française s'établit ainsi :

	Homme		Femme		Total
	Nbre	%	Nbre	%	
Titulaires	44	46 %	52	54 %	96
Suppléants	43	45 %	53	55 %	96
Total	87	45 %	105	55 %	192

On constate une légère prépondérance de la représentation féminine dans les CAP tant en qualité de titulaire que de suppléante.

1.2.9 Données sur la représentation H/F dans les concours organisés en 2016

Répartition des candidats, des membres de jury et des lauréats par sexe

En 2016, six concours ont été organisés :

- 1 dans la filière éducative : adjoints d'éducation de catégorie B avec 7 lauréats et 11 lauréates, soit 61 % de femmes ;
- 3 dans la filière santé :
 - vétérinaires et chirurgiens-dentistes de catégorie A avec respectivement 3 lauréats (dont 1 femme, soit 33%) et 5 lauréats (dont 4 femmes, soit 80 %) ;
 - médecins de catégorie A avec 9 lauréats et 10 lauréates (soit 53 % de femmes) ;
 - infirmiers de catégorie B avec 28 lauréats et 63 lauréates (soit 69 % de femmes) ;
- 1 dans la filière technique : ingénieurs de catégorie A avec 39 lauréats et 37 lauréates (soit 49 % de femmes) ;
- 1 dans la filière administrative : attachés d'administration de catégorie A avec 370 inscrits et 903 inscrites (soit 71 % de femmes) et dont l'organisation se poursuit en 2017.

Le tableau ci-après illustre la répartition H/F des candidats, lauréats et membres du jury relatifs à ces concours.

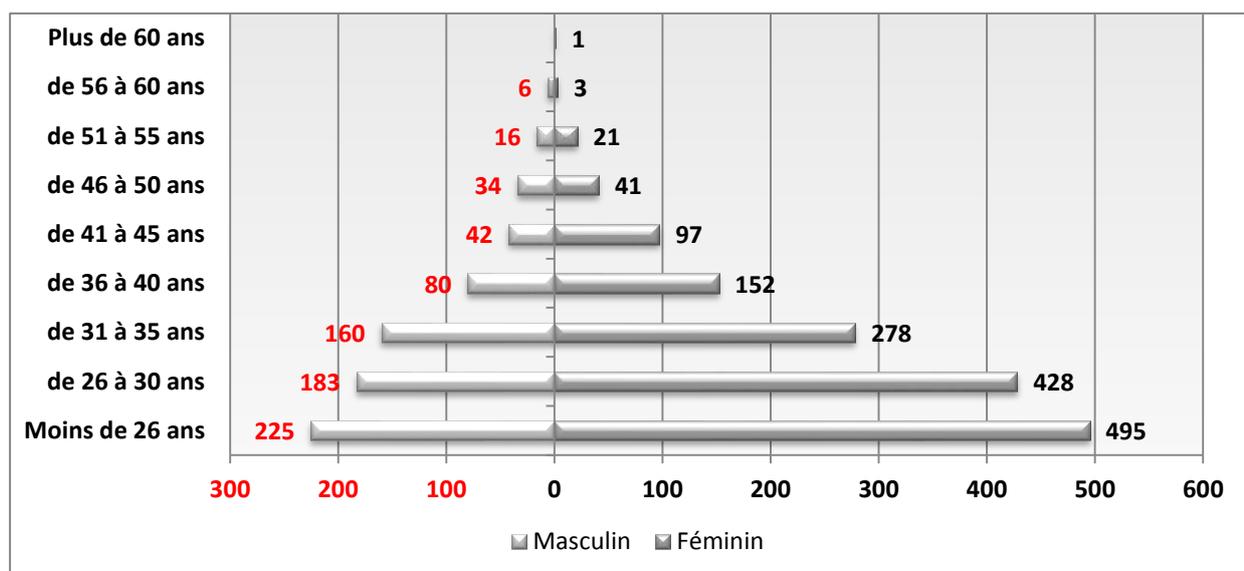
Filière	Concours	Candidats inscrits		Jury		Lauréats	
		H	F	H	F	H	F
FED	Adjoint d'éducation externe	201	368	3	2	7	10
FED	Adjoint d'éducation interne	5	1	3	2	0	1
FED	Adjoint d'éducation (Cat. B)	206	369	6	4	7	11
FSA	Vétérinaire	2	3	4	2	2	1
FSA	Chirurgien-dentiste	1	4	4	2	1	4
FSA	Vétérinaire – Chirurgien dentiste (Cat. A)	3	7	8	4	3	5
FSA	Médecin (Cat. A)	11	11	5	1	9	10
FSA	Infirmier externe	34	110	0	5	22	50
FSA	Infirmier interne	3	4	0	5	2	3
FSA	Infirmier en intégration	4	11	0	5	4	10
FSA	Infirmier (Cat. B)	41	125	0	15	28	63
FTE	Ingénieur subdivisionnaire	110	94	5	0	36	33
FTE	Ingénieur en chef	5	7	5	0	3	4
FTE	Ingénieur (Cat. A)	115	101	10	0	39	37
FAF	Attaché d'administration (Cat. A)	370	903	Organisations en cours			
Total		746	1 516	29	24	86	126

Sur ces 6 concours, parmi les 2 262 effectifs inscrits, 67 % sont des femmes contre 33 % d'hommes.

Le taux de réussite est légèrement moins élevé pour les candidates aux cinq premiers concours, avec 21 % (126 lauréates sur 613 inscrites) contre 23 % pour les candidats (86 lauréats sur 376 inscrits).

La composition des jurys marque une légère prépondérance des membres masculins (55 %) sur les membres féminins (45 %).

Répartition des candidats par âge



Il est à noter que 78 % des candidats ont moins de 36 ans.

Répartition des candidats par filière et par catégorie :

Filière	Catégorie	Candidats inscrits	
		H	F
FTE	A	115	101
FSA	A	14	18
FED	B	206	369
FSA	B	41	125
FAF	A	370	903
Total		746	1 516

On observe une prépondérance des candidatures féminines (67 %).

1.2.10 Données sur la représentation H/F dans les examens professionnels organisés en 2016

En 2016, 23 examens professionnels ont été organisés dont 11 se sont avérés infructueux.

Répartition des candidats, des membres de jury et des lauréats par sexe

N°	Filière	Nb d'examens professionnels organisés en 2016	Candidats inscrits		Jury		Lauréats	
			H	F	H	F	H	F
1	FAF	5, dont 1 infructueux	20	51	7	11	9	27
2	FTE	5, dont 2 infructueux	207	51	8	6	46	11
3	FSA	4, dont 1 infructueux	2	25	3	11	0	9
4	FSE	8, dont 7 infructueux	1	15	3	3	1	1
5	FED	1	4	8	3	1	2	6
	TOTAL	23, dont 11 infructueux	234	150	24	32	58	54

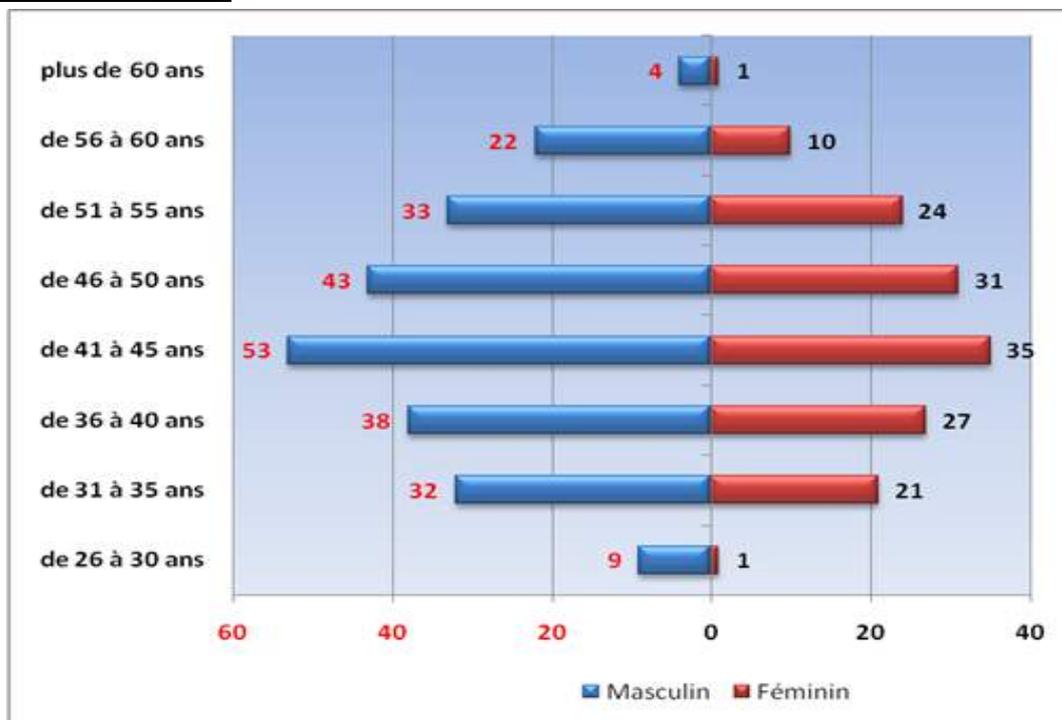
Sur les 23 examens professionnels organisés, on compte 384 agents inscrits, dont 39 % sont de sexe féminin (150 candidates sur 384).

48 % des lauréats sont de sexe féminin (54 lauréates sur 112).

Le taux de réussite (lauréats/inscrits) est de 36 % pour les femmes (54 sur 150 inscrites), contre 25 % pour les hommes (58 sur 234 inscrits).

A l'inverse des concours, la composition des membres du jury marque une prédominance féminine (57 %, soit 32 sur 56).

Répartition des candidats par âge



Il est à noter que 73 % des inscrits se situent dans la tranche d'âge des 31-50 ans.

Répartition des candidats par filière et par catégorie

Filière	Catégorie	Sexe		Total
		F	M	
Filière administrative et financière (FAF)	A	8	4	12
	B	17	6	23
	D	26	10	36
Total FAF		51	20	71
Filière éducative (FED)	B	8	4	12
Total FED		8	4	12
Filière santé (FSA)	C	20	2	22
	D	5		5
Total FSA		25	2	27
Filière socio-éducative, sportive et culturelle (FSE)	B	15	1	16
Total FSE		15	1	16
Filière technique (FTE)	A	1	1	2
	D	50	206	256
Total FTE		51	207	258
Total		150	234	384

On constate une présence prépondérante de candidates dans les examens professionnels relevant des filières administrative et financière, éducative, santé et socio-éducative, sportive et culturelle, avec :

- 72 % pour la filière administrative et financière (51 inscrites/71) ;
- 67 % pour la filière éducative (8 inscrites / 12) ;
- 94 % pour la filière socio-éducative, sportive et culturelle (15 inscrites/16) ;
- 93 % pour la filière santé (25 inscrites/27).

La tendance est inversée concernant la filière technique, avec 80 % en faveur des hommes (207 inscrits/258).

77 % des inscrits sont de catégorie D (297/384), et 56 % (216/384) sont de sexe masculin.

1.2.11 Données sur la répartition H/F dans les actions de formation menées par la DGRH au titre de l'année 2016

En 2016, l'offre de formation engagée dans le cadre de la première année du plan triennal de formation 2016-2018 a regroupé 68 modules (42 modules transversaux et 26 modules spécifiques).

Ils ont conduit à la réalisation de 1 711 actions de formation pour un total de 1 260 agents concernés.

La répartition du nombre d'agents et d'actions de formation effectuées, s'établit ainsi selon le sexe et l'origine géographique des participants :

Origine géographique	Répartition des agents formés			Répartition des actions de formation		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Tahiti	432	589	1 021	592	793	1 385
Moorea	6	9	15	6	9	15
Iles Sous le Vent	35	51	86	43	86	129
Marquises	31	34	65	35	52	87
Australes	13	20	33	22	24	46
Tuamotu	15	25	40	17	32	49
Total	532	728	1 260	715	996	1 711

58 % des agents bénéficiaires de formation étaient des femmes et ces dernières ont été concernées par 58 % des actions de formation.

1.2.12 Données sur les absences et les congés

Cette analyse concerne les agents des services administratifs (tout statut confondu y compris les agents CEAPF) et repose sur des données fournies par chaque structure dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel du Président à l'Assemblée de la Polynésie Française pour l'année 2016, au titre de la fiche de contribution des services et de la rubrique consacrée au « *Bilan Social du service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016* ».

Il s'agit donc de données déclaratives des services administratifs compilées par la Direction générale des ressources humaines (D.G.R.H.).

Ont été dissociées les données relatives aux absences pour raisons de santé ou congés de maladie et les données concernant les autres congés et absences.

Les absences pour raisons de santé

Les absences pour raisons de santé ont été classées en trois types conformément aux dispositions prévues par la délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 :

- les congés de maladie ;
- les congés de longue maladie, selon l'article 34 et suivants de la délibération précitée ;
- les congés de longue durée, selon l'article 36 et suivants de cette même délibération.

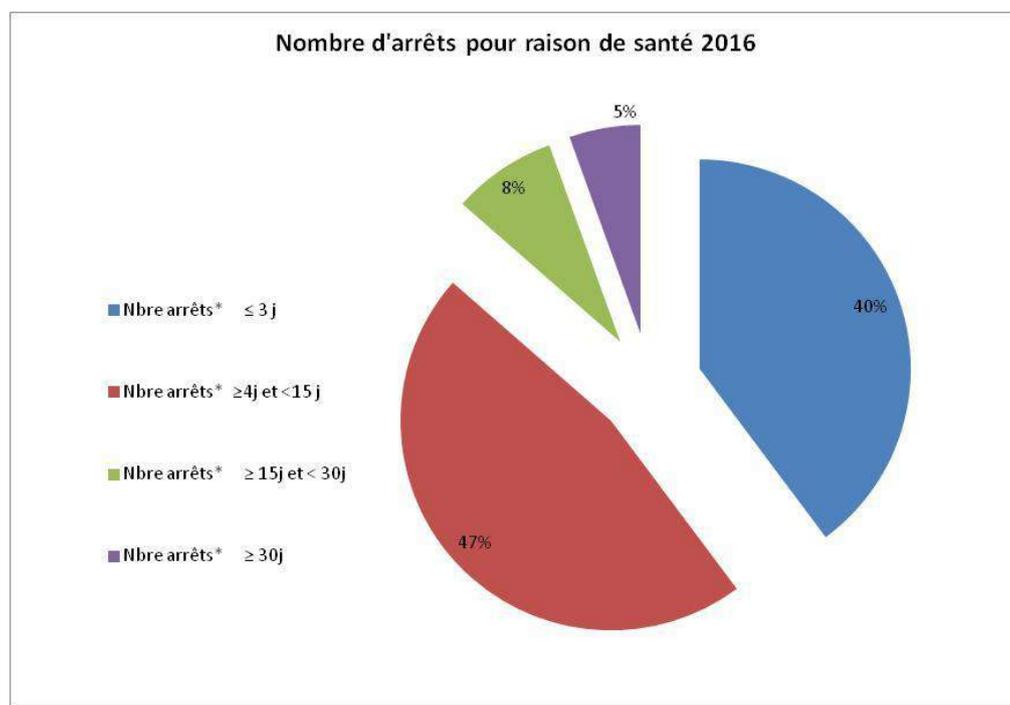
Pour l'année 2016, les données relatives aux absences pour raisons de santé communiquées par les services, sont classées par types de congés et par tranches de nombre de jours d'arrêts, comme suit :

	Nbre arrêts(1) ≤ 3 j	Nbre arrêts(1) ≥4j et <15 j	Nbre arrêts(1) ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts(1) ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail(2)
Congés de maladies	3 138	3 679	626	389	58 808
<u>Congés de longue maladie</u> article 34 et suivants de la délibération	2	0	6	43	3154
<u>Congés de longue durée</u> article 36 et suivants de la délibération	0	0	0	3	230
Total	3 140	3 679	632	435	62 192

(1) arrêts ou prolongations.

(2) nombre y compris samedi, dimanche et jours fériés.

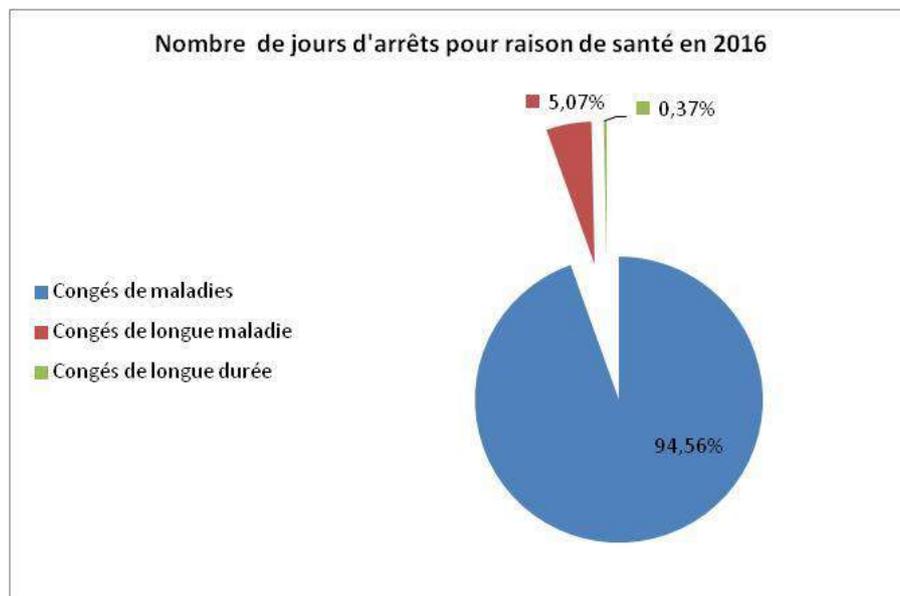
Le graphique ci-dessous permet de visualiser pour 2016 la répartition du nombre d'arrêts (arrêts ou prolongations) par tranches de nombre de jours d'arrêts :



On peut constater une répartition relativement équilibrée entre le nombre d'arrêts d'une durée de 4 à 15 jours (3 679 soit 47 %) et les arrêts de moins de 4 jours (3 140 soit 40 %). Les arrêts supérieurs à 15 jours représentent près de 13 % (1 067) du total dont 8 % (632) pour les arrêts de 15 à 30 jours et 5 % (435) pour les arrêts supérieurs à 30 jours.

La répartition du nombre de jours d'arrêt de travail (y compris samedi, dimanche et jours fériés), s'établit ainsi pour 2016 :

2016	Nbre de jours	%
Congés de maladies	58 808	94,56%
Congés de longue maladie	3 154	5,07%
Congés de longue durée	230	0,37%
Total	62 192	100,00%



Comparativement à 2015, on observe :

- une augmentation de 31 % du nombre d'arrêts (+ 1 864 arrêts), imputable à la part majeure des arrêts pour congés de maladie entre 1 et 15 jours (1 423 sur les 1864 arrêts soit 76 %),
- une augmentation de 32 % du nombre de jours de congés de maladie (+ 14 899 jours d'arrêt).

Le taux d'absentéisme (nombre de jours d'arrêts/nombre de jours travaillés), **pour raisons de santé** a été estimé pour 2016 à **5,4 %** contre 4,3% en 2015 et 6,8% en 2014 qui a été marquée par l'épidémie de chikungunya.

Données sur les autres congés et absences

Sont concernés au titre de cette rubrique :

- les congés annuels (dont les majorations pour ancienneté et enfants à charge) ;
- les congés administratifs ;
- les congés de maternité ;
- les congés parentaux ;
- les congés de formation professionnelle ;
- les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux ;
- les autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles ;
- les disponibilités pour convenances personnelles ;
- les journées de grève ;
- les diverses autres absences.

NB : Les disponibilités pour convenances personnelles et les journées de grève ne sont pas rémunérées alors que toutes les autres absences relevées ci-avant, le sont.

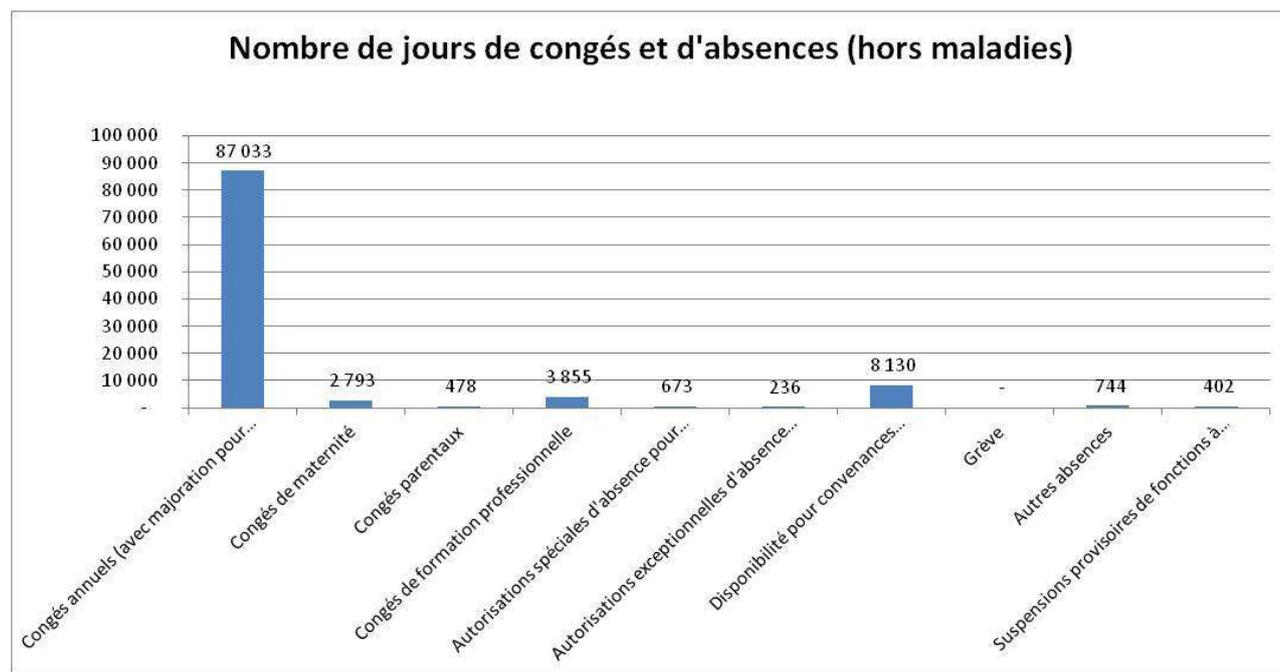
Pour l'année 2016, les données individuelles communiquées par les services sur le nombre de demandes et le nombre de jours de congés (autres que maladie), ont été globalisées et réparties ainsi, selon le type de congés et le nombre de jours d'absence par tranches:

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5,5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	21 036	3 478	896	111	87 033
Congés de maternité	FIXE				2 793
Congés parentaux	20	-	-	3	478
Congés de formation professionnelle	161	8	4	29	3 855
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux (intégrés dans les congés annuels)	228	18	-	-	673
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	37	13	1	-	213
Disponibilité pour convenances personnelles	15	5	8	27	8 130
Grève	-	-	-	-	-
Autres absences	356	20	2	-	744
Suspensions provisoires de fonctions à titre conservatoire (Discipline)	91	9	-	2	402
TOTAL	21 853	3 542	911	170	103 942

Les demandes de congés s'élèvent à 26 476, marquant une augmentation de 19 % par rapport à l'année 2015 qui comptait 22 294 demandes.

Cependant, ces demandes ont généré un nombre de jours de congés inférieur à celui en 2015, passant de 130 673 à 103 942 jours à en 2016, soit une baisse de 20 %.

La répartition du nombre de jours s'établit ainsi pour 2016 selon le type de congés ou absences :



Les congés annuels y compris les congés administratifs représentent 84% du nombre total de jours de congés ou absences. En 2^{ème} position, viennent les congés de disponibilité pour convenances personnelles (7,5%) et en 3^{ème} position, les congés de formation (3,7%).

En 2016, aucun jour de grève n'a été relevé au sein de l'administration de la Polynésie française.

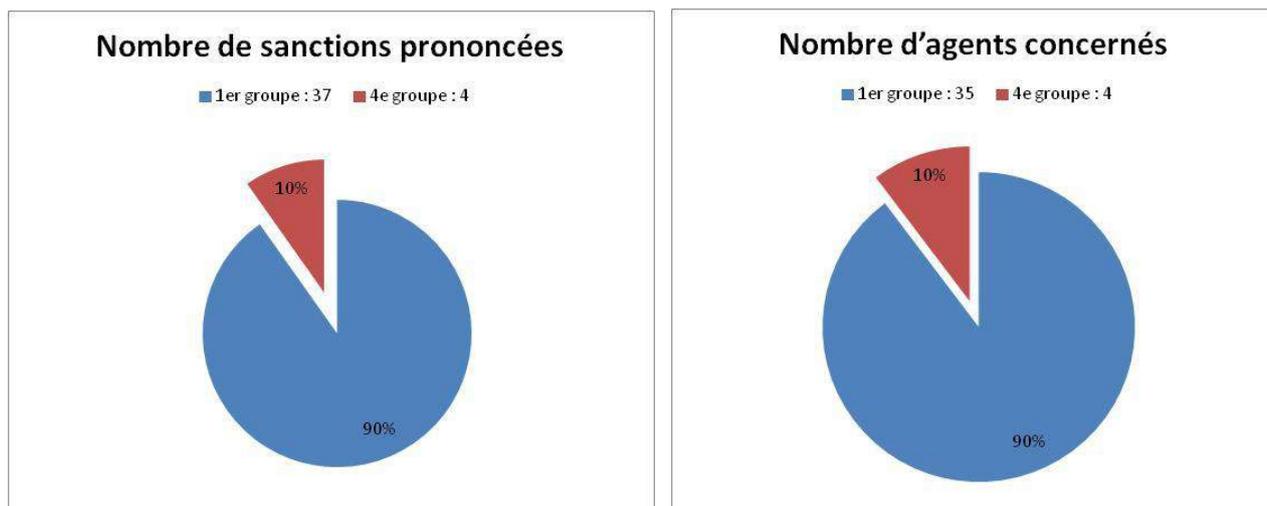
Les demandes de congés de moins de 5 jours représentent 83 % des demandes totales contre 13 % pour les demandes de 6 à 15 jours, 3 % pour les demandes comprises entre 15 à 30 jours et 0,6 pour celles supérieures à 30 jours.

1.2.13 Les données sur les mesures disciplinaires

La répartition des sanctions disciplinaires prises en 2016 à l'encontre des agents des services administratifs s'établit ainsi selon les groupes de sanction concernés :

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Total sanctions	Total des agents concernés
1er groupe	Avertissement	22	21	37	35
	Blâme	15	14		
2ème groupe	Radiation du tableau d'avancement	0	0	0	0
	Abaissement d'échelon	0	0		
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)	0	0		
	Déplacement d'office	0	0		
3ème groupe	Rétrogradation	0	0	0	0
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)	0	0		
4ème fgroupe	Révocation	4	4	4	4
Total		41	39	41	39

41 sanctions dont 37 du 1^{er} groupe et 4 du 4^{ème} groupe ont été prononcées en 2016 contre 32 en 2015 (+ 28 %) et ont concerné 39 agents contre 30 en 2015 (+ 30 %).



90 % des sanctions prononcées relèvent du 1^{er} groupe (dont 59 % d'avertissement et 41 % de blâme) et concernent 35 agents (soit 90 % des effectifs sanctionnés en 2016).

Aucune sanction de 2^{ème} et 3^{ème} groupe n'a été prise.

Les sanctions de 4^{ème} groupe représentent 10 % des sanctions prononcées (4 révocations) qui ont concerné 10 % des agents sanctionnés (4 agents).

1.3 ETAT DE L'IMMOBILIER ET DES MATERIELS DES SERVICES

1.3.1 Bâtiments à l'usage des services administratifs

Le parc public ne permet pas de reloger l'ensemble des services administratifs du Pays.

Pour la gestion des biens immeubles, le Pays dispose ainsi de 3 modes opératoires différents :

- La location de terrains auprès du Port autonome de Papeete, sur lesquels sont implantés des bâtiments appartenant au Pays
- Les prises à bail : location par le pays auprès d'acteurs privés de terrains et de bâtiments pour le compte de services administratifs.
- Les bâtiments du Pays, hébergeant des services administratifs et ministères, des établissements à caractère publics,

Par ailleurs certains bâtiments du pays font l'objet de locations par le pays en faveur d'acteurs privés.

Synthèse générale			
	PAP	Prise à bail	Bâtiment du Pays
Surface en m ²	17 022	33 682	2 069
Redevance due en XPF	45 328 197	243 528 108	
Redevance perçue en XPF			8 398 008

L'occupation par le pays d'emprises relevant de la circonscription du Port Autonome de Papeete (PAP)

Certains bâtiments du Pays sont édifiés sur le domaine public portuaire du Port autonome de Papeete. Cette occupation du sol est soumise à redevance, cette dernière est fixée par le conseil d'administration du port autonome.

En 2016 on dénombre 6 bâtiments du pays construits sur l'emprise foncière gérée par le Port autonome de Papeete :

- 5 bâtiments accueillent les services du pays :
 - La direction de l'équipement (DEQ)
 - Le service du développement rural (SDR)
 - La direction de la santé (DSP)
 - La direction des ressources marines et minières (DRMM)
- 1 bâtiment accueille un établissement public :
 - Le fare tama hau (FTH)

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) occupe quant à elle un bâtiment du Port autonome édifié sur une emprise foncière du Port autonome.

Synthèse	
Superficie totale du foncier occupé:	17 022 m ²
Redevance annuelle due par le pays au Port autonome de papeete (PAP):	45 328 197 XPF

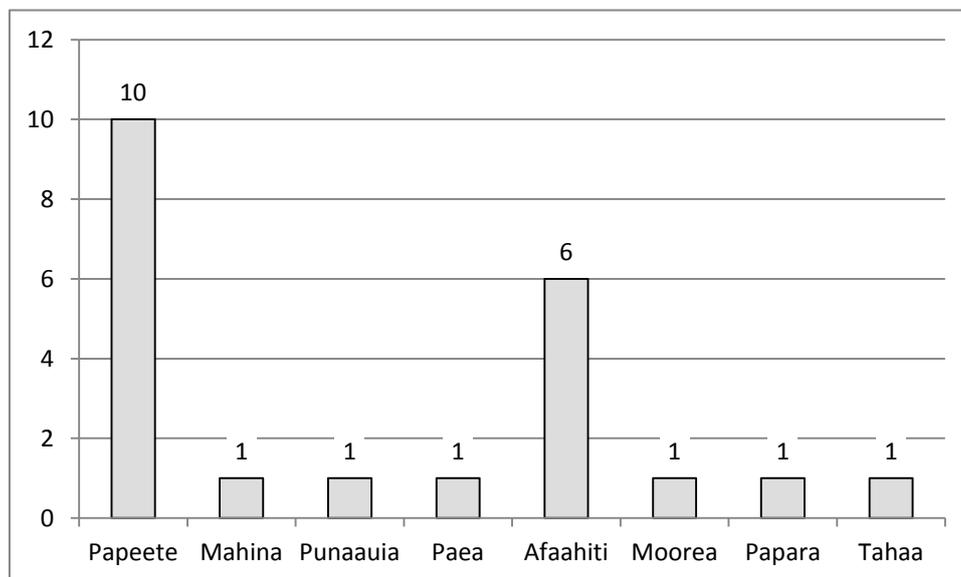
La Prise à bail par le pays de biens relevant du parc privé

Le parc immobilier du pays étant insuffisant, 12 services sur 48 sont logés en 2016 dans le parc privé. Il s'agit de :

- La direction générale des ressources humaines (DGRH)
- Le service de l'emploi et de la formation professionnelle (SEFI)
- La direction du travail (DT)
- La direction des transports terrestres (DTT)
- Le service du tourisme (SDT)
- La direction des ressources marines et minières (DRMM)
- La direction de l'aviation civile (DAC)
- La direction des affaires sociales (DAS- antenne déconcentrée)
- Le service de l'urbanisme (SAU-antenne déconcentrée)
- La direction des affaires foncières (DAF-antenne déconcentrée)
- La direction de la santé (DSP)
- La direction de l'équipement (DEQ)

Synthèse	
Superficie totale	33 682 m ²
Superficie totale des bâtiments	11 676 m ²
Superficie totale terrain nus (terrains principalement occupés par la direction de l'équipement pour l'entreposage d'agrégats)	22 006 m ²
Redevance annuelle due	243 528 108 XPF

Répartition prise à bail par commune



Bâtiments du Pays (données 2015)

Superficie globale : 76 951 m²

1-Services administratifs et ministères

Le Pays compte 65 bâtiments administratifs, parmi lesquels :

- 50 bâtiments accueillent 84 entités administratives (services et ministères)
- 12 bâtiments sont occupés par 14 établissements publics ou entités ayant une mission d'ordre public
- 3 bâtiments libérés par les entités administratives et destinés à la démolition ou la réhabilitation

Entités publiques installées dans des bâtiments du Pays : 71 535 m²

<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> DGAE	<input type="checkbox"/> REC
<input type="checkbox"/> DFCF	<input type="checkbox"/> DGEE	<input type="checkbox"/> SART
<input type="checkbox"/> ACAP	<input type="checkbox"/> DGEN	<input type="checkbox"/> SAS
<input type="checkbox"/> ACAT	<input type="checkbox"/> DGPS	<input type="checkbox"/> SAU
<input type="checkbox"/> CHSP	<input type="checkbox"/> DGRH	<input type="checkbox"/> SCP
<input type="checkbox"/> COM	<input type="checkbox"/> DICP	<input type="checkbox"/> SDE
<input type="checkbox"/> CGT	<input type="checkbox"/> DIREN	<input type="checkbox"/> SDR
<input type="checkbox"/> DAC	<input type="checkbox"/> DMRA	<input type="checkbox"/> SGG
<input type="checkbox"/> DAF	<input type="checkbox"/> DSP	<input type="checkbox"/> SI
<input type="checkbox"/> DAIEP	<input type="checkbox"/> DTT	<input type="checkbox"/> SJS
<input type="checkbox"/> DBF	<input type="checkbox"/> Imprimerie	<input type="checkbox"/> SMG
<input type="checkbox"/> DDC	<input type="checkbox"/> officielle	<input type="checkbox"/> SPAA
<input type="checkbox"/> DEQ	<input type="checkbox"/> Ministères	<input type="checkbox"/> SPJP
<input type="checkbox"/> DFCF	<input type="checkbox"/> PRO	<input type="checkbox"/> STI

2-Etablissements publics

Nombre d'établissement : 12

Surface totale occupée : 3 347 m²

- Institut Louis Malardé
- CITFF
- CMA
- OPH
- SIVMTG
- Centre d'hygiène dentaire
- TNTV
- CUCS
- Conservatoire artistique
- IIME
- CAPL
- EPIC Vanille

Locations des batiments du Pays à des personnes privées

5 bâtiments du pays sont mis en location en faveur de personnes de droit privé

- Immeuble dit « Juventin »
- Immeuble Vaiami
- Bâtiment dit « des affaires économiques »
- Laboratoire des travaux publics
- Bâtiment accueillant « Kai Hotu Rau »
-

Synthèse	
Superficie totale	2 069 m ²
Redevance annuelle perçue	8 398 008XPF

- faciliter l'accès à l'information et l'orientation dans les démarches
- répondre aux attentes des générations Y et Z
- proposer un nouveau canal de communication pour optimiser le service

Le projet de portail de l'administration, Net.pf, a pour objectif de présenter et valoriser l'action de l'administration de Polynésie française au service des citoyens, d'orienter les usagers dans leurs démarches administratives, de recueillir l'avis des usagers et de les faire participer aux travaux de modernisation, de recueillir l'avis des acteurs du service public et de les faire participer aux travaux de modernisation via un accès unique.

Ce portail est accompagné par une génération de sites internet pour que les services puissent exprimer leur contenu informatif, cognitif et conatif (y mener des actions : télé procédures) et ainsi nourrir le portail.

La démarche s'inscrit dans la ligne droite des travaux engagés par le Pays en 2003 et 2011 visant à améliorer le service au public.

Ainsi les enjeux majeurs du projet sont les suivants :

- **Efficience** des services de l'administration :
 - o Harmoniser et rationaliser les procédures de publication internet
 - o Doter les services d'un outil cohérent répondant à leur besoin de communiquer
 - o Réduire les doubles saisis et automatiser et/ou faciliter les échanges de données nécessaire à l'exercice de leurs missions.
- **Amélioration du service rendu** à l'utilisateur :
 - o Gain de temps (perdu aux guichets, au téléphone ou par courriers postaux)
 - o Gain d'argent (moins se déplacer pour ceux des archipels et hors zone urbaine)
 - o Perte de stress (accessibilité et simplification pour une meilleure supervision)

Net.PF c'est quoi ?

Un moteur de recherche, toute l'administration y est indexée, façon Google,

Un espace documentaire multimédia aussi vaste que l'est l'administration, façon Wikipédia.

Des télé-procédures administratives incluant suivi et supervision, façon Amazon

Un espace personnel pour gérer sa vie numérique administrative, façon Facebook,

Une interface de médiation pour dialoguer efficacement et rapidement, façon Twitter.



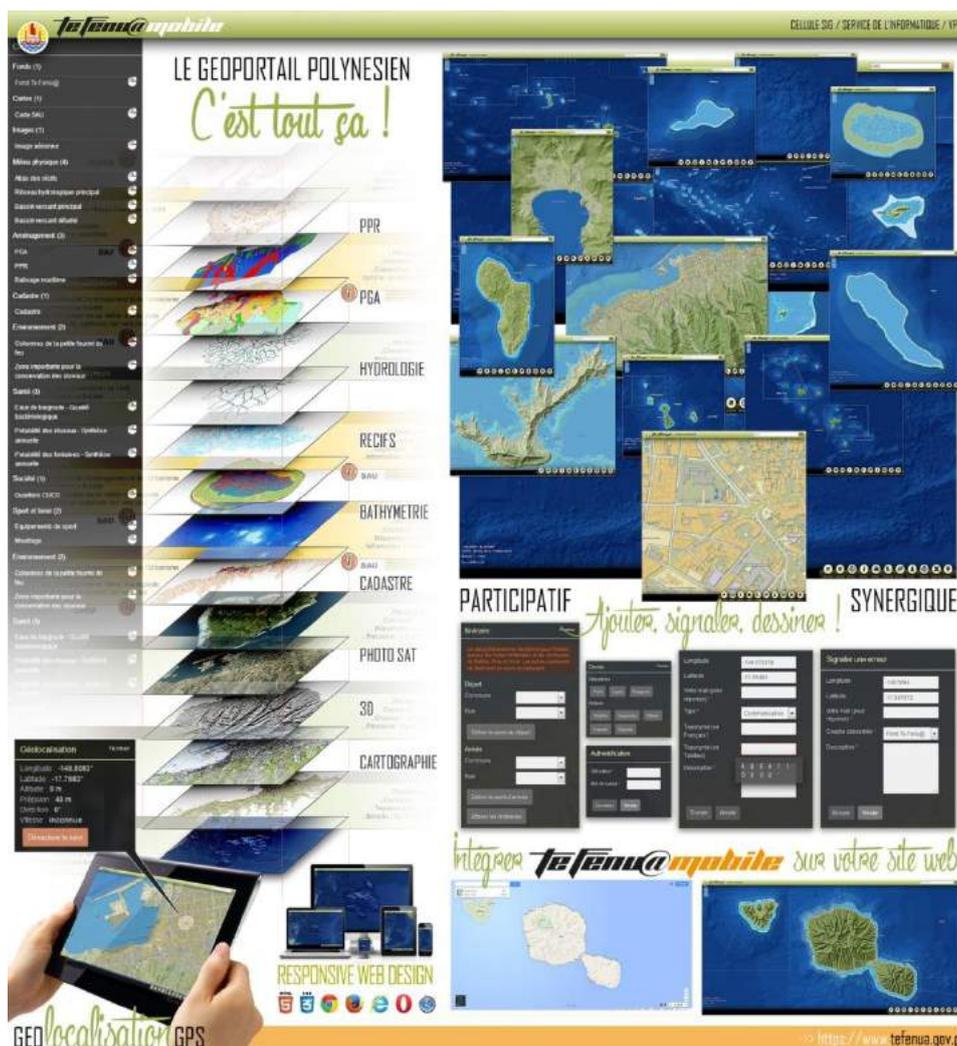
Un système d'information géographique propose la gestion de données géolocalisées dans l'espace, comme, par exemple, l'emplacement d'une parcelle du cadastre.

Ces données sont diffusées sur le site Te Fenu@ (www.tefenua.gov.pf), créé et maintenu par la cellule SIG. C'est la vitrine de la production d'informations géographiques de l'administration. Une nouvelle version a été publiée en juin 2016 (version 3.0.3).

Deux nouveaux outils ont ainsi vu le jour :

- "Partage" pour intégrer la carte de Te Fenu@ dans d'autres sites web

- "Calcul d'itinéraire" pour trouver l'itinéraire routier entre deux positions. Cet outil valorise la réalisation du réseau routier navigable réalisé en 2014 et 2015.



Zoom FENIX :

Avec le système FENIX, la dématérialisation prend tout son sens car les opérations de dédouanement ne nécessiteront plus de déplacements pour le dépôt des documents papier au Service des douanes. En effet, FENIX intégrera une signature électronique avec un certificat et un horodatage faisant appel à des services agréés de Métropole tel que l'exige la réglementation RGS qui sera très prochainement applicable en Polynésie française. La mise en place des dispositifs liés à la sécurité du système d'information a été effectuée sous la supervision du RSSI du service de l'informatique.

Ces dispositions permettront d'accélérer les délais de traitement et de réduire les coûts liés au dédouanement des marchandises. Ainsi il sera possible d'effectuer les déclarations d'avant dédouanement (pour le transporteur) et les déclarations douanières (pour l'importateur ou son transitaire) jusqu'à 24 heures avant l'arrivée du bateau. Si le système libère automatiquement sans contrôle physique (95 % à 98 % des cas), il sera possible de récupérer ses marchandises le jour même de leur arrivée.

Le futur système de dédouanement automatisé FENIX (FENua Import Export) va être progressivement déployé en 2017. En mai, les douaniers de l'aéroport testeront la solution en live, puis en juin se sera au tour des spécialistes du Fret Express, pour une généralisation entre août et septembre. Ceci afin de laisser le temps nécessaire aux différents opérateurs du privé tels que les transporteurs, déclarants, transitaires en douane, importateurs et exportateurs, de faire évoluer et communiquer leurs systèmes informatiques avec le nouveau système FENIX.

1.3.3 Parc automobile

Depuis 2014, la Direction des transports terrestres (DTT) compte une nouvelle mission dans ses attributions.

En effet, par arrêté n° 1062 CM du 22 juillet 2014, elle est chargée de contrôler que l'utilisation des véhicules des services et des établissements publics du Pays est conforme aux règles posées par l'arrêté n 749 CM du 23 mai 2013 portant réglementation relative au parc automobile de la Polynésie française et de ses établissements publics et définissant les règles d'utilisation des véhicules administratifs.

A cet effet, une cellule a été créée.

Situation du parc automobile du Pays

Un état des lieux a dû être réalisé pour appréhender le parc automobile dans son ensemble.

Ainsi, 3708 véhicules ont été immatriculés par la Direction des transports terrestres dans la série « D », répartis comme suit :

1 107 véhicules en circulation dans l'administration du Pays

Cette catégorie concerne tous les véhicules déclarés au sein de l'administration :

- 858 véhicules pour les services ;
- 181 véhicules pour les établissements publics administratifs (EPA) ;
- 41 véhicules pour le gouvernement ;
- 15 véhicules pour les établissements scolaires ;
- 12 véhicules pour les autres structures (Autorité polynésienne de la concurrence (APC), Assemblée de la Polynésie française (APF), Conseil économique social et culturel (CESC).

Les services possèdent plus de 77,5% des véhicules déclarés dans l'administration.

Les difficultés liées à la gestion de ce parc de véhicules sont les suivantes :

- L'absence d'arrêté d'affectation pour certains services et établissements publics rend difficiles les vérifications et la mise à jour des fichiers de suivi.
- La DTT n'est pas systématiquement destinataire des arrêtés de dérogation permettant de circuler en dehors des heures de service.

48 véhicules temporairement hors circulation

Cette catégorie de véhicules compte :

- 40 véhicules immobilisés (épave, à réformer ou en attente de cession) ;
- 8 véhicules en réparation.

1 546 véhicules déclarés hors circulation :

- 606 véhicules condamnés (détruits) ;
- 906 véhicules réformés. Ces véhicules ne font plus partie du parc automobile du Pays. Après visite technique, ces derniers sont définitivement détruits s'ils ne sont plus du tout en état de circuler. En revanche, s'ils sont aptes à circuler, ils sont vendus aux enchères par la Direction des affaires foncières (DAF). Il appartient alors au nouveau propriétaire de demander son immatriculation dans la série P s'il souhaite le remettre en circulation ;
- 34 véhicules volés.

1 007 véhicules dont la situation administrative est à vérifier

Cette classe de véhicules concerne principalement les cartes grises qui ne correspondent pas au service affectataire, à savoir :

- les véhicules des divers établissements scolaires ;
- les véhicules affectés à d'autres services suite à un changement ministériel ;
- les véhicules ne figurant plus dans le parc automobile du service ou de l'EPA ;
- les véhicules ne figurant pas dans l'annexe « parc automobile » transmise à la direction du budget et des finances et qui ont moins de 3 ans.

Opérations relatives aux immatriculations dans la série D en 2016

Immatriculation de véhicules

La DTT a immatriculé 65 nouveaux véhicules répartis comme suit :

- 37 véhicules pour les services ;
- 15 véhicules pour les établissements scolaires ;
- 9 véhicules pour les EPA ;

- 2 véhicules pour les établissements publics à caractère commercial et industriel (EPIC) – OPH et EGAT ;
- 2 véhicules pour le gouvernement.

Sur la totalité des véhicules immatriculés au sein de l'administration, 57% des véhicules appartiennent aux services.

Délivrance de cartes grises

La CCPAP a édité au total 98 nouvelles cartes grises :

- 66 cartes grises pour un changement de nom ;
- 20 cartes grises pour un changement d'affectation ;
- 12 cartes grises concernant des demandes de duplicata.

Véhicules condamnés

36 véhicules ont été condamnés:

- 35 véhicules pour les services ;
- 1 véhicule pour le gouvernement.

Véhicules réformés

52 véhicules ont été réformés :

- 51 véhicules pour les services ;
- 1 véhicule pour le gouvernement.

La durée moyenne de vie d'un véhicule dans l'Administration est de 16 ans. (Statistique établie à partir de l'ensemble des véhicules réformés, tous véhicules confondus).

Véhicules avec immatriculation complémentaire

1 seul véhicule a fait l'objet d'une immatriculation complémentaire.

HORS CIRCULATION					EN CIRCULATION	A VERIFIER
DEFINITIF			TEMPORAIRE			
CONDAMNES	REFORMES	VOLES	EN REPARATION	PARKING EN ATTENTE	1107	1007
606	906	34	8	40		
1546			48			

Contrôle des véhicules en dehors des heures de service

Au cours de l'année 2016, 26 véhicules ont été répertoriés en circulation en dehors des heures de service sans arrêté de dérogation.

Ils se déclinent comme suit :

- 17 véhicules pour les services ;
- 5 véhicules pour les EPA ;
- 3 véhicules pour le gouvernement ;
- 1 véhicule pour les autres structures.

22 cas concernent des déplacements durant la semaine et 4 durant le week-end (2 le samedi et 2 le dimanche).

Parmi ces signalements :

- 18 ont été justifiés par le chef de service ou le directeur d'établissement ;
- 5 signalements sont restés sans suite ;
- 3 n'ont pas pu être justifiés. Les agents concernés ont été sanctionnés par leur chef de service.

Globalement, rares sont les véhicules qui circulent en dehors des heures de service sans arrêté de dérogation.

1.4 ETAT SYNTHETIQUE PAR SERVICE

1.4.1 Service de l'artisanat traditionnel (ART)

Adresse géographique du siège	1er étage et une partie des locaux du RDC de l'immeuble « Etude Lejeune » 82 avenue du Général Charles de Gaulle, Papeete
Adresse postale	BP 4451 - 98713 Papeete TAHITI Polynésie française
Téléphone	(689) 40 54 54 00
Télécopie	(689) 40 53 23 21
Courriel	secretariat@artisanat.gov.pf
Site internet	www.artisanat.pf
Page facebook	Service de l'artisanat traditionnel

Présentation

Texte de création : Délibération n° 84-1014 AT du 11/10/1984 portant création du service de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française

Texte d'organisation : Arrêté n° 262 CM du 07/12/1984 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service de l'artisanat traditionnel

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Le Service est chargé de la programmation du développement de l'artisanat, de la prospection des besoins et des marchés et de la coordination des moyens de fonctionnement de tout organisme à vocation artisanale ou de formation à l'artisanat.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
87 236 948 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 20 123 971 F CFP
Investissement : 56 095 331 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		2						2	24%
B/CC2		4		1				5	38%
C/CC3									
D/CC4 et CC5		3		2				5	38%
Total		9		3				12	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	3	1
50 à 54 ans		2
45 à 49 ans		2
40 à 44 ans		1
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		1
< 20 ans		1

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1				1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	14	9	1		80
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	14	9	1		80

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2951	80	2.7%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	91	14	4		343
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences	11				24
TOTAL	102	14	4		367

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme	3	2	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office	1	1	En cours
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.2 Circonscription des Australes (CAU)

Adresse géographique du siège	Mataura - TUBUAI
Adresse postale	BP 97 - 98754 Mataura, TUBUAI
Téléphone	(689) 40 93 22 22
Télécopie	(689) 40 95 03 49
Courriel Site internet Page facebook	secretariat.tubuai@archipels.gov.pf

Présentation

Texte de création : Délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.

Délibération n° 2001-72 APF du 05/07/2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes

Arrêté n° 629 CM du 15/05/2001 portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des Australes

Texte d'organisation : Arrêté n° 6 CM du 07/01/2002 portant organisation de la circonscription des îles Australes

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le tavahau hau représente le Gouvernement, est le représentant direct du Président et de chacun des ministres. A ce dernier titre, il assure l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées de l'archipel. Il veille à l'exécution des lois et règlements et des décisions gouvernementales.

La circonscription des îles Australes exerce les missions suivantes :

- assurer, conformément aux dispositions de la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000, l'exécution des missions des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- être un échelon de proposition de programmation et de répartition de ses crédits et de ceux des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- mettre en œuvre les programmes dont l'exécution lui est confiée et exécuter le budget qui lui est notifié ;
- animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées dans l'archipel ;
- conduire en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées des services administratifs une action en faveur du développement économique, social et culturel de l'archipel.

Description des ressources

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
59 444 264 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 6 170 208 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1						1		1	11.11 %
B/CC2		3	1					4	44.44%
C/CC3			1			1		2	22.22%
D/CC4 et CC5		1		1				2	22.22%
Total		4	2	1		2		9	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	2	
50 à 54 ans	1	
45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans		1
35 à 39 ans		2
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		1
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental		1			1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		1	1		2
Affectation/renouvellement FEDA	1		1		2
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1			1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	11	10	1	1	172
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	11	10	1	1	172

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2043	172	8.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5 j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	83	10	1		241
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
utorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	83	10	1		241

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.3 Circonscription des Iles Sous le Vent (CISL)

Adresse géographique du siège	UTUROA - RAIATEA
Adresse postale	B.P. 880 – 98 735 UTUROA (RAIATEA)
Téléphone	(689) 40 60 00 30
Télécopie	(689) 40 66 23 99
Courriel	herenui.thunot@raiatea.csv.gov.pf / meari.teiva@raiatea.csv.gov.pf
Site internet	
Page facebook	www.service-public. Pf (net.pf)

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 2000-132 APF du 09/11/2000 fixant les principes de la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.

Délibération n° 2001-72 APF du 05/07/2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes

Arrêté n° 626 CM du 15/05/2001 portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des îles Sous-le-Vent

Texte d'organisation : Arrêté n° 4 CM du 07/01/2002 portant organisation de la circonscription des îles Sous-le-Vent

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : néant

Attributions :

Le tavana hau, représente le Gouvernement, est le représentant direct du Président et de chacun des ministres. A ce dernier titre, il assure l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées de l'archipel. Il veille à l'exécution des lois et règlements et des décisions gouvernementales.

La Circonscription des îles Sous-le-Vent (CISL) est chargée de :

- proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels confiée à leur ministère de tutelle.
- assurer, en vertu des dispositions de l'article 7 de la délibération 2000-132 APF du 09 novembre 2000, l'exécution des missions des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- être un échelon de proposition de programmation et de répartition de ses crédits et de ceux des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- mettre en œuvre les programmes dont l'exécution lui est confiée et exécuter le budget qui lui est notifié ;
- animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées ;
- conduire en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées une action en faveur du développement économique, social et culturel ;
- apporter, le cas échéant avec les subdivisions déconcentrées, son concours et son appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
72 750 2378 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 11 370 032 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1						1	9.09%
B/CC2		4		2				6	54.55%
C/CC3				1				1	9.09%
D/CC4 et CC5		3						3	27.27%
Total		8		3				11	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans		3
45 à 49 ans		3
40 à 44 ans	1	2
35 à 39 ans		1
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1			1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	9	9			82
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	9	9			82

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2497	82	3.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	58	19	2	1	406.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					

Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles			1		21
Grève					
Autres absences					
TOTAL	58	19	3	1	427.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.4 Circonscription des Marquises (CMQ)

Adresse géographique du siège	TAIOHAE (NUKU-HIVA).
Adresse postale	B.P. 26 - 98742 TAIOHAE
Téléphone	(689) 40 91 02 60
Télécopie	(689) 40 92 01 66
Courriel	direction.cmq@archipels.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Adresse géographique du siège	ATUONA (HIVA OA)
Adresse postale	B.P. 15 - 98741 ATUONA
Téléphone	(689) 40 92 76 21
Télécopie	(689) 40 92 74 75
Courriel	direction.cmq@archipels.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Adresse géographique du siège	HAKAHAU (UA POU)
Adresse postale	B.P. 141 - 98745 HAKAHAU
Téléphone	(689) 40 91 51 05
Télécopie	
Courriel	elvina.bdvcmq@gmail.com
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.

Délibération n° 2001-72 APF du 05/07/2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes

Arrêté n° 628 CM du 15/05/2001 portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des Marquises

Texte d'organisation : Arrêté n° 5 CM du 07/01/2002 portant organisation de la circonscription des îles Marquises

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le tavahau hau représente le Gouvernement, est le représentant direct du Président et de chacun des ministres. A ce dernier titre, il assure l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées de l'archipel. Il veille à l'exécution des lois et règlements et des décisions gouvernementales.

La circonscription des îles Marquises est chargé de :

- proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels confiée à leur ministère de tutelle ;
- exécuter les missions des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- mettre en œuvre les programmes dont l'exécution leur est confiée et exécute le budget qui leur est notifié ;
- animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées ;
- conduire en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées une action en faveur du développement économique, social et culturel ;
- apporter, le cas échéant avec les subdivisions déconcentrées, leur concours et leur appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
79 866 749 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 21 510 201 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1	1			1		3	19%
B/CC2		5	1				1	7	44%
C/CC3	1			1				2	12%
D/CC4 et CC5	1	2		1				4	25%
Total	2	8	2	2		1	1	16	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	2	
50 à 54 ans	1	2
45 à 49 ans		1
40 à 44 ans		3
35 à 39 ans		3
30 à 34 ans		
25 à 29 ans	2	1
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental		1			1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1	1	1	1	4
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD		1			1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	5	4			30
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération				3	230
Total	5	4		3	260

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
3632	260	7.1%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	41	8	4		235.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					

Congés de formation professionnelle	8	1			31
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	9				16
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences (RTT)	28				30
TOTAL	86	9	4		312.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.5 Service de la communication (COM)

Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa - Présidence
Adresse postale	BP 2551 Papeete – 98713 PAPEETE
Téléphone	(689) 40 47 20 00
Télécopie	(689) 40 47 26 02
Courriel	communication@presidence.pf
Site internet	www.presidence.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Il a pour attributions de proposer des stratégies de communication, de coordonner la communication de l'action gouvernementale, d'informer le Président et le gouvernement, de créer et de gérer tout support utile à la diffusion de la communication gouvernementale

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
48 667 942 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 8 328 677 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1			2					2	25%
B/CC2			3					3	37.5%
C/CC3		2						2	25%
D/CC4 et CC5			1					1	12.5%
Total		2	6					8	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		
50 à 54 ans	1	
45 à 49 ans	1	1
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		3
25 à 29 ans	1	1
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD				1	1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	10	9		1	119
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	10	9		1	119

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
1816	119	6.5%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	31	15			155
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	2				2
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	33	15			157

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.6 Circonscription des Tuamotu Gambier (CTG)

Adresse géographique du siège	Rue des remparts
Adresse postale	BP 4584- 98713- Papeete- Tahiti
Téléphone	(689) 40 50 22 75
Télécopie	(689) 40 43 36 75
Courriel	secretariat.ctg@archipels.gov.pf
Site internet	Net.pf
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Otepa - HAO
Adresse postale	BP 19 Otepa- 98767-HAO
Téléphone	(689) 40 97 03 30
Télécopie	(689) 40 97 03 30
Courriel	antennectghao@gmail.com
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.

Délibération n° 2001-72 APF du 05/07/2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes

Arrêté n° 627 CM du 15/05/2001 portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des Tuamotu et Gambier

Texte d'organisation : Arrêté n° 3 CM du 07/01/2002 portant organisation de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le tavahau hau représente le Gouvernement, est le représentant direct du Président et de chacun des ministres. A ce dernier titre, il assure l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées de l'archipel. Il veille à l'exécution des lois et règlements et des décisions gouvernementales.

La Circonscription des îles Tuamotu et Gambier (CTG) est chargée de :

- proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels confiée à leur ministère de tutelle ;
- exécuter les missions des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- mettre en œuvre les programmes dont l'exécution lui est confiée et exécuter le budget qui leur est notifié ;
- animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées ;
- conduire en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées une action en faveur du développement économique, social et culturel ;
- apporter, le cas échéant avec les subdivisions déconcentrées, son concours et son appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
92 008 196 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 19 913 274 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		3						3	27.3%
B/CC2		5						5	45.4%
C/CC3				1				1	9.1%
D/CC4 et CC5		1		1				2	18.2%
Total		9		2				11	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		4
50 à 54 ans	1	3
45 à 49 ans		1
40 à 44 ans	1	
35 à 39 ans	1	

30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental		1			1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1			1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	7	4		1	111
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	7	4		1	111

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2497	111	4.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	123	15	4		387.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles			1		25
Grève					
Autres absences					
TOTAL	123	15	5		412.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.7 Direction de l'aviation civile (DAC)

Adresse géographique du siège	Immeuble Tefafai – Puurai- FAAA Situé entre l'EDT et le service social, face au collège Henri HIRO
Adresse postale	BP 1408 - 98713 Papeete - TAHITI
Téléphone	(689) 40 54 37 20
Télécopie	(689) 40 54 37 80
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@aviation-civile.gov.pf

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 331 CM du 20/02/2008 modifié relatif à la direction de l'aviation civile.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Le service est chargé d'une compétence générale en matière d'aviation civile sous réserve des compétences attribuées à l'Etat dans ce domaine.

A cet effet, il est chargé des missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre les réglementations en matière d'aviation générale et de transport aérien public,
- déterminer et réguler les schémas d'organisation des dessertes aériennes intérieure et internationale ;
- assurer l'exploitation des aéroports de la Polynésie française ;
- assurer la gestion et la conservation du domaine public aéroportuaire ;
- élaborer les actes de gestion des aéronefs appartenant à la Polynésie française.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
827 640 850 F CFP (y compris ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 82 566 916 F CFP
Investissement : 351 983 984 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Droit Privé	Total	%
A/CC1		3	2						5	2,50%
B/CC2		20		6	1				27	13,50%
C/CC3		114	3						117	58,50%
D/CC4 et CC5		33		15				5	53	25,50%
Total		170	5	21	1			5	202	100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	1
55 à 59 ans	12	3
50 à 54 ans	23	6
45 à 49 ans	23	1
40 à 44 ans	46	5
35 à 39 ans	30	1
30 à 34 ans	27	3
25 à 29 ans	12	1
20 à 24 ans	6	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude		2			2
Mobilité (mutation)		1	2	7	10
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	4		3	1	8
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		2			2
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					

Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1				
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	61	72	22	6	1070
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	61	72	22	2	1070

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
45854	1070	2.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	544	165	84	9	4711
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	64	16			188
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	608	181	84	9	4899

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	2	2	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.8 Direction des affaires foncières (DAF)

Adresse géographique du siège	Rue Dumont d'Urville, Orovini, Immeuble TE FENUA
Adresse postale	B.P. 114 Papeete – TAHITI
Téléphone	(689) 40 47 18 18
Télécopie	(689) 40 47 19 17
Courriel	daf.direction@foncier.gov.pf
Site internet	www.daf.pf ou www.affaires-foncierres.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique des antennes :	DAF TARAVAO Immeuble Super U
Adresse postale :	B.P. 7024 – 98719 Taravao
Téléphone :	40.57.22.16
Télécopie :	40.57.55.62
Courriel :	daf.direction@foncier.gov.pf
Site internet :	www.affaires-foncierres.gov.pf ou www.daf.pf
Page Facebook :	
Adresse géographique des antennes :	DAF ISLV Cité administrative d'Uturoa
Adresse postale :	B.P. 44 – 98735 Uturoa (RAIATEA)
Téléphone :	40.60.05.25
Télécopie :	40.60.05.27
Courriel :	daf.direction@foncier.gov.pf
Site internet :	www.affaires-foncierres.gov.pf ou www.daf.pf
Page Facebook :	
Adresse géographique des antennes :	DAF MARQUISES Cité administrative de Taiohae
Adresse postale :	B.P. 26 – 98742 Taiohae (NUKU HIVA)
Téléphone :	40.920.326
Télécopie :	40.920.326
Courriel :	daf.direction@foncier.gov.pf
Site internet :	www.affaires-foncierres.gov.pf ou www.daf.pf
Page Facebook :	
Adresse géographique des antennes :	DAF AUSTRALES Cité administrative de Mataura
Adresse postale :	B.P. 92 – 98754 Mataura (TUBUAI)
Téléphone :	40.950.301
Télécopie :	40.950.266
Courriel :	daf.direction@foncier.gov.pf
Site internet :	www.affaires-foncierres.gov.pf ou www.daf.pf
Page Facebook :	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 97-87 APF du 29/05/1997 portant création de la direction des affaires foncières

Texte d'organisation : Arrêté n° 1518 CM du 31/12/1997 portant organisation de la direction des affaires foncières et Arrêté n° 185 CM du 04/02/1998 relatif à la recette particulière de l'enregistrement, des domaines et de la conservation des hypothèques

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Arrêté n° 1899 CM du 22 novembre 2016 portant application de la délibération n° 2016-105 APF du 27 octobre 2016 instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie d'indivision immobilière : « *La Direction des affaires foncières est l'autorité compétente pour recevoir et instruire les demandes d'aide tel que mentionnée aux articles 5 et 8 de la délibération susvisée* »

Attributions :

Division assistance aux particuliers

- Eclaire les usagers sur le plan juridique ;
- Oriente les usagers dans leurs recherches, facilite leur accès à l'information foncière et généalogique et, en tant que de besoin, les guide dans la constitution des dossiers fonciers ;
- Assiste la commission de conciliation obligatoire en matière foncière (CCOMF), conformément aux dispositions de l'article 38 - IX de la loi n° 96-609 du 5 juillet 1996, dans les conditions prévues par la convention Etat-Territoire.
- accompagne les administrés en vue de contribuer au règlement des situations d'indivision immobilière dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet.

Division du cadastre

- Assure la confection, la conservation et la gestion du plan cadastral ;
- Elabore les procès-verbaux de bornage et les plans parcellaires ;
- Assure la délivrance des documents cadastraux aux personnes qui en font la demande.

Division de la gestion du domaine

- Gère et conserve le domaine public et privé du Pays ; tient à jour l'état de l'ensemble des propriétés du territoire et de ses établissements publics ;
- Délimite les terres domaniales ;
- Liquide et recouvre les produits et revenus domaniaux, le prix de vente des meubles et immeubles appartenant au Pays, à l'exception des ventes en douane ;
- Liquide et recouvre les taxes et redevances liées à l'utilisation du domaine ;
- Met en œuvre la procédure de réforme des biens meubles dont les services administratifs du Pays n'ont plus l'usage ;
- Gère les successions vacantes qui sont dévolues au domaine, ainsi que les biens vacants et sans maître ;
- Reçoit les extraits d'actes permettant la tenue à jour d'un état des mutations servant d'observatoire du prix des biens immeubles en Polynésie française.

Division de la recette - conservation des hypothèques

Elle est dirigée par un agent qui cumule les fonctions de conservateur des hypothèques et de receveur de l'enregistrement des domaines.

- Conserve les registres fonciers, délivre les titres, liquide et perçoit les droits y relatifs ;
- Accomplit les formalités civiles prescrites pour la conservation des hypothèques et la consolidation des mutations de propriétés immobilières, délivre les états et certificats, liquide et perçoit les droits et salaires établis à l'occasion de ces formalités ;
- Liquide les droits d'enregistrement et de mutation, ainsi que les majorations et amendes y relatives, les impôts sur les plus-values immobilières, ainsi que les prélèvements sur les greffiers et notaires ;
- Enregistre les actes civils publics, sous signatures privées et administratives, les arrêts, jugements, actes judiciaires et extraits judiciaires ;
- Reçoit et enregistre les déclarations de mutations par décès, de mutations de propriété d'immeubles ou de fonds de commerce ;

- Recouvre l'ensemble des impôts, droits, taxes, produits et redevances liquidés par la direction ;
- Chargé de la recherche et la prise de possession des successions en déshérence.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
777 987 090 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 247 441 531 F CFP
Investissement : 340 467 461 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		23	10	1			2	36	26,08%
B/CC2		16	1	17	7			41	29,71%
C/CC3	1	17	2	5	1			26	18,84%
D/CC4 et CC5		30		5				35	25,36%
Total	1	86	13	28	8		2	138	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	6
55 à 59 ans	4	7
50 à 54 ans	6	23
45 à 49 ans	6	24
40 à 44 ans	7	18
35 à 39 ans	4	16
30 à 34 ans		7
25 à 29 ans	1	4
20 à 24 ans		4
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1	2		1	4
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1	1			2
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	14	1	2		17
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					

Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	2			3
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	4		2		6
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	1	1	1		3
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	121	109	17	15	1853
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	121	109	17	15	1853

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
29737	1853	6.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1098	120	18		4483.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	6				18
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles		2			16
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	1104	122	18		4517.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	2	2	
	Blâme	3	2	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.9 Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP)

Adresse géographique du siège	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
Téléphone	(689) 40 47 22 70
Télécopie	(689) 40 47 22 71
Courriel	daie@presidence.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 865 CM du 27/06/2013 modifié portant création et organisation de la délégation aux affaires internationales et européennes et du Pacifique.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Elle est chargée de l'organisation, la coordination et le suivi des événements et relations avec l'Union Européenne, le Pacifique (Océanie) et l'international. Elle assiste et conseille le Président dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la loi organique modifiée n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. Elle assure la promotion des investissements internationaux et fait dans ce but toutes les propositions nécessaires.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
75 616 499 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 26 477 713 F CFP
Investissement : 0 FCFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		4	2			1		7	63.64%
B/CC2		1		1				2	18.18%
C/CC3									
D/CC4 et CC5		2						2	18.18%
Total		7	2	1		1		11	100 %

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	1	1
50 à 54 ans	1	
45 à 49 ans		
40 à 44 ans	1	1
35 à 39 ans		3
30 à 34 ans		1
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	2				2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	6	19	1	1	269
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	6	19	1	1	269

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2270	269	11.8%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	86	14			280
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences	1	1			15
TOTAL	87	15			295

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.10 Direction des affaires sociales (DAS)

Adresse géographique du siège	Avenue du Prince Hinoï, immeuble Te Hotu
Adresse postale	BP 1707 – 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 58 46
Télécopie	(689) 40 43 89 20
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@solidarite.gov.pf

Présentation du service

Texte d'organisation : Arrêté n° 344 CM du 14/03/2007 modifié portant organisation de la direction des affaires sociales (DAS)

- Délibération n° 82-36 du 3 avril 1982, modifiée, relative à l'action en faveur des handicapés
- Arrêté n° 1003 CM du 15 octobre 1985 portant création d'une commission technique à l'adoption au sein du service des affaires sociales
- Arrêté n° 1139 CM du 26 septembre 1986 fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du conseil du handicap
- Délibération n° 87-47 du 29 avril 1987, modifiée, portant réglementation de l'attribution des secours sur le budget du territoire

- Délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995, modifiée, portant réglementation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales
- Délibération n° 95-261 AT du 20 décembre 1995 modifiant et abrogeant la délibération n°94-21 AT du 10 mars 1994 modifiée, relative aux conditions d'admission au régime de solidarité territorial
- Délibération n° 99-39 APF du 4 mars 1999 modifiant la délibération modifiée n° 95-261 AT du 20 décembre 1995 relative aux conditions d'admission au régime de solidarité territorial
- Arrêté n° 1300 CM du 23 septembre 1999 fixant l'organisation et le fonctionnement de centre d'accueil pour personnes âgées, dénommé « Te Fare Matahiapo »
- Délibération n° 2001-157 APF du 6 septembre 2001 relative aux associations pour l'insertion.
- Loi de Pays n° 2009-16 du 6 octobre 2009 relative aux accueillants familiaux
- Arrêté n° 511 PR du 7 juin 2012 portant nomination des membres du comité technique paritaire central de la direction des affaires sociales et du Fare Tama Hau
- Loi du Pays n° 2015-3 du 25 février 2015 relative aux conditions d'admission au régime de solidarité territorial (RST) et au contrôle de leur respect

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La direction des affaires sociales est chargée « *de promouvoir la cohésion sociale et de lutter contre l'exclusion par la définition d'actions de solidarité et le déploiement d'aides en faveur de personnes ou de groupes de personnes en situation de vulnérabilité* ».

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les missions sont déclinées de la manière suivante :

- « prévenir les risques de marginalisation, contribuer à la promotion et à l'insertion sociale des personnes et des familles ;
- assurer les missions de l'aide sociale à l'enfance ;
- assurer la protection administrative et contribuer à la protection judiciaire des personnes ou groupes de personnes vulnérables ;
- participer à la définition des politiques d'action sociale et de solidarité et à l'élaboration de plan d'action ;
- animer et coordonner leur mise en œuvre ;
- procéder à leur évaluation et proposer éventuellement leur réajustement ;
- encadrer, accompagner et contrôler les structures (établissements ou services) sociales, socio-éducatives et médico-sociales, assurant la prise en charge des personnes vulnérables ;
- assurer le contrôle des familles et organismes d'accueil afin de garantir le respect des droits des personnes qui y sont placées ;
- contribuer à la formation initiale et continue aux métiers du social ».

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
1 232 928 230 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 284 985 438 F CFP
Investissement : 16 650 185 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1	6	19	5					30	14,2%
B/CC2		88	8	19				115	54,2%
C/CC3		34	6	5				45	21,2%
D/CC4 et CC5		15	1	6				22	10,4%
Total	6	156	20	30				212	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	3	19
50 à 54 ans	9	47
45 à 49 ans	3	26
40 à 44 ans	7	27
35 à 39 ans	3	24
30 à 34 ans	4	12
25 à 29 ans	4	17
20 à 24 ans		6
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	6				6
Mobilité (mutation)		3	3		6
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1				1
Recrutement/renouvellement CDD ANT / Recrutement CVD	4	5	5	1	15
Affectation/renouvellement FEDA	6				6
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1	1			2
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	10			11
Fin de CDD ANT / Fin de CVD		3			3
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	1	1	2		4
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	223	181	17	12	3180
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	223	181	17	12	3180

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
48124	3180	6.6%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1607	207	10	1	5503
Congés de maternité	FIXE				298
Congés parentaux				1	182
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	6				27.5
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles		2			16
Disponibilité pour convenances personnelles				3	344
Grève					
Autres absences					
TOTAL	1613	209	10	5	6370.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.11 Direction du budget et des finances (DBF)

Adresse géographique du siège	Bâtiment administratif , 11,rue du commandant Destremeau - Papeete
Adresse postale	BP 97 – 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 80 55
Télécopie	(689) 40 43 27 68
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@dbf.gov.pf

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n°1840 CM du 12 décembre 2013 portant création et organisation de la direction du budget et des finances.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L'article 1er de l'arrêté n° 1840 CM du 12 décembre 2013 définit la direction du budget et des finances comme un service administratif chargé d'une compétence générale en matière budgétaire et financière.

Il exerce à ce titre les missions suivantes :

- préparation et exécution budgétaire ;
- contrôle préalable de la régularité des engagements de dépenses ;
- mise en œuvre de la politique budgétaire et de la politique des finances publiques ;
- coordination dans l'élaboration des politiques publiques et suivi et évaluation des plans de développement économiques et sociaux et des partenariats financiers y afférents ;
- amélioration de la performance de la gestion budgétaire et financière de la collectivité ;
- suivi de la situation financière des établissements publics, sociétés de droit privé et organismes liés au pays ainsi que des régimes sociaux.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
877 343 757 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 481 939 264 F CFP
Investissement : 103 210 171 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		29	2	2		2		35	32.71%
B/CC2		21		8		1		30	28.04%
C/CC3		25		8				33	30.84%
D/CC4 et CC5		5		4				9	8.41%
Total		80	2	22		3		107	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	1
45 à 59 ans	5	4
50 à 54 ans	9	12

45 à 49 ans	7	11
40 à 44 ans	6	16
35 à 39 ans	7	20
30 à 34 ans	3	3
25 à 29 ans	2	
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	3	3			6
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental		1			1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	2				2
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					
Départ à la retraite			2		2
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	2	3			5
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		2			2
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	87	46	4	1	717
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	87	46	4	1	717

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
24289	717	2.9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1116	81	17	1	2479.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle		1			10
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	11				27
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1				4
Disponibilité pour convenances personnelles				1	365
Grève					
Autres absences	2				2
TOTAL	1130	82	17	1	2887.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.12 Délégation pour le développement des communes (DDC)

Adresse géographique du siège	Présidence de la Polynésie française, Quartier Broche, Bâtiment principal 2 ^{ème} étage
Adresse postale	BP 3732 Papeete - TAHITI
Téléphone	(689) 40 47 21 63
Télécopie	(689) 40 47 21 77
Courriel	patrick.graffe@presidence.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 97-81 APF du 29/05/1997 portant création de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française

Texte d'organisation : Arrêté n° 621 CM du 30/06/1997 portant organisation et attributions de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française

Modifications réglementaires intervenues en 2016 :

- Délibération n° 2016-10 APF du 16 février 2016 portant approbation du projet de contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française (CRSD)
- Loi du Pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre du CRSD

Attributions : La délégation pour le développement des communes a pour mission de concourir à la politique d'aide au développement des communes de la Polynésie française menée par le gouvernement.

La délégation pour le développement des communes assure le Suivi du co-pilotage (avec les communes et les services de l'Etat et pour le Pays) de la mise en œuvre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) : financement des

projets d'investissement par les communes, sur les terrains cédés – 6 communes concernées savoir : Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Tairapu-Est et interface avec les services techniques du Pays, de l'Etat et des communes.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
61 581 031 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 3 879 347 F CFP
Investissement : 1 550 019 792 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		2		1				3	37.5%
B/CC2		3		1				4	50%
C/CC3		1						1	12.5%
D/CC4 et CC5									
Total		6		2				8	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		1
50 à 54 ans		
45 à 49 ans	1	1
40 à 44 ans	1	3
35 à 39 ans		1
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		1			1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					

Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	9	7			53
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	9	7			53

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
1816	53	2.9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	90	9			202
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				1
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	91	9			203

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.13 Direction de l'équipement (DEQ)

Adresse géographique du siège	Centre administratif de Papeete, 3ème étage 11, rue du Commandant Destremeau
Adresse postale	BP 85 – 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 82 55
Télécopie	(689) 40 86 83 05
Courriel	secretariat@equipement.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 88-142 AT du 13/10/1988 modifiée portant création du service dénommé « direction de l'équipement »

Texte d'organisation : Arrêté n° 69 CM du 17/01/1992 modifiée portant organisation interne du service dénommé « Direction de l'équipement »

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

La direction de l'équipement a pour missions principales :

- la programmation, les études à tous les stades et la réalisation des équipements du Pays de toute nature ;
- la conception, la réalisation et l'entretien des ouvrages et bâtiments dépendant du domaine privé du Pays ;
- la surveillance, la gestion, la conservation, l'entretien du domaine public terrestre, fluvial et maritime du Pays et des ouvrages qui en dépendent ;
- les transports maritimes non assurés par l'armement privé.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
4 180 100 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 1 227 900 171 F CFP
Investissement : 8 402 531 000 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	ENIM	PNNIM	Total	%
A/CC1		10	10	1		7		18		46	5,41%
B/CC2		39	6	11	2		3	20		81	9,53%
C/CC3		106	8	15	1			40		170	20,00%
D/CC4 et CC5		362	13	121					57	553	65,06%
Total		517	37	148	3	7	3	78	57	850	100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	33	3
55 à 59 ans	155	12
50 à 54 ans	165	22
45 à 49 ans	142	21

40 à 44 ans	116	10
35 à 39 ans	70	17
30 à 34 ans	44	14
25 à 29 ans	12	8
20 à 24 ans	3	3
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	ENIM	PNNIM	Total
I - ENTREES							
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude							
Mobilité (mutation)				2			2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1	1	2	3	1		8
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	10	9	8	15	1		43
Affectation/renouvellement FEDA	5						5
II - SORTIES							
Départ à la retraite	1		9	18	4	1	33
Départ volontaire							
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	2	1	2	6	1		12
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	6		1	1	1		9
Fin de détachement FEDA	2						2
Mobilité (mutation)	1	2	2	9			14
Révocation – licenciement -inaptitude						1	1
Décès		1		1		1	3

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	137	189	59	54	6212
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération				19	1016
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	137	189	59	73	7228

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
192950	7228	3.7%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	719	284	149	22	7038.5
Congés de maternité	FIXE				672
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	10	3	1		79
Disponibilité pour convenances personnelles			1	8	4341
Grève					
Autres absences					
TOTAL	729	287	151	30	12130.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	4	4	
	Blâme	6	6	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissment d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation	1	1	

1.4.14 Délégation à la famille et à la condition féminine (DFCF)

Adresse géographique du siège	Immeuble Putiaoro 2ème étage au dessus de TNTV – Quartier de la Mission
Adresse postale	BP 2551 – 98713 PAPEETE
Téléphone	(689) 40 80 00 40
Télécopie	(689) 40 80 00 47
Courriel	secretariat@femmes.gov.pf
Site internet	http://www.famillesegalite.gov.pf
Page facebook	https://www.facebook.com/dfcftahiti

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 762 CM du 09/09/2005 portant création et organisation de la délégation à la famille, à l'enfance et à la condition féminine

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

La Délégation à la famille et à la condition féminine a pour mission, en concertation avec les administrations et acteurs concernés :

- de participer à la définition des politiques de la famille et de la condition féminine ;
- d'animer, de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des politiques de la famille et de la condition féminine ;
- d'améliorer la connaissance de la situation des femmes et des familles dans la société polynésienne.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
28 117 869 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 9 345 744 F CFP Investissement : 8 325 775 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1						1	16.67%
B/CC2		1	2				1	4	66.67%
C/CC3			1					1	16.67%
D/CC4 et CC5									
Total		2	3				1	6	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		
50 à 54 ans		
45 à 49 ans		
40 à 44 ans		2
35 à 39 ans		2
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		1
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					

Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1	4			5
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	9	10	1		98
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	9	10	1		98

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
1362	98	7.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	67	4	1		161.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					

Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	67	4	1		161.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.15 Direction générale des affaires économiques (DGAE)

Adresse géographique du siège	Bâtiment des Affaires Economiques Fare ute
Adresse postale	BP 82 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française
Téléphone	(689) 40 50 97 97
Télécopie	(689) 40 43 44 77
Courriel	dgae@economie.gov.pf
Site internet	www.dgae.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Subdivision déconcentrée des Iles sous le Vent - RAIATEA
Adresse postale	BP 227 – 98735 Raiatea
Téléphone	(689) 40 66 44 72
Télécopie	(689) 40 66 34 26
Courriel	dgae@economie.gov.pf
Site internet	www.dgae.gov.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1036 CM du 21/07/2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques"

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La direction générale des affaires économiques est dotée d'une compétence générale d'intervention, d'organisation, d'information et de proposition en matière économique.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
372 087 682 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 425 370 699 F CFP
Investissement : 162 600 000 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		14	9			1	4	28	42%
B/CC2		21	6	5	1			33	49%
C/CC3		4						4	6%
D/CC4 et CC5			2					2	3%
Total		39	17	5	1	1	4	67	100%

NB : Présence supplémentaire de 3 agents STH rémunérés par le SEFI.

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	1
55 à 59 ans	4	1
50 à 54 ans	4	5
45 à 49 ans	3	9
40 à 44 ans	2	6
35 à 39 ans	3	4
30 à 34 ans	1	7
25 à 29 ans	4	8
20 à 24 ans	2	2
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		1			1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	11	5			16
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1			1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1			1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	4				4
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	3	5			8
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	72	61	7		506
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	72	61	7		506

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
15209	506	3.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	506	21	4		1070
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	14				42
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	7				7
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	8				8.5
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					20
TOTAL	53521	21	4		1147.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.16 Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)

Adresse géographique du siège	Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) - Pirae
Adresse postale	B.P. 20673, 98713 Papeete
Téléphone	40 47 05 00
Télécopie	40 42 40 39
Courriel	courrier@education.pf
Site internet	www.education.pf
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Rue du Taaone - Pirae
Adresse postale	B.P. 20673, 98713 Papeete
Téléphone	40 47 05 00
Télécopie	40 42 40 39
Courriel	courrier@education.pf
Site internet	www.education.pf
Page facebook	

Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Arue et Pirae Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) - Pirae
Adresse postale	B.P. 5290, 98716 Pirae
Téléphone	40 42 13 91
Télécopie	40 42 13 91
Courriel Site internet Page facebook	cir.pirae@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Papeete Paofai - Papeete
Adresse postale	B.P. 20673, 98713 Papeete
Téléphone	40 43 01 85
Télécopie	40 43 95 22
Courriel Site internet Page facebook	cir.papeete@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Punaauia Basée à l'école de Maehaa nui - Punaauia
Adresse postale	B.P. 5290, 98716 Pirae
Téléphone	40 43 51 01
Télécopie	40 43 97 72
Courriel Site internet Page facebook	cir.punaauia@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Paea, Papara et Teva I Uta Basée à l'école Tiapa - Paea
Adresse postale	B.P. 10400, 98711 Paea
Téléphone	40 42 08 03
Télécopie	40 53 34 05
Courriel Site internet Page facebook	cir.paea@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Mahina et Hitia'a Ote Ra Route de la Pointe Vénus - Mahina
Adresse postale	B.P. 111 522, 98709 Mahina
Téléphone	40 48 25 38
Télécopie	40 41 20 83
Courriel Site internet Page facebook	cir.mahina@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Taiarapu Basée à l'école Heitamahere - Taravao
Adresse postale	B.P. 7022, 98719 Taravao
Téléphone	40 57 06 77
Télécopie	40 57 36 93
Courriel Site internet Page facebook	cir.taiarapu@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Moorea Basée au Stade John Teariki - Afareaitu
Adresse postale	B.P. 4149, 98728 Maharepa
Téléphone	40 56 12 34
Télécopie	40 56 31 60
Courriel Site internet Page facebook	cir.moorea@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles du Vent : circonscription pédagogique Faa'a Basée à l'école Farahei (cycle 2), (route de Puurai) - Faaa
Adresse postale	B.P. 20673, 98713 Papeete
Téléphone	40 42 97 31
Télécopie	40 42 97 32
Courriel Site internet Page facebook	cir.faaa-rep@education.pf

Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles Sous-Le-Vent : circonscription pédagogique de Raiatea/Tahaa/Maupiti/Bora Bora Basée au centre administratif de Uturoa - Raiatea
Adresse postale	B.P. 34, 98735 Uturoa
Téléphone	40 66 32 42
Télécopie	40 60 02 30
Courriel Site internet Page facebook	cir.raiatea@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles Sous-Le-Vent : circonscription pédagogique de Huahine Basée au stade John Teariki – Afareaitu (Moorea)
Adresse postale	B.P. 4149, 98728 Maharepa
Téléphone	40 56 12 34
Télécopie	40 56 31 60
Courriel Site internet Page facebook	cir.moorea@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles Tuamotu et Gambier : circonscription pédagogique des Tuamotu Gambier Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) - Pirae
Adresse postale	B.P. 20673, 98713 Papeete
Téléphone	40 46 29 52
Télécopie	40 46 29 50
Courriel Site internet Page facebook	cir.tuamotu@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles Australes : circonscription pédagogique des Australes Basée à l'école Heitamahere - Taravao
Adresse postale	B.P. 7022, 98719 Taravao
Téléphone	40 57 06 77
Télécopie	40 57 36 93
Courriel Site internet Page facebook	cir.taiarapu@education.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision des îles Marquises : circonscription pédagogique des Marquises Basée au centre administratif de Taiohae – Nuku Hiva
Adresse postale	B.P. 13, 98742 Nuku Hiva
Téléphone	40 92 06 64
Télécopie	40 91 01 72
Courriel Site internet Page facebook	cir.marquises@education.pf

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n°895/CM du 12/06/2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Arrêté n° 458/CM du 21 avril 2016 portant modification de l'arrêté 895/CM du 12 juin 2014 modifié portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (« *La subdivision des îles du Vent comporte huit cellules dont la cellule dénommée « circonscription pédagogique Faa'a* » »)

Attributions : La direction générale de l'éducation et des enseignements est chargée :

- de veiller à la mise en œuvre des orientations générales du Pays en matière de politique de l'éducation et à l'application des conventions relatives à l'éducation passées avec l'Etat,
- du suivi des écoles regroupées au sein de circonscriptions pédagogiques du premier degré, d'exercer la tutelle administrative et financière des établissements d'enseignement secondaire de compétence territoriale dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Elle contrôle et veille à l'organisation et à la gestion administrative et financière des enseignements du premier et du second degré.

Elle exerce ses missions sur l'ensemble des enseignements primaires et secondaires de compétence territoriale y compris ceux dispensés dans les centres de jeunes adolescents (CJA), les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les classes post baccalauréat ouvertes dans les établissements publics d'enseignement de Polynésie française (EPEPF).

A ce titre, elle exerce les missions suivantes :

- une mission de coordination et d'animation des politiques éducatives et des enseignements relevant de la compétence du pays ;
- une mission administrative et financière en matière d'éducation et d'enseignement relevant de la compétence du pays."

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
3 429 327 532 F CFP (y compris ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 1 944 403 482 F CFP
Investissement : 2 543 621 074 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		7	5			15	1	28	3,81%
B/CC2	17	202	158	9	2		1	389	52,93%
C/CC3	1	164	60	32	1			258	35,10%
D/CC4 et CC5		42	8	10				60	8,16%
Total	18	415	231	51	3	15	2	735	100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	5	3
55 à 59 ans	23	26
50 à 54 ans	49	70
45 à 49 ans	48	70
40 à 44 ans	26	67
35 à 39 ans	33	65
30 à 34 ans	51	63
25 à 29 ans	35	49
20 à 24 ans	27	24
< 20 ans	1	

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude		18	1		19
Mobilité (mutation)		1	1		2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1	1			2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					

Départ à la retraite		6	5		11
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	2				2
Révocation – licenciement -inaptitude		1			1
Décès				1	1

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	191	426	59	52	7422
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération			1	2	117
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	191	426	60	54	7539

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	1852	179	57	5	5800.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	5				51
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1				5
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					

Autres absences		2	1		47
TOTAL	1858	179	58	5	5873.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation	1	1	Licenciement ANT

1.4.17 Direction générale de l'économie numérique (DGEN)

Adresse géographique du siège	Immeuble Toriki Rue Dumont d'Urville 98714 Papeete
Adresse postale	Immeuble Toriki Rue Dumont d'Urville 98714 Papeete
Téléphone	(689) 40 54 48 60
Télécopie	néant
Courriel	contact@dgen.gov.pf
Site internet	www.net.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1167 CM du 23/08/2013 à la création, l'organisation et le fonctionnement de la direction générale de l'économie numérique (DGEN)

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

- Réaliser toutes études générales et formuler les propositions d'orientation nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'objet du service ;
- Élaborer et mettre en œuvre les réglementations et les procédures relatives aux matières relevant de la compétence du service ;
- Gérer les ressources publiques ;
- Gérer tout dispositif d'incitation ou d'aide à la création, au développement ou au soutien, des activités relatives au développement de l'économie numérique ;
- Etablir des liens fonctionnels et techniques avec les organismes et services nationaux ou internationaux chargés de l'économie numérique et plus particulièrement dans les matières relevant de la compétence du service.
- Elle est également chargée de l'instruction des demandes d'avis formulées par l'Etat auprès du Pays en matière de communication audiovisuelle.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
71 995 938 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 26 980 550 F CFP
Investissement : 699 892 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		6	1			1		8	88,89%
B/CC2									
C/CC3		1						1	11,11%
D/CC4 et CC5									
Total		7	1			1		9	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans	2	
45 à 49 ans		
40 à 44 ans	2	1
35 à 39 ans	1	
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		1
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	2				2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT / Recrutement CVD	1				1
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1				1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT / Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	4	2			22
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	4	2			22

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2043	22	1%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	84	4	2		202
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	84	4	2		202

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.18 Direction générale à la protection sociale (DGPS)

Adresse géographique du siège	Siège de la direction de la santé, rue des Poilus tahitiens, 1er étage bureaux 2 et 3
Adresse postale	BP 2 551 – 98 713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 00 24
Télécopie	(689) 40 42 99 43
Courriel	patricia.ehrhart@solidarite.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 99-11 APF du 14/01/1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent

Texte d'organisation : Arrêté n° 567 CM du 16/04/1999 fixant les missions, les attributions et l'organisation de la délégation générale à la protection sociale (D.G.P.S.)

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Placée sous l'autorité du ministre chargé des affaires sociales, la délégation générale à la protection sociale (DGPS) a pour mission le contrôle supérieur des régimes de protection sociale et des organismes qui les gèrent quelle que soit la nature juridique de ces personnes morales.

A la demande du ministre chargé des affaires sociales, la DGPS assure une mission d'évaluation des politiques qu'il conduit et des organismes de droit privé qui y concourent.

La DGPS conseille le ministre sur tout sujet que celui-ci lui soumet.

Le DGPS établit chaque année un programme de travail qui est approuvé par le ministre de tutelle.

La DGPS participe aux travaux du conseil de la protection sociale et de l'action sociale (CPSAS). En tant que de besoin, le délégué général conduit les évaluations et les investigations nécessaires à ces travaux.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
12 828 108 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 2 056 647 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1						1	33.33%
B/CC2		1						1	33.33%
C/CC3		1						1	33.33%
D/CC4 et CC5									0%
Total		3						3	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans		

45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans		1
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		1			1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	2				3
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	2				3

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
681	3	0.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	16	2			49.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	16	2			49.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.19 Direction générale des ressources humaines (DGRH)

Adresse géographique du siège	Immeuble Papineau – 4ème étage, rue Tepano JAUSSEN
Adresse postale	BP 124 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 79 00
Télécopie	(689) 40 53 31 12
Courriel	contact.dgrh@dgrh.gov.pf
Site internet	www.fonction-publique.gov.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1920 CM du 29/11/2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 précité dispose, dans son article 2, que les missions de la D.G.R.H. sont les suivantes :

- conception, proposition et coordination de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de recrutement, d'administration et de formation des agents des services et des établissements publics à caractère administratif (E.P.A.) de la Polynésie française (à l'exception des agents non fonctionnaires recrutés par les EPA) ;
- mise en œuvre de la politique en matière de recrutement, d'administration et de fin de fonction des cabinets du Président de la Polynésie française et des membres de son gouvernement.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
631 226 079 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 182 595 293 F CFP
Investissement : 14 610 448 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		13	9					22	26,20%
B/CC2		21	6	5			1	33	39,28%
C/CC3		12	5					17	20,24%
D/CC4 et CC5		10		2				12	14,28%
Total		56	20	7			1	84	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	4	
55 à 59 ans	2	2
50 à 54 ans	1	15
45 à 49 ans	4	13
40 à 44 ans	1	8
35 à 39 ans	3	4
30 à 34 ans	5	4
25 à 29 ans	2	14
20 à 24 ans		2
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1			1	2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1	2	1	3	7
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	5	3	6		14
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	3	1		5

Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)				1	1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	119	133	9	6	1426
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	119	133	9	6	1426

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
19068	1426	7.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	786	62	12	1	1923.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	5				13
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1	1			12
Disponibilité pour convenances personnelles		1	1		37
Grève					
Autres absences					
TOTAL	792	64	13	1	1985.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.20 Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

Adresse géographique du siège	Servitude Gueho – Rue des Poilus tahitiens (derrière l'imprimerie officielle)
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 54 49 20
Télécopie	
Courriel	delegation@habitat-ville.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Arrêté n°641/CM du 20 mai 2016 portant création de la Délégation à l'habitat et à la ville

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Participer à la définition des politiques de l'habitat, de la ville et de la rénovation urbaine, animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre des politiques publiques dans ces domaines, proposer les adaptations réglementaires et les dispositifs d'accompagnement en matière d'habitat et de rénovation urbaine.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
2 492 510 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 2 405 104 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1			1					1	100%
B/CC2									
C/CC3									
D/CC4 et CC5									
Total			1					1	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans		
50 à 54 ans		
45 à 49 ans		
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1				
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies					
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total					0

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
227	0	0%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs					
Congés de maternité	FIXE				

Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL					0

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.21 Direction des impôts et des contributions publiques (DICP)

Adresse géographique du siège	11 rue du Commandant Destremeau (Bâtiment A1)
Adresse postale	B.P. 80 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 13 13
Télécopie	(689) 40 46 13 00
Courriel Site internet Page facebook	directiondesimpots@dicp.gov.pf www.impot-polynesie.gov.pf

Adresse géographique des subdivisions déconcentrées	Subdivision déconcentrée des Iles sous le Vent
Adresse postale	B.P. 877 – 98735 Uturoa
Téléphone	(689) 40 60 22 00
Télécopie	(689) 40 66 31 71
Courriel Site internet Page facebook	directiondesimpots@dicp.gov.pf www.impot-polynesie.gov.pf

Présentation du service

Texte de création : Arrêté n° 1498 CM du 27/08/2010 relatif au service dénommé " direction des impôts et des contributions publiques "

Texte d'organisation :

La note d'organisation n° 5728/PR/DICP du 30 décembre 2010 en fixe les règles internes d'organisation et de fonctionnement.

La note modifiée n° 5734/PR/DICP du 30 décembre 2010 désigne les responsables de l'organisation administrative de la DICP.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 :

Arrêté n° 225/CM du 03 mars 2016 portant modification de l'arrêté n° 1498/CM du 27 août 2010

Note-cadre n° 1933/VP/DICP du 12 avril 2016 relative à la désignation des responsables de l'organisation administrative DICP

Note-cadre interne d'organisation et de fonctionnement de la DICP n° 1935/VP/DICP du 12 avril 2016

Note-cadre n° 1936/VP/DICP du 12 avril 2016 relative à la validation des organigrammes fonctionnels de la DICP

Attributions :

Les rôles permanents de la DICP sont les suivants :

- L'assiette, la liquidation, le contrôle, le contentieux et le gracieux des impôts, droits, taxes et contributions de toute nature figurant au code des impôts ainsi que de tous autres qui lui serait confiés. A ces titres, sont englobées toutes les opérations

prévues par les textes ou nécessitées pour l'accomplissement de ces missions et l'établissement de tous les actes et documents qui en sont le support.

- La perception des impôts, droits, taxes et contributions de toute nature dont le recouvrement lui est confié.
- La conception des textes réglementaires relatifs à la fiscalité ressortissant à son domaine de compétence ainsi que celle des instructions générales interprétatives nécessaires à leur application.
- La mise à jour annuelle du code des impôts et l'instruction des demandes d'agrément fiscaux.
- La participation à la défense de la Polynésie française par la rédaction des mémoires devant les juridictions.
- L'assistance administrative avec les services de l'Etat dans le cadre conventionnel d'échanges de renseignements.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
830 336 823 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 312 785 056 F CFP
Investissement : 26 497 870 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		18	1	1		10	2	32	32,32%
B/CC2		21		9	5			35	35,35%
C/CC3		13	4	6				23	23,23%
D/CC4 et CC5		7		2				9	9,09%
Total		59	5	18	5	10	2	99	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	2
55 à 59 ans	2	6
50 à 54 ans	10	12
45 à 49 ans	10	11
40 à 44 ans	1	13
35 à 39 ans	6	11
30 à 34 ans	4	3
25 à 29 ans	1	2
20 à 24 ans	2	2
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1	1			2

Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental		1	2		3
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	3		6		9
Affectation/renouvellement FEDA	5				5
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1			1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	3	1	1		5
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD			7		7
Fin de détachement FEDA	4				4
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	119	87	17	10	1896
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	119	87	17	10	1896

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
22473	1896	8.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	919	91	21		2642
Congés de maternité	FIXE				198
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	8				22.5

Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1				5
Disponibilité pour convenances personnelles	4	1		2	190
Grève					
Autres absences	28				30.5
TOTAL	960	92	21	2	3088

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.22 Direction de l'environnement (DIREN)

Adresse géographique du siège	Immeuble TNTV, Putiaoro, Quartier de la Mission, Papeete
Adresse postale	BP 4562- 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 66 66
Télécopie	(689) 40 41 92 52
Courriel	direction@environnement.gov.pf
Site internet	www.environnement.pf
Page facebook	Direction de l'environnement Polynésie française Milieu marin Direction de l'environnement Tahiti Journée mondiale de l'eau Tahiti

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 2003-35 APF du 27/02/2003 portant création de la direction de l'environnement

Texte d'organisation : Arrêté n° 242 CM du 16/02/2012 portant organisation de la direction de l'environnement

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L'objectif général de la direction de l'environnement est de concevoir, proposer puis mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française dans le domaine de l'environnement.

Dans une perspective de développement durable, les attributions de la direction de l'environnement sont plus particulièrement d'assurer la préservation, la gestion et la valorisation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles de la Polynésie française.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
164 482 301 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 59 381 530 F CFP
Investissement : 536 902 607 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		10	4					14	56%
B/CC2		5		1			1	7	28%
C/CC3		1	1					2	8%
D/CC4 et CC5		2						2	8%
Total		18	5	1			1	25	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	1	2
50 à 54 ans	1	3
45 à 49 ans	1	2
40 à 44 ans	1	
35 à 39 ans	4	2
30 à 34 ans	2	
25 à 29 ans	2	2
20 à 24 ans	1	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		1			1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	18	8		4	643
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	18	8		4	643

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
5675	643	10.9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	118	27	8		596
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	118	27	8		596

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.23 Direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Adresse géographique du siège	Angle de l'avenue Pouvanaa a Oopa et du boulevard Pomare, Immeuble « TEMATAHOA »
-------------------------------	--

Adresse postale	BP 67 – 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone	(689) 40 50 18 88
Télécopie	(689) 40 42 14 66
Courriel	secretariat@jeunesse.gov.pf
Site internet	www.djs.gov.pf
Page facebook	Wave infos

Adresse géographique des antennes	Bureau des formations et certifications , Immeuble Jacques BONNO (IJSPP), rue Paul BERNIERE, Pirae
Adresse postale	BP 67 – 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone	(689) 40 43 86 46
Télécopie	
Courriel	mae.lhopital@jeunesse.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Antenne de Moorea Annexe de la Mairie de Paopao, en face de la caserne des pompiers
Adresse postale	
Téléphone	(689) 40 56 25 79
Télécopie	
Courriel	sjsmoorea@gmail.com
Site internet	
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Antenne des Iles sous le Vent Mairie de Patio, île de Tahaa
Adresse postale	
Téléphone	(689) 40 60 80 80
Télécopie	(689) 40 65 62 37
Courriel	jack.bennett@jeunesse.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Antenne des îles Marquises Circonscription des îles Marquises, Taiohae, îles de Nuku Hiva
Adresse postale	
Téléphone	(689) 40 92 06 03
Télécopie	(689) 40 92 06 03
Courriel	marcel.tuairau@jeunesse.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction de la jeunesse et des sports"

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La direction de la jeunesse et des sports, dotée d'une compétence générale en matière de jeunesse, de sports et de développement de la vie associative, pilote et met en œuvre les orientations déterminées par le gouvernement de la Polynésie française dans ses domaines de compétence.

A ce titre, elle contribue aux politiques visant à l'épanouissement, à l'éducation et au bien-être de la population. Elle exerce un rôle de proposition, de conception, de coordination interne, d'animation, d'orientation, d'évaluation et de contrôle des politiques publiques entrant dans son champ de compétences.

Elle apporte une expertise juridique à l'échelon déconcentré.

Elle a notamment pour missions :

- d'initier, de proposer, d'entreprendre, d'accompagner, de contrôler et d'évaluer toutes actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la vie associative ;

- de veiller à la sécurité physique et morale des personnes par la fixation du cadre réglementaire adapté et des modalités de contrôle de son application ainsi que par la programmation d'actions de prévention et de formation.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
349 870 890 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 59 450 322 F CFP
Investissement : 26 755 962 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		6	4	1		2	1	14	25%
B/CC2		8	1	5			1	15	26%
C/CC3		9	2	2				13	23%
D/CC4 et CC5		10		5				15	26%
Total		33	7	13		2	2	57	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	2
55 à 59 ans	7	3
50 à 54 ans	11	6
45 à 49 ans	5	2
40 à 44 ans	2	3
35 à 39 ans	3	3
30 à 34 ans	1	4
25 à 29 ans	2	2
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		2			2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	2				2
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	4	2	2		8
Affectation/renouvellement FEDA	2				2
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1	3	2		6
Départ volontaire					

Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1				1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	59	75	11	1	1096
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération				1	69
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	59	75	11	2	1165

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
12939	1165	9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	302	77	10		1298.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	26	1			68
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				3
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1	1			16
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences Assistance technique, absence communale, formation syndicale	28	6			141.5

TOTAL	358	85	10		1527
-------	-----	----	----	--	------

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.24 Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA)

Adresse géographique du siège	Avenue Pouvanaa a Oopa, bâtiment du gouvernement, 1er étage
Adresse postale	BP 2551 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 24 60
Télécopie	(689) 40 58 41 41
Courriel	secretariat@modernisation.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n°2210/CM du 30 décembre 2014 portant création d'un service dénommé direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA)

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : néant

Attributions : La direction de la modernisation et des réformes de l'administration assume une compétence générale en matière de modernisation du service public en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, de contribuer à une gestion performante des deniers publics, de mobiliser les agents publics et de mettre en valeur le capital qu'ils représentent.

Elle a vocation, dans ce domaine, à intervenir sur l'ensemble des services, établissements publics et organismes investis d'une mission de service public relevant du Pays.

Elle est chargée, soit à la demande du président de la Polynésie française ou des membres du gouvernement, soit à son initiative, après information du chef de l'administration, d'entreprendre ou de coordonner des études et des travaux et d'émettre des avis portant sur l'organisation et sur le fonctionnement des services publics.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
85 477 053 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 7 992 630 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		6						6	60%
B/CC2		2		1				3	30%
C/CC3									
D/CC4 et CC5				1				1	10%
Total		8		2				10	100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans		3
45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans		

35 à 39 ans		1
30 à 34 ans		3
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	2				2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1				1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	5	8	1	1	112
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total					112

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2270	112	4.9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	46	13	3	1	286.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2				8
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles	9				29
Grève					
Autres absences					
TOTAL					323.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.25 Direction Polynésienne des affaires maritimes (DPAM)

Adresse géographique du siège	Route de la Papeava à l'entrée du Port de Pêche – à côté du Bâtiment du chantier Naval du Pacifique Sud
Adresse postale	BP 9005 98715 Papeete
Téléphone	(689) 40 54 45 00
Télécopie	(689) 40 54 45 04
Courriel	accueil.dpam@maritime.gov.pf
Site internet	www.maritime.gov.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1512 CM du 08/11/2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

La DPAM exerce les missions suivantes :

- définir les normes relatives à la sécurité de la navigation et de la circulation dans les eaux intérieures et en contrôler l'application ;
- élaborer les réglementations relatives à la sécurité des navires de moins de 160 TJB autres que ceux destinés aux transports de passagers et en contrôler l'application ;
- définir, réglementer et contrôler les professions et activités maritimes, notamment en ce concerne les transports maritimes interinsulaires, le transport touristique et les activités nautiques ;
- élaborer la réglementation relative à la conduite des navires et à la formation qui s'y rattache et en contrôler l'application ;
- définir les modalités d'immatriculation et en assurer la mise en œuvre ;
- assurer la tutelle administrative de tout organisme chargé d'une mission de service public en matière de pilotage maritime.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
212 337 119 F CFP (y compris les ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 43 446 099 F CFP
Investissement : 262 521 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		5	2	2		1		10	31.2 %
B/CC2	1	4	4	3			2	14	43.8%
C/CC3	1	3						4	12.5%
D/CC4 et CC5		4						4	12.5%
Total	2	16	6	5		1	2	32	100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	3	3
50 à 54 ans	3	2
45 à 49 ans	3	2
40 à 44 ans	1	1
35 à 39 ans	1	2
30 à 34 ans	1	4
25 à 29 ans	3	2
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1				1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1				1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	2	3			5
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					

Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	1			2
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD		1			1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	2				2
Révocation – licenciement – inaptitude (refus d'intégration dans la fonction publique de la PF)					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	26	28	4	2	579
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	26	28	4	2	579

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
7037	579	8.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	191	27	7	1	565
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	8				20
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	3				15
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					

Autres absences					
TOTAL	200	27	9	1	600

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.26 Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF)

Adresse géographique du siège	28, boulevard Saint Germain 75005 PARIS
Adresse postale	28, boulevard Saint Germain 75005 PARIS
Téléphone	(33) 01 55 42 66 00
Télécopie	(33) 01 55 42 66 11
Courriel	sec.del@delegation.gov.pf
Site internet	www.polynesie-paris.com
Page facebook	La délégation de la Polynésie française

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 85-1064 AT du 16/07/1985 créant un service territorial dénommé « Service de la délégation de la Polynésie française »

Texte d'organisation : Arrêté n° 867 CM du 27/06/2013 portant création et organisation de la direction des services de la Polynésie française à Paris

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Elle est chargée :

- de relayer l'action des services de la Polynésie française en métropole dans la limite des délégations de signature consenties au chef de service ;
- d'assurer un appui aux actions sectorielles des ministres du gouvernement de la Polynésie française menées dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat ;
- d'assister les autorités institutionnelles de la Polynésie française dans leurs déplacements en métropole.

Elle peut également être chargée d'exercer des attributions pour le compte d'un ministère du gouvernement de la Polynésie française et par délégation de celui-ci

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
126 305 530 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 33 358 833 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		4	1					5	36%
B/CC2		1						1	7%
C/CC3		1						1	7%
D/CC4 et CC5		6	1					7	50%
Total		12	2					14	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	

60 à 65 ans	1	3
55 à 59 ans	3	
50 à 54 ans	1	
45 à 49 ans		1
40 à 44 ans	1	
35 à 39 ans	2	
30 à 34 ans	1	
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1				1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			1		1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement –inaptitude (refus d'intégration dans la fonction publique de la PF)	1	1	1	1	4
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	26	9			142
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	26	9			142

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
3178	142	4.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	77	30	4		405.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				3
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	78	30	4		408.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.27 Direction des ressources marines et minières (DRMM)

Adresse géographique du siège	Fare Ute - Immeuble Le Caill - 2ème étage
Adresse postale	B.P 20 - 98713 Papeete - TAHITI
Téléphone	(689) 40 50 25 50
Télécopie	(689) 40 43 49 79
Courriel	drm@drm.gov.pf
Site internet	www.peche.pf
Page facebook	Direction des ressources marines et minières

Présentation du service

Texte de création : Arrêté n° 1914 CM du 25/11/2011 portant création et organisation de la Direction des ressources marines et minières et précisant ses missions.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : néant

Attributions :

Cette direction est chargée de :

- concevoir et proposer les différents éléments de la politique en matière de perliculture, de pêche, d'aquaculture et des mines en Polynésie française, puis consécutivement, mettre en œuvre les orientations stratégiques du pays et en assurer le suivi et l'évaluation ;
- élaborer un cadre réglementaire favorable au développement durable du secteur, en contrôler l'application et assurer son respect ;

- assurer la gestion et la préservation des ressources aquatiques relevant de sa compétence en vue d'une exploitation responsable et durable ;
- favoriser le développement économique du secteur en contribuant notamment au renforcement des capacités d'innovation et de valorisation des différentes filières productives, pour faciliter leur adaptation et leur intégration aux marchés locaux et extérieurs ;
- proposer la création ou la modification des textes portant sur la réglementation minière ;
- instruire les demandes de permis de recherche et d'exploitation minière ;
- surveiller et contrôler les travaux de recherche et d'exploitation minière ;
- participer aux études, travaux, recherches et conférences portant sur l'extraction terrestre des minerais, l'exploration et l'exploitation de la plateforme continentale et des fonds marins.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
529 210 237 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 496 461 286 F CFP
Investissement : 143 028 142 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		16	4	1			4	25	28.4%
B/CC2	1	15	1	2				19	21.5%
C/CC3		26	6					32	36.3%
D/CC4 et CC5		8		4				12	13.6%
Total	1	65	11	7			4	88	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	2	
55 à 59 ans	9	7
50 à 54 ans	10	7
45 à 49 ans	6	4
40 à 44 ans	9	6
35 à 39 ans	6	5
30 à 34 ans	1	4
25 à 29 ans	7	3
20 à 24 ans	1	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					

Mobilité (mutation)		1			1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental			1	1	2
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	9				9
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			2	2	4
Départ volontaire				1	1
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1	1	1	3
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	5		1	1	7
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	67	80	12	9	1712
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	67	80	12	9	1712

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
19976	1712	8.6%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	532	97	34	3	2610.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	12				32

Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles			1		30
Grève					
Autres absences (récupérations)	197	5	1		311.5
TOTAL	741	102	36	3	2984

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.28 Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)

Adresse géographique du siège	81, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Lejeune - Papeete
Adresse postale	BP 2551 – 98713 PAPEETE
Téléphone	(689) 40 50 00 25
Télécopie	
Courriel	secretariat@dscen.gov.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Arrêté n°1270/CM du 31 août 2016 portant création et missions de la DSCEN

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La DSCEN est chargée :

- Du suivi de l'application de la loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires
- De la coordination de la mise en place d'un centre de la mémoire de la période des essais nucléaires
- D'être l'interlocuteur du délégué et des représentants de l'Etat sur ces sujets

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
4 176 110 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 3 713 840 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1				1				1	50%
B/CC2			1					1	50%
C/CC3									
D/CC4 et CC5									
Total			1	1				2	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	
60 à 65 ans		

55 à 59 ans		
50 à 54 ans		
45 à 49 ans		1
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1	1			2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies					
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total					0

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés

-	-	-
---	---	---

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs		1			12
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL		1			12

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.29 Direction de la santé (DSP)

Adresse géographique du siège	Rue des poilus tahitiens, Quartier Paofai – Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 611 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 00 02
Télécopie	(689) 40 43 00 74
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@sante.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Formations sanitaires de Tahiti Nui 58 Rue des poilus tahitiens, Quartier Paofai, Papeete, Tahiti
Adresse postale :	B.P 12858 - 98712 Pajara
Téléphone :	40 46 00 83 - 40 46 00 41
Télécopie :	40 46 00 74
Courriel :	gestionnaire.fstn@sante.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions :	Formations sanitaires de Tahiti Iiti PK 60 hôpital de Taravao
Adresse postale :	B.P 7006 – 98719 Taravao
Téléphone :	40 54 77 75 - 40 54 77 82
Télécopie :	40 57 77 59
Courriel :	directionhopital.taravao@sante.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Formations sanitaires de Moorea – Maiao Hôpital d'Afareaitu - Moorea
Adresse postale :	B.P 1 Maharepa - 98728 Moorea
Téléphone :	40 55 22 22
Télécopie :	40 55 22 41
Courriel :	accueil.moorea@sante.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Formations sanitaires des Iles Sous Le Vent Uturoa – Raiatea
Adresse postale :	B.P 40 – 98735 Uturoa - Raiatea

Téléphone :	40 60 02 00
Télécopie :	40 60 29 15
Courriel :	subdivision.ISLV@raiatea.san.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Formations sanitaires des Australes Mataura – Tubuai
Adresse postale :	B.P 78 - 98754 Tubuai
Téléphone :	40 93 22 54
Télécopie :	40 95 04 69
Courriel :	secretariat.australes@sante.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Formations sanitaires des Marquises Hôpital Taiohae, Nuku - Hiva
Adresse postale :	B.P 18 – 98742 Nuku Hiva
Téléphone :	40 91 02 90
Télécopie :	40 92 07 32
Courriel :	sec.subdisante.marquises@sante.gov.pf
Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Formations sanitaires des Tuamotu Gambier Hôpital du Taaone – Pirae – Tahiti
Adresse postale :	B.P 611 – 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone :	40 46 07 00
Télécopie :	40 46 07 90
Courriel :	secretariat.tg@sante.gov.pf

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 92-97 AT du 01/06/1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé 'Direction de la santé'

Texte d'organisation : Arrêté n° 673 CM du 15/04/2004 portant organisation du service de la direction de la santé

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La Direction de la santé réalise par tous les moyens mis à sa disposition, les objectifs de santé publique déterminés par les pouvoirs publics. Elle est chargée d’animer, de coordonner, de mettre en œuvre et de contrôler les activités concourant à la réalisation des objectifs de santé publique. Elle assure la gestion financière, administrative et technique des structures sanitaires de santé publique.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
6 636 508 853 F CFP (y compris ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 1 971 216 012 F CFP
Investissement : 853 317 890 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1	8	116	75	3	65	4		271	26,5%
B/CC2	15	168	37	60	2	1	1	284	27,8%
C/CC3	6	151	32	39	3			231	22,6%
D/CC4 et CC5	2	120	24	90				236	23,1%
Total	31	555	168	192	70	5	1	1022	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	5	3
60 à 65 ans	26	23
55 à 59 ans	60	108

50 à 54 ans	76	142
45 à 49 ans	45	110
40 à 44 ans	31	83
35 à 39 ans	33	72
30 à 34 ans	26	83
25 à 29 ans	18	53
20 à 24 ans	4	21
< 20 ans	-	-

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	12	6	5	3	26
Mobilité (mutation)		15	7	6	28
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	16	5	1	14	36
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	152	43	25	21	241
Affectation/renouvellement FEDA	4				4
II - SORTIES					
Départ à la retraite		2	4	1	7
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	38	38	13	20	109
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	9	1	4		14
Fin de détachement FEDA	5				5
Mobilité (mutation)	1	6	5	4	16
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès			1	1	2

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	564	595	221	107	8189
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération	2			7	484
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	566	595	221	114	8673

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
231994	8673	3.7%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1798	361	114	25	10937
Congés de maternité	FIXE				1308
Congés parentaux				2	260
Congés de formation professionnelle	15	4		14	2796
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				3
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1				4
Disponibilité pour convenances personnelles	1	3	3	8	1875
Grève					
Autres absences					
TOTAL	1816	368	117	49	17183

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.30 Direction des transports terrestres (DTT)

Adresse géographique du siège	70 rue Marc Blond de St Hilaire - Papeete
Adresse postale	BP 4586 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 54 96 54
Télécopie	(689) 40 54 96 52
Courriel	dt@transport.gov.pf
Site internet	www.transports-terrestres.pf
Page facebook	

Adresse géographique des antennes	Cellule des transports (SEQ ISLV) Uturoa - RAIATEA
Adresse postale	BP 41 - 98735 Raiatea
Téléphone	(689) 40 60 26 20
Télécopie	(689) 40 66 24 39
Courriel	richard.an-tai@transport.gov.pf
Adresse géographique des antennes	Bureau DTT Moorea (SEQ Moorea) Pk 18.100 – Papetoai Route du Belvédère
Adresse postale	BP 1012 - 98729 Papetoai
Téléphone	(689) 40 56 10 75
Télécopie	(689) 40 56 41 37
Courriel	magali.teahui@equipement.gov.pf / randy.haumani@equipement.gov.pf

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 233 CM du 13/02/2008 modifié relatif à la direction des transports terrestres.

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La mission générale de la DTT est de mettre en œuvre les compétences du Pays en matière de transports terrestres et de lutte contre l'insécurité routière :

- définir et mettre en œuvre la réglementation générale et les programmes d'action relatifs à la circulation et la sécurité routières (code de la route) ou en site propre ;
- définir et mettre en œuvre les réglementations relatives à l'exercice des professions de transporteur de personnes ou de marchandises, de chauffeur de taxi ou de voiture de remise, de loueur de véhicules sans chauffeur, de véhicules de service particularisé, d'exploitant d'établissement d'enseignement de la conduite automobile, d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;
- Suivre les conditions techniques, matérielles et économiques d'exercice des professions liées à l'usage professionnel de la route ;
- Définir les conditions techniques, économiques et juridiques de délégation du service public dans les domaines liés aux transports terrestres ;
- Concevoir, réaliser et entretenir les ouvrages et bâtiments relevant du secteur des transports publics routiers ;
- Mettre en place et gérer les fourrières de véhicules de transports terrestres à moteur ;
- Percevoir les redevances, droits et taxes générés par les activités de la Direction des transports terrestres.
- Contrôler l'utilisation des véhicules du parc automobile du Pays en dehors des heures de service.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
333 347 656 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 85 935 369 F CFP
Investissement : 31 958 051 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		4	3				1	8	13,11%
B/CC2		14	1	4				19	31,15%
C/CC3		19	2	1				22	36,07%
D/CC4 et CC5		7		5				12	19,67%
Total		44	6	10			1	61	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	3	6
50 à 54 ans	9	8
45 à 49 ans	1	4
40 à 44 ans	7	3
35 à 39 ans	6	3
30 à 34 ans	1	4
25 à 29 ans	1	1
20 à 24 ans	1	2
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		1		1	2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	2				2
Recrutement/renouvellement CDD ANT / Recrutement CVD	3	1	2		6
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	2		3	1	6
Fin de CDD ANT / Fin de CVD	2				2
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude			1	2	3
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	86	108	11	11	1669
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération			1		29
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	86	108	12	11	1698

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
13847	1698	12.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	474	73	9	1	1562.5
Congés de maternité	FIXE				112
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	7				16
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1				4
Disponibilité pour convenances personnelles				1	33
Grève					
Autres absences					
Congés formation syndicale	4				3
Suspensions provisoires de fonctions à titre conservatoire				1	76
				1	123
TOTAL	486	73	9	4	1929.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation	3	3	2 révocations 1 abandon de poste

1.4.31 Imprimerie officielle (IO)

Adresse géographique du siège	43, rue des Poilus Tahitiens
Adresse postale	BP 117 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 50 05 80
Télécopie	(689) 40 42 52 61
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@imprimerie.gov.pf

Présentation du service

Texte de création : Arrêté n°546/SG du 28/06/1932 organisant l'imprimerie du gouvernement

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Ses principales missions :

- Publication bihebdomadaire (mardi/jeudi) du *Journal officiel* de la Polynésie française depuis le 1er septembre 2013 ;
- Publication du compte-rendu intégral des débats de l'assemblée de la Polynésie française ;
- Publication du bulletin officiel des impôts dans un numéro spécial du *Journal officiel* de la Polynésie française ;
- Edition des recueils de textes réglementaires et des codes applicables en Polynésie française ;
- Impression et vente d'affiches administratives ;
- Confection des registres d'état civil ;
- Confection d'imprimés et autres travaux d'imprimerie pour les services et établissements de l'administration de la Polynésie française ;
- Vente des publications, des recueils de textes réglementaires, des codes et autres travaux d'imprimerie.
- Vente des publications reçues en dépôt vente des administrations du Pays

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
71 845 917 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 33 033 339 F CFP
Investissement : 8 120 000 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1									
B/CC2		2			8			10	50%
C/CC3		6		3				9	45%
D/CC4 et CC5				1				1	5%
Total		8		4	8			20	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	2	1

50 à 54 ans	1	5
45 à 49 ans		3
40 à 44 ans	2	3
35 à 39 ans	2	1
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire			2		2
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental			1		1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	37	51	2		474
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	37	51	2		474

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
4540	474	10.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	180	31	4		632.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2				4
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	2				7
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences	22				16
TOTAL	206	31	4		659.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme	1	1	Inscrit au dossier pour faute professionnelle pendant 1 an
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.32 Délégation à la recherche (REC)

Adresse géographique du siège	Avenue Pouvanaa a OOPA, bâtiment du gouvernement, 1er étage
Adresse postale	BP 20981 – 98713 Papeete TAHITI
Téléphone	(689) 40 47 25 60
Télécopie	(689) 40 43 34 00
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@recherche.gov.pf

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 89-5 AT du 09/02/1989 portant création de la délégation à la recherche

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

La délégation à la recherche a pour mission principale de préparer, coordonner, animer et suivre la mise en œuvre de la politique de la recherche de la Polynésie française.

Elle représente :

- la structure permanente de coordination et de suivi des programmes de recherche décidés par les pouvoirs publics, assurant notamment la collecte et l'analyse des éléments et des données nécessaires à l'élaboration de la politique de la recherche et à la programmation des actions qui en découlent ;
- le secrétariat du Haut Comité de la Recherche et sa dimension exécutive, assurant notamment l'instruction des demandes de crédits et d'aides financières ;
- et le carrefour de l'information, de l'évaluation des programmes entrepris ainsi que de la vulgarisation de leurs résultats.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
15 793 648 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 68 842 413 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1						1	50%
B/CC2									
C/CC3		1						1	50%
D/CC4 et CC5									
Total		2						2	

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		
50 à 54 ans		1
45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	2				6
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	2				6

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
454	6	1.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	18	4			69
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					

Congés de formation professionnelle				
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux				
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles				
Disponibilité pour convenances personnelles				
Grève				
Autres absences				
TOTAL	18	4		69

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.33 Service d'accueil et de sécurité (SAS)

Adresse géographique du siège	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 20 00
Télécopie	(689) 40 47 20 08
Courriel Site internet Page facebook	leopold.teaotea@presidence.pf

Présentation du service

Le service d'accueil et de sécurité est né de la fusion du service du Protocole et du service d'assistance et de sécurité.

Texte de création : Délibération n° 88-5 AT du 11/02/1988 modifiée portant création d'un service d'assistance et de sécurité.

Textes d'organisations : Arrêté n° 396 CM du 20/03/1989 portant organisation du service d'assistance et de sécurité et arrêté n° 1297 CM du 01/09/2016 portant organisation du service d'accueil et de sécurité.

Attributions :

- réaliser la surveillance, la sécurité et le gardiennage des ensembles immobiliers relevant du domaine du pays affectés à l'usage du Président de la Polynésie française, du vice-président, des autres membres du gouvernement et de ceux du Conseil économique, social et culturel ; réaliser, de manière permanente ou temporaire, la surveillance, la sécurité et le gardiennage des ensembles immobiliers et des propriétés foncières relevant du domaine du pays, notamment ceux affectés à l'usage des services administratifs, dont la liste est fixée par arrêté du Président de la Polynésie française ;

- réaliser l'accueil et l'orientation des usagers souhaitant accéder aux entités siégeant dans les ensembles immobiliers définis aux alinéas précédents ;

- assurer, au bénéfice du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement, le service d'honneur en cas de manifestations officielles ou d'accueil de personnalités officielles ;

- préparer, coordonner, assurer ou suivre les opérations de protocole à l'occasion ou en dehors des manifestations officielles de la Polynésie française, incluant l'organisation et la mise en œuvre de l'accueil et du séjour des personnalités hôtes de la Polynésie française ;

- participer à l'encadrement, à l'organisation et au déroulement des manifestations publiques d'intérêt territorial et général, après accord du Président de la Polynésie française ;

- assurer la logistique du centre de coordination des opérations de secours mis en place sur décision du Président de la Polynésie française en cas de survenance d'événements dommageables majeurs ou de catastrophes naturelles ; assurer le pavoisement des édifices publics

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)

787 554 385 F CFP

Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)

Fonctionnement courant : 58 843 932 F CFP

Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre**Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)**

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1									
B/CC2		1						1	
C/CC3		3	5			1		9	
D/CC4 et CC5		146	2	33				181	
Total		150	7	33		1		191	

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	5	1
55 à 59 ans	24	
50 à 54 ans	36	2
45 à 49 ans	29	4
40 à 44 ans	35	3
35 à 39 ans	31	7
30 à 34 ans	10	1
25 à 29 ans	1	
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD			3	2	5
Affectation/renouvellement FEDA			1		1
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD		1	1		2
Fin de détachement FEDA					

Mobilité (mutation)				4	4
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès				1	

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	190	318	34	27	4051
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération			1	10	760
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	190	318	35	37	4811

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
43357	4811	11%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1230	207	69		5223
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	24				78
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	3	2			22
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	1257	209			5323

Sanctions disciplinaires

Type de sanctions	Nbre de sanctions	Nbre d'agents concernés	Observations
-------------------	-------------------	-------------------------	--------------

		prononcées		
1 ^{er} groupe	Avertissement	4	4	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.34 Service de l'urbanisme (SAU)

Adresse géographique du siège	11, rue du Commandant Destremeau, Centre Administratif A1 (1er et 4ème étages)
Adresse postale	BP 866 – 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone	(689) 40 46 80 23
Télécopie	(689) 40 43 49 83
Courriel	direction.sau@urbanisme.gov.pf
Site internet	www.urbanisme.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique de l'antenne de Tairapu	Centre Commercial MAEVA, 1er étage _ Taravao Route de TAUTIRA - Commune de AFAAHITI
Adresse postale	BP 8 106 – 98719 Taravao
Téléphone	40 57 48 91
Télécopie	40 85 40 90
Courriel	Tairapu.sau@urbanisme.gov.pf
Site internet	www.urbanisme.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique de la subdivision des ISLV	Centre Administratif près de la CPS Uturoa Iles de RAIATEA - ISLV
Adresse postale	BP 355 – 98735 Uturoa - RAIATEA
Téléphone	40 60 04 60
Télécopie	40 66 16 38
Courriel	Jaelle.litiere@urbanisme.gov.pf
Site internet	www.urbanisme.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique de la subdivision des Marquises	Cité administrative _ Taiohae – NUKUHIVA Iles de NUKUH IVA MARQUISES
Adresse postale	BP 38 – 98742 – Taiohae NUKU HIVA
Téléphone	40 91 02 40
Télécopie	40 92 02 20
Courriel	jvavaura.iotua@urbanisme.gov.pf
Site internet	www.urbanisme.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique de l'antenne de Hiva Oa	Centre administratif de Atuona Hiva Oa Iles de HIVA OA
Adresse postale	BP 412 – 98741 – Atuona HIVA OA
Téléphone	40 92 70 70
Télécopie	40 92 74 75
Courriel	jean-jacques.mendiola@urbanisme.gov.pf
Site internet	www.urbanisme.gov.pf

Page facebook	
---------------	--

Adresse géographique de la subdivision des Australes	Circonscription administrative des Australes Iles de TUBUAI
Adresse postale	BP 97 – 98754 Mataura TUBUAI
Téléphone	40 95 04 06
Télécopie	40 95 03 49
Courriel	georges.fevre@urbanisme.gov.pf
Site internet	www.urbanisme.gov.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 88-18 AT du 11/02/1988 portant création du service de l'urbanisme

Texte d'organisation : Arrêté n° 347 CM du 06/04/1988 portant organisation du service de l'urbanisme

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : néant

Attributions :

- Pilotage des études pour l'élaboration et l'actualisation du schéma d'aménagement général du territoire (S.A.G.E.) ainsi que des plans et schémas spécifiques de répartition d'équipements publics spécialisés ou d'investissements privés d'intérêt général en conformité avec ces options ;
- Elaboration et mesures d'exécution des règlements d'urbanisme des plans généraux d'aménagement (P.G.A.) et des plans d'aménagement de détail (P.A.D.) ;
- Réalisation des études, plans et règlements nécessaires à la mise en oeuvre des compétences ci-dessus mentionnées ainsi qu'à celles liées à l'habitat urbain ou dispersé ;
- Préparation et exécution des projets cartographiques et topographiques nécessaires aux opérations d'aménagement et d'urbanisme.
- Instruction des demandes d'autorisations administratives exigées par la réglementation d'urbanisme (travaux immobiliers, certificat de conformité, notes de renseignement d'aménagement), et d'une manière générale, contrôle d'application de cette réglementation.
- Elaborer et veiller à l'application des réglementations en matière d'urbanisme, en matière de prévention d'incendie et de risque de panique dans les établissements recevant du public et en matière de prévention des risques naturels.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
342 762 288 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 34 118 971 F CFP
Investissement : 70 980 926 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		8	3			1	2	14	23.33%
B/CC2	3	10	2	2		1		18	30%
C/CC3		15	1	4				20	33.33%
D/CC4 et CC5		4	1	3				8	13.33%
Total	3	37	7	9		2	2	60	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
--	-------	-------

>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	7	3
50 à 54 ans	3	3
45 à 49 ans	5	3
40 à 44 ans	5	9
35 à 39 ans	5	7
30 à 34 ans	2	3
25 à 29 ans	3	2
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude		3			3
Mobilité (mutation)		1	1	1	3
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	2				2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1			1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	2	2			4
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD		1			1
Fin de détachement FEDA	1				1
Mobilité (mutation)		1	1		2
Révocation – licenciement -inaptitude				1	1
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	53	87	2	6	2220
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
	53	87	12	6	2220

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé

Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
13620	2220	16.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	357	56	21		1445
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	5	2			30
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles	1			2	224
Grève					
Autres absences					
TOTAL	363	58	21	2	1699

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.35 Service de la culture et du patrimoine (SCP)

Adresse géographique du siège	Punaauia, PK 15 c/mer, route de la pointe des pêcheurs
Adresse postale	BP 380 586 – 98718 Punaauia
Téléphone	(689) 40 50 71 77
Télécopie	(689) 40 42 01 28
Courriel	faufaa.tumu@culture.gov.pf
Site internet	www.culture-patrimoine.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 2000-138 APF du 09/11/2000 modifiée relative au service de la culture et du patrimoine

Texte d'organisation : Arrêté n° 1620 CM du 24/11/2000 modifié portant organisation et fonctionnement du service de la culture et du patrimoine

Modifications réglementaires intervenues en 2016 :

Attributions : le service de la culture et du patrimoine (SCP) est chargé de protéger, conserver, valoriser et diffuser le patrimoine culturel, légendaire, historique et archéologique de la Polynésie française.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
179 519 172 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)

Fonctionnement courant : 70 477 760 F CFP

Investissement : 81 065 360 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		6		2			1	9	33,3%
B/CC2		5	1	2				8	29,7%
C/CC3		1						1	3,7%
D/CC4 et CC5		8		1				9	33,3%
Total		20	1	5			1	27	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	4	3
50 à 54 ans	2	2
45 à 49 ans		3
40 à 44 ans		5
35 à 39 ans	2	3
30 à 34 ans		2
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		1			1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1	1			2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		2			2
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	62	71	1		722
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	62	71	1		722

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
6129	722	11.8%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	329	18	3		676
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	329	18	3		676

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.36 Service des énergies (SDE)

Adresse géographique du siège	13, avenue Pouvanaa'a Oopa – Immeuble BRUGGMANN
Adresse postale	BP 3829-98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 50 50 90

Télécopie	(689) 40 41 30 67
Courriel	secretariat@energie.gov.pf
Site internet	www.service-energie.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 87-82 AT du 10 septembre 1982 portant création du service de l'énergie et des mines et définissant ses attributions

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

En matière de production, transport et distribution de l'énergie électrique

- Proposer la création ou la modification des textes portant réglementation technique et tarifaire ;
- Instruire les affaires relatives aux concessions de la Polynésie française et aux tarifs ;
- Instruire les demandes et contrôler les travaux relatifs aux installations, à l'exclusion du régime des autorisations de voirie.

En matière d'hydrocarbures

- Proposer la création ou la modification des textes réglementant les conditions techniques d'exploitation et la sécurité d'approvisionnement ;
- Instruire les demandes faites dans ce cadre et de contrôler l'application des textes ;
- Etudier et proposer, conjointement avec la direction des affaires économiques, les dispositions tarifaires applicables.

En matière de maîtrise de la demande d'énergie

- Proposer la création ou la modification des textes réglementant les consommations énergétiques ou incitant à la maîtrise de la demande d'énergie ;
- Instruire les demandes faites dans ce cadre et contrôler l'application des textes.

En matière de développement des énergies renouvelables

- Promouvoir les recherches et le développement en matière d'énergies renouvelables ;
- Etre l'interlocuteur officiel pour le compte de la Polynésie française, des organismes qui étudient et développent toutes ces formes d'énergies ;
- Proposer la création ou la modification des textes incitant au développement des énergies renouvelables ;

Participer aux études, travaux, recherches qui ont trait au domaine de l'énergie et développent toutes ces formes d'énergies.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
61 672 517 F CFP (y compris ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 87 733 333 F CFP
Investissement : 45 270 058 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		3	1	1				5	62.5%
B/CC2		2						2	25%
C/CC3									
D/CC4 et CC5		1						1	12.5%
Total		6	1	1				8	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		
50 à 54 ans		1
45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans	1	2
35 à 39 ans	1	1
30 à 34 ans	1	
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1				1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	6	3			28
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	6	3			28

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
1800	28	1.5%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	133	6	1		259
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	133	6	1		259

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.37 Service du développement rural (SDR)

Adresse géographique du siège	Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome PIRAE
Adresse postale	BP 100 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 42 81 44
Télécopie	(689) 40 42 08 31
Courriel	secretariat@rural.gov.pf
Site internet	www.rural.gov.pf
Page facebook	

Adresse géographique des secteurs	2ème secteur agricole Raiatea
Adresse postale	13 – Uturoa - RAIATEA
Téléphone	40 60 21 00
Télécopie	40 60 21 09
Courriel	serge.amiot@raiatea.sdr.gov.pf

Adresse géographique des secteurs	3ème secteur agricole
Adresse postale	89 – 98754 Mataura TUBUAI
Téléphone	40 95 03 25
Télécopie	40 95 02 71

Courriel	charly.audouin@rural.gov.pf
-----------------	-----------------------------

Adresse géographique des secteurs	5ème secteur agricole
Adresse postale	4 – 98742 Taiohae – NUKU HIVA
Téléphone	40 92 07 20
Télécopie	40 92 03 62
Courriel	rodrigue.hikutini@rural.gov.pf

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 94-159 AT du 22/12/1994 définissant les missions du service du développement rural

Texte d'organisation : Arrêté n° 446 CM du 24/04/1995 modifié portant organisation du service du développement rural

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

au titre du développement de l'agriculture et de l'élevage :

- élaboration des programmes de recherche dans le secteur agricole et agroalimentaire ;
- conception et diffusion de systèmes d'exploitation, de techniques de production agricole et de conduite d'élevages ;
- soutien à l'organisation de la production et des marchés ;
- réalisation d'études et de projets d'aménagement visant à augmenter l'offre de terres cultivables sur le domaine foncier du pays affecté au service ; attribution d'aides financières destinées à faciliter l'accès au foncier des agriculteurs sur terres privées ;
- réalisation d'études et de travaux destinés à la conservation, à l'exploitation et à la valorisation commerciale de la ressource ligneuse issue des forêts de Polynésie française ;
- réalisation des études statistiques et des études économiques sur les productions et les exploitations agricoles ;
- assistance technico-économique à la constitution et au fonctionnement des organisations professionnelles agricoles ; contrôle administratif et comptable des coopératives dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- instruction des demandes d'aides financières aux agriculteurs et à leurs groupements et des mesures de soutien à l'installation en agriculture

au titre de la biosécurité : élaboration et mise en oeuvre des réglementations

- en matière de protection de l'agriculture contre les organismes nuisibles par les contrôles exercés aux frontières et à l'intérieur du pays ;
- relatives à l'importation, à la commercialisation et à l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- visant à assurer la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale par le contrôle des établissements et installations de production au stade de la production primaire et celui des importations et exportations des animaux et produits d'origine animale ;
- visant à protéger la santé de l'homme et celle des animaux par le contrôle de l'importation des animaux domestiques et d'élevage dans le but de prévenir l'introduction et la diffusion de zoonoses ;
- en matière de protection des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
1 756 268 907 F CFP (y compris ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 315 846 234 F CFP
Investissement : 248 942 334 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
--	---------------	-----------	---------	------	-------	------	-----	-------	---

		FPT							
A/CC1	2	17	7	1		2		29	10%
B/CC2	1	28	19	14	2		3	67	23%
C/CC3		48	4	9				61	20%
D/CC4 et CC5		54	6	78				138	47%
Total	3	147	36	102	2	2	3	295	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	17	4
55 à 59 ans	72	8
50 à 54 ans	56	15
45 à 49 ans	21	10
40 à 44 ans	17	7
35 à 39 ans	16	10
30 à 34 ans	12	9
25 à 29 ans	3	9
20 à 24 ans	5	4
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	2	1			3
Mobilité (mutation)				3	3
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1				1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		3			3
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1	2	2	5
Départ volontaire	1				1
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	2			3
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	2	2		1	5
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès				2	2

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	184	229	29	26	3529

Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	184	229	29	26	3529

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
66965	3529	5.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	849	335	113	26	7044.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	2	2			23
Disponibilité pour convenances personnelles				1	363
Grève					
Autres absences					
TOTAL	851	337	113	27	7430.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	2	2	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1			

	an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.38 Service du tourisme (SDT)

Adresse géographique du siège	Immeuble Paofai – Entrée D 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (Face à « Te Fare Tauhiti Nui) Boulevard Pomare - PAPEETE
Adresse postale	B.P 4527 – 98 713 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 62 00
Télécopie	(689) 40 47 62 04
Courriel	sdt@tourisme.gov.pf
Site internet	www.servicedutourisme.gov.pf
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 585 CM du 03/05/2012 modifié, portant création et organisation du service dénommé "service du tourisme".

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le service du tourisme est chargé d'une compétence générale en matière de tourisme.

A cet effet et sous l'autorité du ministre en charge du tourisme, il est chargé de concevoir, de coordonner, de mettre en œuvre et d'évaluer la stratégie en matière de tourisme, en relation avec les entités publiques et privées ad hoc.

Dans son domaine de compétence et pour assurer son rôle, le service du tourisme exerce les missions suivantes :

- élaborer et veiller à l'application des réglementations ;
- concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques du tourisme y compris dans les domaines de la promotion, de l'aménagement et des investissements ;
- accompagner et contrôler les structures et activités touristiques ;
- contribuer au développement des métiers du tourisme ;
- gérer les informations statistiques et techniques.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
172 299 953 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 113 139 566 F CFP
Investissement : 206 618 094 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		10						10	34,5%
B/CC2		3		2	1		1	7	24,1%
C/CC3		2						2	6,9%
D/CC4 et CC5		9		1				10	34,5%
Total		24		3	1		1	29	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		

55 à 59 ans	3	1
50 à 54 ans	3	2
45 à 49 ans	3	2
40 à 44 ans	4	1
35 à 39 ans	3	3
30 à 34 ans	1	1
25 à 29 ans	1	1
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1	1		1	3
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1				1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		1			1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite				1	1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1				1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	3		1		4
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1		1	2
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	26	27	2		266
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	26	27	2		266

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés

6583	266	4%
------	-----	----

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	290	32	2	1	756
Congés de maternité	FIXE				0
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				3
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	291	32	2	1	759

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.39 Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion (SEFI)

Adresse géographique du siège	Immeuble Papineau, rue Tepano JAUSSEN
Adresse postale	BP 540 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 46 12 12
Télécopie	(689) 40 46 12 11
Courriel	www.sefi.pf
Site internet	sefi@sefi.pf
Page facebook	SEFI

Adresse géographique des antennes :	<p>Papenoo : PK 17, Fare Paana, annexe de la mairie de Papenoo</p> <p>Mahina : Circonscription des affaires sociales de Mahina / PK 10 côté mer, derrière le magasin Top News (en face du supermarché Champion Mahina)</p> <p>Pirae/Arue : Circonscription des affaires sociales de Arue-Pirae / Derrière le dispensaire de Arue</p> <p>Faa'a : Circonscription des affaires sociales de Faa'a / Route de Puurai (après EDT, face au collège Henri HIRO)</p> <p>Punaauia : Circonscription des affaires sociales de Punaauia / PK 11,2 - Entre la servitude Paul Graffe et la servitude Tefautea</p> <p>Centre de plongée professionnelle : Marina Taina</p> <p>Paea : Circonscription des affaires sociales de Paea / PK 20,6 côté mer (face à la Gendarmerie Nationale)</p> <p>Papara : Circonscription des affaires sociales de Papara / (à côté de la C.P.S.)</p> <p>Mataiea : Circonscription des affaires sociales de Mataiea / PK 46,9 côté montagne (derrière le dispensaire)</p> <p>Taravao : Centre commercial Maeva - Super U Taravao / Route de Tautira</p> <p>Moorea : Circonscription des affaires sociales de Moorea / Temae - PK 0 - Route de l'aéroport</p> <p>Raiatea : Centre administratif de Uturoa</p>
-------------------------------------	--

Adresse postale :	Raiatea : BP 1425 Uturoa, Raiatea Autres antennes : BP 540 – 98 713 Papeete
Téléphone :	Papenoo : 40 42 88 45 Mahina : 40 42 16 39 Pirae/Arue : 40 83 83 45 Faa'a : 40 83 82 61 Punaauia : 40 45 57 94 Centre de plongée professionnelle : 40 43 11 42 Paea : 40 43 19 28 Papara : 40 85 36 32 Mataiea : 40 45 19 82 Taravao : 40 57 40 02 Moorea : 40 56 49 19 Raiatea : 40 66 35 57 - 40 66 12 63
Télécopie :	Centre de plongée professionnelle : 40 43 11 42 Taravao : 40 57 71 72 Raiatea : 40 66 35 65
Courriel : Site internet : Page Facebook :	sefi@sefi.pf www.sefi.pf https://www.facebook.com/sefi.pf

Adresse géographique des subdivisions déconcentrées :	Circonscription des îles Tuamotu et Gambier (CTG) Circonscription des îles Marquises (CMA) Circonscription des îles Australes (CAU)
Adresse postale :	CTG : BP 4584 – 98 713 Papeete CMA : BP 26 - 98742 - Taiohae - NUKU HIVA CAU : BP 97 - Mataura - 98754 - TUBUAI
Téléphone :	CTG : 40 50 22 75 CMA : 40 92 04 71 CAU : 40 93 22 22
Télécopie :	CTG : 40 43 36 55 CMA : 40 92 01 66 CAU : 40 95 03 49
Courriel : Site internet : Page Facebook :	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 99-208 APF du 18/11/1999 portant création d'un service dénommé Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI)

Texte d'organisation : Arrêté n° 229 CM du 03/02/2004 modifié portant organisation du Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.)

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le SEFI prépare, anime et met en œuvre les orientations du gouvernement de la Polynésie française en matière d'emploi, de formation continue et d'insertion professionnelles. Afin d'assurer la cohérence des actions menées en matière d'emploi et de formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle, le service assure une fonction générale d'information, de coordination et de concertation.

Le SEFI est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- 1) planifier et conduire la collecte de toutes informations et données statistiques nécessaires pour apprécier à tout moment la situation dans les domaines de sa compétence ;
- 2) préparer et organiser les actions de soutien à la coordination ministérielle ;
- 3) assurer un appui technique et administratif aux instances qui conduisent ou financent sur crédits publics des actions de formation continue ou d'insertion professionnelle par l'expertise des programmes et la validation des formations qualifiantes ;
- 4) préparer et conduire la concertation entre l'ensemble des acteurs de la formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle ;
- 5) collecter les emplois disponibles ;

- 6) assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel pour faciliter leur insertion, leur reclassement ou leur promotion professionnelle ;
- 7) assister les employeurs pour l'embauche de leurs salariés ;
- 8) mettre en œuvre, par tous moyens, des actions de conseil, de bilan et d'orientation à l'attention des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires, notamment en assurant le service public du placement ;
- 9) assurer l'encadrement de l'exercice de l'activité de formation professionnelle ;
- 10) faciliter l'accès à l'emploi et son maintien ;
- 11) favoriser la fluidité du marché du travail ;
- 12) concevoir et mettre en œuvre toutes actions tendant à favoriser l'activité et l'emploi ;
- 13) mettre en œuvre toute disposition relative à l'accès à l'emploi salarié ;
- 14) mettre en œuvre les mécanismes visant à protéger le marché du travail ;
- 15) proposer des actions de formation professionnelle adaptées aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
514 429 357 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 161 509 839 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		12	3	1			2	18	20%
B/CC2	1	28	5	10				44	48.9%
C/CC3		15	3	3				21	23.3%
D/CC4 et CC5		5		2				7	7.8%
Total	1	60	11					90	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	3	7
50 à 54 ans	9	8
45 à 49 ans	3	8
40 à 44 ans	5	10
35 à 39 ans	1	21
30 à 34 ans	2	6
25 à 29 ans		4
20 à 24 ans	2	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total

I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		2	2	1	5
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1	1			2
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	6	6	3		15
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1				
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1	6			7
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	2	1	2		5
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	125	86	13	4	1160
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total					

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
18433	1160	6.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	893	74	21	2	2466.5
Congés de maternité	FIXE				139
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					

Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	893	74	21	2	2605.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.40 Secrétariat général du Conseil Economique Social et culturel (SG-CESC)

Adresse géographique du siège	Immeuble Te Raumaire , Avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 1657 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 41 65 00
Télécopie	(689) 40 41 92 42
Courriel	cesc@cesc.pf
Site internet	www.cesc.pf
Page facebook	CESC

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 91-99 AT du 29/08/1991 portant création d'un service dénommé "secrétariat général du Conseil économique, social et culturel".

Texte d'organisation : Délibération n° 2005-64 APF du 13/06/2005 modifiée, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Le secrétariat général du Conseil économique, social et culturel est chargé d'apporter l'assistance nécessaire au fonctionnement administratif, juridique et comptable du Conseil économique, social et culturel.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
113 074 138 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 111 000 000 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		6						6	35.29%
B/CC2		2	1	2			1	6	35.29%
C/CC3									
D/CC4 et CC5		3		2				5	29.41%
Total		11	1	4			1	17	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	3	
50 à 54 ans		2
45 à 49 ans		3
40 à 44 ans		2
35 à 39 ans	1	2
30 à 34 ans		2
25 à 29 ans		1
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		2			2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1			1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	15	12	2	2	305
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	15	12	2	2	305

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
3859	305	7.9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	130	24	5		522.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2				6
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	132	24	5		528.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.41 Secrétariat général du gouvernement (SGG)

Adresse géographique du siège	Présidence, quartier Broche, rue Dumont d'Urville
Adresse postale	B.P. 2551- 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 20 52
Télécopie	(689) 40 47 20 53
Courriel	sgg@presidence.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 84-1002 AT du 20/09/1984 portant création du secrétariat général du gouvernement du territoire

Texte d'organisation : Arrêté n° 381 CM du 23/06/2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Arrêté n° 527 CM du 29 avril 2016 portant modification de l'arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française.

Attributions :

Le secrétariat général du gouvernement a pour mission principale d'assister le Président et le gouvernement de la Polynésie française dans l'exercice de leurs attributions. Il veille au bon fonctionnement de ces institutions et à la régularité de leurs

actes. Il est le garant de l'action gouvernementale. Il coordonne l'activité des services de l'administration de la Polynésie française.

A ce titre et dans le respect des instructions du Président de la Polynésie française, il a pour attributions :

- la mise en place des gouvernements et l'organisation du travail gouvernemental ;
- l'assistance dans l'élaboration des actes et le conseil dans le choix des procédures ;
- le conseil juridique (modifié Arrêté n° 527 CM du 29 avril 2016) ;
- la mise en forme et le suivi des procédures liées aux travaux du conseil des ministres ;
- le recueil et la diffusion des normes juridiques de la Polynésie française ;
- la coordination et le contrôle de la défense des intérêts de la Polynésie française devant les juridictions ;
- l'enregistrement, la notification, la diffusion, la transmission et la conservation des actes ;
- la direction de la publication au Journal officiel de la Polynésie française ;
- (remplacé, Arrêté n° 527 CM du 29/04/2016, art. 1er) la préparation, la coordination et le suivi de conventions liant l'Etat et la Polynésie française ;
- (remplacé, Arrêté n° 527 CM du 29/04/2016, art. 1er) le suivi des projets du gouvernement portés devant l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel en liaison avec le ministère désigné à cet effet ;
- la chancellerie de l'ordre de Tahiti Nui ;
- le secrétariat du conseil des réformes stratégiques.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
255 428 266 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 48 842 720 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	EMF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		9	2		3		1	15	41,67 %
B/CC2		4	2	3	1			10	27,78 %
C/CC3		4	3					7	19,44 %
D/CC4 et CC5		3		1				4	11,11 %
Total		20	7	4	4		1	36	100 %

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	2	1
50 à 54 ans	4	4
45 à 49 ans		2
40 à 44 ans	2	2
35 à 39 ans	3	4
30 à 34 ans		4
25 à 29 ans		5

20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	4	1	1		6
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			1		1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental			1		1
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	50	30	8	1	677.5
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	50	30	8	1	677.5

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
8172	677.5	8.3%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés

Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	300	28	8	1	1041.5
Congés de maternité	FIXE				66
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	7				13
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	4				14
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences		1			12
TOTAL	311	29	8	1	1146.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.42 Service de l'informatique (SI)

Adresse géographique du siège	Immeuble Toriki 1er et 2ème étage, rue Dumont d'Urville
Adresse postale	B.P. 4574 - 98713 Papeete – TAHITI
Téléphone	(689) 40 54 43 54
Télécopie	(689) 40 43 56 22
Courriel Site internet Page facebook	secretariat@informatique.gov.pf http://www.informatique.gov.pf/

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 85-1059 AT du 27/06/1985 portant création du service de l'informatique

Texte d'organisation : Arrêté n° 662 CM du 05/07/1985 portant définition des attributions et organisation du service de l'informatique

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

L'arrêté n°662 CM du 05 juillet 1985 portant définition des attributions et organisation du service de l'informatique, indique dans son article 1er « Le service de l'informatique fournit aux services et établissements publics territoriaux dans la limite de ses moyens et dans son domaine de compétence, les prestations suivantes :

- Etudes et conseils,
- Exploitation et gestion des équipements et des logiciels,
- il remplit une mission d'information, de formation, de mise à jour permanente des connaissances, de définitions et d'harmonisation des méthodes de travail au bénéfice des informaticiens...
- Il est le centre d'information et de documentation informatique des services et établissements publics territoriaux et centralise leurs dossiers d'analyse et de programmation...
- Il recrute et se voit affecter dès la publication du présent arrêté, quelque soit leur statut toute personne faisant fonction d'informaticien pour le compte du territoire.»

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
454 440 646 F CFP

Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)

Fonctionnement courant : 173 723 230 F CFP

Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre**Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)**

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		15		7		1		23	43%
B/CC2		18	2	7				27	51%
C/CC3		2		1				3	6%
D/CC4 et CC5									
Total		35	2	15		1		53	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	2	
50 à 54 ans	9	3
45 à 49 ans	4	2
40 à 44 ans	10	2
35 à 39 ans	8	4
30 à 34 ans	7	
25 à 29 ans	1	
20 à 24 ans	1	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude		1			1
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		1			1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					

Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	56	20	2	3	472
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	56	20	2	3	472

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
12031	472	3.9%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	479	43	12	3	1508
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	45	1	2	15	816
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	5				17
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	2				10
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	531	44	14	18	2351

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.43 Service des moyens généraux (SMG)

Adresse géographique du siège	Avenue du Général de Gaulle, Bâtiment Bunker
Adresse postale	BP 41 294 - 98713 Papeete
Téléphone	(689) 40 47 26 79
Télécopie	(689) 40 47 26 81
Courriel	secretariat.smg@presidence.pf
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 273 CM du 20/12/2004 portant création et organisation du service des moyens généraux

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Le service des moyens généraux a pour mission générale d'assurer le soutien logistique de la présidence de la Polynésie française, de la vice-présidence et des ministères composant le gouvernement de la Polynésie française.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
634 144 534 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 189 546 281 F CFP
Investissement : 8 371 854 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		3	2	1	1			7	3,06%
B/CC2		10	6	4				20	8,73%
C/CC3		18	5	3				26	11,35%
D/CC4 et CC5	2	157	14	3				176	76,86%
Total	2	188	27	11	1			229	100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	2	1
55 à 59 ans	8	12
50 à 54 ans	17	20
45 à 49 ans	20	24
40 à 44 ans	23	25
35 à 39 ans	17	20
30 à 34 ans	17	15
25 à 29 ans	4	2
20 à 24 ans	2	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude				3	3
Mobilité (mutation)		2	2	3	7
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD	1	2	5	5	13
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD		3		1	4
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)				4	4
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès			1		1

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	154	307	43	20	3989
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	154	307	43	20	3989

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
51983	3989	7.6%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1510	495	36	2	5898.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					

Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	18				41
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles				1	222
Grève					
Autres absences					
TOTAL	1528	495	36	3	6161.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	6	6	
	Blâme	3	3	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)	1	1	Exclusion de 6 mois avec 5 mois de sursis dont 1 mois ferme.
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.44 Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

Adresse géographique du siège	Quartier Alexandre de Tupaerui
Adresse postale	BP 9063 -98715 Papeete
Téléphone	(689) 40 41 96 01
Télécopie	(689) 40 41 96 04
Courriel Site internet Page facebook	service.archives@archives.gov.pf

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1966 CM du 07/12/2011 portant création, organisation et fonctionnement du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te piha faufa'a tupuna)

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Aux fins de constituer, conserver et valoriser le patrimoine archivistique et audiovisuel de la Polynésie, le SPAA a pour missions de :

- collecter, conserver, sauvegarder, trier, inventorier, classer, restaurer et valoriser tout document qualifié « d'archives » quels que soient le support utilisé, leur date, leur forme et leur lieu de conservation ;
- assurer le dépôt légal de toute production effectuée en Polynésie française ;
- organiser la communicabilité des documents d'archives dans le respect des droits des personnes ;
- organiser l'accueil et le conseil du public dans leurs recherches ;

- assurer et organiser le contrôle scientifique et technique de la conservation des archives ;
- établir des liens fonctionnels et techniques avec les organismes et services nationaux ou étrangers chargés des archives, du patrimoine, de la bibliothèque et de l'audiovisuel.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
117 316 646 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 44 057 478 F CFP
Investissement : 30 908 190 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1	1					2	9%
B/CC2		2		1			2	5	23%
C/CC3		9						9	41%
D/CC4 et CC5		6						6	27%
Total		18	1	1			2	22	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	1	1
50 à 54 ans	3	2
45 à 49 ans	2	2
40 à 44 ans	1	2
35 à 39 ans		3
30 à 34 ans	2	
25 à 29 ans	1	1
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		2			2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					

Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	1			2
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	21	34	1		252
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	21	34	1		252

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
4994	252	5%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	150	25	3		635.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	30				46
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	7				26
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					

Grève					
Autres absences					
TOTAL	187	25	3		707.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.45 Service des parcs et jardins et de la propreté (SPJP)

Adresse géographique du siège	Chemin vicinal de Taunoa
Adresse postale	BP 9883 - 98715 Motu Uta
Téléphone	(689) 40 54 31 15
Télécopie	(689) 40 45 40 32
Courriel	
Site internet	
Page facebook	

Présentation du service

Texte de création et organisation: Arrêté n° 281 CM du 23/12/2004 modifiée portant création et organisation du service des parcs et jardins et de la propreté

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Le service des parcs et jardins et de la propreté reçoit les missions :

- de concevoir, d'aménager et d'exploiter des parcs, jardins et espaces paysagers et de loisirs, dont des accès à la mer, ouverts au public;
- d'assurer ou de faire assurer leur entretien régulier, leur embellissement, leur développement et la maintenance des ouvrages, équipements et installations pouvant y être implantés;
- d'exploiter les pépinières nécessaires à la production des plants servant à la décoration de ces mêmes parcs, jardins et espaces publics;
- de prendre ou de faire prendre les mesures propres à garantir la sécurité des usagers et l'intégrité du patrimoine domanial ainsi mis à la disposition du public.

A titre plus particulier, le service des parcs et jardins et de la propreté assure également l'entretien des jardins et espaces paysagers attendant aux ensembles immobiliers accueillant la présidence de la Polynésie française, en ce expressément comprises les propriétés domaniales dépendantes de celle-ci à usage de résidence officielle, la vice-présidence, les ministères et les services de l'administration de la Polynésie française, ou ceux dont la gestion lui a été confiée par décision du conseil des ministres.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
205 372 865 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 98 808 626 F CFP
Investissement : 47 645 296 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		1						1	2%
B/CC2				1				1	2%
C/CC3		1						1	2%
D/CC4 et CC5		47	4					51	94%
Total		49	4	1				54	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	1
55 à 59 ans	6	1
50 à 54 ans	5	3
45 à 49 ans	3	6
40 à 44 ans	5	2
35 à 39 ans	7	2
30 à 34 ans	4	4
25 à 29 ans	2	1
20 à 24 ans	1	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)				1	1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD				4	4
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1	1	2	4
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD				1	1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	52	91	12	5	1010
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération			3	4	383
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	52	91	15	9	1393

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
13166	1393	10.5%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	513	42	10	4	1450
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	5				15
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	518	42	10	4	1465

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			

1.4.46 Service de la traduction et de l'interprétariat (STI)

Adresse géographique du siège	Rez-de-chaussée de l'immeuble de la Culture (Vice-Présidence), face au CESC
Adresse postale	BP 9040 Motu Uta - 98715 PAPEETE

Téléphone	(689) 40 43 21 40
Télécopie	(689) 40 43 53 37
Courriel Site internet Page facebook	terai.ferrand@traduction.gov.pf

Présentation du service

Texte de création : Délibération n° 83-14 du 10/01/1983 portant création du service de traduction et d'interprétariat

Texte d'organisation : Arrêté n° 1266 CM du 20/10/1986 portant organisation du service de la traduction et de l'interprétariat

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le service assure les missions suivantes :

- La traduction en français, tahitien, anglais et espagnol, de documents émanant des différentes instances du pays ou, sur décision du ministre de tutelle, d'autres personnes morales de droit public ;
- L'interprétariat d'interventions dans les langues citées ci-dessus ;
- Une mission d'information, de formation, de mise à jour permanente des connaissances, de définition et d'harmonisation des méthodes au bénéfice des agents exerçant une fonction de traduction dans les services et établissements publics territoriaux.
- Ces prestations sont offertes à titre gracieux aux organismes publics de la Polynésie française et aux établissements publics à caractère administratif. Elles sont offertes à titre onéreux, aux autres personnes morales de droit public et, occasionnellement, à des particuliers.
- Cette dernière disposition s'est accompagnée de la création d'une régie de recettes, par arrêté n° 233/PR du 29 février 1988.
- En contre partie, une assistance juridictionnelle aux plus défavorisés a été mise en place par arrêté n° 1725/CM du 23 décembre 1998. Elle n'intéresse que les documents à caractère juridique.

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
51 120 535 F CFP
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 2 808 674 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1			2	2				4	67%
B/CC2			1					1	16.5%
C/CC3			1					1	16.5%
D/CC4 et CC5									
Total			4	2				6	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans		

50 à 54 ans	2	1
45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		
25 à 29 ans	1	
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental		1			
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD			1		
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD		1			
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	7	3	1		55
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	7	3	1		55

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés

1362	55	4%
------	----	----

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	68	5	2		184.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	4				6
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				3
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	3				4
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences (récupérations)	3				7
TOTAL	79	5	2		204.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.4.47 Direction du travail (TRAV)

Adresse géographique du siège	Immeuble PAPINEAU, 3ème étage, Rue Tepano JAUSSEN
Adresse postale	BP. 308 - 98713 PAPEETE
Téléphone	(689) 40 50 80 00
Télécopie	(689) 40 50 80 05
Courriel Site internet Page facebook	directiondutravail@travail.gov.pf www.directiondutravail.gov.pf

Présentation du service

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 2385 CM du 23/12/2010 portant création et organisation de la direction du travail

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Les attributions sont les suivantes :

- Elaborer les règles relatives au droit du travail en Polynésie française,
- Contrôler le respect de la réglementation du travail,
- Informer et conseiller les employeurs et les salariés, ainsi que leurs organisations, aux fins de respecter la réglementation du travail,
- Promouvoir et contrôler la prévention des risques professionnels,
- Assister les employeurs et les salariés pour les demandes de règlement amiable de différend individuel du travail,

- Assurer la promotion du dialogue social et participer à la résolution des conflits collectifs de travail,
- Promouvoir les actions d'insertion professionnelle en faveur des travailleurs handicapés (*retiré en septembre 2014*).

Description des ressources du service

Budget RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
219 513 757 F CFP (y compris ressources affectées)
Budget hors RH mandaté entre le 1er janvier et le 31 décembre (source PolyGF)
Fonctionnement courant : 47 018 385 F CFP
Investissement : 0 F CFP

Bilan social du service du 1er janvier au 31 décembre

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Total	%
A/CC1		3		1		3	1	8	23%
B/CC2		4	2	5		1		12	48%
C/CC3			1					1	4%
D/CC4 et CC5		1		3				4	16%
Total		8	3	9				25	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	3	5
50 à 54 ans		1
45 à 49 ans		6
40 à 44 ans	2	
35 à 39 ans	1	2
30 à 34 ans		1
25 à 29 ans	1	2
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements (concernent toutes les entrées et sorties du service)

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)		1			
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD		2			
Affectation/renouvellement FEDA	2				
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					

Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/ Fin de CVD	1	1			
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		3			
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé (selon délibération n°95-220 AT du 14/12/1995)

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	31	12			128
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	31	12			128

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
5675	128	2.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	204	27	7		745
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	4				5
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	5				15
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					

Autres absences					
TOTAL	213	27	7		765

Sanctions disciplinaires : NEANT

1.5 LES ACTIONS DE MODERNISATION

Lancée en 2015, la modernisation de l'administration au travers de la mise en place des projets de service et d'établissement, a porté ses fruits en 2016.

La construction de ces documents de référence aura en effet permis :

- à l'échelon individuel, de structurer et de planifier l'activité de chaque unité administrative ;
- à l'échelon central, d'obtenir un diagnostic de l'existant sur lequel reposeront les prochaines orientations relatives à l'amélioration de l'organisation administrative et à la pertinence des moyens de l'action publique.

Pour rappel, la méthodologie retenue a été de solliciter d'avril à décembre 2015 tous les chefs de services et d'établissements publics administratifs pour élaborer au même moment, leurs projets de service ou d'établissement sur un plan triennal 2016-2018.

Cette déclinaison opérationnelle s'est faite à la lumière des axes stratégiques généraux fixés en matière de modernisation de l'administration par le Président de la Polynésie française :

- axe I : « faire évoluer l'organisation des services notamment par la simplification et l'allègement des procédures et par une réflexion sur le périmètre de missions des services » ;
- axe II : « manager les ressources humaines et les compétences, de façon rationnelle, prévisionnelle et transparente » ;
- axe III : « s'orienter vers une maîtrise de la gestion budgétaire et des dépenses » ;
- axe VI : « améliorer la qualité du service public et la relation à l'utilisateur ».

Ils devaient être complétés par des axes sectoriels issus soit d'une lettre de mission ou d'un contrat d'objectifs de leur ministère de tutelle, soit de leur propre connaissance des enjeux de leur secteur.

Cette marge d'appréciation offerte aux services et établissements a en majorité et à quelques exceptions près, été très peu utilisée si bien que les projets de service et d'établissement sont profilés sur des plans d'action purement administratifs.

La conséquente liberté qui leur a également été accordée pour pouvoir être force de proposition sur les axes de modernisation de l'administration a pu conduire certains, à établir une feuille de route irréalisable ou fictive.

Ces premiers constats ont finalement mené à réorienter la démarche de manière à mieux imbriquer les orientations entre elles : il s'agit dorénavant, au sein d'un axe stratégique sectoriel, de le décortiquer à la lumière des quatre axes stratégiques généraux imposés.

Sur la base de l'ensemble de ces projets, la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) a été chargée de les consolider, de les analyser sur l'année 2016 mais également de réaliser une évaluation intermédiaire en début d'année 2017 afin de suivre leur première année de mise en œuvre.

Etapas	Services (44 au total sélectionnés)					
	Etablissements (14 au total sélectionnés)					
Transmission des projets de service ou d'établissement à la DMRA	2 au 30/12/15	31 au 31/04/16 (*1 non-conforme)	3 au 31/08/16	4 en attente de validation	2 en cours	2 sans réponse
Taux de participation	89.6%					
Taux des effectifs concernés	53%					
Consolidation et analyse de la DMRA	38 projets de service			12 projets d'établissement		
Transmission des fiches de suivi à la DMRA	32 conforme	3 non-conforme	3 sans réponse	10 conforme	2 non-conforme	-
Suivi de la DMRA	35 fiches contributives			12 fiches contributives		

Les services et établissements publics administratifs devaient transmettre à la DMRA :

- au 31 décembre 2015, leur projet de service ou d'établissement validé par leur tutelle,

- au 31 mars 2017, une fiche de suivi de la mise en œuvre des actions issues de leur projet de service ou d'établissement, et planifiées sur l'exercice 2016.

Certaines des productions ont dû être écartées de l'analyse ou du suivi, soit parce qu'ils étaient non-conformes à la méthodologie imposée, soit parce qu'aucune donnée n'a été communiquée.

1.5.1 Consolidation et analyse des projets de service

Les projets de service et d'établissement ont été élaborés sur la base d'un état des lieux des missions, du cadre institutionnel, juridique et réglementaire, de l'organisation interne, des pratiques managériales, des atouts et contraintes liés aux ressources humaines et aux moyens financiers, et enfin des attentes et besoins identifiés des partenaires.

Une fois ces retours de diagnostic établis, les structures ont posé leurs ambitions en matière d'actions sur la gestion financière, le management des ressources humaines, l'organisation publique et le service public.

Sur l'étendue des propositions d'actions par axe

Les intentions des structures administratives interrogées se sont, en volumétrie d'actions, davantage portées sur l'axe d'amélioration du service public et de la relation à l'utilisateur ; ce dernier reste donc de façon rassurante, au cœur des priorités de notre administration.

La simplification, l'allègement des procédures est ensuite, le second volet sur lequel un nombre important de propositions ont émanées d'eux, sans doute car plus aisées à envisager.

Les périmètres des finances et des ressources humaines ont été des matières qui ont suscité au final moins de possibilités, leur emprise y étant nettement moindre.

Sur les matières financières et des ressources humaines

L'état des lieux qu'ils ont dressé dans les matières financières et des ressources humaines, fait effectivement état de leur dépendance vis-à-vis des services supports concernés.

Leurs propositions concluent donc à des actions modestes privilégiant la mise en place en interne d'outils de planification et de suivi budgétaire, l'établissement d'un diagnostic de leur personnel actuel et des besoins en compétence du service ou encore l'optimisation des moyens humains existants par des techniques de gestion interne.

Les établissements publics administratifs se sont essentiellement distingués en ce qu'ils aspirent eux, à augmenter leurs recettes.

Sur l'organisation publique et le périmètre du service public

Les grandes lignes de l'organisation publique ont ensuite dû être posées en termes de diagnostic pour démontrer que :

- la répartition des missions d'encadrement et de mise en œuvre des politiques publiques dans les services est encore aujourd'hui déséquilibrée ;
- la déconcentration administrative prévue par circonscription n'est toujours pas considérée comme un pilier de notre administration ;
- la distinction des services fonctionnels et des services opérationnels n'est pas encore nettement tranchée.

Conscients du premier constat, ils ont projeté en réponse, d'optimiser le temps passé sur les missions d'exécution en les facilitant grâce à l'édification de référentiels ou bien l'automatisation de certains traitements.

Eludant complètement la dimension géographique de notre territoire, ils n'ont pas abordé la thématique de la déconcentration par circonscription et n'ont donc rien proposé sur l'amélioration de la relation avec les usagers des îles.

Sur le dernier constat, la difficulté provient de l'identification des usagers de leurs services nécessaire à la connaissance et à la compréhension de leurs attentes. Ils ont tout de même suggéré en grande majorité, d'améliorer les interfaces physique et numérique avec l'utilisateur. A ce titre, les services fonctionnels mériteraient particulièrement de se focaliser davantage sur les besoins des autres services.

Les établissements publics administratifs sont quant à eux, quasiment calés sur les mêmes objectifs, à savoir la remise à plat de leurs procédures et le perfectionnement de leur dispositif informatique.

Enfin, la révision du périmètre du service public n'a pas été un sujet de réflexion sur lequel les services administratifs, principaux concernés, ont voulu s'appesantir. Un nouveau chantier sera donc ouvert cette année, de façon à recueillir d'une autre manière, leurs réflexions sur ce sujet.

Sur la portée de l'outil

La conception de départ des structures administratives sur l'utilité de ce dispositif dans leur réalité quotidienne a été déterminante dans le succès de la réalisation des objectifs fixés.

L'ampleur du champ d'application du projet de service et d'établissement à l'activité des structures administratives doit être pour l'avenir, la finalité poursuivie.

1.5.2 Le suivi des actions de modernisation des services

Les projets de service ont été structurés par l'insertion de données clés pour permettre, à la fois :

- un suivi interne des plans d'action opéré par chaque service concernée : leur réalisation en fonction d'indicateurs de résultats préalablement fixés, le ratio d'avec leurs effectifs mobilisés, ou encore plus particulièrement le rythme imposé par les pilotes désignés ;
- un suivi externe pris en main par la DMRA pour s'assurer au niveau global, de la bonne exécution des actions selon la planification fixée par service et dégager des grandes tendances dans la mise en œuvre de ces outils de pilotage pour l'exercice 2016.

Objectifs du suivi

Sur la base des données communiquées par les services sur les taux estimés de réalisation adossés à chacune des actions de leur projet de service, le suivi externe répond à trois grands objectifs :

⇒ Objectif 1 : dresser un état d'avancement global des projets de service selon trois paliers de valeurs :

*0% à 50% : actions dont le niveau de maturation n'est pas avéré

*51% à 75% : actions en cours

*76% à 100% : actions en bonne voie de se concrétiser

Ces grandes masses sont pondérées par deux valeurs de référence :

*0% : actions non-démarrées

*100% : actions terminées

⇒ Objectif 2 : comparer les états d'avancement de chacun des services selon les mêmes paliers de valeurs

⇒ Objectif 3 : confronter les états d'avancement par axe de modernisation selon les mêmes paliers de valeurs

Méthode de suivi

⇒ La comptabilisation des actions s'est faite à deux niveaux :

*actions dites « *réelles* » = action ayant un seul objet, une seule finalité

*actions dites « *dirigées* » = action répondant à plusieurs types d'axe et donc répétée autant de fois que nécessaire

⇒ Le taux d'avancement des actions est calculé :

*globalement à partir des actions réelles

*par service à partir des actions réelles

*par axe à partir des actions dirigées

⇒ Le facteur du temps complète l'analyse. Font l'objet d'un suivi :

*les actions ayant un début et une fin d'exécution prévues sur l'exercice 2016

*les actions ayant un début d'exécution sur l'exercice 2016 mais une fin d'exécution prévues sur les années suivantes ; une valeur théorique a ainsi été fixée pour déterminer le taux de réalisation à atteindre sur l'exercice 2016

$$\frac{\text{temps écoulé}}{\text{total temps prévisionnel}} = \text{valeur théorique pour 2016}$$

⇒ Une valeur de 100% est directement affectée aux actions ayant un début d'exécution prévisionnel sur les années suivantes mais qui a connu un début d'exécution volontaire du service dès 2016.

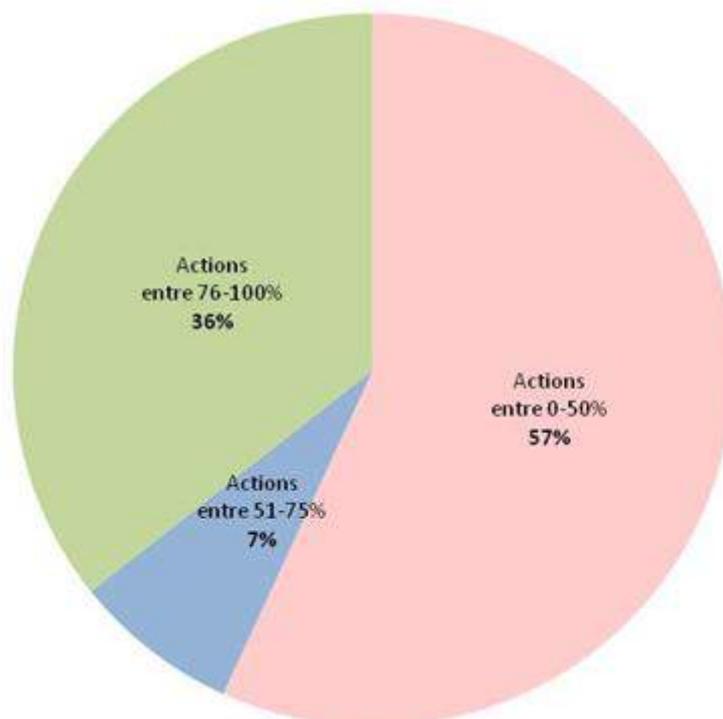
Sont écartées du suivi :

*les actions ayant un début d'exécution prévu sur les exercices suivants.

Résultats du suivi

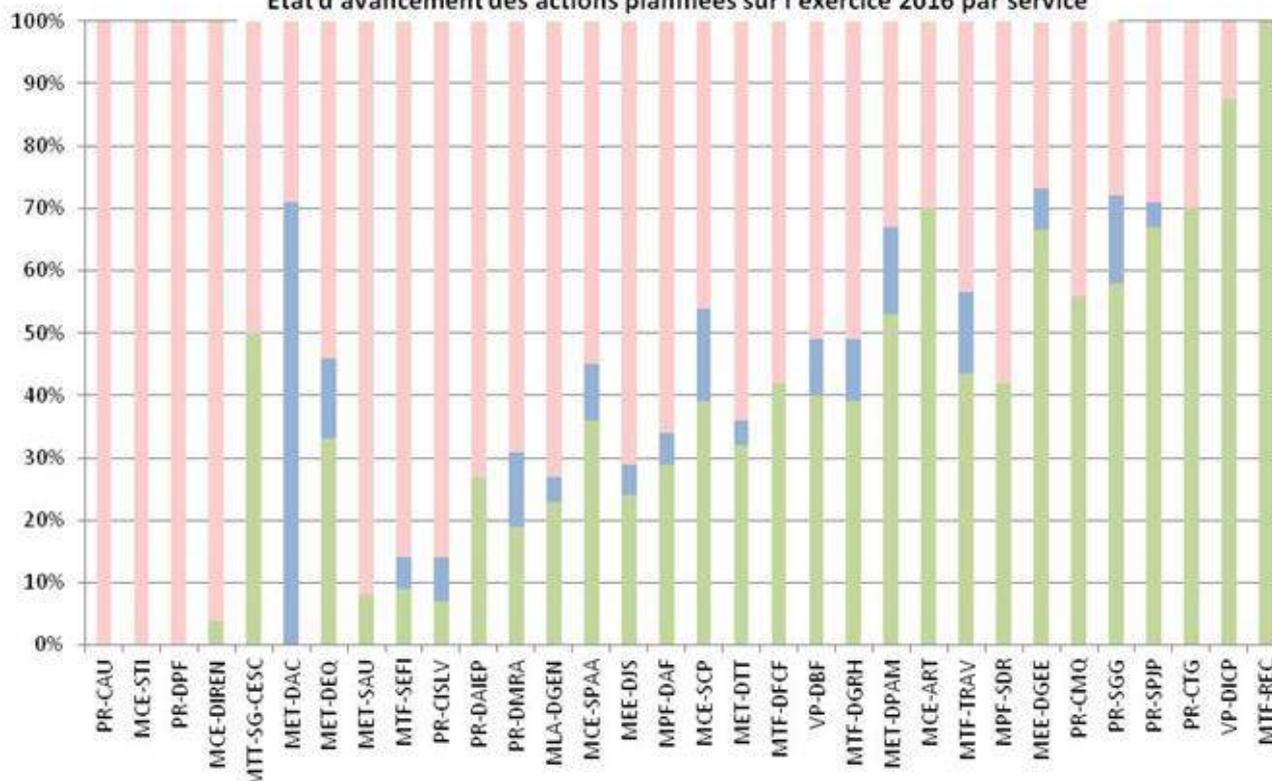
Sur 2 372 actions dirigées concernant 38 projets de service au départ, ont fait l'objet d'un suivi, 34 projets de service pour un total d'actions dirigées de 2 171. 201 actions dirigées issues de 4 projets de service n'ont ainsi pas pu être valorisées.

Etat d'avancement global des actions des projets de service planifiées sur l'exercice 2016



Au 31 décembre 2016, plus du tiers des actions réelles prévues sur l'exercice 2016 sont en voie de finalisation ou tout simplement terminées. L'état d'avancement de la majeure partie des actions réelles restent néanmoins faibles. Leurs prévisions de départ en termes de planning trop ambitieuses, est un facteur qui peut expliquer ce niveau d'état d'avancement.

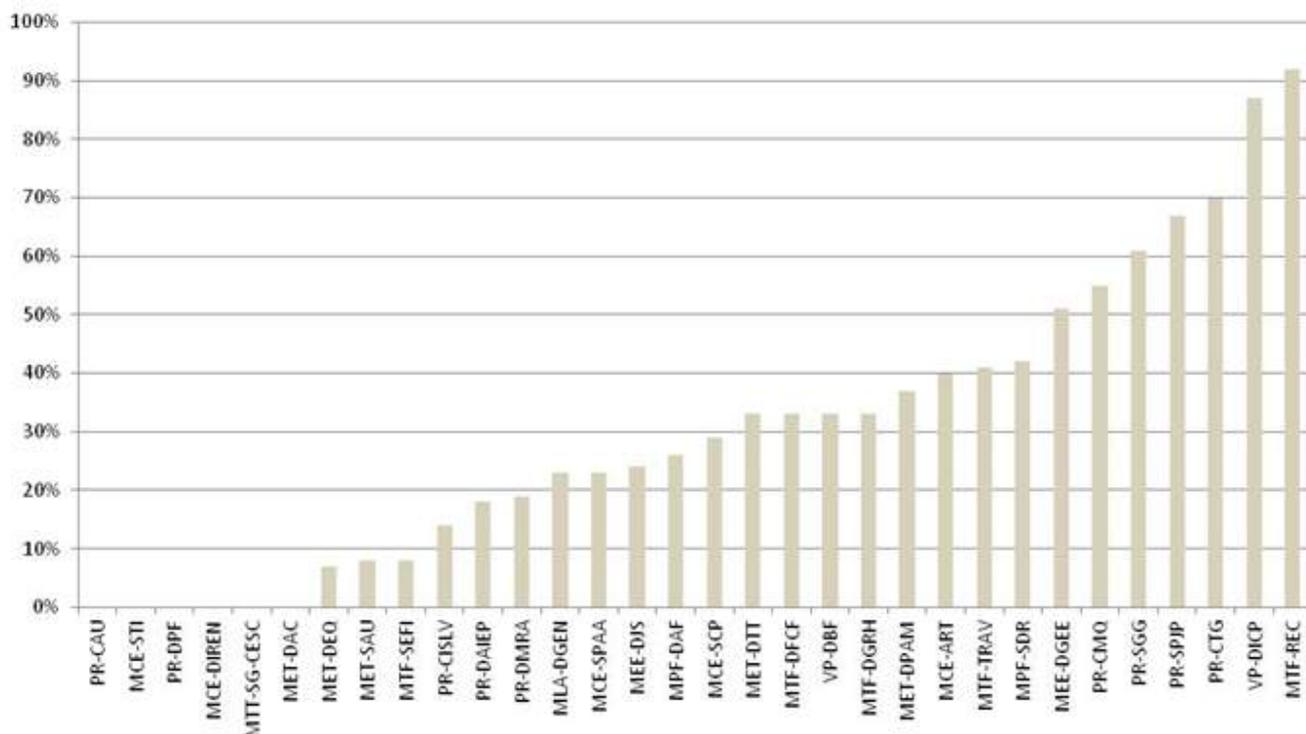
Etat d'avancement des actions planifiées sur l'exercice 2016 par service



Le classement des services s'opère d'abord et avant tout par le taux de réalisation des actions accomplies. Au vu de l'hétérogénéité des projets de service, l'état d'avancement qui est présenté ci-dessus ne reflète néanmoins pas le niveau

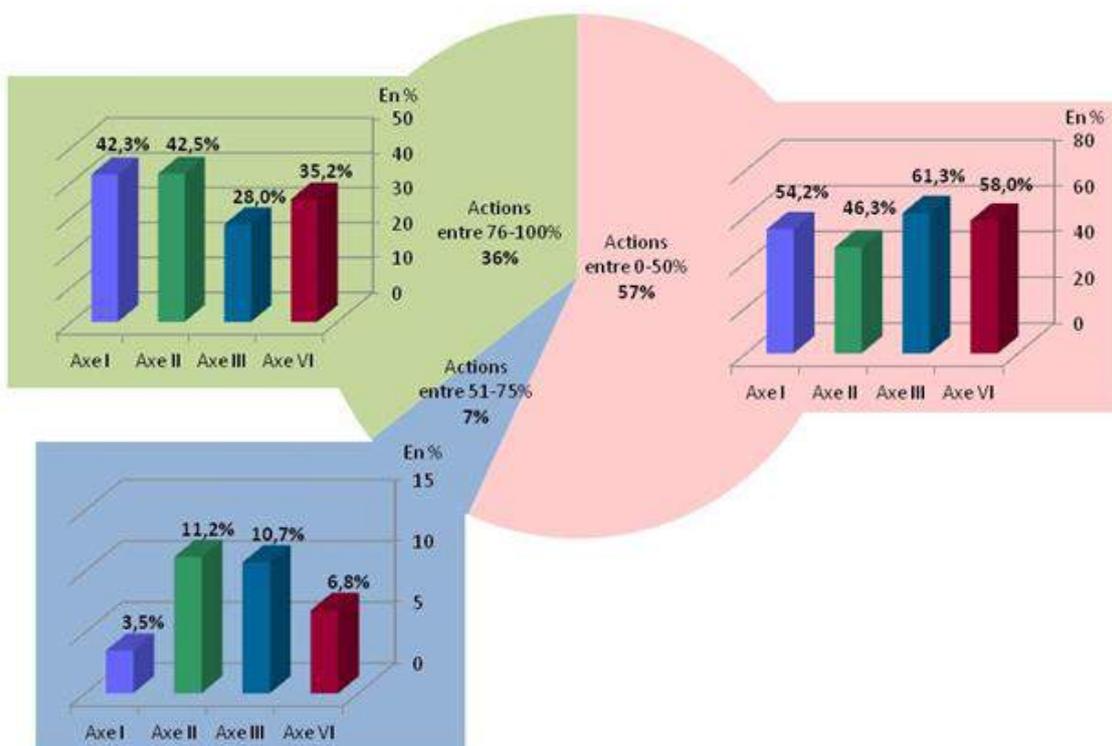
d'activité des services. Suite à cette première année de mise en œuvre, de nombreux services ont d'ores et déjà réorienté leur démarche, soit en abandonnant certaines actions réelles jugées irréalisables, soit en les re-planifiant plus justement.

Taux de réalisation des actions sur l'exercice 2016



Au 31 décembre 2016, sept services ont un taux de réalisation de leurs actions réelles supérieur à 50%. L'ensemble de ces actions était pourtant bien planifié avec une fin d'exécution au 31 décembre 2016. Il est également relevé dans le suivi, que la formule des projets de service ne semble pas adaptée à tout type de service.

Etat d'avancement global des actions des projets de service planifiées sur l'exercice 2016 par axe



La répartition des actions accomplies par axe met en exergue un retard pris sur l'axe III relative à la maîtrise de la gestion budgétaire et des dépenses. Les axes I (allègement des procédures) et II (rationalisation des ressources humaines) sont, au contraire, ceux qui ont un meilleur taux d'accomplissement. Enfin, la volumétrie importante en termes d'actions portées sur l'axe VI (qualité du service public et relation à l'utilisateur) peut justifier de la relativité de son taux d'avancement.

2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

2.1 PRESENTATION GENERALE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Par l'article 90 de la loi organique, le Conseil des Ministres crée et organise les établissements publics de la Polynésie française. A ce titre, il lui revient de déterminer l'opportunité de création ou de dissolution d'un établissement public. Il fixe les règles relatives :

- au cadre général des missions de l'établissement public,
- à la détermination des organes délibérants de l'établissement public, des conditions de leur désignation et des catégories de personnes représentées en leur sein,
- à la détermination des types de ressources dont l'établissement public peut bénéficier,
- aux rapports avec le ministère de rattachement.

Rappelons que l'établissement public est un organisme de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle du Conseil des Ministres dont il dépend. Cette autonomie de gestion se traduit en premier lieu par son statut juridique propre, en tant que personnalité morale de droit public, pouvant en tant que tel, ester en justice et disposer de ses propres organes dirigeants. Il appartient à ces derniers de définir dans le cadre des lois et des règlements applicables à l'établissement, les règles et les décisions qui concernent son budget, ses ressources humaines, son patrimoine.

L'établissement public est soumis au principe de spécialité qui ne s'exerce que dans les compétences clairement énumérées et strictement limitées à l'objet pour lequel il a été créé. Son champ d'action, circonscrit par le périmètre de ses missions, peut être à l'échelle territoriale.

Par son rattachement, l'établissement public est soumis au pouvoir de contrôle de la personne morale de droit public qui l'a créé (le Conseil des Ministres ou une collectivité de l'Etat), compensant ainsi l'autonomie consentie. Le Conseil des Ministres peut ainsi approuver, annuler, autoriser certaines décisions prises par les dirigeants de l'établissement public.

La création d'une catégorie d'établissement public est décidée par un acte de l'Assemblée de la Polynésie française, cette compétence entrant dans une matière relevant du domaine de la loi.

Parmi les 59 établissements publics de la Polynésie française (excluant la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers, régi par un statut particulier²), il existe au 31 décembre 2016 :

- 14 établissements publics administratifs (EPA), chargés de la mise en œuvre d'un service public,
- 9 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui exercent tout ou partie de leurs activités dans le secteur concurrentiel,
- 36 établissements publics d'enseignement (comptant 26 collèges et 10 lycées) qui mettent en œuvre le service public de l'enseignement au bénéfice des élèves du second degré et de l'enseignement supérieur non universitaire.

Le présent rapport s'intéresse à l'état des 23 établissements publics, EPA et EPIC de la Polynésie française, qui interviennent dans des domaines très variés de l'action publique : culture, formation, construction et aménagement, recherche, santé, action sociale, sport, ressources marines et terrestres, poste et télécommunications, gestion du port, habitat...

Parmi eux, les établissements publics les plus anciens sont la Chambre d'agriculture (née en 1894), l'institut Louis Malardé (créé en 1949), le Port autonome de Papeete (créé en 1962) et la Caisse de soutien des prix du coprah (créée en 1967).

Les évolutions historiques des établissements publics en termes de missions et d'organisation sont intimement liées aux mutations des activités économiques, aux diverses conjonctures économiques en Polynésie française et aux évolutions des contextes administratifs et juridiques français et polynésiens, mais aussi aux évolutions sociodémographiques et sanitaires, au cours de ce dernier siècle.

Depuis janvier 2010, le Conseil des Ministres a décidé la dissolution de 9 établissements publics (5 EPIC et 4 EPA), le dernier étant la Maison de la Perle (dissout à compter du 1^{er} décembre 2013). L'année 2012 reste la plus remarquable en nombre d'établissements dissouts, puisque 4 EPIC (Institut de la communication audiovisuelle, Agence tahitienne de presse, Fonds de développement des archipels, Heiva nui) et un EPA (Etablissement public pour la prévention) disparaissent du paysage public.

² cf. arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers

En 2016, aucune nouvelle suppression d'établissement public n'a été prononcée. En revanche, il a été procédé à 7 modifications d'arrêtés ou de délibérations portant organisation d'établissements publics (hors modifications de la composition des conseils d'administration).

Liste des établissements publics administratifs et leurs objets, au 31 décembre 2016

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Caisse de soutien des prix du coprah	CSPC	Délibération n° 67-99 du 11 août 1967 Arrêté n° 548 CM du 3 juin 1985	Régulation des prix d'achat des prix du coprah aux producteurs
Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française	CAPF	Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990	Enseignement de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, promotion de la culture artistique
Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire	CAPL	Arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 relatif à la CAPL	Organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs et des pêcheurs lagonaires
Centre de formation professionnelle des adultes	CFPA	Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 Arrêté n° 325 CM du 1er avril 1997	Organisation, animation, développement et mise en œuvre de la formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification
Centre hospitalier territorial de la Polynésie française	CHPF	Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 Arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988	Offre de soins hospitaliers
Centre des métiers de la mer de Polynésie française	CMMPF	Arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014	Formation maritime professionnelle relative aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, et aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer
Centre des métiers d'art de la Polynésie française	CMA	Délibération n° 80-16 du 7 février 1980	Formation d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, recherche et perfectionnement des techniques artisanales
Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole	EPEFPA	Délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994	Enseignement étendu aux secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires, de production, de transformation, de commercialisation, de services, d'expérimentation et de recherche
Fare Tama Hau (Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté)	FTH	Délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 Arrêté n° 298 CM du 18 février 2004	Prévention et prise en charge médicale, sociale et pédagogique pour la protection et l'aide des enfants, des adolescents et de leurs familles
Institut d'insertion médico-éducatif	IIME	Délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989	Prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant un ou plusieurs handicaps mentaux et/ou moteurs
Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	IJSPF	Délibération n° 80-146 du 25 novembre 1980 Arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002	Gestion et entretien des équipements sportifs et socio-éducatifs, gestion des investissements sportifs et socio-éducatifs privés ou publics
Institut de la statistique de la Polynésie française	ISPF	Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976 Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985	Collecte, mise à jour des statistiques démographiques et économiques, recherches et études
Musée de Tahiti et des îles - Te Fare manaha	MTI	Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000	Recueil, conservation, restauration, reproduction et présentation des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine culturel de l'Océanie et, plus particulièrement, au patrimoine polynésien
Te fare tauhiti nui - Maison de la culture	TFTN	Délibération n° 80-126 du 23 septembre 1980 Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998	Promotion de la culture, valorisation de la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes ses formes

Liste des établissements publics à caractère industriel et commercial et leurs objets, au 31 décembre 2016

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Etablissement d'achats groupés	EAG	Délibération n° 85-1013 AT du 7 février 1985 Arrêté n° 1287 CM du 28 novembre 1996	Production, édition de tous documents ou ouvrages, Achat et cession des produits et des services destinés aux personnes publiques et aux organismes de statut privé assurant une mission de service public
Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva	EGAT	Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985	Réalisation d'études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et adoption des plans d'aménagement ; mise en valeur du patrimoine dont il a la charge
Etablissement public Vanille de Tahiti	EVT	Délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 Arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003	Production, recherche-développement, transformation, contrôle de la qualité, commercialisation et promotion de la vanille
Groupement des établissements pour la formation continue	GREPFOC	Délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003 Arrêté n° 1179 CM du 14 août 2003	Formation continue et promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, en réponse aux demandes des entreprises, des collectivités, des services publics ou des particuliers
Institut Louis Malardé	ILM	Délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 Arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000	Prestations de service et actions propres à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel Recherche en lien avec la politique de santé, la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel dans la perspective du développement durable de son économie Participation aux actions de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies et à la veille sanitaire
Office des postes et télécommunications	OPT	Délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 Arrêté n° 1891 CM du 20 décembre 2012	Exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication
Office polynésien de l'habitat	OPH	Délibération n° 79-22 du 1er février 1979 Arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000	Développement de l'habitat, en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, par la construction, l'implantation, la réhabilitation, la réparation de tout immeuble individuel ou collectif ou de toute opération d'habitat comportant des logements collectifs ou individuels, par l'achat, la vente, la prise à bail, la location ou toute autre forme juridique
Port autonome de Papeete	PAP	Délibération n° 62-2 du 5 janvier 1962 Arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997	Réalisation, entretien, gestion de tous ouvrages publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire; création et gestion de tous services publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; police du port ; promotion des trafics dans le secteur de la croisière, de la plaisance et du yachting de luxe
Tahiti Nui aménagement et développement	TNAD	Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 Arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013	Réalisation des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique ; mise en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française

2.2 GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

La tutelle

En principe, tout établissement public est rattaché à une personne morale de droit public, et la tutelle est confiée au ministre qui a dans ses attributions, le service public dont la gestion est confiée à l'établissement public.

En 2016, à l'exception du Vice-président, chaque ministre a exercé la tutelle d'un ou plusieurs établissements publics, EPA et/ou EPIC.

Répartition de la tutelle ministérielle des EPA et des EPIC au 31 décembre 2016

Ministère de tutelle	EPA et EPIC	
Président de la Polynésie française <i>en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, du développement des archipels, des postes et des télécommunications, des affaires</i>	. Chambre de l'agriculture et la pêche lagonaire (CAPL) . Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) . Etablissement public Vanille de Tahiti (EVT)	2 EPA 2 EPIC

<i>internationales et intérieures, du développement de l'agriculture et de l'artisanat</i>	. Office des postes et télécommunications (OPT)	
Ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement	Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)	1 EPIC
Ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique et de la promotion des investissements, <i>chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel</i>	. Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) . Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) . ainsi que la Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers	2 EPA (+ CCISM)
Ministre du travail, des solidarités et de la condition Féminine	. Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA) . Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA) . Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) . Fare tama hau (FTH) . Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	5 EPA
Ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine	Office polynésien de l'habitat (OPH)	1 EPIC
Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports	. Établissement d'achats groupés (EAG) . Groupement des établissements pour la formation continue (GREPFOC) . Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJS PF) . Ainsi que les établissements publics d'enseignement du second degré, et d'enseignement supérieur non universitaire	1 EPA 2 EPIC (+ 36 collèges et lycées publics)
Ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs	. Port autonome de Papeete (PAP) . Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD)	2 EPIC
Ministre de la santé et de la recherche	. Centre hospitalier territorial de la Polynésie française (CHPF) . Institut Louis-Malardé (ILM)	1 EPA 1 EPIC
Ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement	. Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF) . Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha (MTI) . Maison de la culture - Te Fare Tauhiti Nui (TFTN)	3 EPA

Organisation et fonctionnement des organes dirigeants

En matière d'organisation et de fonctionnement des établissements publics, il relève du pouvoir réglementaire, la détermination des attributions, de la composition et des règles de fonctionnement des organes dirigeants.

Ceux-ci sont représentés par le conseil d'administration (C.A) le plus fréquemment ou un organe dirigeant assimilé (conseil d'établissement, assemblée générale), et par la direction de l'établissement public (organe exécutif) confiée à un directeur ou directeur général. Le président du C.A et le directeur général peut cumuler ces deux fonctions dans certains cas (exemple de l'Office des postes et des télécommunications).

Sont ainsi fixés par le conseil des ministres le plus souvent (ou par délibération de l'Assemblée de la Polynésie française), le nombre et la composition des membres du C.A, la désignation du ministre disposant des pouvoirs de tutelle et celle des ministres représentés au sein du C.A, la détermination des conditions d'éligibilité des membres et de la durée de leur mandat.

Le C.A est seul compétent, de par son autonomie, dans la gestion administrative et financière de l'établissement public. Il est au centre du dispositif de pilotage du projet d'établissement : il intervient à tous les niveaux, lors du débat du cadrage stratégique avec la tutelle, de l'élaboration du projet d'établissement et de l'évaluation des résultats pour en rendre compte aux tutelles, aux décideurs politiques et au public.

En pratique, les modèles et règles d'organisation et de tutelle des EPA et des EPIC de la Polynésie française sont très hétérogènes.

Composition des membres à voix délibérative et consultatives des conseils d'administration des EPA et des EPIC de la Polynésie française au 31 décembre 2016

NOM	STATUT JURIDIQUE	MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE	MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE
<p>CSPC</p> <p>Caisse de soutien des prix du coprah</p>	<p>EPA</p>	<p>11 membres :</p> <p><i>I - Au titre des intérêts généraux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant, président ; - le ministre chargé de l'économie ; - le ministre chargé des transports maritimes interinsulaires ; - 3 représentants désignés en son sein par l'APF <p><i>II - Au titre des intérêts professionnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la Chambre d'agriculture, proposé par cet établissement ; - 2 représentants des producteurs de coprah, proposés par la Chambre d'agriculture ; - un représentant des producteurs de monoï, proposé par le Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti ; - un représentant des transporteurs de coprah, proposé par les syndicats d'armateurs. <p>Le ministre exerçant la tutelle de l'établissement public est de droit le président du conseil d'administration de l'établissement.</p>	<p>4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement ; - l'agent comptable de l'établissement ; - le commissaire de gouvernement ; - le président du conseil d'administration de la S.A. « Huilerie de Tahiti »
<p>CFPA</p> <p>Centre de formation professionnelle des adultes</p>	<p>EPA</p>	<p>6 membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la formation professionnelle, président ; - le ministre en charge de l'éducation ou son représentant, vice-président ; - le ministre en charge de l'équipement ou son représentant, membre ; - le ministre en charge de la relance économique ou son représentant, membre ; - une personnalité désignée par le Président de la Polynésie française en raison de ses compétences en la matière, membre ; - un représentant désigné par l'APF, membre 	<p>7 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général du centre, - le directeur général adjoint technique, - le directeur général adjoint administratif, - le directeur du travail, - l'agent comptable, - le représentant du personnel ou son suppléant - le commissaire de gouvernement <p>Organe consultatif :</p> <p><u>Conseil de perfectionnement</u> composé de 8 membres ayant voix délibérative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général du centre ; - le directeur de l'I.S.P.F. ; - 6 personnalités désignées par le .CA sur proposition du directeur général du centre, en raison, d'une part, de leurs compétences professionnelles, techniques, scientifiques ou pédagogiques ou de l'intérêt qu'ils portent aux activités du centre et, d'autre part, en fonction des disciplines enseignées par le centre.

<p>CMA</p> <p>Centre des métiers d'art de la Polynésie française</p>	<p>EPA</p>	<p><u>6 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la formation professionnelle, président ; - le ministre en charge de l'artisanat, vice-président ; - le ministre en charge de l'éducation ou son représentant, membre ; - un représentant de l'APF désigné par cette institution ou son suppléant, membre ; - une personnalité reconnue pour ses compétences en matière de formation professionnelle désignée par le Président de la Polynésie française sur proposition du ministre en charge de la formation professionnelle, membre ; - une personnalité reconnue et issue du milieu professionnel artisanal désignée par le ministre de l'artisanat, membre. 	<p><u>8 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le directeur du centre, - le commissaire de gouvernement, - l'agent comptable, - le contrôleur des dépenses engagées, - l'inspecteur général de l'administration, - le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, - un représentant du personnel - un représentant des élèves
<p>CMMPF</p> <p>Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF)</p>	<p>EPA</p>	<p><u>9 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la formation professionnelle, président ; - le ministre en charge de la pêche, vice-président ; - le ministre en charge des transports maritimes ou son représentant, membre ; - le chef de service des affaires maritimes (Etat) de Polynésie française ou son représentant, membre ; - un représentant de l'APF ou son suppléant désigné par cette institution, membre ; - 4 personnalités qualifiées au titre de chacun des secteurs professionnels suivants : - armateur du commerce ; - armateur de pêche thonière hauturière ; - officier de la marine marchande ; - un représentant des marins-pêcheurs. 	<p><u>11 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement ; - le commissaire du gouvernement ; - un représentant du Cluster maritime Polynésie française - l'agent comptable ; - l'inspecteur général de l'administration de la Polynésie française ou son représentant ; - le contrôleur des dépenses engagées ou son représentant ; - le directeur des affaires maritimes polynésiennes ou son représentant ; - le directeur des ressources marines et minières ou son représentant ; - le directeur du Centre national des arts et métiers en Polynésie française ou son représentant - le président de la CCISM ou son représentant ; - un représentant du personnel ou son suppléant
<p>CHPF</p> <p>Centre hospitalier de la Polynésie française</p>	<p>EPA</p>	<p><u>13 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la santé, président ; - le ministre en charge de la solidarité ou son représentant ; - le ministre en charge du budget ou son représentant ; - un représentant à l'APF ou son suppléant ; - 2 représentants du régime général des salariés désignés par le conseil d'administration du régime; - un représentant du régime des non-salariés désigné par le conseil d'administration du régime ; - un représentant du régime de solidarité de la Polynésie française désigné par le comité de gestion du régime ; - 2 représentants de la commission médicale d'établissement élus par celle-ci ; - un représentant du conseil de l'ordre des médecins de la Polynésie française ; - 2 représentants du personnel du CHPF élus au scrutin uninominal à un tour. 	<p><u>5 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement ou son représentant - l'agent comptable de l'établissement - la surveillante générale - le chef du service du centre de transfusion sanguine - le commissaire de gouvernement <p>Organes consultatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Commission médicale d'établissement</u> composé : <ul style="list-style-type: none"> - des chefs de services médico-techniques de l'établissement, - des représentants des adjoints et des assistants dont le nombre est égal au nombre des chefs de service, élus par l'ensemble des adjoints et assistants de l'établissement, parmi leurs pairs comptant plus de 2 ans d'ancienneté dans l'établissement au moment du vote - la surveillante générale ou son adjoint, - un représentant des internes et des faisant fonction d'internes désigné par l'ensemble des internes et faisant fonction d'internes de

			<p>l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - une sage-femme élue par l'ensemble des sages-femmes de l'établissement - le directeur du CHPF ou son représentant - un médecin inspecteur de la direction de la santé - un médecin-conseil de la Caisse de prévoyance sociale
<p>CAPL</p> <p>Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire</p>	EPA	<p><u>Assemblée générale de 19 membres</u> élus par les électeurs de 5 archipels et répartis dans 4 collèges:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} collège : 7 membres représentant les professionnels agricoles avec 3 (trois) représentants pour les îles du Vent et 1 (un) représentant pour chacun des autres archipels ; - 2^e collège : 7 membres représentant les exploitants agricoles avec 2 représentants pour les IDV, 2 représentants pour les ISLV et 1 représentant pour chacun des autres archipels ; - 3^e collège : 2 membres représentant les pêcheurs lagonaire et les aquaculteurs répartis à raison d'1 représentant pour les IDV et d'1 membre représentant tous les autres archipels ; - 4^e collège : 3 membres représentant les sociétés d'exploitation agricole et les groupements (syndicats, associations...) exerçant une activité agricole, pastorale, forestière, aquacole ou de pêche lagonaire avec 1 représentant pour les IDV et 2 membres représentant tous les autres archipels. 	<p><u>5 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de l'agriculture ou son représentant ; - le ministre en charge des ressources marines ou son représentant ; - le président de la commission de l'APF chargée de l'agriculture ou son représentant ; - le chef du service en charge de l'agriculture ou son représentant ; - le chef du service en charge des ressources marines ou son représentant.
<p>CAPF</p> <p>Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française</p>	EPA	<p><u>9 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la culture ou son représentant, président ; - le ministre en charge de la jeunesse, vice-président; - 2 représentants de l'APF désignés par cette institution ou leur suppléant, membres ; - le directeur de l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture ou son représentant, membre ; - le chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel ou son représentant, membre ; - un représentant de l'association des parents d'élèves et d'élèves adultes du Conservatoire artistique de la Polynésie française, membre ; - 2 personnalités qualifiées dans le domaine culturel ou artistique, désignées par le Président de la Polynésie française, membres. 	<p><u>3 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le directeur de l'établissement - Le chef du service de la culture et du patrimoine - le commissaire de gouvernement

<p>EPEFPA</p> <p>Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles</p>	<p>EPA</p>	<p><u>Conseil d'établissement : 17 membres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre de l'agriculture ou son représentant, président ; - le Haut-commissaire de la République ou son représentant; - le ministre de l'éducation ou son représentant; - le ministre en charge de la jeunesse et des sports, ou son représentant; - un représentant à la Polynésie française désigné par l'APF ou son suppléant; - le maire de la commune du siège de l'établissement ou son représentant; - le président de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire ou son représentant; - le chef du service du développement rural ou son représentant; - 2 représentants du personnel enseignant, d'éducation et de surveillance; - 2 représentants du personnel administratif, de service et d'exploitation; - 2 représentants des élèves; - le président de l'association Ta'atira'a Tamarii Opunohu, ou son représentant; - 2 représentants des parents d'élèves 	<p><u>5 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'EPTEFPA, - le proviseur du lycée agricole, - le directeur du CFPPA, - le directeur de l'exploitation agricole, - l'agent comptable de l'établissement
<p>FTH</p> <p>Fare tama hau</p>	<p>EPA</p>	<p><u>7 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la condition féminine, président ; - le ministre en charge de la santé ou son représentant, vice-président ; - le ministre de la jeunesse ou son représentant, membre ; - 2 représentants à l'APF ou leurs suppléants désignés par l'assemblée de la Polynésie française, membres ; - 2 représentants de la société civile reconnus pour leur compétence dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, désignés par le Président de la Polynésie française sur proposition du ministre chargé de la famille, membres 	<p><u>5 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement public administratif ; - l'agent comptable de l'établissement ou son représentant ; - le commissaire du gouvernement ; - le contrôleur des dépenses engagées ou son représentant ; - l'inspecteur général de l'administration territoriale ou son représentant
<p>IJSPF</p> <p>Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française</p>	<p>EPA</p>	<p><u>12 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la jeunesse et des sports, président ; - le ministre en charge du développement des archipels ou son représentant, vice-président ; - le ministre en charge de la culture ou son représentant, membre ; - le ministre de l'éducation ou son représentant, membre ; - le ministre en charge des affaires foncières ou son représentant, membre ; - le ministre en charge de la santé ou son représentant, membre ; - 3 représentants de l'APF ou leurs suppléants, membres ; - le président du Comité olympique de la Polynésie française ou son représentant, membre ; - le président de l'Union pour la jeunesse ou son représentant, membre ; - la directrice de la direction de la jeunesse et des sports ou son représentant, membre 	<p><u>6 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur ; - l'agent comptable de l'établissement ou son représentant ; - le commissaire de gouvernement ; - le contrôleur des dépenses engagées ou son représentant ; - l'inspecteur général de l'administration du territoire ou son représentant ; - le représentant du personnel désigné conformément à la réglementation en vigueur

<p>ISPF</p> <p>Institut de la statistique de la Polynésie française</p>	<p>EPA</p>	<p><u>8 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de l'économie, président ; - le ministre chargé des finances, vice-président ; - le ministre chargé de l'équipement ou son représentant, membre ; - un représentant de l'APF ou son suppléant, membre ; - un représentant du CESC sur proposition du CESC ou son suppléant, membre ; - un représentant de la CCISM, membre ; - le directeur de l'Institut d'émission d'outre-mer ou son représentant, membre ; - l'agent comptable de la Caisse de prévoyance sociale ou son représentant, membre 	<p><u>3 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur - l'agent comptable de l'institut - le commissaire du gouvernement
<p>IIME</p> <p>Institut d'insertion médico-éducatif</p>	<p>EPA</p>	<p><u>8 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de la solidarité, président ; - le ministre chargé de l'éducation ou son représentant, vice-président ; - le directeur des affaires sociales ou son représentant, membre ; - le directeur de la santé ou son représentant, membre ; - un représentant désigné par l'APF ou son suppléant, membre ; - une personnalité nommée en raison de ses compétences ou de sa contribution dans le monde de l'enfance handicapée, par le Président de la Polynésie française, sur proposition du ministre chargé de la solidarité ; - un représentant du personnel de l'établissement, ou son suppléant, nommé par le Président de la Polynésie française sur proposition des délégués du personnel élus et des membres de la commission technique paritaire ; - un parent d'enfant, ou son suppléant, nommé par le Président de la Polynésie française sur proposition de l'association des parents d'enfants de l'IIME 	<p><u>3 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le directeur, - l'agent comptable - le commissaire du gouvernement <p>Et toute personne dont il paraîtra utile au président de recueillir l'avis.</p>
<p>MTI</p> <p>Musée de Tahiti et des îles - Te Fare manaha</p>	<p>EPA</p>	<p><u>9 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la culture, ou son représentant, président ; - le ministre en charge de la jeunesse, vice-président; - un représentant de l'APF désigné par cette institution, ou son suppléant, membre ; - le directeur du Centre des métiers d'art, ou son représentant, membre ; - 2 membres de la Société des études océaniques, ou leur représentant, membres ; - un membre de l'association Tenete ou son représentant, membre ; - un collectionneur privé, ayant effectué auprès de l'établissement une donation ou un dépôt à long terme, membre ; - une personnalité compétente dans le domaine muséographique, ethnographique ou anthropologique et réputé pour ses connaissances des archipels, membre 	<p><u>4 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur - l'agent comptable de l'établissement - le représentant du personnel ou son suppléant, élus pour 3 ans par l'ensemble des salariés - le commissaire de gouvernement

<p>TFTN</p> <p>Te fare tauhiti nui - Maison de la culture</p>	<p>EPA</p>	<p><u>8 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de la culture ou son représentant, président ; - le ministre en charge de la jeunesse, vice-président; - 2 représentants de l'APF désignés par cette institution ou leur suppléant, membres ; - le chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel ou son représentant, membre ; - le directeur de l'établissement public Conservatoire artistique de la Polynésie française - Te Fare Upa Rau ou son représentant, membre ; - 2 personnalités qualifiées dans le domaine culturel ou artistique, désignées par le Président de la Polynésie française, membres 	<p><u>3 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement - le chef du service de la culture et du patrimoine - le commissaire de gouvernement
<p>EAG</p> <p>Etablissement d'achats groupés</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>14 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de l'éducation, président ; - le ministre chargé des finances, vice-président ; - le directeur des enseignements secondaires ou son représentant ; - le directeur de l'enseignement primaire ou son représentant ; - un représentant de l'APF désigné par l'APF ou son suppléant ; - un maire désigné par le syndicat pour la promotion des communes ou son suppléant ; - un chef d'établissement de l'enseignement public du second degré ou son suppléant désignés par le ministre chargé de l'éducation ; - un intendant d'EP ou son suppléant désignés par le ministre chargé de l'éducation ; - un représentant de la fédération de parents d'élèves la plus représentative de l'enseignement public du premier degré ; - un représentant de la fédération de parents d'élèves la plus représentative de l'enseignement privé ; - un représentant du syndicat de l'enseignement le plus représentatif dans l'enseignement du 1^{er} degré ; - un représentant de la fédération syndicale la plus représentative dans l'enseignement du 2nd degré ; - un représentant du syndicat des personnels de l'enseignement privé le plus représentatif ; - un représentant du personnel de l'établissement ou son suppléant élus par l'ensemble du personnel. 	<p><u>4 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le directeur général, - l'agent comptable de l'établissement - le commissaire de gouvernement - l'inspecteur général de l'administration.
<p>EGAT</p> <p>Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>9 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge du tourisme, président ; - le ministre en charge des sports, vice-président ; - le ministre en charge des affaires foncières ou son représentant, membre ; - le ministre en charge de l'agriculture ou son représentant, membre ; - le ministre en charge de la culture ou son représentant, membre ; - 2 représentants de l'APF ou leurs représentants, membres ; - le représentant de la commune de Papara, membre ; - le représentant de la commune de Teva I Uta, membre. 	<p><u>7 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement ou son représentant ; - le commissaire de gouvernement auprès de l'établissement ; - l'agent comptable auprès de l'établissement ; - le chef du service de la culture ou son représentant ; - le chef du service du tourisme ou son représentant ; - le chef du service du développement rural ou son représentant ; - le délégué du personnel de l'établissement.

<p>EVT</p> <p>Etablissement public Vanille de Tahiti</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>9 membres :</u></p> <p>a) Au titre des représentants de la Polynésie française</p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de l'agriculture, président ; - le ministre en charge de la recherche, vice-président - un représentant de l'APF désigné par l'APF ou son suppléant, membre - le président de la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire ou son représentant, membre <p>b) Au titre des représentants des professionnels de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 producteurs de vanille, membres ; - un préparateur et exportateur de vanille, ou son suppléant, membre. 	<p><u>3 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'établissement ; - l'agent comptable de l'établissement ou son représentant ; - le commissaire de gouvernement près de l'établissement.
<p>GREPFOC</p> <p>Groupe des établissements pour la formation continue</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>40 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de l'éducation, président ; - le directeur des enseignements secondaires ou son représentant, vice-président - 1 conseiller territorial désigné par l'APF ou son suppléant ; - 36 chefs des établissements publics d'enseignement du second degré ayant passé convention avec l'établissement régi par le présent arrêté pour l'exercice de la mission de formation continue ou leur représentant ; - 1 représentant du personnel permanent de l'établissement ou son suppléant élus par l'ensemble du personnel 	<p><u>4 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur, - l'agent comptable de l'établissement - le commissaire de gouvernement - l'inspecteur général de l'administration
<p>ILM</p> <p>Institut Louis-Malardé</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>7 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre chargé de la recherche, président ; - le ministre chargé de la santé, vice-président ; - le ministre chargé de l'environnement ; - le représentant de l'APF désigné par celle-ci ou son suppléant ; - le président de l'université de la Polynésie française ou son représentant ; - un représentant des cadres (cadre A de la FPT, CC1 et équivalent) de l'établissement ou son suppléant ; - un représentant des autres personnels de l'établissement ou son suppléant. 	<p><u>7 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ou son représentant ; - le chef du service de l'inspection générale de l'administration territoriale ou son représentant ; - le commissaire de gouvernement de l'établissement ; - l'agent comptable de l'établissement ; - le directeur de l'établissement - le délégué à la recherche ou son représentant ; - le directeur de la santé ou son représentant <p><u>Organes consultatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Comité de recherche</u> Il est constitué du directeur général et des chefs de projets du département de la recherche. Les modalités de fonctionnement de cet organe consultatif de direction sont arrêtées par le directeur général de l'établissement, - <u>Conseil scientifique consultatif</u> Il est composé de 7 membres, dont une personnalité scientifique de haut niveau désignée par le conseil des ministres, président et est saisi tous les deux ans du rapport du directeur général consacré à ces objets. Ses actes sont formulés par écrit et présentés en CA par l'un de ses membres choisis au sein du conseil. Le conseil peut proposer tout

			audit nécessaire à une meilleure connaissance de l'activité scientifique de l'établissement. Il a communication de tout rapport d'audit touchant à la matière.
OPT Office des postes et télécommunications	EPIC	<u>9 membres:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le président directeur général, président ; - le ministre chargé des postes et télécommunications ; - le ministre chargé des finances ; - le ministre chargé du tourisme ; - le ministre chargé de l'économie ; - le ministre chargé de l'aménagement ; - le président de la commission législative chargée de l'économie ; - le président de la commission législative chargée de l'économie numérique ; - Le représentant titulaire du personnel ou son suppléant, désigné dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration. 	<u>1 membre :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le commissaire de gouvernement
OPH Office Polynésien de l'habitat	EPIC	<u>11 membres:</u> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge du logement, président ; - le ministre en charge de la solidarité, vice-président ; - le ministre en charge du développement des archipels ou son représentant. - le secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ou son représentant, membre ; - le trésorier-payeur général ou son représentant, membre ; - le président de la commission législative de l'APF chargée du logement ou son représentant en la personne du vice-président de ladite commission, membre ; - un représentant de l'APF ou son suppléant désigné par l'APF, membre; - 2 représentants des organisations syndicales, syndicats ou unions de salariés reconnus les plus représentatifs sur le plan territorial, désignés par le conseil des ministres après consultation des organismes intéressés, membres ; - 2 représentants des organisations professionnelles et syndicales d'employeurs reconnues les plus représentatives sur le plan territorial, désignés par le conseil des ministres après consultation des organismes intéressés, membres. 	<u>6 membres :</u> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général de l'office ; - l'agent comptable de l'office ; - le commissaire du gouvernement près l'office ; - un représentant du personnel de l'office, désigné chaque année civile par l'ensemble des représentants élus du personnel ; - le chef du service de l'inspection générale de l'administration ou son représentant ; - le directeur en Polynésie française de l'Agence française de développement ou son représentant.

<p>PAP</p> <p>Port autonome de Papeete</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>13 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge du port autonome de Papeete, président ; - le ministre en charge des finances ou son représentant ; - le ministre en charge du tourisme ou son représentant ; - le ministre en charge de la relance économique ou son représentant ; - le ministre en charge du développement des archipels ou son représentant ; - le ministre en charge du travail ou son représentant ; - le ministre en charge des affaires foncières ou son représentant ; - un représentant APF ; - un représentant de la commune de Papeete ; - 4 représentants du conseil portuaire ou leurs suppléants 	<p><u>4 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général du PAP ; - l'agent comptable du port autonome de Papeete ; - le commissaire de gouvernement près le port autonome de Papeete ; - un représentant du personnel du port autonome de Papeete ou son suppléant, désigné conformément aux règles en vigueur <p>Organe consultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Conseil portuaire</u> de 12 membres: <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général du port ; - un représentant de la CCISM ; - un représentant des consignataires et agents des navires ; - un représentant des acconiers ; - un représentant des armateurs locaux au commerce ; - un représentant des armateurs locaux à la pêche ; - un représentant des transitaires ; - un représentant de la marine nationale ; - le chef du service des douanes ; - l'administrateur des affaires maritimes ; - le directeur des affaires maritimes polynésiennes ; - le chef de la station de pilotage de Papeete. <p>Il est saisi sur des questions relatives à la réalisation des équipements et ouvrages publics du port liés à ses activités de service public.</p>
<p>TNAD</p> <p>Tahiti Nui aménagement et développement</p>	<p>EPIC</p>	<p><u>8 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de Tahiti Nui aménagement et développement, président ; - le ministre en charge du tourisme, vice-président ; - le ministre en charge des finances ou son représentant ; - le ministre en charge de la relance économique ou son représentant ; - le ministre en charge du travail ou son représentant ; - le ministre en charge des affaires foncières ou son représentant ; - 2 représentants de l'APF ou leurs suppléants désignés par ladite assemblée. 	<p><u>3 membres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général de l'établissement ; - l'agent comptable ou son représentant ; - le commissaire du gouvernement auprès de l'établissement.

La taille des organes délibérants

Le nombre de membres tous confondus qui composent l'organe dirigeant (C.A, assemblée générale, conseil d'établissement d'enseignement) des EPA et des EPIC varie de 10 à 44 (cf graphique ci-après). La moyenne s'établit à 16 membres (18 pour les EPIC et 15 pour les EPA).

Six des 23 établissements publics sont dirigés par un C.A de moins de 12 membres et 11 par un C.A entre 12 et 17 membres. Les organes dirigeants les plus importants en effectif (≥ 18 membres) sont au nombre de 6. En tête de score, on trouve :

- le Groupement des établissements pour la formation continue avec 44 membres dont 37 sont des chefs d'établissements scolaires du 2nd degré conventionnés avec l'établissement ;
- la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire avec 24 membres dont 19 membres à voix délibérative et organisés en 4 collèges professionnels représentant les 5 archipels ;

- l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles avec 22 membres au sein d'un conseil d'établissement, dont 17 à voix délibérative ;
- le Centre des métiers de la mer de Polynésie française, avec 20 membres dont 11 à titre consultatif (plus nombreux donc que les membres délibérants).

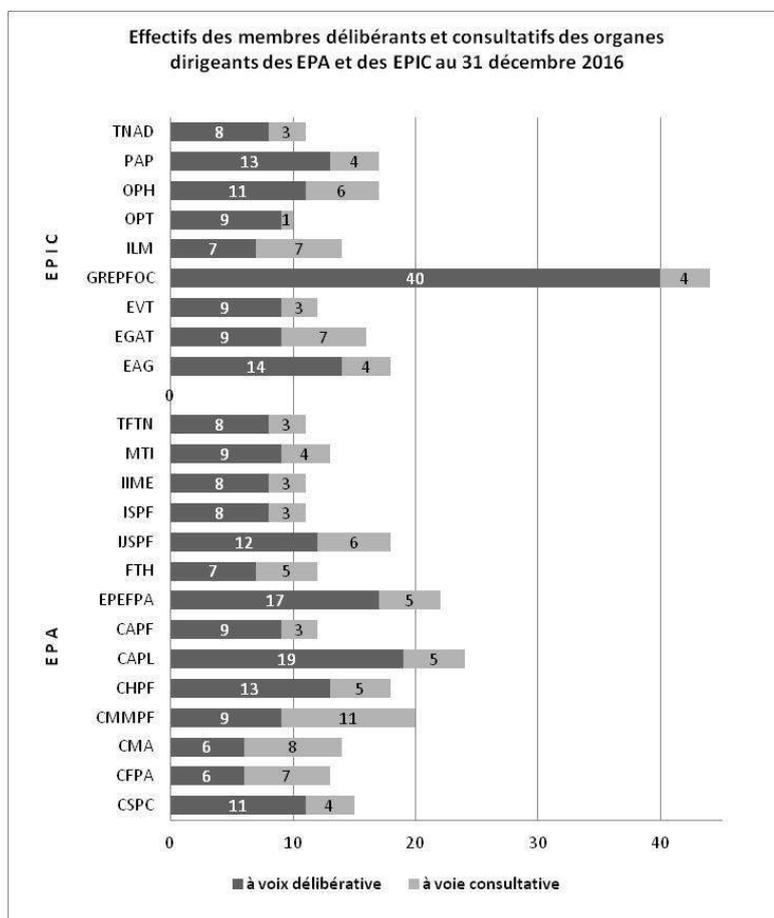
Les membres à voix délibérative

Le nombre moyen de membres à voix délibérative s'établit à 11, plus élevé pour les EPIC dont la moyenne est de 13 contre 10 pour les EPA. Cette différence s'explique par le cas isolé du GREPFOC qui comprend 40 membres délibérants dans son C.A. Le nombre minimal est de 6 (le cas du CMA et du CFPA).

Dans 21 des 23 organes dirigeants, la **fonction de président** est exercée par le ministre de tutelle.

Les deux exceptions à cette « règle » concernent :

- la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire dont l'organe délibérant est constituée par son Assemblée générale qui procède à l'élection du bureau à la majorité absolue de ses membres. Le bureau élit le président et 2 vice-présidents de la chambre.
- L'Office des postes et des télécommunications dont le C.A est présidé le président directeur général, lui-même désigné par le conseil des ministres.



La composition des membres à voix délibérative, fixée par des arrêtés ou des délibérations constitutifs, est très variable selon l'objet de l'établissement public.

Le nombre de **ministres à voix délibérative** est en moyenne de 3 au sein des C.A des EPIC et de 4 au sein des organes dirigeants des EPA. Ce nombre varie de 0 à 7 parmi les 23 établissements publics de la Polynésie française.

Les établissements publics dont les CA comptent au moins 4 ministres délibérants sont au nombre de 6, parmi lesquels se distinguent :

- 4 EPIC : le Port autonome de Papeete (avec 7 ministres), Tahiti Nui aménagement et développement (6 ministres), l'OPT (5 ministres) et l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (5 ministres)
- 2 EPA : l'IJSPF (6 ministres), le CFPA (4 ministres).

La place des ministres reste en définitive prépondérante puisqu'ils sont à la tête des organes dirigeants de 91% des établissements publics et sont représentés parmi les membres délibérants de 22 des 23 établissements publics. A noter que 3 EPA (CMA, IJSPF, CFPA) et 4 EPIC (PAP, EGAT, OPT, TNAD) exhibent une représentativité dominante des ministres d'au moins 50% des membres délibérants dans les conseils d'administration.

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) est seule à posséder cette singularité sous un statut d'EPA, de n'avoir aucun ministre à voix délibérative dans son organe délibérante. Ministres – ministre de tutelle (celui en charge de l'agriculture) y compris - et représentant de l'Assemblée de Polynésie française sont positionnés en tant membres à titre consultatif de la CAPL.

A l'identique des ministres, les **élus de l'Assemblée de la Polynésie française** sont représentés dans tous les organes dirigeants des établissements publics à l'exception de la CAPL, au titre de membres à voix délibérative. Leur nombre varie de 1 à 3.

Composition des organes dirigeants des établissements publics de la Polynésie française, au 31 décembre 2016

	Effectifs des membres			Composition des membres à voix délibérative								
	Total	à voix délibérative	à voix consultative	Ministres	Représ. APF	Représ. CESC	Elus municipaux	Person-nel de l'établissement	Usagers	Représ. Etat	Représ. intérêts professionnels	Représ. services publics
Etablissements publics administratifs (EPA)												
CSPC	15	11	4	3	3	0	0	0	2	0	3	0
CFPA	12	6	7	4	1	0	0	0	0	0	1	0
CMA	13	6	8	3	1	0	0	0	0	0	2	0
CMMPF	20	9	11	3	1	0	0	0	0	0	4	1
CHPF	17	13	5	3	1	0	0	4	0	0	5	0
CAPL	24	19	5	0	0	0	0	0	19	0	0	0
CAPF	11	9	3	2	2	0	0	0	1	0	2	2
EPEFPA	22	17	5	3	1	0	1	4	4	1	2	1
FTH	12	7	5	3	2	0	0	0	0	0	2	0
IJSPF	18	12	6	6	3	0	0	0	0	0	2	1
ISPF	11	8	3	3	1	1	0	0	0	1	2	0
IIME	11	8	3	2	1	0	0	1	1	0	1	2
MTI	12	9	4	2	1	0	0	0	0	0	5	1
TFTN	10	8	3	2	2	0	0	0	0	0	2	2
Total	214	142	72	39	20	1	1	9	27	2	33	10
Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)												
EAG	18	14	4	2	1	0	1	1	2	0	5	2
EGAT	16	9	7	5	2	0	2	0	0	0	0	0
EVT	12	9	3	2	1	0	0	0	5	0	1	0
GREPFOC	44	40	4	1	1	0	0	1	0	0	0	37
ILM	14	7	7	3	1	0	0	2	0	1	0	0
OPT	10	9	1	5	2	0	0	1	0	0	1	0
OPH	17	11	6	3	2	0	0	0	0	2	4	0
PAP	17	13	4	7	1	0	1	0	0	0	4	0
TNAD	11	8	3	6	2	0	0	0	0	0	0	0
Total	159	120	39	34	13	0	4	5	7	3	15	39
Total EPA+EPIC	373	262	111	73	33	1	5	14	34	5	48	49

Le **CESC** n'est représenté qu'au sein d'un seul C.A, celui de l'Institut de la statistique de la Polynésie française.

On notera la présence de **représentants du Haut-commissariat ou des services/établissements de l'Etat** dans les C.A de 4 établissements publics de la Polynésie française lorsque les attributions de missions peuvent concerner les compétences ou le partenariat financier significatif de l'Etat, comme les situations suivantes :

- l'Office polynésien de l'habitat (OPH) : le secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ou représentant
- l'Institut Louis Malardé (ILM) : le président de l'Université de la Polynésie française ou son représentant
- l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) : le directeur de l'IEOM ou son représentant
- l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) : le Haut-commissaire de la République ou son représentant
- le Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA) : le chef du service de l'Etat des affaires maritimes en Polynésie française ou son représentant.

La représentation des **chefs de services publics** parmi les membres délibérants est plus discrète dans les C.A des EPIC que dans ceux des EPA puisqu'elle est prévue dans 2 des 9 EPIC (contre la moitié des EPA). Les chefs de service sont la plupart du temps des membres consultatifs, qui de ce fait, ne vont pas s'ajouter pas aux voix des ministres auxquels ils sont subordonnés.

Les représentants de **syndicats, ordres, associations et autres groupements, défendant les intérêts professionnels** sont absents des membres délibérants de 5 des 23 organes dirigeants, dont un EPA (CAPL) et 4 EPIC (EGAT, GREPFOC, TNAD, ILM).

Il est plus rare qu'un représentant du **personnel de l'établissement public** siège en tant que membre délibérant dans les C.A. Il n'y en a que 7 des 23 établissements publics, dont 4 EPIC (ILM, OPT, GREPFOC, EAG) et 3 EPA (IIME, CHPF, EPEFPA), dans ce cas.

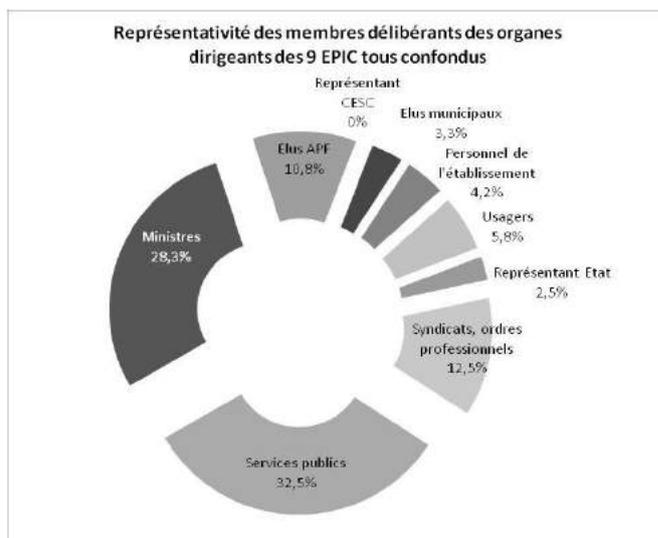
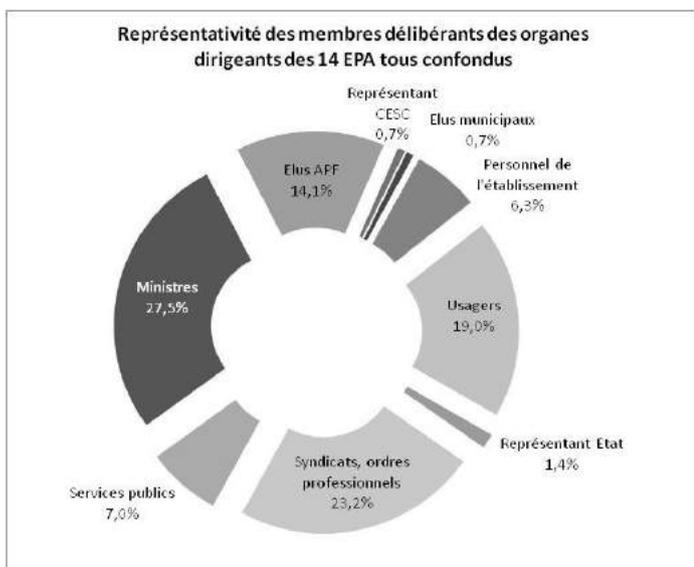
Alors que l'intérêt public (en rapport avec la spécialité et les missions confiées) est ce qui fonde les établissements publics, la place d'un **représentant des usagers bénéficiaires** n'est pas systématiquement prévue au sein des organes dirigeants, que ce soit à titre délibératif ou consultatif. Ils ne sont pas prévus dans 16 des 23 établissements publics, parmi les membres à titre délibératif.

Des 7 organes où siègent des représentants des usagers, il s'agit de 5 des 14 EPA et de 2 des 9 EPIC. A titre d'exemple, on cite le Conservatoire artistique de la Polynésie française qui prévoit un représentant de l'association des parents d'élèves et d'élèves adultes du conservatoire ; l'EPEFPA : 2 représentants des élèves et 2 représentants des parents d'élèves ; l'IIME : un parent d'enfant de l'association des parents d'enfants de l'institut ; l'EAG : 2 représentants des 2 fédérations de parents d'élèves les plus représentatives de l'enseignement public du 1^e degré et de l'enseignement privé.

On note deux situations particulières dans lesquelles des **membres de commissions consultatives** fixés par les arrêtés portant organisation de l'établissement public sont désignés en tant que membres délibérants dans les C.A :

- le cas du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) qui prévoit 2 membres de la commission médicale d'établissement élus par celle-ci ;
- le cas du Port Autonome de Papeete (PAP) qui prévoit 4 membres du conseil portuaire, élus tous les deux ans par celui-ci.

L'analyse globale de la représentativité des membres à voix délibérative telle que présentée dans les 2 graphiques ci-dessous, reflète le poids respectif des différentes entités et les qualités des membres opérant dans les prises de décisions au sein des C.A des EPA et des EPIC. Elle confirme le rôle prépondérant des ministres (28% des membres délibérants), des représentants de l'Assemblée de Polynésie française (14% pour les EPA, 11% pour les EPIC) et des représentants de divers groupements professionnels et interprofessionnels (13% pour les EPIC, 23% pour les EPA) dans la gestion des établissements publics.

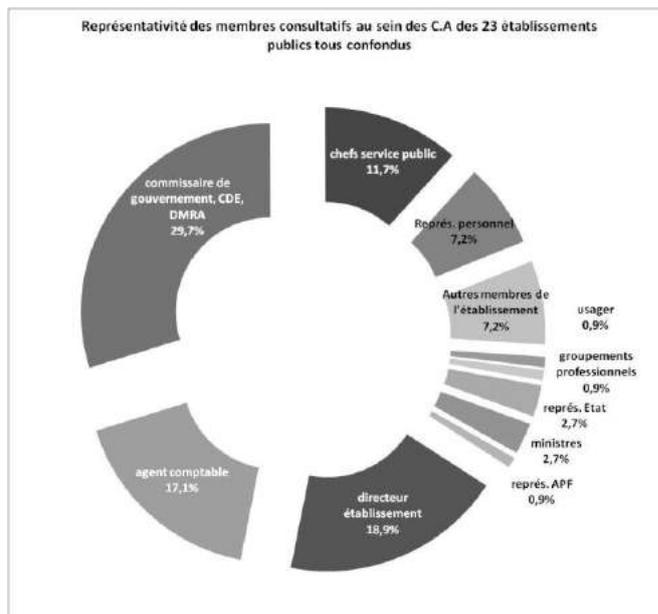


Les membres consultatifs

Le nombre moyen de membres à voix consultative est de 5 par établissement public, soit 2 fois moins élevé que celui des membres à voix délibérative. Il est sensiblement le même pour les EPA et les EPIC. Le minimum est de 1 membre consultatif (le cas de l'OPT) et le maximum est de 11 (le cas du CMMPF).

Les 3 membres consultatifs de droit prévus dans les textes constitutifs sont dans la majorité des établissements publics :

- le directeur de l'établissement (exceptions notée pour l'OPT – le directeur général est le président du C.A – et la CAPL de par son organisation particulière) ;
- l'agent comptable (19 des 23 établissements publics) ;
- le commissaire de gouvernement.



Si le C.A est assisté par un commissaire de gouvernement, dans certaines situations, l'inspecteur général de l'administration (actuellement le directeur de la modernisation et des réformes de l'administration) et/ou le contrôleur des dépenses engagées sont prévus parmi les membres consultatifs, comme c'est le cas de 8 établissements publics : CMA, CMMPF, Fare Tama hau, IJSPF, EAG, GREPFOC, ILM et OPH.

**Représentativité des membres consultatifs dans les organes dirigeants
des établissements publics de la Polynésie française, au 31 décembre 2016**

	Directeur établissement	agent comptable	Commissaire de gouvernement, CDE, DMRA	Chefs service public	Représ. personnel	Autres membres de l'établissement	Usager	Groupements professionnels	Représ. Etat	Ministres	Représ. APF	Total
Etablissements publics administratifs (EPA)												
CSPC	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	4
CFPA	1	1	1	1	1	2	0	0	0	0	0	7
CMA	1	1	3	1	1	0	1	0	0	0	0	8
CMMPF	1	1	3	2	1	1	0	1	1	0	0	11
CHPF	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	5
CAPL	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	1	5
CAPF	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
EPEFPA	1	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	5
FTH	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	5
IJSPF	1	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0	6
ISPF	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
IIME	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
MTI	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4
TFTN	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)												
EAG	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4
EGAT	1	1	1	3	1	0	0	0	0	0	0	7
EVT	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
GREPFOC	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4
ILM	1	1	2	2	0	0	0	0	1	0	0	7
OPT	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
OPH	1	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	6
PAP	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4
TNAD	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Total	21	19	33	13	8	8	1	1	3	3	1	111

Les organes exécutifs des établissements publics

De façon générale, il s'agit de la **direction de l'établissement public et le personnel**, dont la mission générale est la mise en œuvre des orientations et des directives prises par son conseil d'administration.

En Polynésie française, le directeur général est nommé par le conseil des ministres (sauf le cas particulier de la CAPL).

Il assume la direction effective du fonctionnement ; notamment il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement et le gestionnaire des ressources humaines (recrutement du personnel, pouvoir disciplinaire...).

Il prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile, par délégation du président du C.A.

Il est tenu de rendre compte de son activité dans un rapport annuel au C.A qui, après en avoir délibéré, le transmet au conseil des ministres.

Les C.A d'établissements publics peuvent créer et organiser des **commissions consultatives** dans l'exercice des missions attribuées et pour un avis technique. A titre d'exemple, en Polynésie française :

- l'OPH : la commission d'attribution des aides au logement
- le PAP : le conseil portuaire saisi pour toutes questions relatives à la réalisation des équipements et des ouvrages publics du port et liées aux activités de service public
- le CHPF : la commission médicale d'établissement
- l'ILM : le conseil scientifique et le comité de recherche

- le GREPFOC : la commission de perfectionnement pouvant donner un avis sur l'organisation, le fonctionnement et la qualité des actions de formation, le règlement intérieur de l'établissement.

2.3 BILAN SOCIAL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les 23 établissements publics de la Polynésie française regroupent un effectif total de **3 988 salariés** présents au 31 décembre 2016, dont 62,3% (2485) dans les 14 EPA et 37,7% (1503) dans les 9 EPIC.

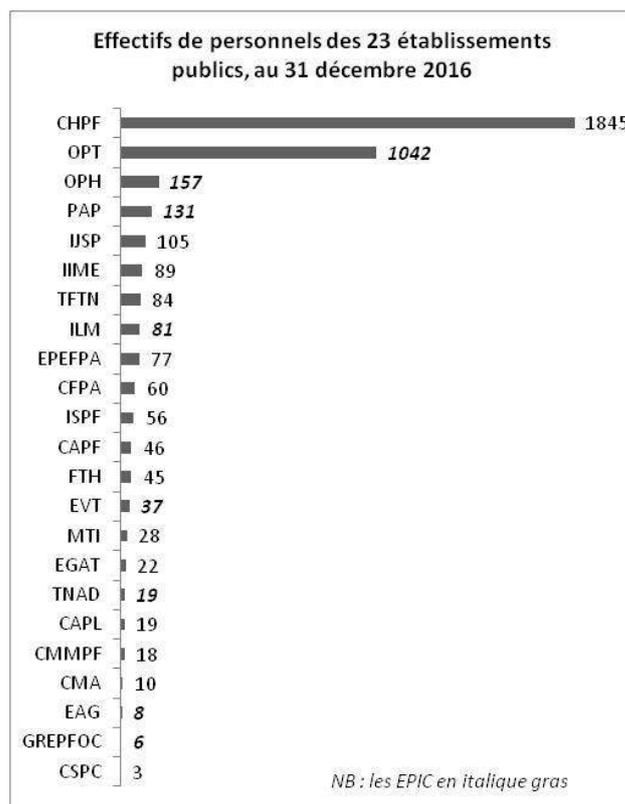
Ils représentent ainsi une part non négligeable de 45% de l'effectif total du Service public de la Polynésie française, incluant le personnel des 48 services administratifs.

L'échelle de variation des effectifs de personnel entre les établissements publics est très grande, allant de 3 jusqu'à 1 845. Deux établissements publics - le Centre hospitalier de Polynésie française (EPA) et l'Office des postes et télécommunications (EPIC)- concentrent à eux-seuls 72,4% de l'effectif total des 23 établissements publics.

Le CHPF reste la structure dotée du plus grand nombre de personnel dans tout le secteur public, avec 1 845 salariés, soit près de la moitié de l'effectif total (46%) des établissements publics et 21% si l'on rapporte à celui de l'ensemble du service public.

Il est suivi de l'OPT qui emploie 1 042 personnes, soit 26,1% du nombre total de personnel des établissements publics.

Les plus petites structures dont l'effectif de personnel est inférieur ou égal à 10, sont au nombre de 4, la plus petite étant la Caisse de soutien du prix du coprah (CSPC : 3 salariés) suivie du Groupement des établissements publics de la Polynésie pour la formation continue (GREPFOC : 6 salariés), de l'Etablissement des achats groupés (EAG : 8 salariés) et du Centre des métiers d'art de Polynésie française (CMA : 10 salariés).



2.3.1 Variation 2015-2016 des effectifs totaux de personnels

Alors que l'écart des effectifs entre 2015 et 2016 pour les services publics est de **+0,08%**, les établissements publics enregistrent une baisse de leurs effectifs de **-1,4%**, la baisse étant plus importante pour les EPA (-2,1% contre -0,3% pour les EPIC).

Ecart entre 2015 et 2016 des effectifs de personnels des EPA et des EPIC

	Etablissements publics administratifs (EPA)				Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)				
	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Ecart 2015-2016		Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Ecart 2015-2016		
			Nombre	%			Nombre	%	
CAPF	43	46	3	7,0	EAG	8	8	0	0,0
CAPL	18	19	1	5,6	EGAT	24	22	-2	-8,3
CFPA	57	60	3	5,3	EVT	34	37	3	8,8
CHPF	1 941	1 845	-96	-4,9	GREPFOC	6	6	0	0,0
CMA	13	10	-3	-23,1	ILM	80	81	1	1,3
CMMPF	18	18	0	0,0	OPH	150	157	7	4,7
CSPC	2	3	1	50,0	OPT	1 048	1 042	-6	-0,6
EPEFPA	75	77	2	2,7	PAP	136	131	-5	-3,7
FTH	40	45	5	12,5	TNAD	21	19	-2	-9,5
IIME	92	89	-3	-3,3	TOTAL	1 507	1 503	-4	-0,3
IJSP	77	105	28	36,4					
ISPF	60	56	-4	-6,7					
MTI	21	28	7	33,3					
TFTN	81	84	3	3,7					
TOTAL	2 538	2 485	-53	-2,1					

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Ecart 2015 / 2016	
Total EPA+EPIC	4 045	3 988	-57	-1,4 %

2.3.2 Effectifs de personnels par statut

Etablissements publics administratifs (EPA)

	FPT stagiaire	FPT titulaire	ANT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Autres	TOTAL
CAPF	0	20	6	17	0	0	2	1	46
CAPL	0	9	9	1	0	0	0	0	19
CFPA	2	41	17	0	0	0	0	0	60
CHPF	54	1 025	505	241	19	0	0	1	1 845
CMA	0	3	7	0	0	0	0	0	10
CMMPF	0	5	10	2	0	0	0	1	18
CSPC	0	2	0	1	0	0	0	0	3
EPEFPA	0	1	21	13	0	28	0	14	77
FTH	3	25	17	0	0	0	0	0	45
IIME	5	41	27	10	6	0	0	0	89
IJSP	4	58	10	11	0	0	2	20	105
ISPF	0	16	11	21	0	1	0	7	56
MTI	0	12	5	5	0	0	2	4	28
TFTN	0	57	21	4	0	0	0	2	84
TOTAL	68	1 315	666	326	25	29	6	50	2 485
%	2,7	52,9	26,8	13,1	1,0	1,2	0,2	2,0	100,0

Etablissements publics à caractère commercial et industriel (EPIC)

	FPT stagiaire	FPT Titulaire	ANT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	Autres	TOTAL
EAG	0	0	0	7	0	0	0	1	8
EGAT	0	0	0	21	0	0	0	1	22
EVT	0	0	0	0	0	0	0	37	37
GREPFOC	0	0	0	0	0	0	0	6	6
ILM	0	6	11	0	1	0	0	63	81
OPH	0	0	150	0	0	0	0	7	157
OPT	0	0	0	0	71	0	0	971	1 042
PAP	0	0	0	0	0	0	1	130	131
TNAD	0	0	0	0	0	0	0	19	19
TOTAL	0	6	161	28	72	0	1	1 235	1 503
%	0,0	0,4	10,7	1,9	4,8	0	0,1	82,2	100,0

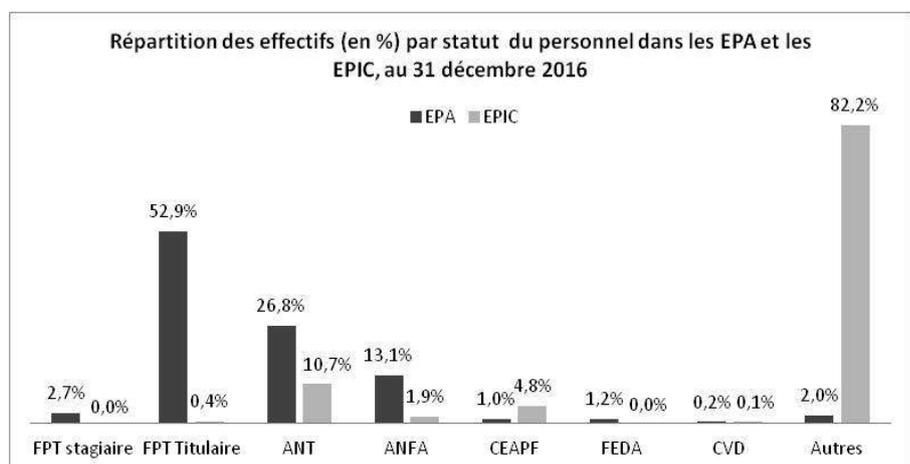
TOTAL EPA+EPIC	68	1 321	827	354	97	29	7	1 285	3 988
%	1,7	33,1	20,7	8,9	2,4	0,7	0,2	32,2	100,0

La répartition par statut des personnels des EPA au 31 décembre 2016 montre une proportion majoritaire de fonctionnaires FPT de 56% de l'effectif total des EPA (soit 1 383 dont 95% (1 315) sont titulaires).

Les agents ANFA représentent 13% (326).

Les agents non titulaires (ANT) représentent 27% (666).

Le nombre de personnels relevant de corps de l'administration de l'Etat (CEAPF et FEDA) s'élève à 54 dans les EPA soit 2,2% de l'effectif total. Il s'agit



de personnels CEAPF (25 au total dont 19 employés au Centre hospitalier de

Polynésie française et 6 à l'Institut d'insertion médico-éducatif) et de 28 personnels expatriés de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

En ce qui concerne les EPIC, 82% (1235) de l'effectif total des personnels est essentiellement constitué de salariés bénéficiant de contrats de droit privé.

La part des agents non titulaires (ANT) est de 11 % (161), soit 2,5 fois moins par rapport aux EPA.

On compte 72 personnels relevant de corps de l'Etat, dont 71 CEAPF regroupés à l'OPT et 1 FEDA à l'Institut Louis Malardé, au 31 décembre 2016. Ils représentent ainsi 5% de l'effectif total des EPIC.

2.3.3 Effectifs de personnels par catégorie et taux d'encadrement

Etablissements publics administratifs (EPA)

	A/CC1 ou assimilés	B/CC2 ou assimilés	C/CC3 ou assimilés	D/CC4 et CC5 ou assimilés	TOTAL	Taux (%) d'encadrement*
CAPF	21	7	9	9	46	45,7
CAPL	1	8	8	2	19	5,3
CFPA	6	38	11	5	60	10,0
CHPF	387	661	474	323	1 845	21,0
CMA	4	2	4	0	10	40,0
CMMPF	7	7	2	2	18	38,9
CSPC	1	1	1	0	3	33,3
EPEFPA	44	11	13	9	77	57,1
FTH	9	14	18	4	45	20,0
IIME	16	22	30	21	89	18,0
IJSP	5	10	14	76	105	4,9
ISPF	20	13	16	7	56	35,7
MTI	6	6	0	16	28	21,4
TFTN	9	12	10	53	84	10,7
TOTAL	536	812	610	527	2 485	21,7
%	21,6	32,7	24,6	21,2	100,0	

Etablissements publics à caractère commercial et industriel (EPIC)

	A/CC1 ou assimilés	B/CC2 ou assimilés	C/CC3 ou assimilés	D/CC4 et CC5 ou assimilés	Total	Taux (%) d'encadrement*
EAG	1	1	2	4	8	12,5
EGAT	2	2	3	15	22	9,1
EVT	6	17	7	7	37	16,2
GREPFOC	1	4	0	1	6	16,7
ILM	23	46	4	8	81	28,4
OPH	21	55	46	35	157	13,4
OPT	172	284	480	106	1 042	16,5
PAP	19	38	41	33	131	14,5
TNAD	8	6	4	1	19	42,1
TOTAL	253	453	587	210	1 503	16,8
%	16,8	30,1	39,1	14,0	100,0	

TOTAL EPA+EPIC	789	1 265	1 197	737	3 988
%	19,8%	31,7%	30,0%	18,5%	100,0%

*Rapport entre le nombre de personnel de catégorie A-CC1/total sur l'effectif total

En proportion, les catégories B/CC2 et C/CC3 sont les plus représentés parmi les personnels des EPA et des EPIC, avec respectivement 32% (1265) et 30% (1197) de l'effectif total des 23 établissements publics. La part du personnel de catégories A/CC1 est de 20%, statistiquement identique à celle des catégories D /CC4 et CC5.

Les personnels de catégories A/CC1 et D/CC4/CC5 sont plus importants dans les EPA que dans les EPIC (respectivement 22% et 21% versus 17% et 14%).

A l'inverse, l'effectif de la catégorie C/CC3 est plus important dans les EPIC qui comptent 39% contre 25% dans les EPA.

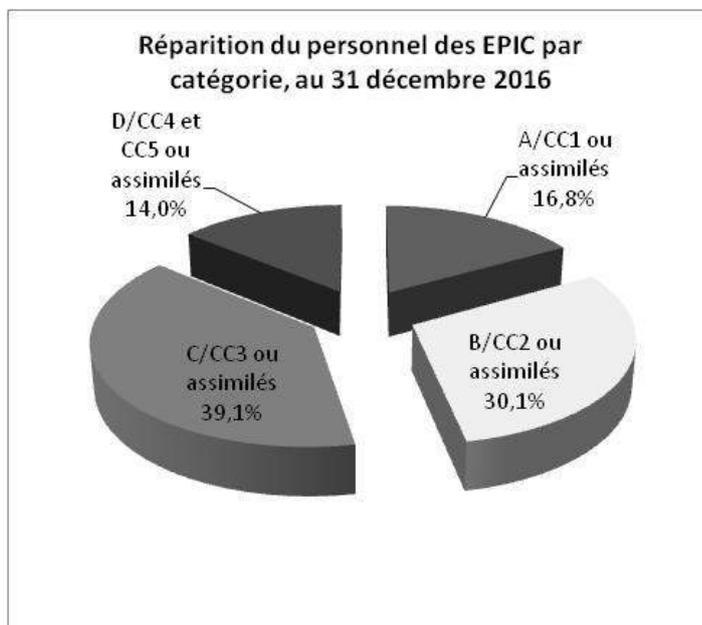
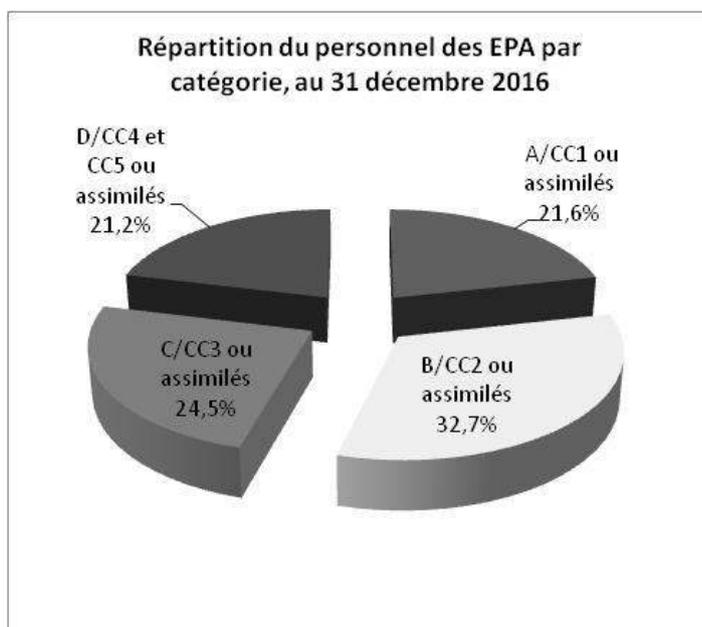
Les proportions de personnel de la catégorie B/CC2 sont de même ordre dans les EPA (33%) et les EPIC (30%) et restent plus élevées que les catégories A/CC1.

Le taux d'encadrement par le personnel de catégorie A/CC1 est 1,3 fois supérieur dans les EPA par rapport aux EPIC.

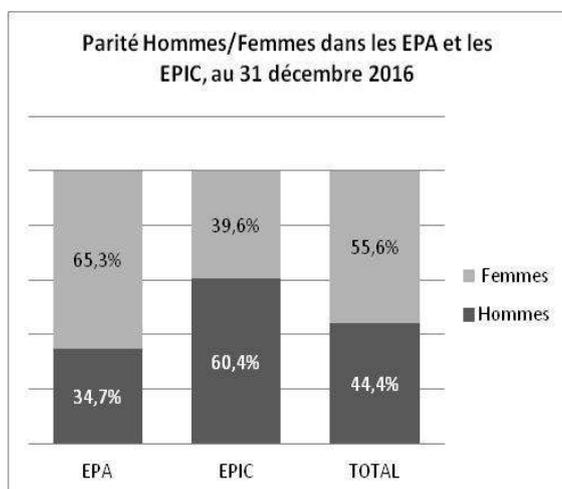
Les EPA tels que l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA), le Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française (CAPF), le Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA), le Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF), détiennent les taux d'encadrement par le personnel de catégorie A/CC1 les plus importants, entre 39% et 57%. Ceci s'explique notamment par les compétences de formation et d'enseignement de niveau A, en lien avec les missions de ces 4 EPA. L'Institut de la Statistique de Polynésie française (ISPF) a un haut taux d'encadrement de 36%, lié également aux compétences et expertises nécessaires aux travaux spécifiques d'études et d'observations économiques et démographiques.

Parmi les EPIC, le taux d'encadrement par les catégories A/CC1 le plus élevé revient à TNAD (42%), en lien avec la teneur de ses activités d'expertises techniques et administratives de gestion des grands travaux d'aménagement.

Les taux les plus faibles (moins de 10%) sont attribués à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (5,3%), l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (4,8%), l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (9,1%).



2.3.4 Répartition par sexe et tranche d'âge



Une nette différence est notée entre les EPA et les EPIC en ce qui concerne la répartition par sexe des personnels.

L'effectif des salariés des EPA est majoritairement féminin, avec 60% de femmes versus 40% d'hommes au 31 décembre 2016.

Ces proportions s'inversent dans les EPIC qui affichent une population de salariés masculins de 65% contre 35% de sexe féminin.

Mais globalement dans la population des salariés des 23 établissements publics, le sexe ratio est en faveur des femmes (0,8 : 1 ; soit 56% de femmes versus 44% d'hommes).

La répartition par tranche d'âge des personnels des EPA et des EPIC indique que les personnes de 45 ans et plus sont les plus représentées (42%). Les plus jeunes (moins de 35 ans) représentent une proportion de 29% tandis que la part des tranches d'âges moyens entre 35 et 44 ans est de 28%.

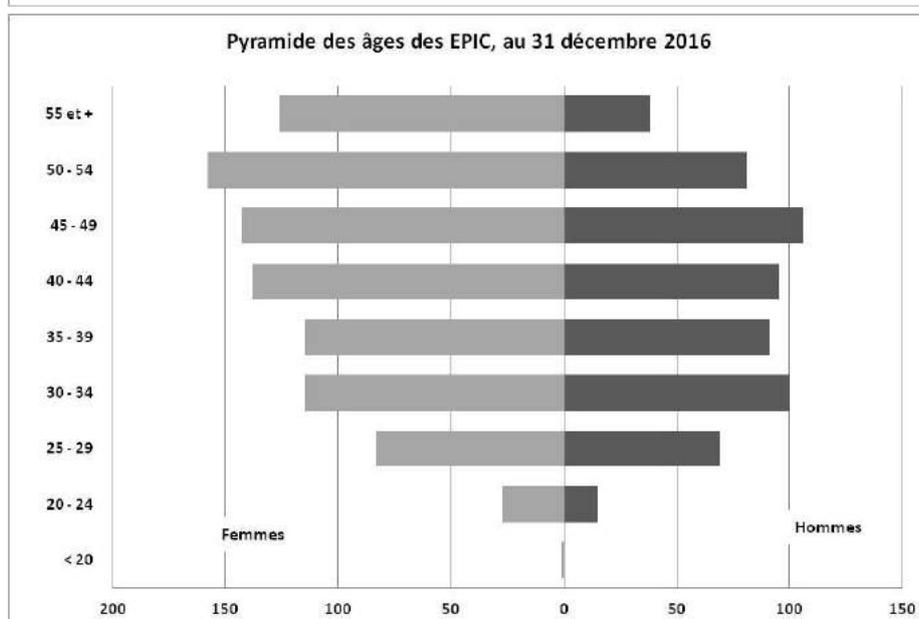
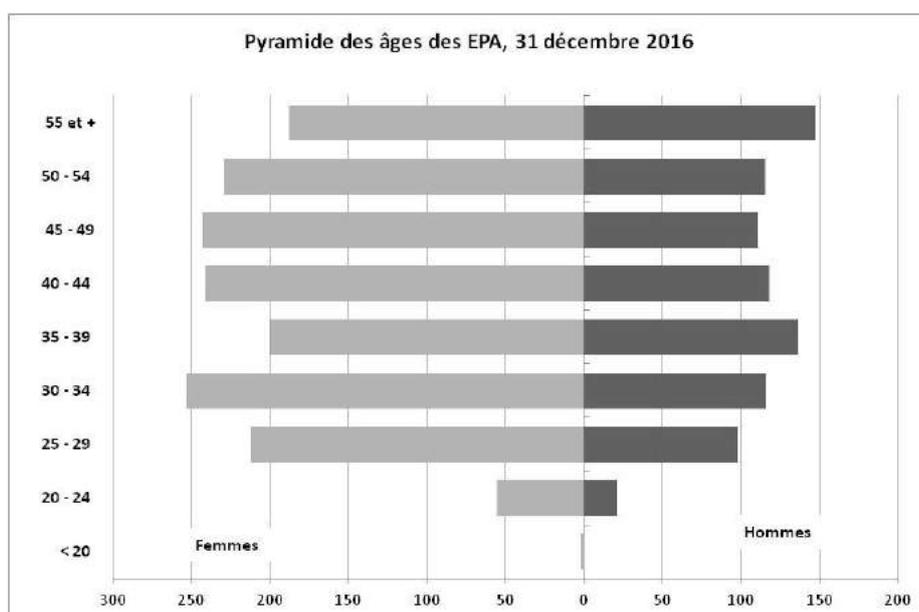
Répartition de la population globale des salariés par tranche d'âge, au 31 décembre 2016

Classes d'âge	EPA		EPIC		Total EPA+EPIC	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<25 ans	78	3,1	43	2,9%	121	3,0
25-34 ans	679	27,3	367	24,5%	1 046	26,2
35-44 ans	695	28,0	439	29,2%	1 134	28,4
45-54 ans	698	28,1	488	32,5%	1 186	29,8
55 ans et plus	335	13,5	164	10,9%	499	12,5
Total	2 485	100,0%	1501	100,0%	3 986	100,0

La forme des pyramides des âges des personnels des EPIC et des EPA reflèterait une jeunesse et une féminisation relativement plus marquées au sein des EPA.

Le tassement dans les tranches d'âges élevés suggère une tendance au vieillissement des salariés dans les établissements publics.

Observée également de manière plus nette parmi le personnel des services administratifs, cette tendance du vieillissement semble moins marquée pour les établissements publics du fait de la répartition des effectifs plus large dans les différentes classes d'âges plus jeunes.



2.3.5 Absences pour raisons de santé et congés

Les données ci-dessous relatives aux absences au travail pour des raisons de maladie, des congés, des événements familiaux ou exceptionnels, des congés de formation ou pour des disponibilités pour convenance personnelle, proviennent des fiches déclaratives des établissements publics, (partie consacrée au bilan social de l'établissement public) collectées par la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA). Malgré toute la vérification des fiches et les corrections apportées, les analyses qui s'ensuivent, comportent encore des biais liés aux données manquantes et autres erreurs cumulées.

Etablissements publics administratifs (EPA)

	Nbre de demandes de congés et autres absences	Nbre total de jours de congés pris	Dont total de jours de congés annuels	Nbre total de jours de congés pour raison de santé	Taux (%) d'absentéisme pour raison de santé
CAPF	152	1 155	1 149	89	0,8
CAPL	96	547	512,5	80	1,6
CFPA	537	2 507	2 044	439	3,2
CHPF	11 428	87 337	69 561	27 820	6,6
CMA	25	205	205	52	2,2
CMMPF	115	432,5	432,5	352	8,6
CSPC	31	51,5	51,5	38	8,4
EPEFPA	0	0	0	819	4,7
FTH	283	1 005,5	1 005,5	372	3,6
IIME	773	3 075	2 579	2 325	14,1
IJSPPF	899	2 595,5	2 468,5	1 166	5,1
ISPF	602	1 640	1 460	439	3,5
MTI	196	700	554	124	1,9
TFTN	488	3 809	1 749	1 023	5,4
TOTAL	15 625	105 060	83 771,5	35 138	6,1

Etablissements publics à caractère commercial et industriel (EPIC)

EAG	55	235,5	235,5	78	4,3
EGAT	264	731	730	431	8,6
GREPFOC	606	940,5	937,5	715	8,5
EVT	48	238	238	60	4,4
ILM	1 134	3201	2 412	962	5,2
OPH	100	6575	4357	2 547	7,2
OPT	10 587	30 068	29 943	15 114	14,8
PAP	1 114	6 239	5 797	1 307	4,4
TNAD	196	752	594	160	3,7
TOTAL	13 998	48 980	45 244	21 374	6,2

Taux d'absentéisme pour raison de santé

	Effectif total de personnel	Nombre de demandes de congés pour raison de santé	Nombre total de jours de congés pour raison de santé	Dont nbre total de jours de congés pour longues maladies et de longue durée	Taux d'absentéisme*
EPA	2 485	3 935	35 138	596	6,2%
EPIC	1 503	4 135	21 374	2 630	6,3%
TOTAL	3 988	8 070	55 935	3 226	6,2%

*Rapport du nombre de congés pour maladie sur le nombre de jours travaillés sur une période d'un an

Les taux d'absentéisme estimés à partir des effectifs totaux de personnel et des jours de congés pour raisons de santé, tels que déclarés par les établissements publics, sont identiques dans les EPIC et les EPA, atteignant 6,2% globalement en 2016. Ils sont un peu plus élevés que dans les services administratifs qui montrent un taux estimé à 5,4% durant la même année. Le nombre de demandes de congés pour raisons de santé se révèle nettement supérieur dans les EPIC dont l'effectif total de personnel est bien inférieur à celui des EPA.

L'absentéisme de longue durée ou pour longues maladies a concerné 86 demandes au total dont 75 relevant des EPIC. Elle est responsable ainsi de 3 226 jours d'absence au travail (soit près de 6% du total des congés pour raisons de santé) en 2016.

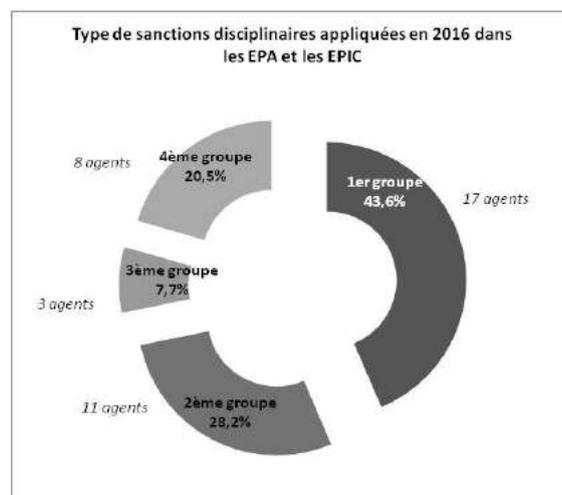
2.3.6 Sanctions disciplinaires

Type de sanctions		EPA		EPIC		TOTAL	
		Nb agents concernés	Nb sanctions	Nb agents concernés	Nb sanctions	Nb agents concernés	Nb sanctions
1 ^{er} groupe	Avertissement	5	5	6	6	11	11
	Blâme	3	3	3	3	6	6
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement	0	0	0	0	0	0
	Abaissement d'échelon	0	0	0	0	0	0
	Exclusion temporaire max 15 jrs	1	1	8	8	9	9
	Déplacement d'office	1	1	1	1	2	2
3 ^è groupe	Rétrogradation	0	0	0	0	0	0
	Exclusion temporaire 6 mois-1 an	1	1	2	2	3	3
4 ^{ème} groupe	Révocation	1	1	7	7	8	8
TOTAL		12	12	27	27	39	39

En 2016, 7 EPA et 5 EPIC ont été amenés à prendre des mesures disciplinaires à l'encontre d'un ou plusieurs de leurs agents. Ainsi, 39 sanctions au total ont été prononcées à l'encontre de 39 agents des établissements publics. Ce nombre est deux fois plus élevé dans les EPIC (27 sanctions relevées contre 12 dans les EPA).

Les sanctions les plus fréquentes relèvent du 1^{er} groupe (17, soit 45%), notamment les avertissements (11, soit 29%) et le blâme (6, soit 16%). Les sanctions du 2^{ème} groupe ont concerné 10 situations d'agents (26%) qui se sont vus exclus temporairement pour 8 d'entre eux, ou déplacés d'office pour les 2 autres.

Les mesures disciplinaires de 3^{ème} et 4^{ème} groupes ont été appliquées pour 11 agents (soit 29%) dont 9 relevant des EPIC. La révocation (sanction du groupe 4) de 8 agents dont 7 provenant des EPIC, a été signifiée en 2016.



Comparativement aux services administratifs qui enregistrent 41 sanctions (dont 90% relevant du groupe 1) à l'encontre de 39 agents en 2016, les directions des établissements publics apparaissent ainsi plus « actives » dans l'application des mesures disciplinaires et dans la sévérité des sanctions.

2.4 BILAN FINANCIER DES ETABLISSEMENT PUBLICS

Les deux tableaux ci-dessous présentant les résultats des comptes financiers et les charges de personnel, sont établis à partir des données provisoires des comptes financiers au 31 décembre 2016, fournies par les établissements publics à la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA).

2.4.1 Etat récapitulatif des résultats des comptes financiers au 31 décembre 2016

Seuls pour le Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF), le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), le Musée de Tahiti et des Iles (MTI), le Fare Tama Hau (FTH) et l'Institut de la Jeunesse et des sports (IJSF), les résultats des comptes financiers pour l'exercice 2016 sont définitifs. Ils sont indiqués en italique dans le tableau ci-après.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			TOTAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Etablissements publics administratifs (EPA)									
<i>CAPF</i>	<i>368 690 369</i>	<i>377 448 099</i>	<i>- 88 757 730</i>	<i>26 074 748</i>	<i>23 293 153</i>	<i>2 781 595</i>	<i>394 765 117</i>	<i>400 741 252</i>	<i>-5 976 135</i>
<i>CAPL</i>	<i>198 243 335</i>	<i>187 156 908</i>	<i>11 086 427</i>	<i>52 754 198</i>	<i>47 874 483</i>	<i>4 879 715</i>	<i>250 099 192</i>	<i>235 031 391</i>	<i>15 966 142</i>
<i>CFPA</i>	<i>828 951 935</i>	<i>808 088 471</i>	<i>20 863 464</i>	<i>117 362 316</i>	<i>117 001 857</i>	<i>-59 639 541</i>	<i>946 314 251</i>	<i>985 090 328</i>	<i>-38 776 077</i>
<i>CHPF</i>	<i>22 465 220 521</i>	<i>22 649 559 525</i>	<i>-184 339 004</i>	<i>1 897 025 578</i>	<i>996 322 816</i>	<i>900 702 762</i>	<i>24 362 246 099</i>	<i>2 364 588 341</i>	<i>716 363 758</i>
<i>CMA</i>	<i>101 436 380</i>	<i>95 298 729</i>	<i>6 137 651</i>	<i>3 099 304</i>	<i>645 714</i>	<i>2 453 590</i>	<i>104 535 684</i>	<i>95 944 443</i>	<i>8 591 241</i>
<i>CMMPF</i>	<i>210 156 785</i>	<i>195 621 873</i>	<i>14 534 912</i>	<i>22 838 424</i>	<i>67 263 342</i>	<i>-44 424 918</i>	<i>232 995 209</i>	<i>262 885 215</i>	<i>-29 890 006</i>
<i>CSPC</i>	<i>1 800 000 000</i>	<i>1 373 731 174</i>	<i>426 268 289</i>	<i>455 025 800</i>	<i>455 000 000</i>	<i>25 800</i>	<i>2 255 025 800</i>	<i>1 821 731 174</i>	<i>426 294 089</i>
<i>EPEFPA</i>	<i>321 219 865</i>	<i>309 248 359</i>	<i>11 971 506</i>	<i>6 466 229</i>	<i>25 450 916</i>	<i>-18 984 687</i>	<i>327 686 094</i>	<i>334 699 275</i>	<i>-7 013 181</i>
<i>FTH</i>	<i>310 965 124</i>	<i>294 270 844</i>	<i>16 694 280</i>	<i>5 682 993</i>	<i>8 963 104</i>	<i>-3 280 111</i>	<i>316 648 117</i>	<i>303 233 948</i>	<i>13 414 969</i>
<i>IIME</i>	<i>537 567 540</i>	<i>537 258 787</i>	<i>308 753</i>	<i>28 948 509</i>	<i>43 603 517</i>	<i>-14 655 008</i>	<i>566 516 049</i>	<i>580 862 304</i>	<i>-14 346 255</i>
<i>IJSF</i>	<i>750 237 979</i>	<i>752 285 583</i>	<i>-179 060 4</i>	<i>266 034 872</i>	<i>380 353 904</i>	<i>-114 319 032</i>	<i>1 016 272 851</i>	<i>1 132 382 487</i>	<i>-116 109 636</i>
<i>ISPF</i>	<i>500 733 408</i>	<i>456 006 619</i>	<i>44 726 789</i>	<i>500 733 408</i>	<i>456 006 619</i>	<i>44 726 789</i>	<i>502 366 898</i>	<i>459 264 298</i>	<i>43 102 600</i>
<i>MTI</i>	<i>162 195 213</i>	<i>154 829 485</i>	<i>8 208 468</i>	<i>22 660 320</i>	<i>27 914 448</i>	<i>-5 254 128</i>	<i>184 855 533</i>	<i>181 901 193</i>	<i>2 954 840</i>
<i>TFTN</i>	<i>682 364 474</i>	<i>699 356 812</i>	<i>-16 992 338</i>	<i>125 233 975</i>	<i>88 166 621</i>	<i>37 067 354</i>	<i>807 598 449</i>	<i>787 523 433</i>	<i>20 075 016</i>
Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)									
<i>EAG</i>	<i>413 431 149</i>	<i>413 968 416</i>	<i>-537 267</i>	<i>1 043 960</i>	<i>0</i>	<i>1 043 960</i>	<i>414 475 109</i>	<i>413 968 416</i>	<i>506 693</i>
<i>EGAT</i>	<i>282 155 175</i>	<i>270 045 836</i>	<i>12 109 339</i>	<i>96 685 942</i>	<i>109 530 773</i>	<i>12 844 831</i>	<i>371 841 117</i>	<i>379 576 609</i>	<i>735 492</i>
<i>EVT</i>	<i>256 528 083</i>	<i>255 239 627</i>	<i>1 288 456</i>	<i>943 904</i>	<i>63 822 807</i>	<i>-54 348 903</i>	<i>266 001 987</i>	<i>319 062 434</i>	<i>-53 060 447</i>
<i>GREPFOC</i>	<i>115 274 067</i>	<i>122 616 541</i>	<i>-7 342 474</i>	<i>0</i>	<i>1 106 005</i>	<i>-1 106 005</i>	<i>115 274 067</i>	<i>123 722 546</i>	<i>-8 448 479</i>
<i>ILM</i>	<i>1 141 170 650</i>	<i>1 200 215 710</i>	<i>-59 045 060</i>	<i>64 475 858</i>	<i>63 556 464</i>	<i>919 394</i>	<i>1 205 646 508</i>	<i>1 263 772 174</i>	<i>-58 125 666</i>
<i>OPH</i>	<i>9 988 993 053</i>	<i>9 836 033 118</i>	<i>152 959 935</i>	<i>71 958 573 097</i>	<i>69 894 702 023</i>	<i>2 063 871 074</i>	<i>81 947 566 150</i>	<i>79 730 735 141</i>	<i>2 216 831 009</i>
<i>OPT</i>	<i>19 629 199 000</i>	<i>16 562 666 000</i>	<i>3 066 533 000</i>	<i>5 014 989 000</i>	<i>7 656 315 000</i>	<i>-2 641 326 000</i>	<i>NC*</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
<i>PAP</i>	<i>3 691 703 375</i>	<i>3 079 937 680</i>	<i>611 765 715</i>	<i>1 052 064 174</i>	<i>1 276 323 209</i>	<i>-224 259 035</i>	<i>4 751 654 806</i>	<i>4 356 260 889</i>	<i>394 393 917</i>
<i>TNAD</i>	<i>1 078 616 674</i>	<i>551 144 638</i>	<i>527 472 036</i>	<i>2 326 094 505</i>	<i>2 140 685 471</i>	<i>185 409 034</i>	<i>3 404 711 179</i>	<i>2 689 830 109</i>	<i>712 881 070</i>

*NC : données non communiquées

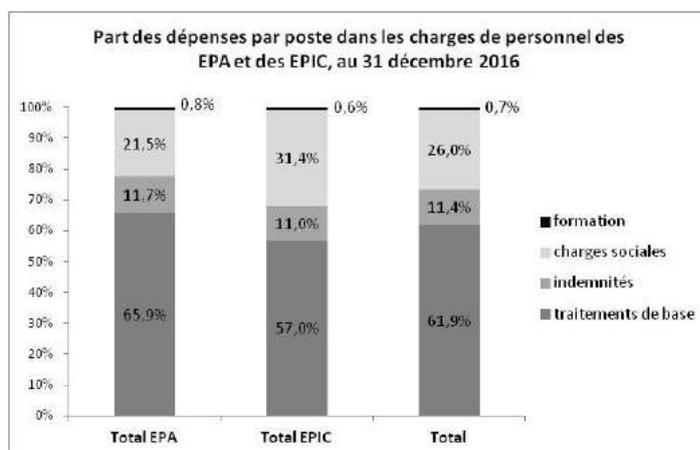
2.4.2 Les charges de personnel

	Traitements de base	Indemnités	Charges sociales	Formation professionnelle	TOTAL
Etablissements publics administratifs (EPA)					
CAPF	225 213 349	341 684	66 759 476	0	292 314 509
CAPL	95 832 417	1 620 000	21 849 126	0	119 301 543
CFPA	246 697 549	4 151 719	72 577 024	2 286 767	325 713 059
CHPF	7 768 430 072	1 721 232 252	2 504 934 917	91 760 046	12 086 357 287
CMA	45 669 365	0	19 102 439	0	64 771 804
CMMPF	82 666 446	0	24 980 606	24 374 469	132 021 521
CSPC	9 986 389	2 052 408	3 761 776	0	15 800 573
EPEFPA	69 324 511	1 785 836	19 738 559	255 000	91 103 906
FTH	176 722 207	288 717	79 479 133	14 320	256 504 377
IIME	291 331 116	2 011 366	119 280 706	1 120 730	413 743 918
IJSF	251 553 129	3 157 271	104 568 163	0	359 278 563
ISPF	286 020 240	0	87 700 712	316 960	374 037 912
MTI	75 322 375	0	22 267 459	0	97 589 834
TFTN	239 597 605	14 536 361	75 846 879	4 542 076	334 522 921
Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)					
EAG	34 645 862	23 471	14 444 447	158 000	49 271 780
EGAT	8 312 640	102 183	3 365 753	1 103 200	12 883 776
EVT	113 339 879	0	33 072 259	437 484	146 849 622
GREFOC	27 744 235	1 226 077	14 834 102	0	43 804 414
ILM	497 886 755	62 253 245	140 000 000	3 555 000	703 695 000
OPH	758 869 500	0	312 253 592	1 939 900	1 073 062 992
OPT	4 508 182 127	1 055 561 138	3 002 822 158	56 315 753	8 622 881 176
PAP	873 065 150	224 209 179	281 996 927	3 957 363	1 383 228 619
TNAD	134 155 283	3 716 510	35 368 324	1 706 350	174 946 467
Total EPA	9 864 366 770	1 751 177 614	3 222 846 975	124 670 368	14 963 061 727
Total EPIC	6 956 201 431	1 347 091 803	3 838 157 562	69 173 050	12 210 623 846
Total EPA+EPIC	16 820 568 201	3 098 269 417	7 061 004 537	193 843 418	27 173 685 573

Les charges de personnel au 31 décembre 2016 ont représenté 46% des dépenses de fonctionnement des établissements publics, soit un montant de 27,173 milliards de FCFP (*montant provisoire*) pour un effectif total de 3988 agents.

La part de ces dépenses est respectivement de 38% (soit près de 15 milliards de FCFP) pour les EPA et de 42% (soit 12,21 milliards FCFP) pour les EPIC.

Si 62% des dépenses de personnel concernent les rémunérations de base, les établissements publics ont versé au titre des indemnités et autres émoluments (primes, heures supplémentaires, astreintes...) plus de 3 milliards de FCFP (soit 11% des charges totales de personnels des EPA comme des EPIC) et plus de 7 milliards de FCFP de charges sociales (26%).



Compte-tenu de leurs importants effectifs, ce type de dépenses (paiement des astreintes et des heures supplémentaires essentiellement) au CHPF et à l'OPT s'élève à elles-seules à 2,776 milliards de FCFP, ce qui représente 90% du montant total des dépenses d'indemnités des EPA et des EPIC réunis.

Les établissements publics ont dépensé 193 millions de FCFP en 2016 au titre de la formation professionnelle de leurs agents. La part de cette dépense dans la masse des charges de personnel est très faible : moins de 1% des charges totales.

Les dépenses au titre de la formation professionnelle restent près de 2 fois inférieure pour les EPIC par rapport aux EPA (69,2 millions FCFP contre 124,7 millions FCFP). Mais en réalité, 8 sur les 14 EPA ont investi dans la formation de leurs agents, notamment le CHPF qui a lui-même dépensé près de 92 millions FCFP en 2016, (soit 74% des dépenses totales des EPA au titre de la formation). En parallèle, les EPIC ont certes moins dépensé pour les actions de formation de leurs agents, mais 8 sur les 9 EPIC y ont contribué.

2.4.3 Soutien financier du Pays aux établissements publics

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des aides financières de la Polynésie française allouées en 2016 aux EPA et aux EPIC, sous la forme de dotations annuelles ou de subventions au titre de leur fonctionnement, et sous la forme de subventions affectées à des opérations d'investissements. Il indique également les recettes affectées en provenance de taxes collectées, telles que la taxe spécifique sur les grands travaux et les routes au profit de TNAD et la taxe de péage au profit du Port autonome de Papeete.

Les aides financières aux EPA au 31 décembre 2016

Source : Direction du budget et des finances

EPA	EN FONCTIONNEMENT				EN INVESTISSEMENT		TAXES AFFECTEES		Total général des aides du Pays (f = c+e+g)
	Inscription budgétaire	Exécution budgétaire			Inscription budgétaire	Exécution budgétaire	Inscription budgétaire	Exécution budgétaire	
	BM 2016	Dotations annuelles versées (c1)	Autres subventions versées (c2)	Montant total versé (c=c1+c2)	Crédits de paiement répartis (d)	Crédits de paiement liquidés (e)	BM 2016 (f)	Taxes versées (g)	
CAPF	250 000 000	250 000 000	9 430 477	259 430 477	3 000 000	3 000 000			262 430 477
CAPL	185 285 000	185 285 000		185 285 000	45 000 000	21 380 247			206 665 247
CFPA	746 000 000	746 000 000		746 000 000					746 000 000
CHPF	335 048 000	335 048 000		335 048 000					335 048 000
CMA	96 500 000	96 500 000		96 500 000					96 500 000
CSPC	1800000000	1800000000		1800000000					1800000000
EPEFPA	84 000 000	84 000 000		84 000 000					84 000 000
FTH	300 000 000	300 000 000		300 000 000					300 000 000
CMMPF	160 190 000	160 190 000		160 190 000					160 190 000
IIME	372 000 000	372 000 000		372 000 000					372 000 000
IJSPF	414 950 000	414 950 000	125 147 704	540 097 704	169 102 320	98 234 049			638 331 753
ISPF	400 000 000	400 000 000		400 000 000					400 000 000
MTI	127 500 000	127 500 000	7 100 000	134 600 000	14 523 658	9 502 619			144 102 619
TFTN	417 900 000	417 900 000	70 442 000	488 342 000	30 609 886	30 609 886			518 951 886
TOTAL	5689373000	5689373000	212 120 181	5901493181	262 235 864	162 726 801	0	0	6064219982

Les aides financières aux EPIC au 31 décembre 2016

EGAT	141 520 000	141 520 000	35 090 000	176 610 000	17 574 750	15 872 000			192 482 000
TNAD							620 000 000	672 201 550	672 201 550
EVT	190 000 000	190 000 000		190 000 000	2 358 209	2 358 209			192 358 209
ILM	350 000 000	350 000 000	55 977 030	405 977 030	40 133 940	23 044 504			429 021 534
OPH	600 000 000	600 000 000	21 527 305	621 527 305	6359755636	4285454142			4906981447
PAP							1480000000	1514064935	1514064935
TOTAL	1281520000	1281520000	112 594 335	1394114335	6419822535	4326728855	2100000000	2186266485	7907109675

TOTAL EPA+EPIC	6970893000	6970893000	324714516	7295607516	6682058399	4489455656	2100000000	2186266485	13971329657
---------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Au titre de la contribution financière en soutien aux établissements publics en 2016, la Polynésie française a versé un montant total de 13 971 329 657 FCFP se répartissant en :

- aides au titre du fonctionnement à hauteur de 7 295 607 516 FCFP dont 6 970 893 000 FCFP en dotations annuelles,
- crédits de paiement au titre de l'investissement pour un montant de 4 489 455 656 FCFP,
- versements des taxes indirectes à TNAD et au Port autonome de Papeete pour un montant de 2 186 266 485 FCFP.

Quatre des 9 EPIC ont bénéficié de subventions de fonctionnement du Pays, pour une hauteur totale de 1 281 520 000 FCFP. Il s'agit de l'Office polynésien de l'habitat (OPH : 621,527 millions FCFP), de l'Institut Louis Malardé (ILM : 405,977 millions FCFP), de l'Etablissement Vanille de Tahiti (EVT : 190 millions FCFP) et de l'Etablissement d'achats groupés (EAG : 176,610 millions FCFP).

Par rapport à l'exercice précédent de 2015, l'ensemble des subventions aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, allouées aux EPA et aux EPIC a été à la baisse en 2016 (cf. tableau ci-dessous).

Ecart entre 2015 et 2016 des montants des aides financières aux EPA et EPIC

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			TAXES AFFECTEES		
	2015	2016	variation 2015-2016	2015	2016	variation 2015-2016	2015	2016	variation 2015-2016
EPA	6161448410	5901493181	-259955229	273471492	162726801	-110744691			
EPIC	1613890506	1394114335	-219776171	4956175507	4326728855	-629446652	2128367873	2186266485	57 898 612
TOTAL	7775338916	7295607516	-479731400	5229646999	4489455656	-740191343	2128367873	2186266485	57 898 612

2.5 ETAT SYNTHETIQUE PAR ETABLISSEMENT PUBLIC

2.5.1 Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF – EPA)

Adresse géographique du siège :	Entrée de la vallée de Tipaerui
Adresse postale :	BP 463 Papeete
Téléphone :	(689) 40 50 14 14
Télécopie :	(689) 40 43 71 29
Courriel :	conservatoire@conservatoire.pf
Site internet :	www.conservatoire.pf
Page Facebook :	facebook.com/capftfareuparau

Adresse géographique des antennes:	Antenne de Pirae (Préau de l'école primaire Fautaua Val)
Adresse postale :	Pirae
Téléphone :	(689) 40 50 14 14
Télécopie :	(689) 40 43 71 29
Courriel :	direction@conservatoire.pf /conservatoire@conservatoire.pf
Site internet :	www.conservatoire.pf
Page Facebook :	facebook.com/capftfareuparau

PRESENTATION

Texte de création : délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 modifiée portant création d'un établissement public dénommé : « Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française »

Texte d'organisation : Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière et comptable du conservatoire artistique territorial « Te Fare Upa Rau »

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : le Conservatoire artistique a pour vocation :

- l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques ;
- la promotion de la culture artistique ;
- la préparation et l'accès à leur enseignement ;
- la mise en place et la promotion de toutes formations orchestrales ou chorales.

Il est également chargé de la promotion des danses et des chants polynésiens, de la conservation par la reproduction écrite et mécanique du patrimoine musical polynésien.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	368 690 369	26 074 748	394 765 117
Dépenses (F CFP)	377 448 099	23 293 153	400 741 252
Résultats (F CFP)	- 8 757 730	2 781 595	- 5 976 135
Montant du fond de roulement		89 792 971	

N.B. : Les données ci-dessous sont celles qui figurent sur l'état récapitulatif poly-GF des recettes et dépenses du budget du conservatoire au 6 février 2017.

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
96801	6573	Evènements culturels	10 000 000	94%*

908-01	204	Insonorisations de salles de cours	7 480 510	100%
--------	-----	---------------------------------------	-----------	------

* La totalité de la subvention n'a pas été consommée en raison d'une transmission tardive des justificatifs. Le Conservatoire a donc pris en charge le reliquat des dépenses de financement d'évènements culturels sur son propre budget.

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 225 213 349 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 341 684 F CFP (heures supplémentaires)
- Montant total des charges sociales : 66 754 620 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 0 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		13	2	6					21	45.65%
B/CC2 ou assimilés		1	1	3			2		7	15.22%
C/CC3 ou assimilés		3	2	4					9	19.57%
D/CC4 et CC5 ou assimilés		3	1	4				1	9	19.57%
Total		20	6	17			2	1	46	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	6	3
50 à 54 ans	3	3
45 à 49 ans	4	7
40 à 44 ans	7	1
35 à 39 ans	6	
30 à 34 ans	2	3
25 à 29 ans		1
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues
Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					

Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1				1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	2	3	2	1	8
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1			1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1				1
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	1				1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès			1		1

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	18	11			89
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	18	11			89

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
10442	89	0.8%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	62	81	4		1149
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					

Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2				6
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	64	81	4		1155

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.2 Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL-EPA)

Adresse géographique du siège :	Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome (PIRAE)
Adresse postale :	BP 53 83, 98 716 - PIRAE
Téléphone :	40 50 26 90
Télécopie :	40 43 87 54
Courriel :	secretariat@capl.pf
Site internet :	www.capl.pf (en cours de construction)
Page Facebook :	Chambre d'agriculture et de pêche lagonaire

Adresse géographique des antennes :	Annexe Papeete : Rue du Frère Allain, quartier de La Mission (PAPEETE) Antenne de Taravao : Carrefour Maco JAMET (AFAAHITI) Huahine : Bureau du 2 ^{ème} secteur agricole du service du développement rural à Fare Raiatea : Bureau du 2 ^{ème} secteur agricole du service du développement rural à Uturoa Tubuai : Bureau du 3 ^{ème} secteur agricole du service du développement rural à Mataura
Téléphone :	Papeete : 40 54 45 05 Tubuai : 40 95 07 77
Courriel :	Papeete : patrick@capl.pf / kevin.brown@capl.pf
Site internet :	Taravao : toehau.laine@capl.pf / marcelline.tanepau@capl.pf
Page Facebook :	Huahine : josiane.winchin@mail.pf Raiatea : heiaraii.roihau@capl.pf Tubuai : paccouolga@mail.pf Site Internet: www.capl.pf (en cours de construction) Page facebook: Chambre d'agriculture et de pêche lagonaire

PRESENTATION

Texte de création et d'organisation : Arrêté n°668/CM du 6 mai 2013 modifié relatif à la chambre et au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

Modifications réglementaires intervenues en 2016 : Néant

Attributions : La chambre constitue auprès des pouvoirs publics l'organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs et des pêcheurs lagonaire.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	198 243 335	52 754 198	250 099 192
Dépenses (F CFP)	187 156 908	47 874 483	235 031 391

Résultats (F CFP)	11 086 427	4 879 715	15 966 142
Montant du fond de roulement	103 434 120		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
90501	AP 100-2014 AE 422-2015 Article 204	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'équipements logistiques et de matériels agricoles	42 760 494	100%
96501	657351	Dotation à l'organisation des événements agricoles (transfert du centre de travail du SDR)	41 500 000	100%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 95 832 417 F CFP (salaires bruts)
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 1 620 000 F CFP (indemnités de sujétions spéciales accordées au SG)
- Montant total des charges sociales : 21 849 126 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 0 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés			1						1	5.26%
B/CC2 ou assimilés		2	5	1					8	42.11%
C/CC3 ou assimilés		6	2						8	42.11%
D/CC4 et CC5 ou assimilés		1	1						2	10.53%
Total		9	9	1					19	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	3	
50 à 54 ans		2
45 à 49 ans		2
40 à 44 ans	1	1
35 à 39 ans	2	
30 à 34 ans	1	
25 à 29 ans	2	3
20 à 24 ans	1	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues
Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres		5	2	1	8
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			3	1	4
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès				1	1

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	5	10			80
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	5	10			80

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
4994	80	1.6%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés

Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	73	12	2	2	512.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	4				16
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences	3				18.5
TOTAL	80	12	2	2	547

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.3 Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA-EPA)

Adresse géographique du siège :	Quartier BUCHIN, derrière l'école FAUTAUA Val, Pirae
Adresse postale :	BP 5610 – 98716 Pirae
Téléphone :	(689) 40 50 74 50
Télécopie :	(689) 40 43 43 52
Courriel :	courrier@cfpa.pf
Site internet :	www.cfpa.pf
Page Facebook :	CFPA

PRESENTATION

Texte de création : délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 portant création de l'établissement public à caractère administratif dénommé « Centre de Formation Professionnelle des Adultes CFPA » ;

Texte d'organisation : arrêté n° 325/CM du 1er avril 1997 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières et comptables de l'établissement public administratif dénommé « Centre de Formation Professionnelle des Adultes CFPA ».

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : le centre de formation professionnelle des adultes a pour objet d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification.

Le Centre de Formation Professionnelle des Adultes dispense des enseignements théoriques et pratiques dont la finalité est de conférer aux personnes une formation professionnelle permettant d'exercer ou de s'adapter à un métier, de parfaire ou d'approfondir une formation, d'acquérir une qualification professionnelle d'un niveau plus élevé.

A cette fin, il met en œuvre et réalise toutes les opérations concourant à la réalisation de son objet.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
----------	-----------------------------	-------------------------------------	-------

Recettes (F CFP)	828 951 935	117 362 316	946 314 251
Dépenses (F CFP)	808 088 471	117 001 857	985 090 328
Résultats (F CFP)	20 863 464	- 59 639 541	- 38 776 077
Montant du fond de roulement	767 266 521		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
96703	657322	Fonctionnement	746 000 000	97.5%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 246 697 549 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 4 151 719 F CFP
- Montant total des charges sociales : 72 577 024 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 2 286 767 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés	2	3	1						6	10%
B/CC2 ou assimilés		26	12						38	63.33%
C/CC3 ou assimilés		8	3						11	18.33%
D/CC4 et CC5 ou assimilés		4	1						5	8.33%
Total	2	41	17						60	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	1
55 à 59 ans	4	1
50 à 54 ans	3	2
45 à 49 ans	5	4
40 à 44 ans	7	9
35 à 39 ans	8	4
30 à 34 ans	2	4
25 à 29 ans	2	2
20 à 24 ans	1	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	2				2
Mobilité (mutation)					

Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	1	12	3	2	18
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					
Départ à la retraite			1		1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		3		1	4
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1	4		1	6
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1			1
Révocation – licenciement -inaptitude		1			1
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	65	40	1		439
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	65	40	1		439

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
13620	439	3.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	461	46	13	1	2044
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	13				34

Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles		1		2	429
Grève					
Autres absences					
TOTAL	474	47	13	3	2507

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.4 Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF-EPA)

Adresse géographique du siège :	Avenue du Général de Gaulle- Pirae
Adresse postale :	BP 1640-98713 pAPEETE
Téléphone :	40 48 62 62
Télécopie :	40 48 62 78
Courriel :	direction@cht.pf
Site internet :	www.chpf.pf
Page facebook :	

Adresse géographique des antennes :	<u>Unité de pédopsychiatrie</u> Centre de la mère et de l'enfant - Pirae
Adresse postale :	BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone :	40 48 58 50
Télécopie :	40 482 91 35
Courriel :	secretariat-pedopsychiatrie@cht.pf
Site internet :	
Page Facebook :	
	<u>Centre psychothérapique de Papeete</u> Quartier de la Mission, Résidence Manutahi, Rue de l'Evêché, Papeete
Adresse postale :	BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone :	40 48 58 73
Télécopie :	
Courriel :	secretariat-pedopsychiatrie-ado@cht.pf
Site internet :	
Page Facebook :	

	CATTP Moorea PK 9 côté montagne, Afareaitu, Moorea
Adresse postale :	BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone :	40 56 44 92
Télécopie :	
Courriel : Site internet : Page Facebook :	pedopsy.moorea@cht.pf

PRESENTATION

Texte de création : délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier territorial de la Polynésie française.

Texte d'organisation : arrêté n° 999/CM du 12 septembre 1998 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française.

Modifications intervenues en 2016 : Arrêté n°1641/CM du 27 octobre 2016 modifiant l'article 1^{er} de la délibération n°83-181 du 4 novembre 1983

Attributions : cf. délibération n° 92-96 AT du 1er juin 1982 portant réforme du système hospitalier

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	22 465 220 521	1 897 025 578	24 362 246 099
Dépenses (F CFP)	22 649 559 525	996 332 816	23 645 882 341
Résultats (F CFP)	- 184 339 004	900 702 762	716 363 758
Montant du fond de roulement			

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération (en millions de francs CFP)	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
		Fonctionnement - Pédopsychiatrie	34 000 000	100%
		Fonctionnement - COM Sectorisation de la pédopsychiatrie - Centre adolescent	17 500 000	100%
		Fonctionnement COM Sectorisation de la pédopsychiatrie - missions	30 500 000	100%
		Fonctionnement - SAMU	187 000 000	100%
		Fonctionnement – Centre de transfusion sanguine	30 048 000	100%
		Fonctionnement – Ecole de sage-femmes	34 740 000	100%
		Fonctionnement - COM réseau inter-îles	1 260 000	100%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 7 768 430 072 FCP

Dont personnel non médical : 5 697 628 395 F CFP et personnel médical : 2 070 801 677 F CFP

- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 1 721 232 252 FCP

Dont personnel non médical : 850 774 511 F CFP et personnel médical : 870 457 741 F CFP

- Montant total des charges sociales : 2 504 934 917 F CFP

- Montant des dépenses de formation : 91 760 046 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE**Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)**

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés	11	232	120	10	13			1	387	20.98%
B/CC2 ou assimilés	21	369	177	88	6				661	35.83%
C/CC3 ou assimilés	12	253	133	76					474	25.69%
D/CC4 et CC5 ou assimilés	10	171	75	67					323	17.51%
Total	54	1025	505	241	19			1	1845	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	3	3
60 à 65 ans	30	33
55 à 59 ans	71	99
50 à 54 ans	84	178
45 à 49 ans	75	185
40 à 44 ans	63	177
35 à 39 ans	91	159
30 à 34 ans	89	205
25 à 29 ans	73	166
20 à 24 ans	11	48
< 20 ans		2

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	58	115	91	47	311
Mobilité (mutation)	2				2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	86	180	98	55	419
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			1		1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	43	58	16	1	118
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	36	18	25	4	83
Fin de détachement FEDA	2				2
Mobilité (mutation)		2	2		4
Révocation – licenciement -inaptitude	1	2	1		4
Décès			1		1

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	829	1556	276	189	27820
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération	NR	NR	NR	NR	NR
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération	NR	NR	NR	NR	NR
Total	829	1556	276	189	27820

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
418815	27820	6.6%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	4478	3089	1069	301	69561
Congés de maternité	FIXE				5983
Congés parentaux	NR	NR	NR	NR	NR
Congés de formation professionnelle	174	177	68	31	9680
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	18	5			79
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles		4			20
Disponibilité pour convenances personnelles	NR	NR	NR	NR	NR
Grève					
Autres absences	1842	159	11	2	2014
TOTAL	6512	3434	1148	396	87337

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	2	2	
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de			

	fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.5 Centre des métiers d'art (CMA-EPA)

Adresse géographique du siège :	Terres Orae Angle des avenues du Régent Paraita et Georges Clémenceau
Adresse postale :	BP 1725 – 98713 Papeete
Téléphone :	(689) 40 43 70 51
Télécopie :	(689) 40 43 03 06
Courriel :	secretariat.cma@mail.pf
Site internet :	www.cma.pf
Page Facebook :	Centre des métiers d'art de la Polynésie française

PRESENTATION :

Texte de création : Délibération n° 80-16 du 7 février 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé : « centre des métiers d'art de la Polynésie française » (rendue exécutoire par arrêté n° 3757 AA du 28 février 1980)

Texte d'organisation : Décision n° 1669 SGCG du 18 août 1980 fixant les règles de gestion financière du centre des métiers d'art de la Polynésie française

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions :

Le centre a pour vocation :

- la formation théorique et pratique d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes,
- la recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

Ses attributions peuvent s'étendre à l'ensemble de la Polynésie dans les domaines artistique et artisanal.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	101 436 380	3 099 304	104 535 684
Dépenses (F CFP)	95 298 729	645 714	95 944 443
Résultats (F CFP)	6 137 651	2 453 590	8 591 241
Montant du fond de roulement	41 903 189		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
	744	Fonctionnement	96 500 000	100%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 45 669 365F CFP

- Montant total des charges sociales du personnel : 19 102 439F CFP

- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 0 F CFP
- Montant total des indemnités et charges sociales des élèves : 22 113 765F CFP
- Montant des dépenses de formation : 0 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		1	3						4	40%
B/CC2 ou assimilés		1	1						2	20%
C/CC3 ou assimilés		1	3						4	40%
D/CC4 et CC5 ou assimilés										
Total		3	7						10	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		
50 à 54 ans		
45 à 49 ans	2	1
40 à 44 ans	1	1
35 à 39 ans	1	
30 à 34 ans	1	1
25 à 29 ans		2
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	2	1			3
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1			1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1				1

Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	9	1	2		52
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	9	1	2		52

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
2270	52	2.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	10	10	5		205
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					

Autres absences					
TOTAL	10	10	5		205

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.6 Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMM-PF-EPA)

Adresse géographique du siège :	Zone administrative de Motu Uta, rez de chaussée du bâtiment des affaires maritimes
Adresse postale :	BP 9014 – 98 715 Papeete
Téléphone :	40 54 18 88
Télécopie :	40 54 18 85
Courriel :	contact@cmmppf.pf
Site internet :	www.cmmppf.pf
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 80-20 du 14 février 1980 modifiée portant création d'un Institut de formation maritime – pêche et commerce

Texte d'organisation : Arrêté n° 852/CM du 4 juin 2014 modifié portant transformation et réorganisation de l'Institut de formation maritime - pêche et commerce en Centre des métiers de la mer de Polynésie française

Modifications intervenues en 2016 : Arrêté n°422/PR du 14 juin 2016 portant nomination des administrateurs siégeant au titre des intérêts professionnels au conseil d'administration du CMMPPF

Attributions : Formation maritime professionnelle, formations relatives aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, les activités liées aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	210 156 785	22 838 424	232 995 209
Dépenses (F CFP)	195 621 873	67 263 342	262 885 215
Résultats (F CFP)	14 534 912	- 44 424 918	- 29 890 006
Montant du fond de roulement	150 000 000		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
96703	657321	Fonctionnement CMMPPF	160 190 000	93%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 82 666 446 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments :
- Montant total des charges sociales : 24 980 606 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 24 374 469 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		1	5					1	7	38.89%

B/CC2 ou assimilés		2	3	2				7	38.89%
C/CC3 ou assimilés		1	1					2	11.11%
D/CC4 et CC5 ou assimilés		1	1					2	11.11%
Total		5	10	2			1	18	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	2	
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans		
45 à 49 ans	1	2
40 à 44 ans	4	
35 à 39 ans	1	3
30 à 34 ans	1	
25 à 29 ans		3
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondus

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT/Recrutement CVD ou autres	4	3	1	1	9
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1	2			3
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)			1		1
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	13	17			121
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération				9	231
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	13	17		9	352

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
4086	352	8.6%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	81	27	6	1	432.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	81	27	6	1	432.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.7 Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC-EPA)

Adresse géographique du siège :	Bâtiment de la Direction générale des affaires économiques
--	--

Adresse postale :	BP 9021 – 98714 Motu Uta Tahiti Polynésie française
Téléphone :	(689) 40 50 97 65/ 40 50 97 71
Télécopie :	(689) 40 43 44 77
Courriel :	william.vanizette@economie.gov.pf
Site internet :	
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : délibération n° 67-99 du 11août 1967 créant dans le territoire de la Polynésie française une Caisse de soutien des prix du coprah.

Texte d'organisation : arrêté n° 548/CM du 3 juin 1985 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptable de la Caisse de soutien des prix du coprah.

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Cette Caisse a pour mission d'assurer la régulation des prix d'achat des prix du coprah aux producteurs ; elle est également consultée sur l'organisation de la filière « cocoteraie » et peut initier des missions dans les îles de la Polynésie française relative à cette filière, et participer à de telles missions.

La S.A. « Huilerie de Tahiti » a l'obligation d'acheter comptant aux coprahculteurs l'intégralité du coprah produit en Polynésie française à un prix fixé par le Conseil des Ministres :

- . à 140 F CFP/kg la 1ère qualité
- . à 65 CFP/kg la 2ème qualité pour les Marquises
- . à 55 F CFP/kg la 2ème qualité pour les autres îles.

L'intervention de la Caisse de soutien des prix du coprah consiste à verser à cette société ce que coûterait à la Polynésie française l'acquisition du coprah aux prix fixés en Conseil des Ministres, déduction faite de ce que la Polynésie française en retirerait lorsque l'huile est exportée.

La subvention versée à la S.A « Huilerie de Tahiti » est déterminée en fonction de plusieurs éléments comme les cours de l'huile publiée au « Public Ledger », le cours du dollar et d'autres paramètres qui sont, soit fixés en Conseil des Ministres (tarifs de manutention portuaire), soit arrêtés par le Conseil d'administration de l'établissement en fonction d'éléments justifiés par la S.A. « Huilerie de Tahiti » pour l'achat des sacs de coprah, le coût de l'assurance, le coût usine du coprah, le coût de trituration de l'huile, le coût de l'exportation de l'huile et le coût de l'assurance transport à l'exportation.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 800 000 000	455 025 800	2 255 025 800
Dépenses (F CFP)	1 373 731 711	455 000 000	1 828 731 711
Résultats (F CFP)	426 268 289	25 800	426 294 089
Montant du fond de roulement	730 780 123		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
96 501	657352	Soutien au prix du coprah	1 800 000 000	77.5%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 9 986 389 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 2 052 408 F CFP
- Montant total des charges sociales : 3 761 776 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 0

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		1							1	33.33%
B/CC2 ou assimilés				1					1	33.33%
C/CC3 ou assimilés		1							1	33.33%
D/CC4 et CC5 ou assimilés										
Total		2		1					3	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans		
45 à 49 ans		1
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		1
30 à 34 ans		
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	9	3			38
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	9	3			38

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
454	38	8.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	26	3			51.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	26	3			51.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.8 Etablissement d'achats groupé (EAG-EPIC)

Adresse géographique du siège :	PIRAE RUE TIHONI TEFAATAU
Adresse postale :	BP 9027 – 98715 MOTU UTA PAPEETE
Téléphone :	40.54.21.54
Télécopie :	40.43.86.04

Courriel :	courrier@eag.pf
Site internet :	www.eag.pf
Page Facebook :	Etablissement d'Achat Groupés EAG

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 85-1013 AT du 7 février 1985 portant création d'un établissement public « à caractère commercial et industriel » doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé : « Etablissement d'Achats Groupés »

Texte d'organisation : Arrêté n° 1287 CM du 28 novembre 1996 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières et budgétaires et comptables de l'Etablissement d'achats groupés (E.T.A.G.)

Modifications intervenues en 2016 : arrêté n° 1696/CM du 28 octobre 2016 portant autorisation exceptionnelle et provisoire d'ouvrir, à toute personne morale ou physique, la vente d'articles du stock de l'établissement à caractère commercial et industriel dénommé « Etablissement d'Achats Groupés ».

Attributions : « L'Etablissement a pour objet de produire, d'éditer tous documents ou ouvrages, d'acheter et de céder des produits et des services destinés aux personnes publiques et aux organismes de statut privé assurant une mission de service public, notamment aux établissements d'enseignement, aux communes, aux services publics et aux organismes péri et post scolaires. Les mêmes personnes et organismes, à l'exception des communes, sont lorsqu'ils s'adressent à l'Etablissement d'Achats Groupés, en application de l'article 2 du Code des marchés publics du pays, dispensés de la passation de marché »

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	413 431 149	1 043 960	414 475 109
Dépenses (F CFP)	413 968 416	0	413 968 416
Résultats (F CFP)	-537 267	1 043 960	506 693
Montant du fond de roulement		14 848 807	

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 34 465 862 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 23 471 F CFP
- Montant total des charges sociales : 14 444 447 F CFP
- Montant des dépenses de formatioFn : 158 000 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés								1	1	12.50%
B/CC2 ou assimilés				1					1	12.50%
C/CC3 ou assimilés				2					2	25.00%

D/CC4 et CC5 ou assimilés				4					4	50.00%
Total				7				1	8	100.00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	2	
50 à 54 ans		
45 à 49 ans	2	1
40 à 44 ans		
35 à 39 ans		
30 à 34 ans	1	2
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**

Congés de maladies	3	8		1	78
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	3	8		1	78

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
1816	78	4.30%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	34	20	1	0	235.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	34	20	1	0	235.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.9 Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT-EPIC)

Adresse géographique du siège :	PK 41 côté montagne, sise au Golf d'Atimaono - Papara
Adresse postale :	BP 12 017 – 98712 PAPARA
Téléphone :	40.57.40.52
Télécopie :	
Courriel :	sec@egat.pf
Site internet :	www.egat.pf
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n°85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère commercial et industriel dénommé : « Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva » (EGAT)

Texte d'organisation : Arrêté n°647/CM du 2 juillet 1985 fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public dénommé "Etablissement d'aménagement et de gestion du domaine de Atimaono"

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L'établissement a pour objet :

- de procéder aux études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et de faire adopter ces plans d'aménagement ;
- de mettre en valeur le patrimoine dont il a la charge et d'y effectuer les travaux nécessaires à la réalisation des options d'aménagement adoptées ;
- d'administrer, d'assurer l'exploitation et la promotion de ses actifs.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	282 155 175	96 685 942	378 841 117
Dépenses (F CFP)	270 045 836	109 530 773	379 576 609
Résultats (F CFP)	12 109 339	12 844 831	735 492
Montant du fond de roulement			

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
		Investissement – acquisition de matériels roulants et de maintenance (AP 47- 2014)	9 055 000	
90305	20417	Investissement – remise en valeur du golfe d'Atimaono	25 000 000	

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 8 312 640 F CFP (salaires bruts)
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 102 183 F CFP
dont 82 975 F CFP (indemnités de précarités) + 19 208 F CFP (indemnités de congés)
- Montant total des charges sociales : 3 365 753 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 1 103 200 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés				1				1	2	9.09%
B/CC2 ou				2					2	9.09%

assimilés										
C/CC3 ou assimilés			4						3	13.64%
D/CC4 et CC5 ou assimilés			14						15	68.18%
Total			21					1	22	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	1	3
50 à 54 ans	4	4
45 à 49 ans	3	
40 à 44 ans	3	
35 à 39 ans		2
30 à 34 ans		1
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT/Recrutement CVD ou autres	2				2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite	3				3
Départ volontaire	1				1
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1				1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	2	11	16	24	431
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	2	11	16	24	431

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
4994	431	8.63%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	235	22	6	0	730
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle	1				1
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	236	22	6	0	731

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.10 Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA-EPA)

Adresse géographique du siège :	Domaine d'Opunohu – Papetoai Moorea
--	-------------------------------------

Adresse postale :	BP 1007 – 98729 Papetoai
Téléphone :	(689) 40 56 11 34
Télécopie :	(689) 40 56 11 78
Courriel :	lpa.opunohu@educagri.fr
Site internet :	www.etablissement-opunohu.com
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 portant création de l’Etablissement public territorial d’enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française, des structures et des instances nécessaires à ses missions.

Texte d'organisation : arrêté n°351 CM du 14 mars 2001 portant organisation administrative, financière et de contrôle de l’Etablissement public territorial d’enseignement et de formation professionnelle agricoles (ETPEFPA) de la Polynésie française.

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L’E.P.E.F.P.A. est un établissement public d’enseignement à caractère particulier. Son champ d’intervention s’étend aux secteurs d’activités agricoles et agroalimentaires, de production, de transformation, de commercialisation, de services, d’expérimentation et de recherche.

Dans ce cadre, il a pour missions :

- d’assurer une formation initiale technologique et scientifique qui conduit à des qualifications ou à des spécialisations reconnues au niveau national ;
- d’assurer une formation professionnelle continue qui offre la possibilité au public formé, d’acquérir, de compléter, d’élargir, de diversifier ou de modifier une qualification ou une spécialisation reconnue au niveau territorial ou national ;
- de participer à l’animation du milieu rural ;
- de contribuer à la liaison entre les activités de développement, l’expérimentation et la recherche agricoles et para-agricoles;
- de participer à la coopération internationale, notamment par l’accueil et l’échange d’élèves, de stagiaires et de personnels ;
- de contribuer à l’insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	321 219 865	6 466 229	327 686 094
Dépenses (F CFP)	309 248 359	25 450 916	334 699 275
Résultats (F CFP)	11 971 506	-18 984 687	-7 013 181
Montant du fond de roulement		136 715 336	

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l’opération et actions menées
96703	657323	Fonctionnement	84 000 000	100%
90501	204	Investissement construction de 3 salles de classe	37 000 000	10 %

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 69 324 511 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 1 785 836 F CFP (prime assiduité exploitation agricole, indemnité régisseur, prime CFC)
- Montant total des charges sociales : 19 738 559 F CFP

- Montant des dépenses de formation : 255 000 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		1	4	2		25		12	44	57,14%
B/CC2 ou assimilés			7			2		2	11	14,29%
C/CC3 ou assimilés			10	2		1			13	16,88%
D/CC4 et CC5 ou assimilés				9					9	11,69%
Total		1	21	13		28		14	77	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		3
55 à 59 ans	4	1
50 à 54 ans	4	5
45 à 49 ans	6	9
40 à 44 ans	8	4
35 à 39 ans	5	6
30 à 34 ans	4	2
25 à 29 ans	7	6
20 à 24 ans	2	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	1	1			2
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	3	3			6
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1				1
Départ volontaire	2				2
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1				1
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1				1

Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	1	2			3
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies		60	30		454
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération				2	365
Total		60	30	2	819

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
17479	819	4.69%

Congés et autres absences : Données non disponibles

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs					
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	ND	ND	ND	ND	ND

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.11 Etablissement Vanille de Tahiti (EVT-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome – Pirae
Adresse postale :	BP 40 135 Fare Tony – 98713 Papeete - Tahiti
Téléphone :	(689) 40 50 89 50
Télécopie :	(689) 40 50 89 52
Courriel :	vanille@vanilledetahiti.pf
Site internet :	www.vanilledetahiti.com
Page Facebook :	Etablissement Vanille de Tahiti

PRESENTATION

-**Texte de création** : délibération n° 2003-068/APF du 15 mai 2003 portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Vanille de Tahiti »

-**Texte d'organisation** : arrêté n°1115/CM du 6 août 2003 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Vanille de Tahiti »

Modifications intervenues en 2016 : arrêté n° 1259 CM du 26 août 2016 modifiant l'arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Vanille de Tahiti"

-**Attributions** : L'établissement a vocation à intervenir dans les secteurs de la production, de la recherche et développement, de la transformation, du contrôle de la qualité, de la commercialisation et de la promotion de la vanille produite dans notre pays. Dans ce cadre, il a pour missions :

- d'assurer la promotion de la vanille produite en Polynésie française ;
- d'assurer le contrôle de la qualité de la vanille produite en Polynésie française ;
- de mettre en œuvre toute action en vue d'aboutir à la protection juridique de la vanille produite en Polynésie française ;
- d'assurer, par convention avec des organismes publics ou privés agréés, la formation des producteurs, des préparateurs et des experts de vanille ;
- d'assurer l'encadrement technique des producteurs de vanille ;
- de gérer la recherche appliquée au développement de la vanille ;
- de mettre en place et de gérer les mesures incitatives à l'installation de nouvelles parcelles de vanille ;
- de commercialiser auprès des producteurs de vanille les biens et les services destinés à la création, au renouvellement et à la conduite de leur exploitation ;
- de gérer les parcelles de terres domaniales affectées à l'établissement et destinées à la culture de la vanille.

Plus généralement, il peut mener toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptible d'en favoriser l'exploitation, le développement ou la promotion.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	256 528 083	9 473 904	266 001 987
Dépenses (F CFP)	255 239 627	63 822 807	319 062 434
Résultats (F CFP)	1 288 456	- 54 348 903	-53 060 447
Montant du fond de roulement	26 083 471		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
		Subvention d'exploitation	190 000 000	100%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 113 339 879 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments :
- Montant total des charges sociales : 33 072 259 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 437 484 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés								6	6	16.22%
B/CC2 ou assimilés								17	17	45.95%
C/CC3 ou assimilés								7	7	18.92%
D/CC4 et CC5 ou assimilés								7	7	18.92%
Total								37	37	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		
50 à 54 ans	5	
45 à 49 ans	2	2
40 à 44 ans	4	5
35 à 39 ans	4	2
30 à 34 ans	6	4
25 à 29 ans		1

20 à 24 ans	1	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres		1		2	3
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire	1				1
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		2		1	3
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	21	35	9	0	321
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération		2	1	3	394
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	21	37	10	3	715

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
8399	715	8,51%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	584	17	4		937.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	1				3
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	585	17	4		940.5

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)	1	1	
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.12 Fare Tama Hau (FTH-EPA)

Adresse géographique du siège :	Immeuble Royal Confort, Fare Ute
Adresse postale :	BP 90206 – 98715 Papeete
Téléphone :	(689) 40 48 80 80

Télécopie :	(689) 40 48 80 50
Courriel :	direction@faretamahau.pf - secretariat@faretamahau.pf
Site internet :	www.faretamahau.pf
Page Facebook :	Fare Tama Hau

PRESENTATION

Texte de création : délibération n°2004-28 APF du 12 février 2004 portant création d'un établissement public administratif chargé de la prise en charge médico-sociale de l'enfant et de l'adolescent.

Texte d'organisation : arrêté n°298 CM du 18 février 2004 modifié portant organisation et fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau »

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : en partenariat avec les services et autres établissements de la Polynésie française, l'établissement est chargé de coordonner et de mener toutes actions de prévention et de prise en charge médicale, sociale et pédagogique tendant à protéger et aider les enfants, les adolescents et leurs familles.

Il a notamment pour missions :

- d'accueillir, d'écouter, d'informer, de traiter, d'accompagner, de conseiller et d'orienter l'enfant, l'adolescent et leur familles, dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale ;
- de développer le soutien et l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans leur éducation ;
- d'offrir au public accueilli un espace libre proposant diverses activités éducatives ;
- de proposer aux professionnels des secteurs publics et privés concernés par la jeunesse, un soutien, notamment à travers des formations, dans la prise en charge des enfants, des adolescents et de leurs familles ;
- de soumettre aux autorités toutes mesures pour la prévention, la protection et l'épanouissement des enfants et des adolescents au sein de leur famille.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	310 965 124	5 682 993	316 648 117
Dépenses (F CFP)	294 270 844	8 963 104	303 233 948
Résultats (F CFP)	16 694 280	- 3 280 111	13 414 969
Montant du fond de roulement	92 826 804		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
97101	657334	Fonctionnement – Fare tama hau	300 000 000	100%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 176 722 207 F CFP

- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 288 7174 F CFP

dont 125 000 F CFP (indemnités de sujétion spéciale) + 163 717 F CFP (majoration due au titre de la délibération n°2003-102/APF du 10/07/03)

- Montant total des charges sociales : 79 479 133 F CFP

- Montant des dépenses de formation : 14 320 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE**Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)**

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés	3	5	1						9	20,00%
B/CC2 ou assimilés		8	6						14	31,11%
C/CC3 ou assimilés		8	10						18	40,00%
D/CC4 et CC5 ou assimilés		4							4	8,89%
Total	3	25	17						45	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans		1
50 à 54 ans		3
45 à 49 ans	1	3
40 à 44 ans		9
35 à 39 ans	2	5
30 à 34 ans	1	11
25 à 29 ans		8
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	3				3
Mobilité (mutation)		1			1
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	2				2
Recrutement/renouvellement CDD ANT/Recrutement CVD ou autres		6	8		14
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite		2			2
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	2				2
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		3	2		5
Révocation – licenciement -inaptitude					

Décès					
-------	--	--	--	--	--

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	43	27	5	0	372
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	43	27	5	0	372

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
10215	372	3.64%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	228	47	8	0	1005.5
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	228	47	8	0	1005.5

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.13 Groupement des établissements de la Polynésie pour la formation continue (GREPFOC-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Rue Tihoni Tefaatau – Pirae
Adresse postale :	BP 51 22 – 98716 Pirae
Téléphone :	40 500 640
Télécopie :	40 500 641
Courriel :	contact@grepfoc.pf
Site internet :	www.grepfoc.pf
Page Facebook :	GREPFOC

PRESENTATION

-**Texte de création** : délibération n°2003-97 APF du 10 juillet 2003 portant création d'un établissement public à caractère industriel et commerciale doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé « Groupement des Etablissements de Polynésie pour la Formation Continue » (GREPFOC)

-**Texte d'organisation** : arrêté n° 1179 CM du 14 août 2003 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'établissement public industriel et commercial dénommé Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (Grépfoc)

-Modifications intervenues en 2016 :

-**Attributions** : Le GREPFOC, organisme de formation relevant du ministère chargé de l'éducation, a pour objet la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer toutes actions de formation continue et de promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, qu'il s'agisse de répondre à la demande des entreprises, des collectivités, des services publics ou des particuliers.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	115 274 067		115 274 067
Dépenses (F CFP)	122 616 541	1 106 005	123 722 546
Résultats (F CFP)	-7 342 474		-8448 479
Montant du fond de roulement	28 683 984		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
		Fonctionnement - ERASMUS	704 057	

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 27 744 235 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 1 226 077 F CFP
- Montant total des charges sociales : 14 834 102 F CFP
- Montant des dépenses de formation :

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés								1	1	16.67%

B/CC2 ou assimilés								4	4	66.67%
C/CC3 ou assimilés										
D/CC4 et CC5 ou assimilés								1	1	16.67%
Total								6	6	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans		1
50 à 54 ans		1
45 à 49 ans	1	
40 à 44 ans		1
35 à 39 ans		
30 à 34 ans		2
25 à 29 ans		
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres				1	1
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	6	6			60
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	6	6			60

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
1362	60	4.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	37	9	2	0	238
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	37	9	2		238

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.5.14 Institut d'insertion médico-éducatif (IIME-EPA)

Adresse géographique du siège :	Fare Ute, bâtiment annexe de la DGAE
--	--------------------------------------

Adresse postale :	BP 3226 98713 PAPEETE
Téléphone :	40.50.83.90
Télécopie :	
Courriel :	secretariat@iime.pf
Site internet :	IIME Te Ana Hau / IIME Tearama/ IIME Taravao
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 89-118/AT du 12 octobre 1989 modifiée portant création d'un établissement public administratif dénommé « Institut d'insertion Médico-Educatif ».

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L'Institut d'insertion médico-éducatif a pour missions d'assurer :

- la prise en charge des des enfants et adolescents présentant un handicap mental, avec éventuellement un autre handicap associé, nécessitant une éducation spéciale ;

- la prise en charge des enfants et adolescents dont la sévérité de la déficience intellectuelle et/ou motrice implique des prises en charge adaptées à leur handicap, ainsi qu'un encadrement et des moyens renforcés. Il s'agit du groupe d'enfants polyhandicapés et de la section médico-éducative occupationnelle.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	537 567 540	28 948 509	566 516 049
Dépenses (F CFP)	537 258 787	43 603 517	580 862 304
Résultats (F CFP)	308 753	-14 655 008	-14 346 255
Montant du fond de roulement	347 962 720		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
911	204.171	Investissement - Travaux de dérivation électrique sur les sites de Taravao et Pirae (AP 154.2014)	815 530	Totalement réalisé sur Pirae en 2015, puis sur Taravao en 2016

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 291 331 116 F CFP

- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 2 011 366 F CFP

dont 1 136 800 F CFP (indemnités brutes : sujétions spéciales + intérim) + 32 489 F CFP (indemnités de régie) + 44 875 F CFP (indemnité de congés payés) + 797 202 F CFP (indemnité de retraite)

- Montant total des charges sociales : 119 280 706 F CFP

Dont 34 886 062 F CFP (charges salariales) + 84 394 644 F CFP (charges patronales)

- Montant des dépenses de formation : 1 120 730 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés	3	3	2	3	5				16	17,98%
B/CC2 ou	1	11	6	4					22	24,72%

assimilés									
C/CC3 ou assimilés		15	11	3	1				30 33,71%
D/CC4 et CC5 ou assimilés	1	12	8						21 23,60%
Total	5	41	27	10	6				89 100,00%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	2	
55 à 59 ans	5	4
50 à 54 ans	3	6
45 à 49 ans	7	10
40 à 44 ans	6	11
35 à 39 ans	5	9
30 à 34 ans	2	9
25 à 29 ans	1	8
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	3			1	4
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1	2			3
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	3	8	20	9	40
Affectation/renouvellement FEDA	3			1	4
II - SORTIES					
Départ à la retraite		1	2		3
Départ volontaire	2	3		1	6
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1	1	1		3
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	4	2	7	1	14
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)		1	1		2
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**

Congés de maladies	160	122	18	17	2325
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération	2	6	1	9	524
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	161	128	19	26	2849

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
20203	2849	14%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	605	138	12		2579
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux				1	365
Congés de formation professionnelle	9				25
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux			2		36
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	2	2	3	1	106
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	616	140	17	2	3111

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			

	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.15 Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF-EPA)

Adresse géographique du siège :	Immeuble Jacques Tehaiarii BONNO, Rue Paul BERNIERE, Pirae
Adresse postale :	BP 1685 98713 PAPEETE
Téléphone :	40 50 27 70
Télécopie :	40 45 10 85
Courriel :	direction@ijspf.pf
Site internet :	www.ijspf.pf
Page Facebook :	IJSPF

PRESENTATION

Texte de création : délibération n°80-106 AT du 22 août 1980 modifiée, créant un établissement public territorial dénommé « office territorial d'équipements sportifs et socio-éducatifs », délibération n° 2002-43 APF du 14 mars 2002 relative à l'établissement public dénommé « Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française »

Texte d'organisation : Arrêté n° 618/CM du 10 mai 2002 modifié, portant organisation et fonctionnement de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPF)

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : : l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF) a pour missions :

Au titre des équipements :

- d'assurer la gestion, l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble des équipements sportifs ou socio-éducatifs territoriaux appartenant à l'établissement ou qui lui sont affectés ;
- de concourir à l'amélioration et à la construction d'installations sportives et socio-éducatives ;
- de participer financièrement ou techniquement aux investissements sportifs et socio-éducatifs qu'ils soient d'origine privée ou publique ;
- de coordonner les investissements sportifs et socio-éducatifs qu'ils soient d'origine privée ou publique et à ce titre de participer à la définition et à la promotion d'un plan et d'un programme d'investissements sportifs et socio-éducatifs de la Polynésie française.

Au titre de l'utilisation des installations :

- de mettre à disposition des fédérations agréées, des associations de jeunesse, des administrations, des organismes habilités par la Polynésie française et éventuellement des usagers individuels, dans les conditions définies par l'établissement, les locaux et les équipements sportifs et socio-éducatifs appartenant à l'établissement ou qui lui sont affectés pour l'organisation de :

- a) Toutes les activités sportives et de jeunesse ;
- b) Journées ou cycles d'information, d'étude ou de formation, et ceci prioritairement dans les domaines de la jeunesse et des sports ;
- c) A titre exceptionnel, toutes autres activités, journées ou cycles.

Au titre du soutien au mouvement sportif et de jeunesse :

- de porter assistance financièrement aux associations, dans des conditions qui sont déterminées par le conseil d'administration ;

- d'apporter une assistance financière, technique et logistique dans le cadre de l'organisation de grandes manifestations sportives ou de jeunesse d'intérêt territorial et plus généralement à toutes organisations sportives ou de jeunesse ;
- de co-organiser avec tout groupement reconnu par la Polynésie française, les grandes manifestations sportives et de jeunesse ;

Au titre de l'accueil :

- d'assurer l'hébergement dans les conditions définies par l'établissement :

a) Des membres des associations sportives et de jeunesse ;

b) A titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles : des membres des groupements à caractère culturel, territoriaux, régionaux ou internationaux ; des élèves, étudiants et membres du corps enseignant des établissements scolaires et universitaires ; de toutes personnes en mission à la demande de l'administration de la Polynésie française ; de toutes personnes nécessitant un accueil d'urgence.

Au titre de la formation :

- de mettre en œuvre les formations conduisant à la délivrance de diplômes professionnels ou non professionnels dans les domaines de la jeunesse et des sports

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	750 237 979	266 034 872	1 016 272 851
Dépenses (F CFP)	752 028 583	380 353 904	1 132 382 487
Résultats (F CFP)	-1 790 604	- 114 319 032	-116 109 636
Montant du fond de roulement		180 319 738	

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
911 AP 160-2014	213.56	Investissement - Travaux de remise aux normes de la piste d'athlétisme de Punaaru	76 000 000	Réalisation partielle à 100%
911 AP 160-2014	231.56	Investissement - Travaux de remise aux normes de la salle omnisport de Rapa	14 691 385	Réalisation totale à 96%
911 AP 163-2014	203	Investissement – Travaux d'audi des infrastructures de l'IJSPF	10 853 368	Réalisation totale à 95%
911 AP 139-2015	215.47	Investissement - Acquisition de matériel d'entretien, de sécurité et de transport	24 289 523	Réalisation totale à 90%
911 AP 141-2015	215.47	Investissement - Acquisition de matériel destiné à l'évènement Arearea i porinetia	5 612 901	Réalisation totale à 86%
911 AP 141-2015	213.56 215.47	Investissement - Acquisition d'une structure flottante pour la pratique de natation en milieu lagonaire	34 783 739	Réalisation totale à 90%
911 AP 145-2015	213.56	Investissement - Réalisation d'un plateau sportif et d'un fare potee à Puna nui (Punaauia)	16 437 900	Réalisation totale à 98%
911 AP 110-2016	231	Investissement - Etudes pour la construction d'un complexe sportif	28 455 797	Dernier APD déposé pour une demande de PC

		polyvalent à Hitiaa (CDP2)		
911 AP 114-2016	231	Investissement - Etudes pour la construction d'un centre technique sportif à Taharuu (Papara) (CDP2)	13 560 000	Réalisation partielle à 18%
911 AP 166-2014	213-56	Investissement - Travaux de remise aux normes de de la maison de surf à Papenoo	16 000 000	Démarrage des travaux en mars 2017
911 AP 142-2015	213.56	Investissement - Travaux de remise aux normes et amélioration u site FOGEP à Tairapu Ouest	12 643 005	Démarrage des travaux en mars 2017
97106	606.3 615.2 628.8	Investissement - Travaux de réparation, rénovation et mises normes, frais d'études	70 000 000	Justification partielle à 42%. Le reste des travaux est en cours.
97106	628.9	Fonctionnement – co-organisation des grandes manifestations sportives	19 450 000	Justification totale à 92%
97106	628.9	Fonctionnement – co-organisation des grandes manifestations sportives	24 000 000	Justification totale à 88%
97106	658	Fonctionnement – formation du guide de plongée subaquatique	5 300 000	Justification totale à 80%
97106	658	Fonctionnement – prise en charge des examens médicaux des sportifs de haut niveau	4 164 800	Justification partielle à 42%.

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 251 553 129)
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 3 157 271 F CFP
- Montant total des charges sociales : 104 568 163F CFP
- Montant des dépenses de formation : 0 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		1	2					2	5	4,76%
B/CC2 ou assimilés		5		3			2		10	9,52%
C/CC3 ou assimilés		10	1	3					14	13,33%
D/CC4 et CC5 ou assimilés	4	42	7	5				18	76	72,38%
Total	4	58	10	11			2	20	105	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	2	1
55 à 59 ans	8	2
50 à 54 ans	13	9

45 à 49 ans	22	1
40 à 44 ans	12	4
35 à 39 ans	10	1
30 à 34 ans	3	1
25 à 29 ans	7	4
20 à 24 ans	4	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude				4	4
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	2	2	1	23	28
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite				1	1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres				5	5
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude				1	1
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	61	87	17	3	1166
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	61	87	17	3	1166

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
22927	1166	5.09%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	742	71	23	5	2468.50
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	9				31
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	7	1			38
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences	39	2			58
TOTAL	797	74	23	5	2596

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office	1	1	
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)	1	1	
4 ^{ème} groupe	Révocation	1	1	ATE n°973 PR du 23/11/2016
AUTRES				

2.5.16 Institut Louis Malardé (ILM-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Croisement rue du 5 mars 1797 & rue des poilus tahitiens Papeete
Adresse postale :	BP 30 – 98713 Papeete
Téléphone :	(689) 40 41 64 65/40 41 64 45
Télécopie :	(689) 40 43 15 90
Courriel :	msolignac@ilm.pf
Site internet :	www.ilm.pf
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 modifiée relative à l'Institut Louis-Malardé

Texte d'organisation : Arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Institut Louis-Malardé »

Modifications intervenues en 2016 : Arrêté n° 229 CM du 3 mars 2016 Arrêté n° 229 CM du 3 mars 2016 portant modification de l'arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Institut Louis-Malardé"

Attributions : L'établissement concourt par ses prestations de service et ses actions propres à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel. A cette fin, il est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- il exécute, dans le domaine biomédical, des programmes de recherches définis en relation avec la politique générale de santé décidée par le gouvernement de la Polynésie française ou sur commande de ce dernier ;
- il peut également entreprendre des recherches concourant à la protection de l'environnement et à la valorisation du patrimoine naturel de la Polynésie française, dans la perspective du développement durable de son économie ;
- il a vocation à participer aux actions de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies et à prendre part, à ce titre, à la veille sanitaire en matière d'hygiène et de salubrité publique et de lutte contre les maladies, notamment par la réalisation d'analyses des eaux et des aliments, aux campagnes de prévention sanitaire et d'information ou d'éducation du public, à la réalisation d'enquêtes, tests et analyses dans ces domaines ;
- les analyses de biologie médicale relatives au diagnostic, hors tests de diagnostic rapide, et au suivi de la Dengue, du Zika, du Chikungunya, ainsi que de tout nouvel agent infectieux à l'origine d'une alerte sanitaire, sont réalisées par les laboratoires de l'Institut Louis-Malardé, pour le compte de la direction de la santé et du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- il participe à la formation des personnels de la recherche et des agents du service public de la santé ;
- il réalise les examens de biologie médicale pour le compte de la direction de la santé, à l'exception des analyses réalisées par les laboratoires de la direction de la santé et celles réalisées dans le cadre de l'urgence. Il réalise également des examens de biologie médicale pour le compte des établissements privés de soins ou sur ordonnances des praticiens libéraux ;
- il peut procéder à l'acquisition et à la vente de sérums, vaccins et autres produits ou accessoires nécessaires à la prévention et au traitement d'affections menaçant la santé ;

L'institut peut apporter, par contrat, son concours à toute personne publique ou privée pour tous travaux entrant dans sa compétence technique.

L'institut peut concourir à la promotion de la recherche scientifique notamment par l'attribution d'allocations de recherches, de bourses ou de prix, de subventions à des manifestations publiques.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I	Section II	Total
	Fonctionnement	Opérations en capital	
Recettes (F CFP)	1 141 170 650	64 475 858	1 205 646 508
Dépenses (F CFP)	1 200 215 710	63 556 464	1 263 772 174
Résultats (F CFP)	-59 045 060	919 394	-58 125 666
Montant du fond de roulement	206 702 175		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article	Objet de la subvention	Montant	Niveau de réalisation de
-----------	---------	------------------------	---------	--------------------------

	(détaillé au sous-article)		alloué/opération	l'opération et actions menées
		Fonctionnement	350 000 000	100%
		Investissement - rénovation du réseau électrique	13 852 535 F CFP	90%
		Investissement - acquisition du laboratoire NSB3 (solde)	9 191 969 F CFP	100%
		Fonctionnement - départ volontaire à la retraite anticipée	53 000 000 F CFP	100%
		Fonctionnement – subvention de la délégation à la recherche au titre du programme de recherche GROWTOX	1 000 000 F CFP	100%
		CDP I - Volet recherche Programme de recherche RESIDES	1 825 000 F CFP	100%
		Fonctionnement – subvention de la délégation à la recherche au titre du programme de recherche METAPOP PF	1 200 000 F CFP	95%
		CDP I -Volet recherche Programme de recherche FLUOTRACK	4 176 611 F CFP	Achèvement prévu en 2017

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 497 886 755 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 62 253 245 CFP F CFP
- Montant total des charges sociales : 140 000 000 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 3 555 000 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		3				1		19	23	28.40%
B/CC2 ou assimilés		3		8				35	46	56.79%
C/CC3 ou assimilés				2				2	4	4.94%
D/CC4 et CC5 ou assimilés				1				7	8	9.88%
Total		6		11		1		63	81	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	3	2
50 à 54 ans	8	8
45 à 49 ans	6	10
40 à 44 ans	5	9

35 à 39 ans	5	4
30 à 34 ans	6	5
25 à 29 ans	2	5
20 à 24 ans		2
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues
Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	5	6	1	3	15
Affectation/renouvellement FEDA	1	1		4	6
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	2				2
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	3	5	1		9
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	33	27			218
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération			17	7	630
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération				1	114
Total	33	27	17	8	962

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés

18387	947	5.2%
-------	-----	------

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	1016	109	0	0	2412
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux	0				0
Congés de formation professionnelle			3		45
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	4	0			14
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles				2	730
Grève					
Autres absences					
TOTAL	1020	109	3	2	3201

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	3	3	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)	1	1	Mise à pied d'1 jour
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES			1	

2.5.17 Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF-EPA)

Adresse géographique du siège :	Immeuble UUPA 1er étage Rue Edouard AHNNE
--	--

Adresse postale :	BP 695 – 98 713 PAPEETE
Téléphone :	(+689) 40 47 34 34
Télécopie :	(+689) 40 42 72 52
Courriel :	ispf@ispf.pf
Site internet :	www.ispf.pf

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n°76-50 du 9 juillet 1976 « portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française »

Texte d'organisation : Arrêté n°770 CM du 13 août 1985 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'institut territorial de la statistique

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : L'institut de la statistique est chargé, notamment :

- d'établir, rassembler et mettre à jour les statistiques relatives à la démographie et au mouvement des personnes et des biens ;
- de coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations et des collectivités publiques et des organismes privés subventionnés ou contrôlés par les collectivités publiques ;
- de remplir une fonction du conseil technique en matière d'organisation et de traitement des statistiques ;
- de donner et de tenir à jour l'inventaire permanent de l'économie ;
- d'entreprendre des recherches et études sur les questions statistiques ou économiques ;
- de diffuser ou publier éventuellement les résultats de ses travaux sans mettre en cause le secret statistique ;
- de favoriser le développement des sciences statistiques et des recherches économiques relevant de sa compétence tout en assurant la formation de personnels spécialisés ;
- d'assurer éventuellement la coordination de l'emploi des moyens mécanographiques ou informatiques du secteur public ou contrôlé et, dans la mesure du possible, des travaux de ce type pour des services ou organismes extérieurs ;
- de procéder à l'exécution de recensements approximatifs par voie de sondages ;
- d'assurer la liaison avec les services nationaux, internationaux ou étrangers similaires ;
- d'élaborer les comptes économiques rapides de la Polynésie française.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	500 733 408	500 733 408	502 366 898
Dépenses (F CFP)	456 006 619	456 006 619	459 264 298
Résultats (F CFP)	44 726 789	44 726 789	43 102 600
Montant du fond de roulement	136 825 680		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
1401001	6573	Fonctionnement - Enquête budget des familles 2015	60 208 874	100%
	657362	Fonctionnement - Enquête budget des familles 2015	400 000 000	100%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 286 020 240 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments :

- Montant total des charges sociales : 87 700 712 FCP

- Montant des dépenses de formation : 316 960 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		12	7			1			20	35,71%
B/CC2 ou assimilés		2		11					13	23,21%
C/CC3 ou assimilés		2	4	10					16	28,57%
D/CC4 et CC5 ou assimilés								7	7	12,50%
Total		16	11	21		1		7	56	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	
60 à 65 ans		1
55 à 59 ans	4	6
50 à 54 ans	3	3
45 à 49 ans	3	3
40 à 44 ans	5	7
35 à 39 ans	3	2
30 à 34 ans	3	4
25 à 29 ans	1	3
20 à 24 ans	1	3
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT/Recrutement CVD ou autres	11	6	6	11	34
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			1		1
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					

Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	7	6	4	4	21
Fin de détachement FEDA	1				1
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	44	27	3	13	439
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	44	27	3	13	439

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
12 712	439	3.5%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congrés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congrés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congrés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congrés ≥ 30j	Nbre total de jours de congrés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congrés administratifs	533	50	9		1 460
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	7				19
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles		1			8
Disponibilité pour convenances personnelles				2	153
Grève					
Autres absences					

TOTAL	540	51	9	2	1 640
-------	-----	----	---	---	-------

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.18 Musée de Tahiti et des îles (MTI-EPA)

Adresse géographique du siège :	PK 15 côté mer Pointe des pêcheurs, Nu'uroa Punaauia
Adresse postale :	BP 380354 Tamanu – 98718 Punaauia
Téléphone :	(689) 40 54 84 35
Télécopie :	(689) 40 58 43 00
Courriel :	secretdirect@museetahiti.pf ; info@museetahiti.pf
Site internet :	www.museetahiti.pf
Page Facebook :	Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Manaha

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 modifiée, portant création d'un établissement public dénommé « Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Manaha »

Texte d'organisation : Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 modifié, portant organisation et fonctionnement de l'établissement public dénommé « Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Manaha »

Modifications intervenues en 2016 :

Attributions : L'établissement a pour mission le recueil, la conservation, la restauration, la reproduction et la présentation au public des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine culturel de l'Océanie et, plus particulièrement, au patrimoine polynésien.

À ce titre, il participe à la valorisation, à l'étude et à la diffusion de ce patrimoine.

L'établissement peut organiser des manifestations à caractère culturel ou participer à l'organisation de celles-ci.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	162 195 213	22 660 320	184 855 533
Dépenses (F CFP)	154 829 485	27 914 448	181 901 193
Résultats (F CFP)	8 208 468	-5 254 128	2 954 340
Montant du fond de roulement	74 030 675		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
160101	6573	Fonctionnement - organisation de l'exposition Tiki et la publication de son catalogue	4 100 000	100 % - finalisation de la conception, de la scénographie et montage de l'exposition avec plus de 100 objets issus des collections du Musée et de collections privées - réalisation de socles et de vitrines pour présenter les objets - catalogue en cours d'impression (livraison prévue en avril 2017 au lieu de décembre 2016)
160101	6573	Fonctionnement – subvention complémentaire pour l'exposition Tiki	2 900 000	100 % - restauration d'œuvres pour l'exposition - impression des textes, cartels et de l'iconographie - gardiennage de l'exposition

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 75 322 375 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments :
- Montant total des charges sociales : 22 267 459 F CFP
- Montant des dépenses de formation :

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		1	1 (EMF)	2			2		6	21,43%
B/CC2 ou assimilés		3	3						6	21,43%
C/CC3 ou assimilés										
D/CC4 et CC5 ou assimilés		8	1	3				4	16	57,14%
Total		12	5	5			2	4	28	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	1	4

50 à 54 ans		1
45 à 49 ans	3	
40 à 44 ans	2	3
35 à 39 ans	2	2
30 à 34 ans	2	2
25 à 29 ans	1	4
20 à 24 ans		1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1	1		1	3
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	2	3		4	9
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1		1	2
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	18	14			124
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	18	14			124

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés

6356	124	1.9%
------	-----	------

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	169	15	9	1	554
Congés de maternité	FIXE				112
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	1				3
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					0
Disponibilité pour convenances personnelles				1	31
Grève					
Autres absences					
TOTAL	170	15	9	2	700

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.19 Office Polynésien de l'habitat (OPH-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Rue AFARERII – PIRAE
--	----------------------

Adresse postale :	BP 1705 -98713 PAPEETE
Téléphone :	40 54 28 80
Télécopie :	40 41 25 05
Courriel :	dg@oph.pf
Site internet :	www.oph.pf
Page Facebook :	Office Polynésie de l'Habitat

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 79-22 du 1er février 1979 modifiée « relative à l'Office polynésien de l'habitat ».

Texte d'organisation : Arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé 'Office polynésien de l'habitat'

Modifications intervenues en 2016 : Arrêté n° 96 CM du 29 janvier 2016 portant modification de la délibération n° 79-22 AT du 1er février 1979 modifiée relative à l'Office polynésien de l'habitat; Arrêté n° 97 CM du 29 janvier 2016 portant modification de l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat"

Attributions : L'établissement a pour objet :

- de favoriser le développement de l'habitat, en tant que maître d'ouvrage ou en tant que maître d'oeuvre, par la construction, l'implantation, la réhabilitation, la réparation de tout immeuble individuel ou collectif ou de toute opération d'habitat comportant des logements collectifs ou individuels, par l'achat, la vente, la prise à bail, la location ou toute autre forme juridique. Dans ce cadre, procéder aux aménagements d'assises foncières et à des viabilisations de parcelles notamment pour les rendre constructibles pour l'habitat et réaliser des jardins privatifs ou collectifs, des espaces ou locaux à usage commun, des infrastructures ou bâtiments utiles ou nécessaires à la vie quotidienne, économique, sanitaire et sociale, culturelle ou associative de l'ensemble immobilier ou du quartier ;
- de prendre toute participation dans le capital de sociétés en vue de la réalisation de l'objet social ;
- de prendre et de consentir des garanties de toute nature en vue de la réalisation de l'objet social ;
- de contracter toute obligation, intégrant notamment des éléments de défiscalisation, permettant la réalisation de l'objet social ;
- de réaliser toutes opérations de maîtrise d'ouvrage, que ce soit en son nom propre, en qualité de conseil, d'assistant de maître de l'ouvrage ou de maître d'ouvrage délégué ;
- de gérer pour son compte ou celui de tiers, tout ou partie d'immeubles collectifs ou lotissements ;
- de réaliser toutes transactions immobilières ;
- d'apporter son aide à des opérations de construction, de réhabilitation ou de réparation d'habitations collectives et individuelles destinées aux personnes et aux familles de ressources modestes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite et, plus généralement, d'aider des personnes et familles de ressources modestes, ainsi que les personnes handicapées à mobilité réduite et les personnes âgées, à se loger décemment ;
- de procéder à l'achat, au transport, au stockage, à la transformation, au colisage et à la vente de matériaux et de kits de matériaux de construction ;
- de procéder à la location de tous engins de chantiers et véhicules, notamment de transport et de levage ;
- d'organiser ou de soutenir toutes actions, études ou initiatives en relation directe avec l'habitat et son développement susceptibles de contribuer à la compréhension de la problématique du logement et à la recherche de solutions la construction, la vente clés en mains ou hors d'eau et hors d'air, la location d'immeubles à ossature bois.
- de réaliser les opérations de construction, de réhabilitation ou de réparation d'habitations collectives et individuelles détruites ou détériorées à la suite de calamités naturelles déclarées ainsi que des opérations de viabilisation de parcelles destinées à recevoir des logements d'habitation pour reloger les familles sinistrées.
- dans le cadre de la réglementation sur l'habitat social, assurer le secrétariat de commissions administratives, instruire les dossiers de demande et d'attribution des aides financières accordées aux ménages bénéficiaires ; apporter des aides et secours aux personnes privées en réparation des dégâts causés à des biens immobiliers à usage d'habitation, dans le cadre de la réglementation sur les aides aux victimes des calamités. A ce titre, participer aux opérations de recensement en concertation avec les autorités de la Polynésie française, l'Etat et les communes, assurer le secrétariat de toute commission et mettre en œuvre ses décisions, instruire les dossiers de demande d'indemnisation et les dossiers d'attribution, fournir des matériaux de construction pour remettre en état les habitations endommagées qu'il peut également réhabiliter, reconstruire les habitations détruites des personnes privées sinistrées par l'implantation de nouvelles constructions, conduire les études et travaux d'aménagement et de sécurisation des terrains d'assiette préalables à l'implantation des nouvelles constructions mais aussi de prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité, et généralement apporter directement ou indirectement tout type d'aide à la reconstruction ou au relogement provisoire ou définitif des personnes privées sinistrées.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	9 988 993 053	71 958 573 097	81 947 566 150
Dépenses (F CFP)	9 836 033 118	69 894 702 023	79 730 735 141
Résultats (F CFP)	152 959 935	2 063 871 074	2 216 831 009
Montant du fond de roulement			

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
Subventions d'investissement (habitat groupé, sécurisation, grosses réparations)				
	91604	Acquisition d'un hangar sis à Fare Ute	130 000 000	99%
	91604	Amoe 1 - Etudes - Programmation 2016	55 930 000	30%
	91604	Viabilisation de parcelles domaniales - 2016	80 500 000	30%
	91604	Construction de 4 maisons de quartier dans les lotissements OPH - 2016	3 360 002	0%
	91604	Aménagement d'aires de jeu pour lotissements OPH	30 637 145	0%
	91604	Réaménagement de l'immeuble de Transit Teroma	50 000 000	0%
	91604	Acquisition Immeuble de Transit Teroma	380 000 000	97%
	91604	Terre Eugénie (Etudes et Travaux)	18 587 800	30%
	91604	Tutuapare (études)	17 671 500	50%
	91604	Etude du plan stratégique du patrimoine	17 252 840	50%
	91604	Rénovation Cité Grand - Etudes (CdP 2)	16 646 201	30%
	91604	Rénovation Cité Mariani - Etudes (CdP 2)	16 646 201	0%
	91604	Réhabilitation des planchers Fare MTR	45 038 703	30%
	91604	Habitat dispersé hors Iles du vent - Programme 2016	728 513 791	37%
	91604	Habitat dispersé Iles du vent - Programme 2016	1 459 302 292	52%
	91604	Sécurisation des lotissements programme 2016	14 399 000	50%
	91604	Grosses réparations programme 2016	149 875 000	5%

	91604	Habitat dispersé - Tranche 1 - programmation 2015 (CdP 2)	3 679 443	50%
	91604	Travaux de sécurisation des lotissements - Programmation 2015 (CdP 2)	199 663 866	30%
	91604	Etudes de sécurisation électrique - Programme 2015 (CdP 2)	22 184 874	30%
	91604	RHI Hotuarea - Te Ana Mao Nuutere - Etudes - Programmation 2016 (CdP 2)	22 184 874	30%
	91604	Aménagement du plateau Vaihiria (Etudes)	12 959 100	0%
Subventions d'investissement (AAHI et Habitat dispersé)				
	91604	Habitat dispersé IDV - Programme 2015	361 752 107	39%
	91604	Habitat dispersé dans les îles - Programme 2015	558 258 157	57%
	91604	Habitat dispersé IDV - Programme 2016	1 450 742 874	53%
	91604	Habitat dispersé dans les îles - Programme 2016	720 288 521	38%
	91604	Habitat dispersé - Tranche 1 - Programmation 2015 (CdP 2)	3 679 443	50%
	91604	AAHI Hors îles du vent - 2015		0%
	91604	AAHI Îles du vent - 2015	1 550 679	0%
	91604	AAHI Hors Îles du vent - 2016	218 610 821	11%
	91604	AAHI Îles du vent - 2016	266 803 396	18%
Subvention de fonctionnement (exploitation et MOUS)				
		Fonctionnement - MOUS 2016	13 927 566	100%
		Fonctionnement 2016	600 000 000	100 %
	91604		16 646 201	0%
Subventions engagées puis annulées				
	91604	Investissement - RHI Hotuarea - Te Roto Rautea - Etudes - Programmation 2016 (CdP 2)	755 000	0%
	91604	Investissement - Etudes de conception de logements de transit mobile - Programmation 2016 (CdP 2)	16 646 201	0%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 758 869 500 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : intégrés dans salaires bruts
- Montant total des charges sociales : 312 253 592 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 1 939 900 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés				15				6	21	13.38%
B/CC2 ou assimilés				54				1	55	35.03%
C/CC3 ou assimilés				46					46	29.30%
D/CC4 et CC5 ou assimilés				35					35	22.29%
Total				150				7	157	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans	1	
60 à 65 ans	6	
55 à 59 ans	15	5
50 à 54 ans	22	2
45 à 49 ans	5	13
40 à 44 ans	18	14
35 à 39 ans	11	15
30 à 34 ans	9	9
25 à 29 ans	3	7
20 à 24 ans	1	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	8				8
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres		6	5		11
Affectation/renouvellement FEDA	1				1
II - SORTIES					

Départ à la retraite			2	3	5
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		2	1		3
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres		2	1		3
Fin de détachement FEDA	1				1
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude	4				4
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	91	86	28	23	2547
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	91	86	28	23	2547

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
35639	2547	7.2%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs					4357
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					366
Congés de formation professionnelle					59
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					5

Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	ND	ND	ND	ND	4787

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)	1	1	
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation	1	1	
AUTRES				

2.5.20 Office des postes et télécommunications (OPT-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Rond point de la Base Marine – Fare Ute – 98714 PAPEETE
Adresse postale :	B.P. 605 – 98713 PAPEETE
Téléphone :	40 41 75 00
Télocopie :	40 41 75 75
Courriel :	tehina_davron@opt.pf / julie_peni@opt.pf / ivanui_pomare@opt.pf
Site internet :	www.opt.pf
Page Facebook :	OPT.PF

PRESENTATION

Texte de création : délibération n°85-1023 AT du 8 mars 1985, modifiée, portant création de l'établissement public territorial dénommé "Office des postes et télécommunications".

Texte d'organisation : ses missions et son fonctionnement sont régis par le code des postes et télécommunications de la Polynésie française.

Modifications intervenues en 2016 : délibération n° 2006-39 APF du 7 juillet 2006 portant modification d'une disposition du code des postes et télécommunications en Polynésie française ;

Attributions : Ses missions, sont fixées, comme suit, par l'article D.311-1 du code des postes et télécommunications : « L'Office des postes et télécommunications, pour mission d'assurer l'exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. En outre, il peut offrir et il développe des activités complémentaires ou connexes à la mission définie à l'alinéa précédent ».

L'article D.311-2 du code des postes et télécommunications précise que : « Cet office est la personne chargée d'exécuter le service public du courrier et celui des télécommunications ».

Les missions de service public sont encadrées par le code des postes et télécommunications en Polynésie française au terme des délibérations :

- n° 99-90 APF du 27 mai 1999 portant dispositions relatives au code des postes et télécommunications en Polynésie française - Livre 1er « De la poste » ;

- n° 2003-85 APF du 12 juin 2003, modifiée, portant dispositions relatives aux livres II et III du code des postes et télécommunications en Polynésie française, étant précisé que le livre II est intitulé « Des télécommunications »

Enfin, les activités de ses services financiers, et les produits et services commercialisés par l'OPT dans ce domaine, relèvent du code monétaire et financier modifié, et complété notamment par les ordonnances :

- n° 2004-729 du 22 juillet 2004 fixant le régime applicable aux services financiers des offices des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ;

- n° 2009-799 du 24 juin 2009 portant actualisation et adaptation de la législation financière et de la législation douanière applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles de Wallis et Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	19 629 199 000	5 014 989 000	NA
Dépenses (F CFP)	16 562 666 000	7 656 315 000	NA
Résultats (F CFP)	3 066 533 000	-2 641 326 000	NA
Montant du fond de roulement		-425 207 000	

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
	914-339.2016 AE : 238.2016 204	FEI - Etudes pour le 2nd câble sous-marin domestique Natitua	125 000 000	20%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 4 500 000 000 F CFP

- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 1 100 000 000 F CFP

- Montant total des charges sociales : 1 000 000 000 F CFP (charges salariales) – 2 000 000 000 F CFP (charges patronales)

- Montant des dépenses de formation : 56 000 000 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés					16			156	172	16,51%
B/CC2 ou assimilés					38			246	284	27,26%
C/CC3 ou assimilés					17			463	480	46,07%
D/CC4 et CC5 ou assimilés					0			106	106	10,17%
Total					71			971	1 042	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	22	1
55 à 59 ans	58	20
50 à 54 ans	100	59
45 à 49 ans	105	75
40 à 44 ans	83	62
35 à 39 ans	79	63
30 à 34 ans	81	72
25 à 29 ans	71	55
20 à 24 ans	24	11
< 20 ans	1	

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude	21	13	14		48
Mobilité (mutation)	9	8	9		26
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	3	2	13		18
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	11	22	265		298
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite	2	6	4		12
Départ volontaire	3		1		4
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	7	5	18		30
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	13	23	269		305
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude				6	6
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	1 119	989	149	44	14352
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération	3	19	13	4	536

Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération	0	0	0	1	226
	16	50	8	6	873
Total	1 138	1 058	170	55	15987

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
236 534	15987	6.8%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	9 572	797	162	55	29 943
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	815	5	1	0	384
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles	4	12	0	0	130
Disponibilité pour convenances personnelles	1	1	1	0	35
Grève					
Autres absences	50	19	3	3	1669
TOTAL	10 442	834	167	58	32161

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)	6	6	

	Déplacement d'office	1	1	
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)	1	1	
4 ^{ème} groupe	Révocation	6	6	
AUTRES				

2.5.21 Port autonome de Papeete (PAP-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Motu Uta dans la commune de Papeete
Adresse postale :	B.P. 9164 – 98715 PAPEETE
Téléphone :	40 47 48 00
Télécopie :	40 42 19 50
Courriel :	direction@portppt.pf
Site internet :	www.portdepapeete.pf
Page Facebook :	Port de Papeete

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 62-2 du 5 janvier 1962 modifiée portant création et organisation d'un établissement public territorial dénommé Port Autonome de Papeete.

Texte d'organisation : arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Port Autonome de Papeete » ; délibération n° 2001-5/APF du 11 janvier 2001 modifiée portant dispositions relatives au Code des ports maritimes de la Polynésie française

Modifications intervenues en 2016 : Néant

Attributions : Les articles D.121-1 à D.122-4 du Code des ports maritimes de la Polynésie française, adopté par délibération n° 2001-5/APF du 11 janvier 2001, disposent que l'établissement est chargé, à l'intérieur des limites de sa circonscription géographique dite « circonscription portuaire » :

- de réaliser, d'entretenir et de gérer tous ouvrages publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ;
- de créer et de gérer tous services publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire, directement ou par l'octroi de délégations de service publics autres que le pilotage maritime à l'approche et à la sortie des eaux intérieures de la Polynésie française ;
- de gérer le domaine public dont la Polynésie française le rend affectataire ; dans ce cadre, d'accorder les concessions et autorisations d'occupation ainsi que les autorisations d'outillage privé avec obligation de service public dans les conditions fixées aux articles D.112-1 à D.112-5-4 du présent code ;
- d'assurer la police du port dans les conditions définies au Livre II du présent code ;
- de percevoir pour le compte de la Polynésie française tout droit, taxe ou redevance dont elle lui confie l'exécution dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation de cette dernière ;
- « D'entreprendre toutes actions de promotion de ses trafics dans le secteur de la croisière, de la plaisance et du yachting de luxe. »

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	3 691 703 375	1 052 064 174	4 751 654 806
Dépenses (F CFP)	3 079 937 680	1 276 323 209	4 356 260 889
Résultats (F CFP)	611 765 715	-224 259 035	394 393 917
Montant du fond de roulement	2 699 118 693		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article	Objet de la subvention	Montant	Niveau de réalisation de
-----------	---------	------------------------	---------	--------------------------

	(détaillé au sous-article)		alloué/opération	l'opération et actions menées

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 873 065 150 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 224 209 179 F CFP
- Montant total des charges sociales : 281 996 927 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 3 957 363 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés							1	18	19	14,62%
B/CC2 ou assimilés								38	38	29,23%
C/CC3 ou assimilés								41	41	31,54%
D/CC4 et CC5 ou assimilés								33	33	25,38%
Total							1	130	131	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	3	
55 à 59 ans	17	
50 à 54 ans	18	7
45 à 49 ans	16	3
40 à 44 ans	23	2
35 à 39 ans	14	2
30 à 34 ans	12	5
25 à 29 ans	5	1
20 à 24 ans	1	
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude		1			1
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de					

congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	1		1		2
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite			7	1	8
Départ volontaire	1				1
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental		1	1		2
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres			1		1
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	65	119	14	4	1307
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération				5	336
Total	65	119	14	9	1307

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
29510	1307	4.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥5.5j et <15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	811	158	39	33	5785
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux	12				12
Congés de formation professionnelle					

Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	25				70
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences	2	30	2	2	372
TOTAL	850	188	41	35	6239

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement	1	1	
	Blâme	1	1	
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15 jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES				

2.5.22 Maison de la culture « Te Fare Tauhiti Nui » (TFTN-EPA)

Adresse géographique du siège :	646 Bd POMARE
Adresse postale :	BP 1709 – 98713 PAPEETE
Téléphone :	40 544 544
Télécopie :	40 42 85 69
Courriel :	Secretariat@maisondelaculture.pf / tauhiti@mail.pf
Site internet :	www.maisondelaculture.pf
Page Facebook :	La maison de la culture de Tahiti

PRESENTATION

Texte de création : délibération n° 80-126 AT du 23 septembre 1980 modifiée portant création d'un établissement public territorial dénommé « Te fare Tauhiti Nui – Maison de la culture »

Texte d'organisation : arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 modifié portant organisation et fonctionnement de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture

Modifications intervenues en 2016 :

Attributions : La maison de la Culture a pour missions :

- de concourir à l'animation et à la diffusion de la culture en Polynésie française ;

- d'encourager et de valoriser la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes ses formes ;
- d'assurer l'organisation et la promotion de manifestations populaires ;
- de promouvoir la culture maohi, y compris sur le plan national et international.

Il peut notamment :

- d'organiser toute manifestation à caractère culturel ou artistique, toute fête populaire, spectacle, rencontre, colloque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Polynésie française ou y participer ;
- de susciter les initiatives privées ou publiques, individuelles ou collectives, les soutenir par des moyens appropriés et faciliter, le cas échéant, la mise en place de structures adaptées ;
- d'assurer toute activité concourant au développement des connaissances culturelles.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)

A. Compte financier provisoire

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	682 364 474	125 233 975	807 598 449
Dépenses (F CFP)	699 356 812	88 166 621	787 523 433
Résultats (F CFP)	-16 992 338	37 067 354	20 075 016
Montant du fond de roulement	156 856 563		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
20160201	131	Investissement - Construction des loges de To'ata	44 567 586	0,01 %
20160101	748	Fonctionnement - Organisation de 4 événements culturels Heiva I Tahiti 2016	54 442 000	100 %
20160102	748	Fonctionnement - Organisation de l'évènement Hura Tapairu 2016	4 000 000	100 %
20160103	748	Fonctionnement - Organisation du Festival Polynesia	10 000 000	100 %
20160104	748	Fonctionnement - Organisation du Heiva Tarava 2016	2 000 000	100 %

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 239 597 605 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 14 536 361 F CFP
- Montant total des charges sociales : 75 846 879 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 4 542 076 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés		3	3	1				2	9	10.71%
B/CC2 ou assimilés		4	7	1					12	14.29%

C/CC3 ou assimilés		5	4	1					10	11.90%
D/CC4 et CC5 ou assimilés		45	7	1					53	63.10%
Total		57	21	4				2	84	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans		
55 à 59 ans	4	4
50 à 54 ans	6	4
45 à 49 ans	3	4
40 à 44 ans	10	8
35 à 39 ans	9	6
30 à 34 ans	7	5
25 à 29 ans	7	2
20 à 24 ans	4	1
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)	2	2			4
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental	1				1
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres	2	6	2	6	16
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite	1	1			2
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental	1			3	4
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres	1	2		4	7
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)	1			1	2
Révocation – licenciement -inaptitude					
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	47	42	5	7	1023

Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	95	279	112	533	1023

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé		
Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
19068	1023	5.4%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	407	56	18	4	1749
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					336
Congés de formation professionnelle					
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	3				13
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					1711
TOTAL	410	56	18	4	3809

Sanctions disciplinaires

	Type de sanctions	Nbre de sanctions prononcées	Nbre d'agents concernés	Observations
1 ^{er} groupe	Avertissement			
	Blâme			
2 ^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement			
	Abaissement d'échelon			
	Exclusion temporaire de fonctions (durée max. 15			

	jours)			
	Déplacement d'office			
3 ^{ème} groupe	Rétrogradation			
	Exclusion temporaire de fonctions (de 6 mois à 1 an)			
4 ^{ème} groupe	Révocation			
AUTRES	Suspension de fonction à titre conservatoire	1	1	

2.5.23 Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD-EPIC)

Adresse géographique du siège :	Rue du commandant Destremeau
Adresse postale :	BP 9030 – 98715 Motu Uta
Téléphone :	40 50 81 00
Télécopie :	40 50 81 02
Courriel :	contact@tnad.pf
Site internet :	www.tnad.pf
Page Facebook :	

PRESENTATION

Texte de création : Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée, relative à l'Etablissement public « Tahiti Nui Aménagement et Développement »

Texte d'organisation : Arrêté n° 1913/CM du 23 décembre 2013 modifié, portant modification des statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial « Tahiti Nui Aménagement et Développement »

Modification intervenues en 2016 : arrêté n° 1665 CM du 27 octobre 2016 portant modification de l'arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 modifié portant modification des statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement

Attributions : L'établissement public est chargé de réaliser ou de contribuer à la réalisation des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française, de concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française, et notamment :

- la réalisation des ouvrages, bâtiments, aménagements et équipements de toute nature sur des terrains bâtis ou non bâtis situés en zones d'aménagement concerté au sens des articles D. 114-15 et D. 114-16 du code de l'aménagement de la Polynésie française ;
- les acquisitions des biens immeubles directement nécessaires à la réalisation des opérations entrant dans ses missions ;
- l'acquisition, la mise en état, la valorisation et la promotion de toutes assises foncières, acquises ou affectées, destinées à des aménagements de toutes natures ;
- l'exploitation et la gestion d'ouvrages, bâtiments, aménagements et équipements réalisés par l'établissement ;
- de contracter toute obligation, intégrant notamment des éléments de défiscalisation, permettant la réalisation de son objet social ;
- de prendre toute participation dans le capital de sociétés en vue de la réalisation de son objet social.

Dans le cadre de son activité l'établissement public aura notamment pour mission d'assurer :

- l'expression des besoins du maître d'ouvrage ;
- la réalisation d'études de faisabilité économique, organisationnelle et technique de l'opération ;
- la formalisation des besoins (programmes et cahier des charges pour les maîtres d'œuvre) et donc des objectifs en orientations d'aménagement, ou de travaux ;
- la définition des processus de réalisation et de programmes ;
- la recherche de financements auprès des divers bailleurs de fonds locaux, métropolitains, européens et internationaux, tant auprès des institutionnels que des privés ;
- le pilotage de la réalisation des ouvrages auprès des divers intervenants sur une opération (architecte, bureaux d'études, bureaux de contrôles, entreprises de travaux,...).

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE (au 31 décembre)**A. Compte financier provisoire**

Intitulé	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes (F CFP)	1 078 616 674	2 326 094 505	3 404 711 179
Dépenses (F CFP)	551 144 638	2 140 685 471	2 691 830 109
Résultats (F CFP)	527 472 036	185 409 034	712 881 070
Montant du fond de roulement	1 905 137 329		

B. Subventions allouées par la Polynésie française en 2016

Programme	Article (détaillé au sous-article)	Objet de la subvention	Montant alloué/opération	Niveau de réalisation de l'opération et actions menées
903	204	Investissement - Poursuite du dialogue compétitif avec les investisseurs avec l'assistance des experts juridiques et économiques, libération des emprises encore occupées dans le cadre du projet Tahiti Mahana Beach, tranche 4	192 000 000	50%

MASSE SALARIALE

- Montant total des traitements de base : 134 155 283 F CFP
- Montant total des indemnités ou autres émoluments : 3 716 510 F CFP
- Montant total des charges sociales : 35 368 324 F CFP
- Montant des dépenses de formation : 1 706 350 F CFP

BILAN SOCIAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE**Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)**

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANT FPT	ANFA	CEAPF	FEDA	CVD	AUTRES	Total	%
A/CC1 ou assimilés								8	8	42.11%
B/CC2 ou assimilés								6	6	32.58%
C/CC3 ou assimilés								4	4	21.05%
D/CC4 et CC5 ou assimilés								1	1	5.26%
Total								19	19	100%

Pyramide des âges au 31 décembre

	homme	femme
>65 ans		
60 à 65 ans	1	
55 à 59 ans	1	
50 à 54 ans	1	
45 à 49 ans	3	2

40 à 44 ans	2	2
35 à 39 ans	2	3
30 à 34 ans		
25 à 29 ans	2	
20 à 24 ans		
< 20 ans		

Toutes catégories statutaires confondues

Les tranches d'âge correspondent à celles utilisées par l'ISPF pour les recensements

Mouvements en 2016

	A	B	C	D	Total
I - ENTREES					
Recrutement suite à la réussite à un concours (interne, externe, intégration) + Nomination sur liste d'aptitude					
Mobilité (mutation)					
Fin de disponibilité / fin de détachement / fin de suspension de contrat / fin de mise à disposition / fin de congé maternité / fin de congé parental					
Recrutement/renouvellement CDD ANT /Recrutement CVD ou autres					
Affectation/renouvellement FEDA					
II - SORTIES					
Départ à la retraite					
Départ volontaire					
Disponibilité / détachement / suspension de contrat / Mise à disposition / congé maternité / congé parental					
Fin de CDD ANT/Fin de CVD ou autres					
Fin de détachement FEDA					
Mobilité (mutation)					
Révocation – licenciement -inaptitude	1				1
Décès					

Absences pour raisons de santé

	Nbre arrêts* ≤ 3 j	Nbre arrêts* ≥4j et <15 j	Nbre arrêts* ≥ 15j et < 30j	Nbre arrêts* ≥ 30j	Nbre total de jours d'arrêts de travail**
Congés de maladies	8	10	3	1	160
Congés de longue maladie article 34 et suivants de la délibération					
Congés de longue durée article 36 et suivants de la délibération					
Total	8	10	3	1	160

* arrêts ou prolongations

** nombre y compris samedi, dimanche, jours fériés

Taux d'absentéisme pour raison de santé

Nbre de jours travaillés (effectif total x 227 j pour l'année 2016)	Nbre total de jours d'arrêts de travail	Nbre jours arrêts / Nbre jours travaillés
4313	160	3.7%

Congés et autres absences

	Nbre de demandes de congés ≤ 5 j	Nbre de demandes de congés ≥ 5.5j et < 15 j	Nbre de demandes de congés ≥ 15j et < 30j	Nbre de demandes de congés ≥ 30j	Nbre total de jours de congés
Congés annuels (avec majoration pour ancienneté et enfants à charge), congés administratifs	168	19	4	0	594
Congés de maternité	FIXE				
Congés parentaux					
Congés de formation professionnelle				1	158
Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux					
Autorisations exceptionnelles d'absence pour participer aux activités de jeunesse, d'éducation, sportives et culturelles					
Disponibilité pour convenances personnelles					
Grève					
Autres absences					
TOTAL	165	19	4	2	752

Sanctions disciplinaires : NEANT

2.6 LES ACTIONS DE MODERNISATION

Lancée en 2015, la modernisation de l'administration au travers de la mise en place des projets de service et d'établissement, a porté ses fruits en 2016.

La construction de ces documents de référence aura en effet permis :

- à l'échelon individuel, de structurer et de planifier l'activité de chaque unité administrative ;
- à l'échelon central, d'obtenir un diagnostic de l'existant sur lequel se reposeront les prochaines orientations relatives à l'amélioration de l'organisation administrative et à la pertinence des moyens de l'action publique.

Pour rappel, la méthodologie retenue a été de solliciter d'avril à décembre 2015 tous les chefs de services et d'établissements publics administratifs pour élaborer au même moment, leurs projets de service ou d'établissement sur un plan triennal 2016-2018.

Cette déclinaison opérationnelle s'est faite à la lumière des axes stratégiques généraux fixés en matière de modernisation de l'administration par le Président de la Polynésie française :

- axe I : « faire évoluer l'organisation des services notamment par la simplification et l'allègement des procédures et par une réflexion sur le périmètre de missions des services » ;
- axe II : « manager les ressources humaines et les compétences, de façon rationnelle, prévisionnelle et transparente » ;
- axe III : « s'orienter vers une maîtrise de la gestion budgétaire et des dépenses » ;
- axe VI : « améliorer la qualité du service public et la relation à l'usager ».

Ils devaient être complétés par des axes sectoriels issus soit d'une lettre de mission ou d'un contrat d'objectifs de leur ministère de tutelle, soit de leur propre connaissance des enjeux de leur secteur.

Cette marge d'appréciation offerte aux services et établissements a en majorité et à quelques exceptions près, été très peu utilisée si bien que les projets de service et d'établissement sont profilés sur des plans d'action purement administratifs.

La conséquente liberté qui leur a également été accordée pour pouvoir être force de proposition sur les axes de modernisation de l'administration a pu conduire certains, à établir une feuille de route irréaliste ou fictive.

Ces premiers constats ont finalement mené à réorienter la démarche de manière à mieux imbriquer les orientations entre elles : il s'agit dorénavant, au sein d'un axe stratégique sectoriel, de le décortiquer à la lumière des quatre axes stratégiques généraux imposés.

Sur la base de l'ensemble de ces projets, la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) a été chargée de les consolider, de les analyser sur l'année 2016 mais également de réaliser une évaluation intermédiaire en début d'année 2017 afin de suivre leur première année de mise en œuvre.

Etapas	Services (44 au total sélectionnés)					
	Etablissements (14 au total sélectionnés)					
<i>Transmission des projets de service ou d'établissement à la DMRA</i>	2 au 30/12/15	31 au 31/04/16 (*1 non-conforme)	3 au 31/08/16	4 en attente de validation	2 en cours	2 sans réponse
<i>Taux de participation</i>	89.6%					
<i>Taux des effectifs concernés</i>	53%					
Consolidation et analyse de la DMRA	38 projets de service			12 projets d'établissement		
<i>Transmission des fiches de suivi à la DMRA</i>	35 conforme	3 non-conforme	3 sans réponse	10 conforme	2 non-conforme	-
Suivi de la DMRA	32 fiches contributives			12 fiches contributives		

Les services et établissements publics administratifs devaient transmettre à la DMRA :

- au 31 décembre 2015, leur projet de service ou d'établissement validé par leur tutelle,
- au 31 mars 2017, une fiche de suivi de la mise en œuvre des actions issues de leur projet de service ou d'établissement, et planifiées sur l'exercice 2016.

Certaines des productions ont dû être écartées de l'analyse ou du suivi, soit parce qu'ils étaient non-conformes à la méthodologie imposée, soit parce qu'aucune donnée n'a été communiquée.

2.6.1 **Consolidation et analyse des projets d'établissement**

Les projets de service et d'établissement ont été élaborés sur la base d'un état des lieux des missions, du cadre institutionnel, juridique et réglementaire, de l'organisation interne, des pratiques managériales, des atouts et contraintes liés aux ressources humaines et aux moyens financiers, et enfin des attentes et besoins identifiés des partenaires.

Une fois ces retours de diagnostic établis, les structures ont posé leurs ambitions en matière d'actions sur la gestion financière, le management des ressources humaines, l'organisation publique et le service public.

Sur l'étendue des propositions d'actions par axe

Les intentions des structures administratives interrogées se sont, en volumétrie d'actions, davantage portées sur l'axe d'amélioration du service public et de la relation à l'utilisateur ; ce dernier reste donc de façon rassurante, au cœur des priorités de notre administration.

La simplification, l'allègement des procédures est ensuite, le second volet sur lequel un nombre important de propositions ont émanées d'eux, sans doute car plus aisées à envisager.

Les périmètres des finances et des ressources humaines ont été des matières qui ont suscité au final moins de possibilités, leur emprise y étant nettement moindre.

Sur les matières financières et des ressources humaines

L'état des lieux qu'ils ont dressé dans les matières financières et des ressources humaines fait effectivement état de leur dépendance vis-à-vis des services supports concernés.

Leurs propositions concluent donc à des actions modestes privilégiant la mise en place en interne, d'outils de planification et de suivi budgétaire, l'établissement d'un diagnostic de leur personnel actuel et des besoins en compétence du service ou encore l'optimisation des moyens humains existants par des techniques de gestion interne.

Les établissements publics administratifs se sont essentiellement distingués en ce qu'ils aspirent eux, à augmenter leurs recettes.

Sur l'organisation publique et le périmètre du service public

Les grandes lignes de l'organisation publique ont ensuite, dû être posées en termes de diagnostic pour démontrer que :

- la répartition des missions d'encadrement et de mise en œuvre des politiques publiques dans les services est encore aujourd'hui déséquilibrée ;
- la déconcentration administrative prévue par circonscriptions n'est toujours pas considérée comme un pilier de notre administration ;
- la distinction des services fonctionnels et des services opérationnels n'est pas encore nettement tranchée.

Conscients du premier constat, ils ont projeté en réponse, d'optimiser le temps passé sur les missions d'exécution en les facilitant grâce à l'édification de référentiels ou bien l'automatisation de certains traitements.

Eludant complètement la dimension géographique de notre territoire, ils n'ont pas abordé la thématique de la déconcentration par circonscriptions et n'ont donc rien proposé sur l'amélioration de la relation avec les usagers des îles.

Sur le dernier constat, la difficulté provient de l'identification des usagers de leurs services nécessaire à la connaissance et à la compréhension de leurs attentes. Ils ont tout de même suggéré en grande majorité, d'améliorer les interfaces physique et numérique avec l'utilisateur. A ce titre, les services fonctionnels mériteraient particulièrement de se focaliser davantage sur les besoins des autres services.

Les établissements publics administratifs sont quant à eux, quasiment calés sur les mêmes objectifs, à savoir la remise à plat de leurs procédures et le perfectionnement de leur dispositif informatique.

Enfin, la révision du périmètre du service public n'a pas été un sujet de réflexion sur lequel les services administratifs, principaux concernés, ont voulu s'appesantir. Un nouveau chantier sera donc ouvert cette année, de façon à recueillir d'une autre manière, leurs réflexions sur ce sujet.

Sur la portée de l'outil

La conception de départ des structures administratives sur l'utilité de ce dispositif dans leur réalité quotidienne a été déterminante dans le succès de la réalisation des objectifs fixés.

L'ampleur du champ d'application du projet de service et d'établissement à l'activité des structures administratives doit être pour l'avenir, la finalité poursuivie.

2.6.2 Le suivi des actions de modernisation des établissements publics administratifs

Les projets d'établissement ont été structurés par l'insertion de données clés pour permettre, à la fois :

- un suivi interne des plans d'action opérée par chaque établissement concerné : leur réalisation en fonction d'indicateurs de résultats préalablement fixés, le ratio d'avec leurs effectifs mobilisés, ou encore plus particulièrement le rythme imposé par les pilotes désignés ;
- un suivi externe pris en main par la DMRA pour s'assurer au niveau global, de la bonne exécution des actions selon la planification fixée par établissement et dégager des grandes tendances dans la mise en œuvre de ces outils de pilotage pour l'exercice 2016.

Objectifs du suivi

Sur la base des données communiquées par les établissements sur les taux estimés de réalisation adossés à chacune des actions de leur projet d'établissement, le suivi externe répond à trois grands objectifs :

⇒ Objectif 1 : dresser un état d'avancement global des projets d'établissement selon trois paliers de valeurs

*0% à 50% : actions dont le niveau de maturation n'est pas avéré

*51% à 75% : actions en cours

*76% à 100% : actions en bonne voie de se concrétiser

Ces grandes masses sont pondérées par deux valeurs de référence :

*0% : actions non-démarrées

*100% : actions terminées

⇒ Objectif 2 : comparer les états d'avancement de chacun des établissements selon les mêmes paliers de valeurs

⇒ Objectif 3 : confronter les états d'avancement par axe de modernisation selon les mêmes paliers de valeurs

Méthode de suivi

⇒ La comptabilisation des actions s'est faite à deux niveaux :

*actions dites « *réelles* » = action ayant un seul objet, une seule finalité

*actions dites « *dirigées* » = action répondant à plusieurs types d'axe et donc répétée autant de fois que nécessaire

⇒ Le taux d'avancement des actions est calculé :

*globalement à partir des actions réelles

*par service à partir des actions réelles

*par axe à partir des actions dirigées

⇒ Le facteur du temps complète l'analyse. Font l'objet d'un suivi :

*les actions ayant un début et une fin d'exécution prévues sur l'exercice 2016

*les actions ayant un début d'exécution sur l'exercice 2016 mais une fin d'exécution prévues sur les années suivantes ; une valeur théorique a ainsi été fixée pour déterminer le taux de réalisation à atteindre sur l'exercice 2016

$$\frac{\text{temps écoulé}}{\text{total temps prévisionnel}} = \text{valeur théorique pour 2016}$$

⇒ Une valeur de 100% est directement affectée aux actions ayant un début d'exécution prévisionnel sur les années suivantes mais qui a connu un début d'exécution volontaire du service dès 2016

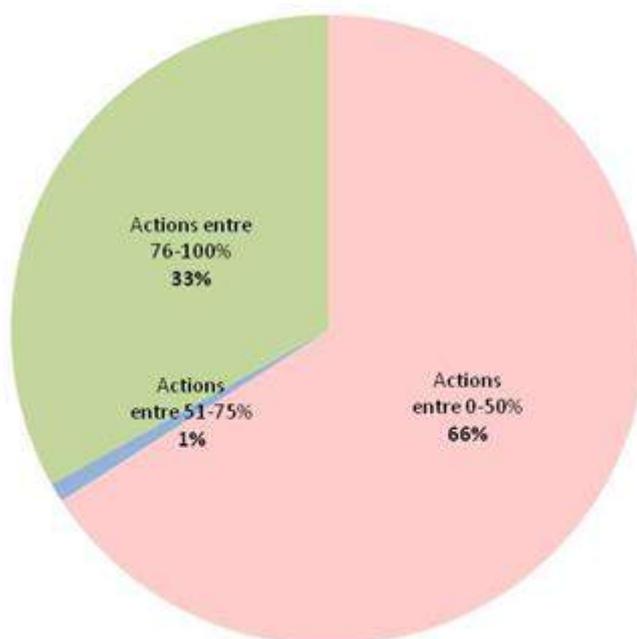
Sont écartés du suivi :

*les actions ayant un début d'exécution prévu sur les exercices suivants

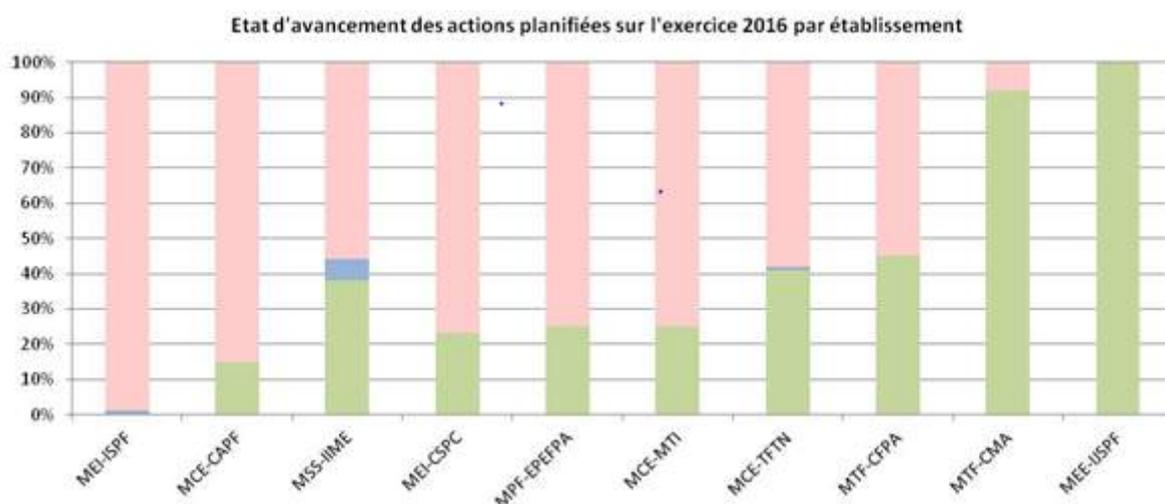
Résultats du suivi

Sur 600 actions dirigées concernant 12 projets d'établissement au départ, ont fait l'objet d'un suivi, 10 projets d'établissement pour un total d'actions dirigées de 577. 23 actions dirigées issues de 2 projets d'établissement n'ont ainsi pas pu être valorisées.

Etat d'avancement global des actions des projets d'établissement planifiées sur l'exercice 2016



Au 31 décembre 2016, un peu plus du tiers des actions réelles prévues sur l'exercice 2016 sont en voie de finalisation ou tout simplement terminées. Peu d'actions réelles sont en cours (de 51-75%). L'état d'avancement de la majeure partie des actions réelles restent faibles. Le même constat est fait que pour les services : les établissements ont été trop ambitieux en termes de programmation.



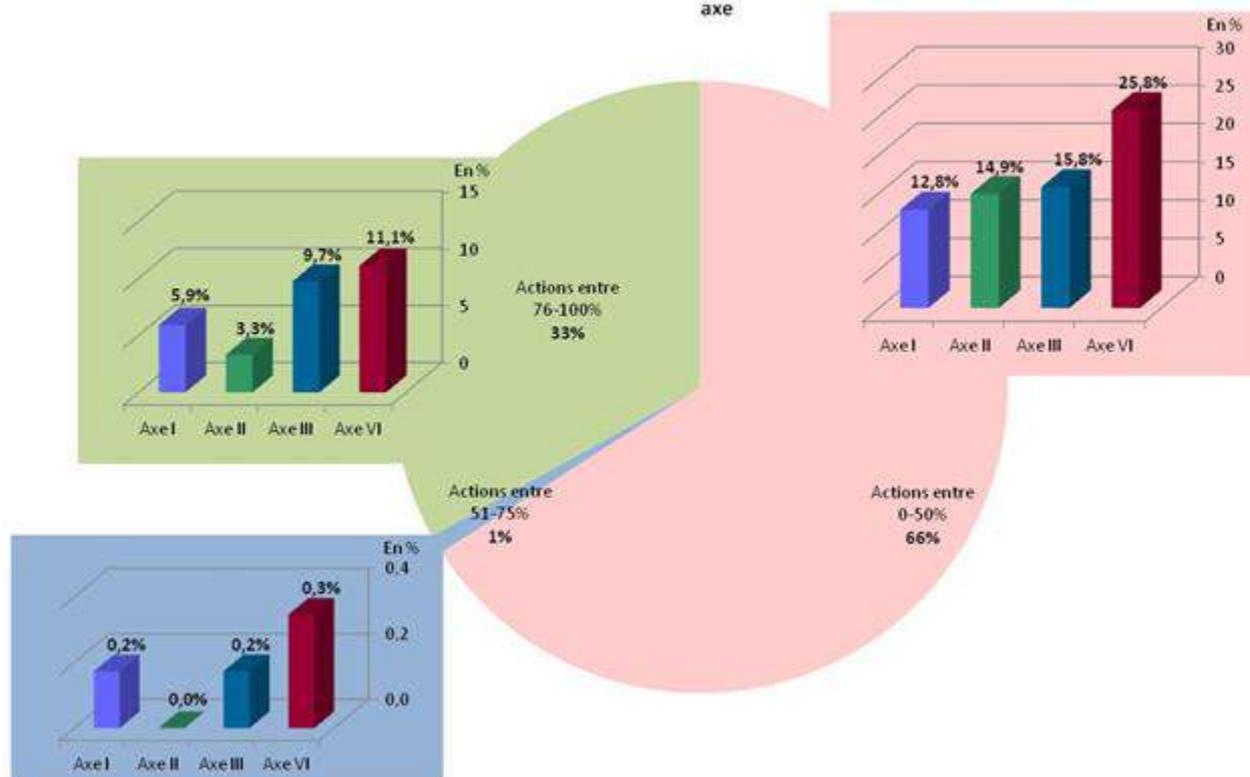
Le classement des établissements s'opère d'abord et avant tout par le taux de réalisation des actions réelles accomplies. Une majeure partie de ces actions se situe au 31 décembre 2016, dans les actions à faible exécution.



Au 31 décembre 2016, seuls deux établissements ont un taux de réalisation de leurs actions réelles supérieur à 50%. L'ensemble de ces actions était pourtant bien planifié avec une fin d'exécution au 31 décembre 2016.

Etat d'avancement des actions des projets d'établissement planifiées sur l'exercice 2016 par

axe



Au 31 décembre 2016, la répartition des actions accomplies par axe met en exergue un retard pris sur l'axe II relative à la rationalisation des ressources humaines. Les axes III (maîtrise de la gestion budgétaire et des dépenses) et VI (qualité du service public et relation à l'utilisateur) sont, au contraire, ceux qui ont un meilleur taux d'accomplissement, même si ce dernier reste pénalisé par son importance en volumétrie d'actions avec 25,8% d'actions entre 0-50%.

3 SOCIETES DANS LESQUELLES LA POLYNESIE DETIENT DES PARTICIPATIONS

3.1 Généralités

RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	CAPITAL SOCIAL	ACTION		PARTICIPATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE		
			Nombre	Valeur nominale	Nb d'actions	%	Montant
AEROPORT DE TAHITI	SAS	155 000 000	3 100	50 000	1 519	49,00	75 950 000
AIR TAHITI	SA	2 760 000 000	34 500	80 000	4 713	13,66	377 040 000
AIR TAHITI NUI	SAEM	1 622 956 875	12 983 655	125	11 012 587	84,82	1 376 573 375
ASSAINISSEMENT EAUX DE TAHITI	SAEM	178 070 000	35 614	5 000	25 420	71,38	127 100 000
CENTRE PAOFAI	SAEM	100 000 000	100 000	1 000	51 000	51,00	51 000 000
CODER MARAMA NUI	SA	4 560 720 000	1 140 180	4 000	403 361	35,38	1 613 444 000
ELECTRA	SA	65 400 000	6 540	10 000	1 200	18,35	12 000 000
ELECTRICITE DE TAHITI	SA	5 406 094 500	886 245	6 100	6	0,001	36 600
HUILERIE DE TAHITI	SA	77 041 000	77 041	1 000	77 000	99,95	77 000 000
KAI HOTU RAU (****)	SA	200 000 000	20 000	10 000	9 800	49,00	98 000 000
LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE	SAEM	120 000 000	12 000	10 000	6 100	50,83	61 000 000
MEHERIO (*)	SAEM	198 350 000	19 835	10 000	19 798	99,81	197 980 000
PORT DE PECHE DE PAPEETE	SAEM	12 720 000	1 272	10 000	300	23,58	3 000 000
SAGEP (***)	SAEM	155 992 000	9 176	17 000	5 580	60,81	94 860 000
SAS BORA BORA CRUISES (*)	SAS	377 325 000	139 750	2 700	10 750	7,69	29 025 000
SDAP (*)	SAEM	65 000 000	65 000	1 000	11 752	18,08	11 752 000
ABATTAGE DE TAHITI	SAEM	20 000 000	2 000	10 000	1 020	51,00	10 200 000
BANQUE SOCREDO	SAEM	22 000 000 000	440 000	50 000	220 000	50,00	11 000 000 000
SOFIDEP	SAEM	1 500 000 000	150 000	10 000	126 750	84,50	1 267 500 000
TAHITI NUI RAVA'AI (*)	SAEM	280 000 000	28 000	10 000	23 597	84,28	235 970 000
TAHITI NUI TELEVISION	SAEM	550 000 000	275 000	2 000	233 750	85,00	467 500 000
TEP	SA	1 800 000 000	180 000	10 000	91 800	51,00	918 000 000
SEM MAEVA NUI (**)	SAEM	53 600 000	26 800	2 000	20 800	77,61	41 600 000
SEM TE MAU ITO API (****)	SAEM	90 360 000	45 180	2 000	30 000	66,40	60 000 000
TOTAL		42 348 629 375					18 206 530 975

NB :

(*) = société en liquidation

(**) = société mise en sommeil

(***) = société en gestion extinctive et inscrite au Tribunal Mixte du Commerce (TMC) en ordonnance gracieuse

Le Pays a accordé à la SAGEP une avance en compte courant de 100 000 000 XPF en début d'année 2015 .

(Ate n° 4/CM du 05/01/2015 et CV n° 326 du 22/01/2015)

(****) société mise en sommeil le 31/07/2014 et remise en activité le 21 décembre 2015.

Le Pays lui a accordé une avance en compte courant de 70 000 000 XPF en début d'année 2016 .

(Ate n°2291/CM du 29/12/2015 et CV n° 395 du 22/01/2016)

(*****) = société qui a fait l'objet d'un plan de continuation décidé en 2014 par le Tribunal Mixte du Commerce (TMC) suite à la procédure d'alerte déclenchée par son commissaire aux comptes en 2013 .En 2016, le conseil des ministres décide d'engager une procédure de dissolution de la société. Le Tribunal Administratif de la PF a condamné la commune de Makemo à verser une indemnité à la société au titre du paiement de sa dette.

3.2 Etat synthétique par société

3.2.1 Abattage de Tahiti (SAEM)

Secteur d'activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie		
Code NAF : 1011Z	N° TAHITI : 188722	N° RCS : 3569B
Tel : 40 57 39 60	Email : abattoir@mail.pf – compta.abattoir@mail.pf	
Siège social : Papara pk 36.200 côté montagne		
Directeur général : Mme Teumere BENNETT		

Présentation :

La S.A.E.M. Abattage de Tahiti créée en 1988 assure l'exploitation par affermage de l'abattoir de la Polynésie française et de ses annexes.

Elle a pour activité principale :

- l'abattage de tous les animaux destinés à la consommation humaine ;
- l'achat en vif desdits animaux et leur transport ;
- le découpage, la préparation, le conditionnement, le stockage et la transformation ;
- la commercialisation des produits et sous-produits consommables ou non.

Conseil d'administration :

Président :	Mr YEOU MOI FAT Christian
Administrateurs publics :	<i>POLYNESIE FRANCAISE</i> <ul style="list-style-type: none">◦ Monsieur Frédéric RIVETA◦ Monsieur Puta'i TAAE◦ Madame Patricia AMARU◦ Monsieur Eric COPPENRATH◦ Monsieur Christian YEOU
	<i>Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire</i> <ul style="list-style-type: none">◦ Madame Yvette TEMAURI◦ Monsieur Eric COPPENRATH
Administrateurs privés :	Monsieur MOUREAU Victor
	Monsieur LAGARDE Felix
	<i>Syndicat des Eleveurs de Bovins de Polynésie française</i> <ul style="list-style-type: none">◦ Monsieur Georges MAU-RAOULX

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) : 10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	1 020	51,00%	10 200 000
CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE	780	39,00%	7 800 000
Total collectivités publiques	1 800	90,00%	18 000 000
BORDES Dominique	1	0,05%	10 000
BORDES Nicolas (décédé)	1	0,05%	10 000
CHIN -FOO Jean-Pierre	8	0,40%	80 000
CHIN -FOO Michel	4	0,20%	40 000
CHOUNE Paul	8	0,40%	80 000
COPPENRATH Brice	4	0,20%	40 000
HAERERAAROA Frédéric (décédé)	5	0,25%	50 000
JARDONNET François	8	0,40%	80 000
JARDONNET Jerry	1	0,05%	10 000
JOUSSIN Fernand	1	0,05%	10 000
JOUSSIN Louis	1	0,05%	10 000
LAGARDE Paul	8	0,40%	80 000
LAI AH CHEE Emile	1	0,05%	10 000
LAI AH CHEE Teking	4	0,20%	40 000
LICHON Claude	4	0,20%	40 000
SYNDICAT DES ELEVEURS DE BOVINS	8	0,40%	80 000
MAUCOTEL Patrick	1	0,05%	10 000
MILLAUD Jean- François	10	0,50%	100 000
MOUREU Albert dit Sany	40	2,00%	400 000
MOUREU Victor	4	0,20%	40 000
PORLIER Alfred	4	0,20%	40 000
SANFORD André	4	0,20%	40 000
STEIN Fernand (décédé)	7	0,35%	70 000
STEIN Heifara	5	0,25%	50 000
STEIN Vaea	5	0,25%	50 000
TAPU Metua	4	0,20%	40 000
TEARIKI John (décédé)	4	0,20%	40 000
TEROROTUA Benjamin (décédé)	4	0,20%	40 000
TEROROTUA Eric	8	0,40%	80 000
TETUANUI Albert	16	0,80%	160 000
TETUANUI Fabien	4	0,20%	40 000
TINORUA Bob	4	0,20%	40 000
TISSIOU Ayou	4	0,20%	40 000
TUIHO Georges	4	0,20%	40 000
YEOU MOI FAT Christian	1	0,05%	10 000
Total autres	200	10,00%	2 000 000
Total	2 000	100%	20 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	80 897 199		27	
2015	80 967 581	-0,08	21	-22,22
2016	83 125 141	2,66	22	4,76

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans	2	14			2
30-34 ans	3	21			3
35-39 ans	1	7			1
40-44 ans	3	21	3	38	6
45-49 ans	1	7	3	38	4
50-54 ans	2	14			2
55-59 ans	1	7			1
60-65 ans	1	7	2	25	3
> 65 ans					
Totaux	14	100%	8	100%	22

Activités de la société en 2016 :

- Validation d'une subvention d'équilibre de 30 Millions CFP en faveur de l'année 2015, 2016.
- Baisse de la production porcine qui représente 90 % du CA de l'abattoir.
- Premiers essais de viande de bovin sous vide pour le développement de la filière.
- Retour à 1 abattage de volaille par semaine pour l'éleveur Adrien CHIN (130 Volailles/abattage/semaine).
- -CA pour revalorisation des prestations d'abattage pour l'équilibre des comptes 2017.

Faits marquants en 2016 :

- Fin d'activité pour le plus gros éleveur de volailles de Tahiti
- Contentieux pour Elevage de Papara : 6 286 138 XPF
- Recours au tribunal du commerce de PPT pour la créance de Elevage de Papara.

Perspectives 2017 :

- Application des nouveaux tarifs pour l'équilibre des comptes
- Nouvelle demande de subvention d'exploitation en faveur de l'année 2017 si les nouveaux tarifs ne sont pas appliqués.
- Essais pour la viande bovine en cube (viande de ragout) pour commercialiser dans les cantines de Tahiti.(Développement de la filière).

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	365 447 967	360 701 301
Actif immobilisé brut incorporel	658 054	968 354
	658 054	968 354
Actif immobilisé brut corporel	364 789 913	359 732 947
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions	173 500 000	173 500 000
Installations techniques, matériels, outillage	169 488 901	166 438 766
Autres immobilisations	21 801 012	19 794 181
Immobilisations en cours		
Variation annuelle	0	-5 056 966
dont immobilisations affectées par le Pays	330 319 901	330 319 901
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions	173 500 000	173 500 000
Matériel de transport affecté	non communiqué par le sdr	
Autres	156 819 901	156 819 901
Variation annuelle	0	
Autres immobilisations financières	2 703 500	1 833 000
Immobilisation financières	2 703 500	1 833 000
Total actif immobilisé	368 151 467	362 534 301

En XPF	2 015	2 016
Créances et comptes rattachés (Brut)	37 923 612	66 193 098
dont Créances < 1 an	23 666 970	22 499 310
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses	13 550 431	12 900 431
Provisions	-8 247 244	-11 533 767
Autres créances	706 211	30 793 357
En XPF	2 015	2 016
Trésorerie	2 820 775	98 279
VMP	0	0
Disponibilités	2 820 775	98 279

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	3 712 637	17 246 475
Capital social	20 000 000	20 000 000
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserves statutaires		
Report à nouveau	-4 722 193	-18 287 363
Résultat de l'exercice	-13 565 170	13 533 838
Subvention d'équilibre		
Provisions réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	196 800 994	173 529 214
Provisions pour risques et charges		
Apports du concédant à titre gratuit	196 800 994	173 529 214

En XPF	2015	2016
Endettement	44 126 129	50 904 248
Emprunt auprès Etab. Bancaires	8 695 668	11 364 004
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 919 572	11 214 396
Dettes fiscales et sociales	23 903 224	26 718 193
Autres dettes	1 607 665	1 607 655

Agrégats du compte de résultat :

En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation	-12 156 773	15 297 841
Charges d'exploitation	137 647 889	129 572 082
dont Exploitation courante	51 504 610	39 802 772
dont Impôts et taxes	497 155	739 186
dont charges de Personnel	61 390 528	63 891 525
dont charges sociales	19 577 053	19 233 616
dont Autres charges	416 127	84 928
dont DAP	4 262 416	5 820 055
Produits d'exploitation	125 491 116	144 869 923
dont Chiffre d'affaires	123 752 260	114 046 699
dont subvention d'exploitation		30 000 000
dont Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	1 722 968	818 629
dont Autres produits	15 888	4 595
Résultat Financier	-576 578	-443 375
Charges financières	576 578	443 375
dont intérêts sur emprunt	576 578	443 375
dont intérêts sur avance du Pays		
dont DAP		
Produits financiers		
dont produits de participation		
Résultat Exceptionnel	-522 399	-600 372
Charges exceptionnelles	522 399	729 682
dont sur opération de gestion	522 399	644 905
dont sur opération en capital		84 777
Produits exceptionnels	0	129 310
dont sur opération de gestion		
dont sur opération en capital		129 310
Impôt sur les sociétés (IS)	309 420	720 256
Résultat de l'exercice	-13 565 170	13 533 838

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	N° contrat	Libellé	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2017	Annuité 2017	Total intérêts du contrat
25/08/2009	717051101	Financement partiel d'un crédit vendeur pour l'acquisition de matériel roulant	SOCREDO	7 ans	nominal annuel	3,90	84 annuités	31/01/17	35 000 000	475 235	475 235,00	5 051 116,00
TOTAL									35 000 000	475 235	475 235	5 051 116

3.2.2 Aéroport de Tahiti (A.D.T. – SAS)

Secteur d'activité : Aviation civile		
Code NAF : 5223Z	N° TAHITI : 936 161	N° RCS : 1059B
Tel : 40 86 60 60	Email : adt@adt.pf	
Siège social : Faa'a Aéroport de Tahiti Faa'a BP 62 755 98702 Faa'a		
Directeur général : Eric DUMAS		

Présentation :

Aéroport de Tahiti (ADT) est une société par actions simplifiées qui a démarré ses activités le 1er avril 2010. Sur les 47 aérodromes qui existent en Polynésie française, 4 appartiennent à l'Etat et 43 au Pays. L'ADT gère les 4 plateformes aéroportuaires d'Etat de Tahiti Faa'a, de Rangiroa, de Raiatea et de Bora-Bora. L'aérodrome de Tahiti Faa'a est géré dans le cadre d'une convention de concession d'une durée de 30 ans aux risques et périls du concessionnaire, selon les dispositions définies dans le cahier des charges applicables aux concessions des aéroports d'Etat approuvé par le décret du 23 février 2007. Les aérodromes de Bora-Bora, de Raiatea et de Rangiroa sont quant à eux gérés dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois. Elles ont été renouvelées en 2015.

Elle gère des activités régaliennes, qui sont financées par la Taxe Aéroport, comme prévu par l'arrêté du 30 décembre 2009 relatif aux modalités de déclaration des exploitants d'aérodromes pour l'établissement du tarif passager de la taxe aéroport.

Conseil d'administration :

Président :	Nicole BOUTEAU
Administrateurs publics :	Nicole BOUTEAU, Teva ROHFRITCH, Luc FAATAU
Administrateurs privés :	Dominique MIRADA, Guillaume CHOLLET (CDC) ; Thierry PAULAIS (AFD), Frédéric MOR (EGIS AIRPORT OPERATION)

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) : 50 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
Polynésie Française	1 519	49,00%	75 950 000
Total collectivités publiques	1 519	49,00%	75 950 000
Agence France Développement (AFD)	62	2,00%	3 100 000
Caisse de Dépôt et Consignation (CDC)	930	30,00%	46 500 000
Total banques	992	32,00%	49 600 000
Egis Airport Opération	589	19,00%	29 450 000
Total secteur privé	589	19,00%	29 450 000
Total	3 100	100%	155 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	1 402 304 666		193	
2015	1 450 224 351	3%	201	4%
2016	1 658 466 617	14%	203	1%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans		0%		0%	-
20-24 ans	1	1%		0%	1
25 -29 ans	3	2%	2	3%	5
30-34 ans	14	10%	8	14%	22
35-39 ans	25	17%	9	15%	34
40-44 ans	47	33%	15	25%	62
45-49 ans	20	14%	9	15%	29
50-54 ans	25	17%	6	10%	31
55-59 ans	8	6%	7	12%	15
60-65 ans	1	1%	3	5%	4
> 65 ans		0%		0%	-
Totaux	144	100%	59	100%	203

Activités de la société en 2016 :

- Croissance du trafic aéronautique de +4%
- Développement des activités aéronautiques : participation au salon World Routes ; 15 compagnies rencontrées
- Développement des activités extra aéronautiques +6%
- Investissements : 550MXPF pour les 4 plateformes

Faits marquants en 2016

- Certificat ISO 9901

- Plan de départs volontaires
- Début du chantier d'adduction au réseau d'eau potable et d'assainissement de l'aéroport de Bora Bora
- Poursuite du chantier de réhabilitation de l'arrivée internationale à Tahiti Faa'a
- Etudes pour le chantier Hall public – Parcs et accès
-

Perspectives 2017 :

- Augmentation du trafic : +2%
- Management : réorganisation générale des services et embauche de personnels qualifiés
- Fin du chantier de réhabilitation de l'arrivée internationale
- Poursuite des études pour le chantier Hall public – Parcs et accès
- Réfection des postes de stationnement avion à Bora Bora et Rangiroa

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut) *	6 473 905 808	7 020 319 932
Actif immobilisé brut incorporel	53 899 057	56 249 665
Actif immobilisé brut corporel	6 420 006 751	6 964 070 267
Terrains	249 423 434	249 423 434
Aménagements de terrains		
Constructions	1 050 059 162	1 103 226 996
Installations techniques, matériels, outillage	4 783 580 939	4 986 096 554
Autres immobilisations	24 035 662	25 564 528
Immobilisations en cours	312 907 554	599 758 755
Variation annuelle	0	544 063 516
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	7 578 686	4 678 500
Total actif immobilisé	6 481 484 494	7 024 998 432

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	1 138 738 857	1 124 510 096
dont Créances < 1 an	1 131 637 894	1 105 812 464
dont Créances > 1 an	7 100 963	18 697 632
dont Créances douteuses	7 100 963	18 697 632
Provisions	6 274 129	13 697 300

En XPF	2015	2016
Trésorerie	237 871 535	928 974 544
VMP		
Disponibilités	237 871 535	928 974 544

* immobilisations mises en concession par le concédant et le concessionnaire dont certaines sont régaliennes et d'autres sont non-régaliennes

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	1 141 837 604	1 237 804 644
Capital social	155 000 000	155 000 000
Réserve légale	15 500 000	15 500 000
Réserves statutaires		
Report à nouveau	897 639 754	940 337 604
Résultat de l'exercice	73 697 850	126 967 040
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	1 146 673 667	1 232 896 682
Provisions pour risques et charges	286 512 552	407 218 356

En XPF	2015	2016
Endettement	2 523 684 381	2 981 998 488
Emprunt auprès Etab. Bancaires	2 019 137 705	2 432 293 733
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	223 762 135	200 004 421
Dettes fiscales et sociales	280 784 541	349 700 334
Dettes sur immob. et comptes rattachés	457 287 131	499 940 104
Autres dettes	14 040 249	22 834 996

Agrégats du compte de résultat :

En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation	200 660 872	283 457 822
Charges d'exploitation	3 637 178 601	3 869 602 269
dont Exploitation courante	1 468 369 557	1 476 336 693
dont Impôts et taxes	66 475 294	70 878 881
dont charges de Personnel	1 450 224 351	1 658 466 617
dont Autres charges	18 173 429	994 537
dont DAP	633 935 970	662 925 541
Produits d'exploitation	3 837 839 473	4 153 060 091
dont Chiffre d'affaires	2 125 475 539	2 294 242 251
dont subvention d'exploitation	37 786 624	58 594 902
dont reprises sur provisions (et amortissements)	87 519 233	90 474 436
dont transfert de charges	138 479 173	149 715 457
dont Autres produits	1 448 578 904	1 560 033 045
Résultat Financier	-43 481 686	-52 082 687
Charges financières	57 527 154	58 954 701
dont intérêts sur emprunt	55 845 470	58 623 202
dont autres charges assimilées	1 648 450	74 264
dont intérêts sur avance du Pays		
dont différence négative de change	33 234	257 235
dont DAP		
Produits financiers	14 045 468	6 872 014
dont produits de participation		
dont autres intérêts et produits assimilés	13 756 724	6 833 316
dont différence positive de change	288 744	38 698
Résultat Exceptionnel	5 712 784	172 175
Charges exceptionnelles	2 029 878	1 281 836
dont sur opération de gestion	414 308	1 281 836
dont sur opération en capital	1 615 570	
Produits exceptionnels	7 742 662	1 454 011
dont sur opération de gestion	6 384 730	582 287
dont sur opération en capital	1 357 932	871 724
Impôt sur les sociétés (IS)	89 194 120	104 580 270
Résultat de l'exercice	73 697 850	126 967 040

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	Libellé	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Capital initial	Encours au 01/01/2017	Annuité 2017
2012	Régalien 1	SOCREDO	10	Fixe	3,0%	193 000 000	103 618 109	19 516 945
2013	Régalien 2	SOCREDO	10	Fixe	3,3%	100 000 000	73 280 818	9 491 480
2014-2015	Régalien 3-4	SOCREDO	10	Fixe	3,0%	300 000 000	254 976 366	27 519 861
2016	Régalien 5	BANQUE DE POLYNESIE	7	Variable	EUR1M+1,80%	102 000 000	102 000 000	14 571 429
2016	Iles 2 2016	SOCREDO	3	Variable	EUR3M +1,5%	366 000 000	366 000 000	120 188 163
2014	PPT 1-2 AFD	AFD	15	Fixe	2,78%-2,32%	705 238 664	705 238 664	25 347 066
2014	PPT 3 SOCREDO	SOCREDO	15	Fixe	3,0%	782 000 000	782 000 000	27 310 648
2015	PPT 4 AFD	AFD	15	Fixe	1,5%	40 584 726	40 584 726	1 547 894
TOTAL						2 588 823 390	2 427 698 683	245 493 485

3.2.3 Air Tahiti (SA)

Secteur d'activité : Aviation civile		
Code NAF :5110 Z	N° TAHITI :023598	N° RCS :58 1 B
Tel :40 86 40 00	Email :	
Siège social :Faa'a Aéroport de Tahiti Faa'a – BP 314 98713 Papeete		
Président Directeur général :Monsieur Joël ALLAIN		

Présentation :

Air Tahiti est une société anonyme, chargée de missions de service public, moteur du développement économique et social des archipels et leader intérieur du développement touristique de la Polynésie.

Elle est née en 1986 à l'occasion de la cession d'Air Polynésie à des actionnaires polynésiens par UTA.

Air Tahiti exerce son activité de transport aérien domestique, dans le cadre de la « convention pour le développement harmonieux du transport aérien interinsulaire », signée avec le gouvernement du Pays en 1990, normalement échue depuis 2010. Celle-ci a néanmoins été renouvelée à plusieurs reprises au profit de la société par voie d'avenant. C'est sur cette base que la société continue aujourd'hui d'exercer son activité.

A terme, la Polynésie française devrait lancer une procédure de délégation de service public afin de choisir son nouveau prestataire, la SA Air Tahiti devant en principe se porter candidate à l'attribution du contrat.

La S.A. Air Tahiti compte au 31 décembre 2015 un effectif de 1215 salariés en CDI contre 1214 en 2014 réparti comme suit (53 cadres, 113 agents de maîtrise, 79 techniciens supérieurs, 407 employés, 439 ouvriers manœuvres, 69 personnel navigant technique « PNT » et 55 personnel navigant commercial « PNC »). L'effectif comprend également 54 salariés en CDD contre 49 en 2014 soit un effectif total de 1269 salariés contre 1263 en 2014.

Conseil d'administration :

Noms des Administrateurs	Représentés par
La Polynésie Française	Monsieur Albert SOLIA
L'Océanienne de Capital Investissement	Monsieur James ESTALL
L'Agence Française de Développement	Monsieur Thierry PAULAIS
La SA AIR FRANCE	Monsieur Alex HERVET
La SCP EMAR	Monsieur Jean-Pierre FOURCADE
Le Comité d'Entreprise d'Air TAHITI	Monsieur Jerry WONG
La SCP MOANA NUI	Monsieur Claude GIRARD
La SA EML AIR TAHITI NUI	Monsieur Michel MONVOISIN
Monsieur Matahi BROTHERS	
Monsieur Marcel GALENON	
Monsieur Joël ALLAIN (PCA)*	

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF): 80 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	4 713	13,66%	377 040 000
CCISM	270	0,78%	21 600 000
Total collectivités publiques	4 983	14,44%	398 640 000
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	2 760	8,00%	220 800 000
BANQUE DE POLYNESIE	690	2,00%	55 200 000
BANQUE DE TAHITI	690	2,00%	55 200 000
Total banques	4 140	12,00%	331 200 000
PERSONNEL (47 petits porteurs)	286	0,83%	22 400 000
Total personnel	286	0,83%	22 400 000
AIR FRANCE	2 584	7,49%	206 720 000
AIR TAHITI NUI	488	1,41%	39 040 000
ANURARO PEARL ISLAND RESORT	142	0,41%	11 360 000
ASSURANCES DU PACIFIQUE	242	0,70%	19 360 000
BRAPAS SNC	40	0,12%	3 200 000
BRASSERIE DE TAHITI	690	2,00%	55 200 000
CIE FRANCAISE MARITIME DE TAHITI	200	0,58%	16 000 000
CIE TAHITIENNE D'ACCONAGE	200	0,58%	16 000 000
ETABLISSEMENT EMILE VONGUE ET FILS	400	1,16%	32 000 000
ETS FARNHAM	50	0,14%	4 000 000
ISLANDS IN THE SUN	10	0,03%	800 000
KIA ORA VILLAGE	242	0,70%	19 360 000
MARUJIN CORPORATION	814	2,36%	65 120 000
NARA TAHITI	200	0,58%	16 000 000
NIPPON AUTOMOTO	204	0,59%	16 320 000
OAAGC HOLDING	576	1,67%	46 080 000
OCI	4 606	13,35%	368 480 000
PACIFIC PETROLEUM & SERVICES (PPS)	15	0,04%	1 200 000
POLYNESIE PERLES	143	0,41%	11 440 000
SAT NUI	46	0,13%	3 680 000
SCP RAINUI	1	0,00%	80 000
SCP EMAR	1 602	4,64%	128 160 000
SCP MOANA NUI	2 681	7,77%	214 480 000
SHRT	36	0,10%	2 880 000
SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS (SSP)	200	0,58%	16 000 000
SOLOVEM	345	1,00%	27 600 000
SOTAMA	200	0,58%	16 000 000
TAHITI PERLES	147	0,43%	11 760 000
TAHITI TOURS	20	0,06%	1 600 000
TOTAL POLYNESIE	200	0,58%	16 000 000
VAHINE TAHITI TRAVEL	200	0,58%	16 000 000
WAN & CIE SNC	143	0,41%	11 440 000
Total secteur privé	17 667	51,21%	1 413 360 000
AUTRES (336 petits porteurs)	7 424	21,52%	594 400 000
Total autres	7 424	21,52%	594 400 000
Total	34 500	100%	2 760 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	6 239 847 076	-0,2%	912,84	-0,6%
2015	6 503 067 806	4,2%	915,88	0,3%
2016	6 751 792 789	3,8%	922,5	0,7%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
18-25	23	2,92%	13	3,10%	36
26-30	70	8,89%	37	8,81%	107
31-35	154	19,57%	81	19,29%	235
36-40	146	18,55%	99	23,57%	245
41-45	155	19,70%	91	21,67%	246
46-50	122	15,50%	54	12,86%	176
51-55	83	10,55%	38	9,05%	121
56-60	28	3,56%	5	1,19%	33
61-65	5	0,64%	2	0,48%	7
66 +	1	0,13%		0,00%	1
Totaux	787	100%	420	100%	1 207

Activités de la société en 2016 :

NOTRE ACTIVITE 2016

LE RESEAU AIR TAHITI

Le réseau AIR TAHITI comprend 48 îles et est à la dimension de la Polynésie française.

Les distances varient de 15 km pour la plus courte (Tahiti-Moorea) à 1 600 km (Tahiti-Mangareva). Cette dernière distance est quasi-équivalente à un vol Paris/Stockholm ou New York/Miami.

LA DEMANDE DE TRANSPORT EN 2016

757 000 PASSAGERS TRANSPORTES

LE TRAFIC DE PASSAGERS EN HAUSSE DE 3,3%
+2% DE RESIDENTS
+5,7% DE VISITEURS



52% DES PASSAGERS VOYAGENT EN HAUTE SAISON

POINTE DE TRAFIC : JUILLET AVEC 1,6 FOIS PLUS DE TRAFIC QUE FEVRIER LE MOIS LE PLUS BAS

FEVRIER ENREGISTRE +12% DE PASSAGERS PAR RAPPORT A FEVRIER 2015

40% DES PASSAGERS BENEFICIENT D'UN TARIF REDUIT AVEC L'UTILISATION DE LEURS CARTES DE REDUCTION

21% DES PASSAGERS VOYAGENT AVEC UN PLEIN TARIF

19% AVEC UN TARIF ALLER/RETOUR

19% DES PASSAGERS VOYAGENT EN TARIF PASS



2 027 TONNES DE FRET (DONT POSTE) ET 634 TONNES D'EXCEDENT BAGAGES

	2014	2015	2016
Masse Fret+Poste (Tonnes)	2 521	2 172	2 027
	-3,3%	-13,8%	-6,7%
Masse excédent de bagage (BCB) (Tonnes)	596	563	634
	-5,5%	12,6%	



CHIFFRES CLES ET EVENEMENTS MARQUANTS EN 2016

757 000
PASSAGERS TRANSPORTES
+3,3% par rapport à 2015



2 027 TONNES
DE FRET TRANSPORTEES
-6,7% par rapport à 2015



67% DE COEFFICIENT
DE REMPLISSAGE
+1 point par rapport à 2015

14 019 MILLIONS FCP
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



UN RESULTAT NET DE
+632 MILLIONS FCP

UN RESULTAT
D'EXPLOITATION DE
+345 MILLIONS FCP

UN RESULTAT EXCEPTIONNEL
DE +667 MILLIONS FCP

7 383 MILLIONS FCP
DE CAPITAUX PROPRES

4,51% DE RATIO DE
RENTABILITE COMMERCIALE

20 932
HEURES DE VOLS
COMMERCIALES
+0,9% par rapport à 2015



23 869 TOUCHEES
COMMERCIALES

ACQUISITION DEUX ATR72-600

CESSION DE DEUX ATR72-500
Une plus value de 831 millions FCP

1 207 COLLABORATEURS
(884,2 EPT)
-0,7% par rapport à 2015



MOUVEMENTS SOCIAUX AIR
TAHITI

Du 17 mai 2016 au 03 juin 2016

PERSPECTIVES 2017

Sur les 3 premiers mois de l'année 2017, AIR TAHITI enregistre une progression du trafic de 1% avec la fréquentation des visiteurs en régression de 5,3% alors que les résidents présentent une croissance de 3,8%.

L'offre commerciale a pour autant été contenue, ce qui nous permet d'afficher une croissance du taux de remplissage de 0,1 point à 63,5%.

AIR TAHITI prendra livraison du 6ème et 7ème ATR72-600 en 2017, achevant ainsi le programme de renouvellement de sa flotte. Seul un avion fera l'objet d'une demande d'agrément en défiscalisation, en application de la grille d'analyse définie par la DGFIP.

Les deux ATR72-500 ainsi remplacés, vont être vendus à ATR.

Les projections de croissance appliquées à notre activité indiquent cependant qu'AIR TAHITI pourrait avoir besoin d'un avion supplémentaire à partir de 2020.

L'option prise sur un ATR72-600 livrable en 2018 a été en conséquence confirmée mais pour une livraison repoussée à une date non définie comprise entre 2019 et 2022.

En outre, les projets suivants, pour certains décidés en 2016, sont ou vont être mis en œuvre en 2017, parmi lesquels :

- La recherche et l'implémentation d'un nouveau logiciel de réservation
- La recherche et l'implémentation d'un nouvel outil de planification des personnels navigants et des opérations.
- La dématérialisation de la documentation de bord,
- L'étude et la mise en œuvre d'une classe « premium »
- L'étude et la mise en place de vols de nuit sur Bora Bora en correspondance des vols internationaux.

Sur le plan social, des négociations devront reprendre avec les partenaires sociaux de manière à asseoir au sein de l'entreprise un nouveau pacte social.

En outre, le Pays doit mettre en place en 2017 un dispositif d'application du schéma directeur de transport interinsulaire ainsi que de la Loi du Pays 2016-3 du 25 Février 2016 portant organisation du transport interinsulaire.

Nous attendons de ce dispositif qu'il permette à la compagnie d'assurer le désenclavement des îles éloignées et à faible population, structurellement déficitaire, dans des conditions économiques motivantes et des conditions juridiques rassurantes.

Enfin, sur le plan de la communication, l'année 2017 sera une année de mémoire. Nous célébrerons en effet les trente ans d'une histoire commune avec ATR.

Nous préparerons aussi tout au long de l'année la commémoration des 60 ans d'existence d'une compagnie aérienne qui s'est appelée successivement, RAI, puis AIR POLYNESIE et enfin AIR TAHITI dont le point d'orgue est fixé au 1er trimestre 2018.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	13 877 406 971	15 208 648 809
Actif immobilisé brut incorporel	29 091 287	29 091 287
dont avances et acomptes	91 287	91 287
Actif immobilisé brut corporel	13 848 315 684	15 179 557 522
Terrains	50 062 177	50 062 177
Aménagements de terrains	0	0
Constructions	45 337 030	45 337 030
Installations techniques, matériels, outillage	1 484 637 020	1 532 289 411
Autres immobilisations	11 882 878 392	13 126 042 823
Immobilisations en cours	34 691 909	86 142 011
Avances et acomptes	350 709 156	339 684 070
Variation annuelle	0	1 331 241 838
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus	0	0
Terrains aménagés	0	0
Constructions	0	0
Matériel de transport affecté	0	0
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	4 397 200 752	4 976 453 776
Total actif immobilisé	18 274 607 723	20 185 102 585

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	2 492 255 518	3 032 331 881
dont Créances < 1 an	2 279 604 704	2 884 954 934
dont Créances > 1 an	212 650 814	147 376 947
dont Créances douteuses	7 274 489	48 600 845
Provisions	213 564 637	147 219 892

En XPF	2015	2016
Trésorerie	1 354 677 243	1 072 715 399
VMP	0	0
Disponibilités	1 354 677 243	1 072 715 399

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	6 136 990 225	6 769 413 037
Capital social	2 760 000 000	2 760 000 000
Prime d'Emission	157 500 000	157 500 000
Réserve légale	220 211 799	220 211 799
Autres Réserves	3 010 803 159	3 010 803 159
Report à nouveau	-777 289 048	-11 524 733
Résultat de l'exercice	765 764 315	632 422 812
Subvention d'investissement	0	0
Provisions réglementées	702 862 998	613 184 833
En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	1 603 255 043	1 843 132 231
Provisions pour risques et charges	1 603 255 043	1 843 132 231

En XPF	2015	2016
Endettement	7 757 479 116	9 185 125 754
Emprunt auprès Etab. Bancaires	3 943 604 431	4 602 824 627
Avance du Pays	0	0
Dettes fournisseurs	655 663 988	1 206 857 858
Dettes fiscales et sociales	1 570 046 427	1 664 580 026
Dettes sur immob. Et cptes rattachés	15 498 119	26 387 704
Autres dettes	1 572 666 151	1 684 475 539

Agrégats du compte de résultat :

	En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation		675 648 084	345 001 580
Charges d'exploitation		13 813 448 453	14 512 105 989
dont Exploitation courante		5 563 743 032	5 923 891 462
dont Impôts et taxes		55 637 681	53 668 640
dont charges de Personnel		6 503 067 806	6 751 792 789
dont Autres charges		324 681 860	453 717 116
dont DAP		1 366 318 074	1 329 035 982
Produits d'exploitation		14 489 096 537	14 857 107 569
dont Chiffre d'affaires		13 663 104 294	14 019 004 395
dont subvention d'exploitation		180 530 785	180 512 640
dont Autres produits		2 524 304	87 568 748
Résultat Financier		-113 346 826	9 526 839
Charges financières		276 218 747	329 586 500
dont intérêts sur emprunt		123 740 164	114 340 795
dont intérêts sur avance du Pays		0	0
dont DAP		81 486 104	183 464 419
Produits financiers		162 871 921	339 113 339
dont produits de participation		0	0
Résultat Exceptionnel		442 034 337	667 425 938
Charges exceptionnelles		668 333 774	1 342 293 764
dont sur opération de gestion		7 952 222	3 339 815
dont sur opération en capital		369 739 168	1 094 763 476
Produits exceptionnels		1 110 368 111	2 009 719 702
dont sur opération de gestion		17 469 438	5 247 956
dont sur opération en capital		922 818 416	1 575 104 226
Impôt sur les sociétés (IS)		238 571 280	389 531 545
Résultat de l'exercice		765 764 315	632 422 812

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	N° contrat	Libellé	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2017	Annuité 2017	Total intérêts du contrat
01/11/12	722731901	FOIQU	SOCREDO	6,5	variable	EUR 6 mois + 1,35	mai/nov	24/05/19	99 174 034	42 413 404	16 783 271	5 691 149
01/11/12	245.811	FOIQU	BANQUE DE POLYNESIE	6,5	variable	EUR 6 mois + 1,35	mai/nov	24/05/19	99 174 034	41 835 381	17 249 041	5 658 068
01/11/12	87377	FOIQU	BANQUE DE TAHITI	6,5	variable	EUR 6 mois + 1,35	mai/nov	24/05/19	132 232 047	56 551 191	22 377 698	7 563 674
30/06/13	723357901	FOIQV	SOCREDO	7	fixe	6,339	juin/déc	30/06/20	126 706 756	70 244 873	22 693 764	32 149 582
30/06/13	219.077	FOIQV	BANQUE DE POLYNESIE	7	fixe	6,339	juin/déc	30/06/20	95 030 066	52 683 651	17 020 324	24 112 196
30/06/13	73304	FOIQV	BANQUE DE TAHITI	7	fixe	6,339	juin/déc	30/06/20	95 030 066	52 683 656	17 020 324	24 112 002
08/10/13	724137601	FOIQT	SOCREDO	6	variable	EUR 6 mois + 1,3	avril/oct	08/10/19	114 748 345	60 667 198	21 251 164	5 539 088
08/10/13	242.504	FOIQT	BANQUE DE POLYNESIE	6	variable	EUR 6 mois + 1,3	avril/oct	08/10/19	86 061 259	45 500 403	15 936 730	4 139 382
08/10/13	74126	FOIQT	BANQUE DE TAHITI	6	variable	EUR 6 mois + 1,3	avril/oct	08/10/19	86 061 259	45 500 401	15 938 373	4 139 654
20/10/14	725470201	FOIQR	SOCREDO	6,5	variable	EUR 6 mois + 1,3	avril/oct	20/04/21	107 882 391	76 851 024	17 161 021	5 233 580
20/10/14	242.672	FOIQR	BANQUE DE POLYNESIE	6,5	variable	EUR 6 mois + 1,3	avril/oct	20/04/21	107 882 384	76 851 029	17 174 024	5 273 094
20/10/14	79561	FOIQR	BANQUE DE TAHITI	6,5	variable	EUR 6 mois + 1,3	avril/oct	20/04/21	143 843 182	102 468 031	22 898 702	7 025 424
29/11/13	723979701	FORVB	SOCREDO	12	variable	EUR 6 mois + 2,5	juin/déc	30/06/25	1 030 000 000	762 081 133	100 076 850	158 626 498
24/09/14	724999401	FORVC	SOCREDO	12	variable	EUR 6 mois + 3	mars/sept	30/09/26	515 000 000	441 558 645	51 437 816	102 456 396
24/09/14	241.078	FORVC	BANQUE DE POLYNESIE	10	variable	EUR 6 mois + 3	mars/sept	30/09/24	309 000 000	247 200 000	38 183 388	49 833 818
24/09/14	77683	FORVC	BANQUE DE TAHITI	12	variable	EUR 6 mois + 3	mars/sept	30/09/26	206 000 000	176 716 179	20 585 928	41 246 635
13/11/14	724648301	FORVS	SOCREDO	12	variable	EUR 6 mois + 3	mai/nov	18/11/26	545 000 000	467 588 384	54 470 058	109 322 214
13/11/14	241.487	FORVS	BANQUE DE POLYNESIE	10	variable	EUR 6 mois + 3	mai/nov	18/11/24	441 000 000	352 800 000	54 492 900	70 975 192
07/10/16	727445401	FORVU	SOCREDO	12	variable	EUR 6 mois + 3,5	avril/oct	14/10/28	354 300 000	354 300 000	38 926 418	85 157 010
22/12/16	1436 01	FORVU	AFD	12	variable	EUR 6 mois + 3,5	avril/oct	14/10/28	354 300 000	354 300 000	38 926 418	85 157 010
07/10/16	246.748	FORVU	BANQUE DE POLYNESIE	10	variable	EUR 6 mois + 3,5	avril/oct	14/10/26	236 200 000	236 200 000	31 657 361	43 360 415
07/10/16	89187	FORVU	BANQUE DE TAHITI	12	variable	EUR 6 mois + 3,5	avril/oct	14/10/28	236 200 000	236 200 000	24 274 582	55 094 984
TOTAL									5 520 825 823	4 353 194 583	676 536 155	931 867 065

3.2.4 Air Tahiti Nui (A.T.N. – SAEM)

Secteur d'activité : Aviation civile		
Code NAF :5110 Z	N° TAHITI :382 192	N° RCS :96 217 B
Tel :40 46 02 00	Email :	
Siège social :Papeete – Angle de la rue Paul GAUGUIN et rue des Remparts – Immeuble Dexter – Bp 1673 98713 Papeete		
Directeur général : Michel MONVOISIN		

Présentation :

Créée en 1996 par la délibération n° 96-159 du 12 décembre 1996, la compagnie aérienne Air Tahiti Nui (A.T.N.), a commencé ses rotations internationales en novembre 1998 vers Los Angeles (Etats Unis) puis Tokyo (Japon).

A.T.N. est une société anonyme d'économie mixte au capital social de 1 622 956 875 XPF détenu à 84.82 % par la Polynésie française.

Elle est chargée de l'organisation, de la gestion et de l'exploitation sous quelque forme juridique que ce soit, de services de transports aériens de toute nature et subsidiairement de tous transports maritimes ou terrestres ainsi que de l'exploitation de toute ligne de service public sous convention.

La compagnie au Tiare possède 5 appareils Airbus A 340-300 d'un même standard technique.

Deux avions sont équipés en tri-classe : 6 sièges première, 24 en classe affaire et 264 en classe économique, soit au total 294 sièges avec vidéo individuelle :

- MSN 395 F-OJTN en location « BORA BORA » ;
- MSN 668 F-OIOV en crédit-bail « NUKU HIVA » ;

Trois avions ont été rénovés en 2013 et sont désormais équipés en bi-classe : 32 sièges en classe affaire et 264 en classe économique, soit au total 296 sièges avec vidéo individuelle à la demande :

- MSN 385 F-OJGF en propriété « MANGAREVA » ;
- MSN 438 F-OSEA en crédit-bail « RANGIROA » ;
- MSN 446 F-OSUN en crédit-bail « MOOREA ».

Air Tahiti Nui remplacera à l'horizon 2018-2019 ses cinq A340 par quatre appareils long courrier de nouvelle génération Boeing 787-9 (2 pris en location auprès d'Air Lease Corporation et 2 achetés directement à Boeing).

Conseil d'administration :

Président : Directeur Général	Monsieur Michel MONVOISIN
Administrateurs publics :	<ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Michel MONVOISIN, Président Directeur Général ; o Madame Nicole BOUTEAU, Ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les Institutions ; o Monsieur Teva ROHFRIE, Vice-Président, Ministre de l'économie et des finances ; o Monsieur Jean-Christophe BOUISSOU, Ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du Gouvernement ; o Madame Virginie BRUANT, Représentant de l'Assemblée de la Polynésie française ; o Monsieur Nuihau LAUREY, Représentant de l'Assemblée de la Polynésie française ; o Monsieur René TEMEHARO Représentant de l'Assemblée de la Polynésie française ; o Monsieur Daniel PALACZ ; o Monsieur Gilles BERNEDE, représentant le personnel d'Air Tahiti Nui.
Administrateurs privés :	<ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Vincent LAW, représentant la SEGC ; o Monsieur Robert WAN, représentant Wan Holding Participation ; o Monsieur Yves BUHAGIAR représentant la FHP ; o Monsieur Richard BAILEY, représentant Tahiti Beachcomber SA ; o Monsieur Joël ALLAIN, représentant la SA Air Tahiti ; o Monsieur Matahi BROTHERS, représentant l'OCI.

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :

125

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	11 012 587	84,82%	1 376 573 375
Total collectivités publiques	11 012 587	84,82%	1 376 573 375
AIR TAHITI	444 870	3,43%	55 608 750
BRAPAS	1 000	0,01%	125 000
BRASSERIE DE TAHITI	84 328	0,65%	10 541 000
CCISM	21 500	0,17%	2 687 500
COMPTOIR IMPORTATION AUTOMOBILE	1 000	0,01%	125 000
CPS	9 128	0,07%	1 141 000
ENTSE FIUMARELLA/JF WONG	300	0,00%	37 500
ELECTRICITE DE TAHITI	65 000	0,50%	8 125 000
FINANCIERE HOTELIERE POLYNESIENNE	26 200	0,20%	3 275 000
GROUPE ALINE INTERNATIONAL S.A.	200	0,00%	25 000
8888 DOUBLE DOUBLE 8	7 975	0,06%	996 875
MOBIL OIL AUSTRALIA	1 000	0,01%	125 000
NIPPON AUTOMOTO	25 000	0,19%	3 125 000
POLYPETROLES SHELL- PACIFIC PETROLEUM	11 000	0,08%	1 375 000
PUBLI PACIFIC	1 680	0,01%	210 000
SA SAT NUI	1 000	0,01%	125 000
SA TAHITI BEACHCOMBER	31 917	0,25%	3 989 625
SAT NUI TRANSIT -RENE MALMEZAC	1 500	0,01%	187 500
SCP MOANA NUI	12 400	0,10%	1 550 000
SEGC	348 316	2,68%	43 539 500
SERVICE MOBIL	605	0,00%	75 625
OCI (SOCREDO)	502 512	3,87%	62 814 000
SOGEQUIP	1 200	0,01%	150 000
SPT	100	0,00%	12 500
TAHITI NUI TRAVEL	44 099	0,34%	5 512 375
TAHITI TOURISME	205 154	1,58%	25 644 250
TOTAL	2 666	0,02%	333 250
WAN HOLDING PARTICIPATION	74 503	0,57%	9 312 875
Total entreprises	1 926 153	14,84%	240 769 125
Total personnes privées	43 442	0,33%	5 430 250
Total personnel ATN	1 473	0,01%	184 125
Total	12 983 655	100%	1 622 956 875

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Masse salariale et effectif :

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif (nb)	Variation (%)	Effectif (ETP)
2014	6420	4%	724	3%	712,9
2015	6920	8%	745	3%	728,4
2016	7630	10%	784	5%	748,3

Ressources humaines : pyramide des âges

Pyramide des âges :

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans	0	0	0	0%	0
20-24 ans	4	1%	9	2%	13
25 -29 ans	13	3%	21	5%	34
30-34 ans	74	20%	87	21%	161
35-39 ans	97	26%	116	29%	213
40-44 ans	78	21%	100	25%	178
45-49 ans	60	16%	39	10%	99
50-54 ans	32	8%	22	5%	54
55-59 ans	13	3%	7	2%	20
60-65 ans	5	1%	4	1%	9
> 65 ans	1	0%	2	0%	3
Totaux	377	100%	407	100%	784

Activités de la société en 2016 :

Sur l'exercice 2016, la compagnie connaît une légère baisse de son chiffre d'affaire de 1%, due notamment au fret et à l'affrètement.

Tout en ajustant au mieux ses capacités, la compagnie dégage un remplissage en baisse à 76,4%, ce traduisant un retard de la hausse de la demande par rapport à celle de l'offre.

Effectivement, l'offre Air Tahiti Nui en sièges kilomètres offerts (SKO) est en augmentation de 1,80% entre 2015 et 2016 comparativement aux 1,27% d'augmentation des passagers kilomètres transportés (PKT).

En complément des 369.744 passagers embarquant visiteurs, Air Tahiti Nui a transporté 110.349 passagers résidents. La compagnie a donc transporté sur ses vols réguliers 480.093 passagers embarquant, en hausse de 1,5% par rapport à 2015.

Air Tahiti Nui a diminué son activité de vols à la demande en réalisant 403 hdv pour le compte d'affréteurs divers contre 836 en N-1.

Au global, la compagnie a réalisé 18.424 hdv en 2016, soit 1,4 % de moins qu'en 2015, du fait d'une activité affrètement en baisse.

Faits marquants en 2016 :

1. Modification de la durée d'amortissement pour les avions et leurs composants

Dans l'optique de cession des avions, les durées réelles d'utilisation ont été revues à la baisse. Il en ressort une réduction des durées d'amortissement en fonction des nouvelles dates de sortie appréhendées et modifiées comme suit :

§ F-OJGF, F-OSEA, F-OSUN : 30 septembre 2019

§ F-OLOV : 31 mars 2020

2. Dépréciation des avions

Suite à l'arrivée sur le marché de nombreux appareils, une étude réalisée par le cabinet ASCEND fait ressortir une décote de l'ordre de 25% sur la valeur des A340.

Le résultat de cette étude s'est traduit par un ajustement de la provision pour dépréciation des avions.

3. Investissement défiscalisation

En date du 27 décembre 2016, la société a souscrit à une opération de défiscalisation auprès de la SA TAHITI BEACHCOMBER dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel Intercontinental Thalasso and Spa.

Cette souscription s'est traduite par l'acquisition d'une part sociale de la SCP FINANCIERE BEACHCOMBER et d'un apport en compte courant à hauteur de 75% du crédit d'impôt.

Cet apport, qui fera l'objet d'un abandon au terme de l'opération, a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100% sur l'exercice.

4. Redressement CPS

En date du 13 janvier 2017, a été promulgué, au JOPF, la Loi du pays n°2017-1 relative à une annulation complémentaire des cotisations sociales, des majorations de retard et des pénalités dues pas les employeurs au titre des avantages en nature et en espèce.

Au titre de cette annulation, une reprise a été comptabilisée sur l'exercice 2016.

5. Accord d'intéressement

Le Conseil d'Administration dans ses séances en date du 13 décembre 2016 et 20 mars 2017, a donné son accord pour la signature d'une convention d'intéressement selon les modalités suivantes :

- 6% du résultat net après impôt pour l'exercice, passant à 7 et 8% respectivement pour les exercices 2017 et 2018,
- une répartition comme suit : 75% liés à la présence et 25% liés à la technicité.

Perspectives 2017 et continuité d'exploitation en 2017:

Le budget 2017 fait apparaître un profit prévisionnel de 1.344 millions XPF. Il a été construit avec une hypothèse de carburant de 70 \$/Bbl et des cours de change devises de 105 XPF pour l'USD et 1,05 XPF pour le JPY.

Le budget 2017 conduit à un excédent de 325 millions XPF de la situation de trésorerie.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	28 467 131 416	31 540 712 565
Actif immobilisé brut incorporel	240 399 295	378 032 826
Actif immobilisé brut corporel	28 226 732 121	31 162 679 739
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériels, outillage	25 392 019 168	26 185 902 910
Autres immobilisations	803 763 063	840 601 103
Avances et acomptes	2 015 304 665	4 097 279 223
Immobilisations en cours	15 645 225	38 896 503
Variation annuelle	0	2 935 947 618
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle	0	0
Immobilisation financières	2 950 383 034	3 331 756 947
Total actif immobilisé	31 417 514 450	34 872 469 512

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	2 842 471 067	2 406 545 790
dont Créances clients < 1 an	2 093 204 989	1 734 071 672
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses	132 453 859	130 463 195
dont avances et acomptes	70 486 328	54 938 650
dont autres créances	546 325 891	487 072 273
Provisions	-134 178 700	-131 081 781

En XPF	2015	2016
Trésorerie	14 572 234 314	14 324 072 051
VMP		
Disponibilités (brut)	14 572 234 314	14 324 072 051

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	12 168 346 152	12 972 227 324
Capital social	1 622 956 875	1 622 956 875
Primes d'émission	1 700 973 600	1 700 973 600
Réserve légale	162 295 688	162 295 688
Réserves statutaires		
Report à nouveau	2 728 253 649	6 055 960 746
Résultat de l'exercice	4 824 646 144	2 241 913 768
Subvention d'investissement	760 508 962	557 595 387
Provision réglementées	368 711 234	630 531 260

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	1 310 719 137	977 941 966
Provision pour risque et charge	1 310 719 137	977 941 966

En XPF	2015	2016
Endettement	18 517 526 404	16 637 179 027
Emprunt auprès Etab. Bancaires	3 245 806 003	638 094 595
Avance du Pays		
Emprunts et dettes financières divers	45 703 586	75 255 981
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 093 235 550	2 219 484 421
Dettes fiscales	1 349 647 972	1 865 348 320
Dettes sociales	1 225 273 692	1 519 329 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 674 087	13 382 919
Autres dettes	953 786 010	1 141 845 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	795 806 794	458 836 752
Produits constatés d'avance	8 734 592 710	8 705 600 735

Agrégats du compte de résultat :

En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation	4 335 663 234	4 598 392 280
Charges d'exploitation	31 930 477 883	31 932 182 207
dont Exploitation courante	20 797 065 686	19 310 509 047
dont Impôts et taxes	104 430 251	114 141 655
dont charges de Personnel	6 919 544 254	7 630 029 685
dont Autres charges	1 141 148 729	1 105 092 747
dont DAP	2 968 288 963	3 772 409 073
Produits d'exploitation	36 266 141 117	36 530 574 487
dont Chiffre d'affaires	35 879 844 600	35 533 184 442
dont subvention d'exploitation	741 266	269 690
dont Autres produits	29 856 580	86 607 759
Résultat Financier	500 668 402	-298 855 252
Charges financières	1 372 851 742	1 811 955 514
dont intérêts sur emprunt	77 370 550	73 129 130
dont intérêts sur avance du Pays		
dont DAP		823 557 153
Produits financiers	1 873 520 144	1 513 100 262
dont produits de participation		
Résultat Exceptionnel	745 843 798	-715 611 741
Charges exceptionnelles	817 918 294	1 861 231 695
dont sur opération de gestion	302 165 740	274 595 784
dont sur opération en capital	51 239 667	140 639 543
Produits exceptionnels	1 563 762 092	1 145 619 954
dont sur opération de gestion	708 423 537	770 819 007
dont sur opération en capital	177 810 923	274 745 553
Intéressement		134 514 826
Impôt sur les sociétés (IS)	757 529 290	1 207 496 693
Résultat de l'exercice	4 824 646 144	2 241 913 768

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	N° contrat	Libellé	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2017	Annuité 2017	Total intérêts du contrat
25/02/2015	242230	Financement partiel rénovation des aéronefs	Banque de Polynésie	6	révisable	2,518	semestrialité	27/07/2021	417 500 000	313 124 999	76 782 890	33 352 143
31/12/2014	CPF13680	Renouvellement des cabines de l'ensemble de	AFD	6		1,82	semestrialité	31/01/2021	417 668 098	317 462 961	73 795 993	23 277 846
TOTAL									835 168 098	630 587 960	150 578 883	56 629 989

3.2.5 Assainissement des eaux de Tahiti (SAEM)

Secteur d'activité : Assainissement		
Code NAF : 3600 Z	N° TAHITI : 545301	N° RCS : 0086 B
Tel : 40 50 94 50	Email :	
Siège social : Hôtel de ville de Punaauia BP 130 145 98 717 Moana Nui Punaauia		
Directeur général délégué : Mme VAN BASTOLAER Matairea		

Présentation :

La société d'économie mixte Assainissement des eaux de Tahiti, créée par délibération n° 98-7 APF du 3 février 1998, est chargée de la réalisation et de l'exploitation de réseaux d'assainissement, comportant la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques ou industrielles.

En 2015, l'équipe en poste à la station d'épuration est composée de quatre personnes à plein temps et bénéficie des compétences et des services de la société Polynésienne de l'Eau et de l'Assainissement (S.P.E.A.).

Conseil d'administration :

Président :	M. POMMIER Aitu
Administrateurs publics :	4 Pays et 2 Commune de Punaauia
Administrateurs privés :	1 EDT M. COURBIER Eric

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :			5 000
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
Polynésie Française	25 420	71,38%	127 100 000
Commune de Punaauia	2 400	6,74%	12 000 000
Total collectivités publiques	27 820	78,12%	139 100 000
Banque Socredo	100	0,28%	500 000
Total banques	100	0,28%	500 000
Electricité de Tahiti (EDT)	7 594	21,32%	37 970 000
Tahiti Beachcomber	100	0,28%	500 000
Total secteur privé	7 694	21,60%	38 470 000
Total	35 614	100%	178 070 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	12 643 654		3	
2015	11 929 079	-6,0%	4	25,0%
2016	15 839 701	24,7%	4	0,0%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans			1	0,25%	1
30-34 ans			1	0,25%	1
35-39 ans			1	0,25%	1
40-44 ans					
45-49 ans					
50-54 ans					
55-59 ans					
60-65 ans					
> 65 ans	1	0,25%			1
Totaux	1	0,25%	3	0,75%	4

Activités de la société en 2016 :

Augmentation du tarif de la 1^{ère} tranche à 115 F le m³ au lieu de 80 F à compter du 1er avril 2016 qui s'est traduite par une amélioration du chiffre d'affaire de la société.

Faits marquants en 2016 :

Passage à la facturation à la consommation réelle sur la base du relevé du compteur pour plus de 700 abonnés de la SEM VAITAMA.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 du contrat d'exploitation qui lie la SEM VAITAMA à la Polynésienne des eaux suite à un appel d'offres lancé en 2015.

Expertise de l'émissaire en mer qui a révélé une oxydation prématurée de la conduite.

Perspectives 2017 :

Redimensionnement des postes de refoulement H, N et S

Remplacement de l'émissaire en mer

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	2 921 590 850	2 922 559 083
Actif immobilisé brut incorporel	0	0
Actif immobilisé brut corporel	2 921 590 850	2 922 559 083
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériels, outillage	2 918 538 039	2 919 087 355
Autres immobilisations	3 052 811	3 471 728
Immobilisations en cours		
Variation annuelle		968 233
dont immobilisations affectées par le Pays	2 918 538 039	2 919 087 355
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres	2 918 538 039	2 919 087 355
Variation annuelle		549 316
Immobilisation financières	0	0
Total actif immobilisé	2 921 590 850	2 922 559 083

En XPF	2 015	2 016
Créances et comptes rattachés (Brut)	168 901 338	177 651 586
dont Créances < 1 an	63 061 416	52 819 343
dont Créances > 1 an	59 330 554	55 440 682
dont Créances douteuses	46 509 368	69 391 561
Provisions	-44 294 636	-66 087 200

En XPF	2 015	2 016
Trésorerie	48 811 276	143 043 169
VMP	0	0
Disponibilités	48 811 276	143 043 169

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	-580 445 967	-571 130 409
Capital social	178 070 000	178 070 000
Réserve légale		
Réserves statutaires		
Report à nouveau	-730 943 979	-758 515 967
Résultat de l'exercice	-27 571 988	9 315 558
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		

En XPF	2 015	2 016
Autres fonds propres	46 513 685	60 372 069
Provisions pour risques et charges	46 513 685	60 372 069

En XPF	2 015	2 016
Endettement	292 670 374	242 709 861
Emprunt auprès Etab. Bancaires	20 254	20 800
Avance du Pays	253 981 605	219 777 097
Dettes fournisseurs	31 002 767	15 757 126
Dettes fiscales	7 665 748	7 154 838

Présentation :

La Société Centre Paofai est une société anonyme d'économie mixte créée par délibération n° 99-99 APF du 3 juin 1999. Elle a pour objet l'acquisition de locaux neufs situés au centre Paofai en vue de leur location.

Conseil d'administration :

Président :	
Administrateurs publics :	
Administrateurs privés :	

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :			1 000
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	51 000	51,00%	51 000 000
Total collectivités publiques	51 000	51,00%	51 000 000
GIE TAHITI TOURISME (GIE TT)	18 999	19,00%	18 999 000
AIR TAHITI	5 000	5,00%	5 000 000
TAHITI BEACHCOMBER SA	5 000	5,00%	5 000 000
SOCIETE DES HOTELS TAHITIENS	5 000	5,00%	5 000 000
SOCIETE POLYNESIENNE DES VILLAGES DE VACANCES	5 000	5,00%	5 000 000
SOCIETE SAFARI CLUB MOOREA	5 000	5,00%	5 000 000
HOTEL KIA ORA	5 000	5,00%	5 000 000
Total secteur privé	48 999	49,00%	48 999 000
MARCEL GALENON	1	0,00%	1 000
Total autres	1	0,00%	1 000
Total	100 000	100%	100 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014				
2015				
2016				

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans					
30-34 ans					
35-39 ans					
40-44 ans					
45-49 ans					
50-54 ans					
55-59 ans					
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux		100%			100%

Activités de la société en 2016 :

Non communiqué

Faits marquants en 2016 :

Non communiqué

Perspectives 2017 :

Non communiqué

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	0	0
Actif immobilisé brut incorporel		
Actif immobilisé brut corporel	0	0
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériels, outillage		
Autres immobilisations		
Immobilisations en cours		
Variation annuelle	0	0
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	0	0
Total actif immobilisé	0	0

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	0	0
dont Créances < 1 an		
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses		
Provisions		

En XPF	2015	2016
Trésorerie	0	0
VMP		
Disponibilités		

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	0	0
Capital social		
Réserve légale		
Réserves statutaires		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Subvention d'investissement		
Provision réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	0	0
Provision pour risque et charge		

En XPF	2015	2016
Endettement	0	0
Emprunt auprès Etab. Bancaires		
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales		

Agrégats du compte de résultat :

En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation	0	0
Charges d'exploitation	0	0
dont Exploitation courante		
dont Impôts et taxes		
dont charges de Personnel		
dont Autres charges		
dont DAP		
Produits d'exploitation	0	0
dont Chiffre d'affaires		
dont subvention d'exploitation		
dont Autres produits		
Résultat Financier	0	0
Charges financières		
dont intérêts sur emprunt		
dont intérêts sur avance du Pays		
dont DAP		
Produits financiers		
dont produits de participation		
Résultat Exceptionnel	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
dont sur opération de gestion		
dont sur opération en capital		
Produits exceptionnels	0	0
dont sur opération de gestion		
dont sur opération en capital		
Impôt sur les sociétés (IS)	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

Perspectives 2017 :

Après l'avis favorable émis par le CESC sur le développement de l'hydroélectricité, le Pays a lancé en 2016 une étude d'aménagement global de la vallée de la Vaiiha permettant d'engager avec les parties prenantes la concertation nécessaire au développement de futurs projets. Cette étude a été financée par les crédits inscrits au Fonds Exceptionnel d'Investissements.

A ce jour, aucune communication officielle des résultats de l'étude n'a été effectuée. Nous échangerons dans les jours qui viennent avec le nouveau ministre de l'énergie sur les suites données à cette étude.

En 2017, la mise en service des projets hydromax VLH Papenoo1 et Titaaviri en cours de réalisation, devrait assurer un complément de CA de l'ordre de 20 MF sur l'exercice.

2017 sera également la première année de révision tarifaire depuis la mise en œuvre de la nouvelle formule.

Enfin, avec la hausse programmée des tarifs de transport TEP en cours d'année, MARAMA Nui devrait cesser sa prise en charge temporaire des pertes de transport.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016	En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	23 074 081 602	23 525 762 259	Capitaux propres	5 308 050 607	5 644 772 657
Actif immobilisé brut incorporel	307 183 707	311 613 496	Capital social	4 560 720 000	4 560 720 000
Actif immobilisé brut corporel	22 766 897 895	23 214 148 763	Prime d'émission	54 400 000	54 400 000
Terrains	0	0	Réserve légale	311 978 716	325 054 108
Aménagements de terrains	0	0	Autres réserves	118 745 502	118 745 502
Constructions	30 444 436	44 659 874	Report à nouveau	698 557	974 173
Installations techniques, matériels,	0	0	Résultat de l'exercice	261 507 832	584 878 874
Autres immobilisations	432 568 236	455 404 904	Subvention d'investissement		
Autres immobilisations (concedés)	21 406 721 515	21 639 284 339	Provision réglementées		
Immobilisations en cours	897 163 708	1 074 799 646			
Variation annuelle	0	447 250 868	En XPF	2 015	2 016
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0	Autres fonds propres	9 714 265 942	9 903 982 108
Terrains nus			Provision pour risque et charge	9 714 265 942	9 903 982 108
Terrains aménagés			En XPF	2 015	2 016
Constructions			Endettement	287 778 987	289 596 259
Matériel de transport affecté			Emprunt auprès Etab. Bancaires	0	0
Autres			Avance du Pays	0	0
Variation annuelle	0	0	Dettes fournisseurs	206 658 311	134 015 977
Immobilisation financières	43 589 287	157 082 374	Dettes fiscales	81 120 676	155 580 282
Total actif immobilisé	23 117 670 889	23 682 844 633			
En XPF	2015	2016			
Créances et comptes rattachés (Brut)	278 676 811	213 043 154			
dont Créances < 1 an	278 676 811	213 043 154			
dont Créances > 1 an	0	0			
dont Créances douteuses	0	0			
Provisions	0	0			
En XPF	2015	2016			
Trésorerie	2 051 385 886	3 056 670 259			
VMP	1 957 573 221	3 024 719 503			
Disponibilités	93 812 665	31 950 756			

Conseil d'administration :

Président :	<i>Grégoire de Chillaz</i>
Administrateurs publics :	<i>Polynésie Française</i>
Administrateurs privés :	<i>EDT, François Dupont, Rémi Grouzelle, Eric Courbier</i>

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) : 10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	1 200	18,35%	12 000 000
Total collectivités publiques	1 200	18,35%	12 000 000
EDT	5 333	81,54%	53 330 000
Total secteur privé	5 333	81,54%	53 330 000
Autres (petits porteurs)	7	0,11%	70 000
Total autres	7	0,11%	70 000
Total	6 540	100%	65 400 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Pas de personnel chez ELECTRA

Ressources humaines : pyramide des âges

Pas de personnel chez ELECTRA

Activités de la société en 2016 :

En 2016, les 12 installations photovoltaïques d'ELECTRA, (totalisant 502 kWc) ont produit 598.257 kWh.

Faits marquants en 2016 :

RAS

Perspectives 2017 :

L'engagement d'ELECTRA dans le domaine des énergies renouvelables s'est matérialisé dans l'exploitation de 12 centrales solaires.

Pour rappel, ELECTRA est la seule société exploitante de fermes solaires, à ne pas avoir obtenu de défiscalisation locale, sans qu'aucun motif ait été donné à cette différence de traitement. Pourtant, ses centrales solaires sont majoritairement situées dans les îles où l'alternative au gasoil est la plus pertinente, tant en termes de prix qu'en termes de logistique et de respect de l'environnement.

Pour cette raison, le programme d'investissement d'ELECTRA dans l'énergie photovoltaïque a été stoppé.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	184 707 143	187 905 597
Actif immobilisé brut incorporel		0
Actif immobilisé brut corporel	184 707 143	187 905 597
Terrains		0
Aménagements de terrains		0
Constructions	1 654 237	1 654 237
Installations techniques, matériels, outillage	183 052 906	183 052 906
Autres immobilisations		
Immobilisations en cours	0	3 198 454
Variation annuelle	0	3 198 454
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle	0	0
Immobilisation financières	122 459	112 459
Total actif immobilisé	184 829 602	188 018 056

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	7 419 547	4 479 489
dont Créances < 1 an	5 449 464	2 302 098
dont Créances > 1 an	1 970 083	2 177 391
dont Créances douteuses		
Provisions	1 970 083	1 970 083
Trésorerie	6 657 418	12 313 113
VMP		
Disponibilités	6 657 418	12 313 113

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	235 171 560	226 424 946
Capital social	65 400 000	65 400 000
Réserve légale	6 540 000	6 540 000
Réserves statutaires		
Report à nouveau	180 135 512	163 231 560
Résultat de l'exercice	-16 903 952	-8 746 614
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds propres	30 696 489	38 245 872
Provisions pour risques et charges	30 696 489	38 245 872
Endettement	11 091 836	2 617 241
Emprunt auprès Etab. Bancaires	0	0
Avance du Pays	0	0
Dettes fournisseurs	4 153 507	2 495 636
Dettes fiscales	6 938 329	121 605

Conseil d'administration :

Président :	Grégoire de Chillaz
Administrateurs publics :	Polynésie Française
Administrateurs privés :	Engue Energie Service, SMEG, François Dupont, Audrey Robot, Eric Courbier, Ass. Fatulto, ...

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :

6 100

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	6	0,00%	36 600
Total collectivités publiques	6	0,00%	36 600
ENGIE ENERGIE SERVICES	624 939	70,52%	3 812 127 900
SA SMEG	186 866	21,09%	1 139 882 600
Total secteur privé	811 805	91,60%	4 952 010 500
Autres (199 autres petits porteurs)	74 434	8,40%	454 047 400
Total autres	74 434	8,40%	454 047 400
Total	886 245	100%	5 406 094 500

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	4 655 709 138		505	
2015	4 579 041 727	-2%	536	6%
2016	4 795 615 441	5%	509	-5%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans	0	0%	0	0%	0%
20-24 ans	9	2%	0	0%	2%
25 -29 ans	26	7%	16	15%	8%
30-34 ans	61	15%	16	15%	15%
35-39 ans	77	19%	23	21%	20%
40-44 ans	36	9%	10	9%	9%
45-49 ans	47	12%	19	17%	13%
50-54 ans	71	18%	20	18%	18%
55-59 ans	48	12%	5	5%	10%
60-65 ans	25	6%	0	0%	5%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0%
Totaux	400	100%	109	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

Producteur et revendeur d'énergie thermique, hydraulique et renouvelables aux habitants de la Polynésie Française.

Faits marquants en 2016 :

2016 a été l'année de l'amélioration sensible de nos résultats sécurité.

2016 a également permis de confirmer le bon fonctionnement de la nouvelle formule tarifaire validée fin 2015 avec la Polynésie Française.

2016 a été l'année de la vente du Méridien de Bora.

Enfin, 2016 a été l'année du lancement des études sur le renouvellement des groupes thermiques de la Punaruu, du Dispositif de Régulation de Production avec stockage d'énergie et du smart grid sur le réseau de Tahiti.

Perspectives 2017 :

L'année 2017 doit être l'année de l'engagement des grands projets d'investissements comme le renouvellement des moyens de production de la Punaruu, du Dispositif de Régulation de Production avec stockage d'énergie et du smart grid sur le réseau de Tahiti Nord.

Ce doit être aussi l'année la préparation de nos échéances contractuelles dans les îles avec 13 Délégations de Service Public à renouveler.

Enfin, 2017 doit être l'année de l'émergence du système de péréquation tarifaire, condition à la sécurisation de notre rémunération sur les DSP dans les îles.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	73 359 501 911	75 299 784 507
Actif immobilisé brut incorporel	2 090 062 116	2 116 945 867
Actif immobilisé brut corporel	71 269 439 795	73 182 838 640
Terrains	148 500 000	148 500 000
Aménagements de terrains	227 658 298	227 986 148
Constructions	2 007 583 264	2 016 495 978
Installations techniques, matériels, outillage	2 705 663 867	2 707 761 608
Autres immobilisations (concedés)	65 310 552 892	66 866 520 916
Immobilisations en cours	869 481 474	1 215 573 990
Variation annuelle	0	1 913 398 845
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Variation annuelle	0	0
Immobilisation financières	0	0
Total actif immobilisé	73 359 501 911	75 299 784 507

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	4 362 697 726	4 104 826 437
dont Créances < 1 an	4 139 270 144	3 880 521 479
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses	223 427 582	224 304 958
Provisions	358 227 321	215 235 374
En XPF	2015	2016
Trésorerie	11 634 199 633	16 907 110 368
VMP	10 757 536 363	14 917 927 628
Disponibilités	876 663 270	1 989 182 740

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	7 602 804 506	8 514 954 133
Capital social	5 406 094 500	5 406 094 500
prime d'émission	165 452 220	165 452 220
Réserve légale	540 609 450	540 609 450
Autres réserves	39 855 073	39 855 073
Report à nouveau	214 495	479 386
Résultat de l'exercice	1 450 578 768	2 362 463 504
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	41 171 443 359	40 966 486 284
Provisions pour amortissement de caducité	27 482 670 533	27 202 944 919
Provisions de renouvellement	10 935 054 617	10 823 743 113
Provisions pour risques et charges	2 753 718 209	2 939 798 252

En XPF	2015	2016
Endettement	5 607 500 786	8 447 358 021
Emprunt auprès Etab. Bancaires	729 446 205	2 951 147 688
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	2 328 047 243	2 368 230 062
Dettes fiscales et sociales	2 550 007 338	3 127 980 271

Son effectif au 31 décembre 2016 était de 29 salariés répartis comme suit : 1 directrice adjointe administrative, 1 directeur technique, 5 agents administratifs, 1 magasinier, 5 agents chargés de la maintenance et de l'entretien mécanique, 1 agent chargé de la pesée du coprah et 15 agents chargés de la production ou des livraisons-vente.

Conseil d'administration :

Président :	Monsieur Henri LEDUC
Administrateurs publics :	Monsieur Frédéric RIVETA Monsieur Teapehu TEAHE Monsieur Moehau TERIITAHU
Administrateurs privés :	Monsieur Henri LEDUC

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :			1 000
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	77 000	99,95%	77 000 000
Total collectivités publiques	77 000	99,95%	77 000 000
PARFUMERIE SACHET	20	0,03%	20 000
Total secteur privé	20	0,03%	20 000
M. Gérard RAOULT	7	0,01%	7 000
M. Nick TOOMARU	5	0,01%	5 000
Mme Geneviève PIERONI	5	0,01%	5 000
M. Michel PAOLETTI	1	0,00%	1 000
M. Fernand TAHIATA	1	0,00%	1 000
M. Teapehu TEAHE	1	0,00%	1 000
M. Henri LEDUC	1	0,00%	1 000
Total autres	21	0,03%	21 000
Total	77 041	100%	77 041 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	166 194 690		30	
2015	234 912 711	41,34%	34	13,33
2016	227 104 722	-3,32%	29	-14,71

Pyramide des âges (2016) :

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans	3	12,50%			10,34%
30-34 ans	6	25,00%	4	80,00%	34,48%
35-39 ans	3	12,50%	1	20,00%	13,79%
40-44 ans	3	12,50%			10,34%
45-49 ans	2	8,33%			6,90%
50-54 ans	4	16,67%			13,79%
55-59 ans	3	12,50%			10,34%
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux	24	100%	5	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

- Trituration de 11.443 tonnes de coprah (14.542 tonnes en 2015).
- Production de 6.337 tonnes d'huile brute (8.231 tonnes en 2015).
- Production de 367 tonnes d'huile raffinée (422 tonnes en 2015).
- Production de 3.926 tonnes de tourteau (4.822 tonnes en 2015).
- Une étude sur les possibilités de production d'huile vierge par l'HDT.

Faits marquants en 2016 :

- Une baisse de 22 % de la production de coprah : 11.288 tonnes contre 14.456 tonnes en 2015.
- Une baisse notable de la subvention du Pays en raison de la hausse des cours mondiaux du coprah qui impact directement le calcul de la subvention.
- Une baisse des rendements (58,59 % contre 59,50% en 2015) en raison d'une mauvaise qualité du coprah (pour rappel : la CSPC calcule la subvention sur la base de rendements à hauteur de 62%).
- Le départ de l'ancien PDG et aussi directeur financier.
- Le départ de l'ancien directeur technique et de 4 employés (dont 2 chefs de quart) qui ont pris leur retraite.
- Le départ de la comptable et le recrutement d'une nouvelle comptable.
- La suspension des ventes d'huile brute à notre client Le Brando dès la mi-septembre.
- La réception de 3 nouvelles machines pour le broyage du coprah.
- La réception d'un nouveau groupe électrogène fonctionnant à l'huile brute de coprah.
- L'aboutissement du redressement fiscal concernant les périodes 2008 à 2010 suite à un contrôle fiscal lancé par le Pays contre sa propre structure en 2011.

Perspectives 2017 :

- Visite des sites de production de coprah les plus importantes (Taha'a, Rangiroa...) et information des producteurs sur l'importance de la bonne qualité de coprah à produire.
- Remplacement par étape des anciens broyeurs BEPEX.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	805 417 928	865 206 613
Actif immobilisé brut incorporel		
Actif immobilisé brut corporel	805 417 928	865 206 613
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions	125 608 529	130 546 583
Installations techniques, matériels, outillage	496 393 852	504 711 620
Autres immobilisations	132 648 480	130 301 920
Immobilisations en cours	50 767 067	99 646 490
Variation annuelle	0	59 788 685
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	3 153 275	1 946 870
Total actif immobilisé	808 571 203	867 153 483

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	570 743 810	435 142 571
dont Créances < 1 an		
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses		
Provisions		

En XPF	2015	2016
Trésorerie	638 742	121 108 256
VMP		
Disponibilités	638 742	121 108 256

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	317 768 574	215 209 880
Capital social	77 041 000	77 041 000
Réserve légale	3 210 838	7 704 100
Ecart de réévaluation	163 007 823	163 007 823
Réserves statutaires		
Report à nouveau	54 209 294	70 015 651
Résultat de l'exercice	20 299 619	-102 558 694
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	458 902 705	513 614 600
Provisions pour risques et charges	73 902 705	58 614 600
Avances conditionnées	385 000 000	455 000 000
En XPF	2015	2016
Endettement	237 220 267	267 699 422
Emprunt auprès Etab. Bancaires	80 784 413	62 496 733
Emprunts et dettes financières divers		79 560
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	86 529 954	141 659 419
Dettes fiscales et sociales	64 174 964	57 301 252
Autres dettes	5 730 936	6 162 458

Code NAF :4617 A	N° TAHITI :972 711	N° RCS :11 20 B
Tel :40 85 10 60	Email :secrétariat@kaihoturau.pf	
Siège social :Papeete – MOTU UTA 98715 Papeete		
Président : Monsieur Willy CHUNG SAO		

Présentation :

La société anonyme Kai Hotu Rau est un outil au service des agriculteurs. Elle prend en charge la logistique et la commercialisation des produits, afin de laisser le producteur (en particulier celui des îles) se concentrer sur son cœur de métier et assurer une récolte de qualité.

KHR agit comme centre de collecte, de nettoyage, de tri, de conditionnement calibré et de distribution de tous les produits fruitiers, maraîchers et vivriers, afin de réguler l'offre et la demande dans l'optique d'un meilleur écoulement des marchandises.

La Polynésie française participe à la création de la société en 2010 en entrant à son capital à hauteur de 49 % des parts.

Conseil d'administration *:

Président :	Monsieur Willy CHUNG SAO
Administrateurs publics :	La Polynésie Française « Monsieur Frédéric RIVETA »
Administrateurs privés :	Monsieur Kalani TEXEIRA
	Monsieur Jeffrey SHAN HAN
	Monsieur Gilles MOU
	Monsieur Daniel CHOQUET
	Monsieur Wilfred CHUNG SAO
	Madame Warena CHUNGUE
	Madame Cléo MOURAREAU

*Composition du conseil d'administration :Assemblée Générale en date du 23/03/2016

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) : 10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	9 800	49,00%	98 000 000
Total collectivités publiques	9 800	49,00%	98 000 000
La société civile BIOHOTU	5 095	25,48%	50 950 000
La société de Distribution Emile LEOGITE	1	0,01%	10 000
Total secteur privé	5 096	25,48%	50 960 000
M. Willy CHUNG SAO	2 549	12,75%	25 490 000
M. Kalani TEXEIRA	850	4,25%	8 500 000
M. Jeffrey SHAN HAN	850	4,25%	8 500 000
M. Gilles MOU	425	2,13%	4 250 000
M. Daniel CHOQUET	425	2,13%	4 250 000
M. Wilfred CHUNG SAO	1	0,01%	10 000
Mme Warena CHUNGUE	1	0,01%	10 000
M. Jerry LAU	1	0,01%	10 000
Mme Cléo MOURAREAU	1	0,01%	10 000
Mme Lee Line LY SING LAO Veuve MOURAREAU	1	0,01%	10 000
Total autres	5 104	25,52%	51 040 000
Total	20 000	100%	200 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	14 161 989		5	
2015	916 833	-94%	1	-80%
2016	16 932 228	1747%	10	900%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans			1	20%	
25 -29 ans	2	40%	1	20%	
30-34 ans			1	20%	
35-39 ans					
40-44 ans	2	40%	1	20%	
45-49 ans	1	20%	1	20%	
50-54 ans					
55-59 ans					
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux	5	100%	5		100%

Activités de la société en 2016 :

L'activité de la société sur l'année 2016 a connu plusieurs difficultés, il y a eu tout d'abord le sinistre qui a touché les bureaux et les chambres froides en février 2016. Ensuite les intempéries du début d'année n'ont pas permis d'avoir un approvisionnement constant de la part des agriculteurs qui également ont été très touchés.

Malgré tout cela la société Kai Hotu Rau traité plus 197 tonnes de produits notamment durant le second semestre 2016. Avec plus de 42 tonnes de pomme de terre, 33 tonnes de carotte, 21 tonnes de choux, 14 tonnes de concombre et de melons, 12 tonnes de pota, 10 tonnes de pastèque, 7 tonnes de navet et de tomates, 6 tonnes de salade de 4^{ème} gamme, 5 d'ananas et de carottes jumbo et 3 tonnes de courgettes, d'aubergine et de pamplemousse.

Faits marquants en 2016 :

Comme indiqué tantôt la société Kai Hotu Rau aura connu des difficultés durant le premier semestre 2016, l'activité aura été intense au second semestre notamment par la campagne des pommes de terre et carotte en collaboration avec les coopératives des Australes, et par le traitement de la salade 4^{ème} gamme avec un plus de 27000 barquettes traités.

Perspectives 2017 :

Pour 2017, la société Kai Hotu Rau se lance dans la transformation de produits. Ayant reçu les machines de nettoyage, découpage, trieuse et essoreuse durant le dernier trimestre 2016, nous allons élargir notre gamme de produit transformé comme par exemple en produit congelé et découpé du taro, du potiron, des patates douces et d'autres produits en frais également.

Mais il est important que Kai Hotu Rau continu à fédérer les agriculteurs locaux pour avoir constamment des produits agricoles à proposer.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	59 449 369	106 657 804
Actif immobilisé brut incorporel	8 513 077	8 715 577
Actif immobilisé brut corporel	50 936 292	97 942 227
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériels, outillage	16 165 733	42 752 884
Autres immobilisations	34 770 559	55 189 343
Immobilisations en cours		
Variation annuelle	0	47 005 935
<i>dont immobilisations affectées par le Pays</i>	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	81 000	81 000
Total actif immobilisé	59 530 369	106 738 804

En XPF	2 015	2 016
Créances et comptes rattachés (Brut)	15 945 740	45 954 119
dont Créances < 1 an	15 864 740	34 158 897
dont Créances > 1 an	81 000	11 751 851
dont Créances douteuses	8 221 977	8 869 527
Provisions	7 841 286	8 216 026

En XPF	2015	2016
Trésorerie	3 245 613	351 918
VMP		
Disponibilités	3 245 613	351 918

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	26 231 544	-2 784 987
Capital social	200 000 000	200 000 000
Réserve légale		
Réserves statutaires		
Report à nouveau	-159 133 595	-173 768 456
Résultat de l'exercice	-14 634 861	-29 016 531
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	1 824 748	39 761
Provisions pour risques et charges	1 824 748	39 761

En XPF	2015	2016
Endettement	13 525 870	108 825 257
Emprunt auprès Etab. Bancaires *		6 422 559
Emprunts et dettes diverses	230 046	230 046
Avance du Pays		72 072 909
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 024 714	13 936 785
Dettes fiscales et sociales	2 222 185	5 629 587
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		10 490 000
Autres dettes	894 844	43 371
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	154 081	

* concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

De plus, elle participe à la réalisation de travaux à la suite d'opérations de reconnaissance, recherche ou expérimentation dans tous les domaines et notamment à la suite d'opération de reconnaissance hydrogéologique et d'expertise des sols matériaux.

Conseil d'administration :

Président :	Monsieur Daniel PALACZ
Administrateurs publics :	<p>La Polynésie Française</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Monsieur Tearii ALPHA ◦ Monsieur Jean-Christophe BOUISSOU ◦ Monsieur Heifara GARBET ◦ Monsieur Henri FLOHR ◦ Monsieur Jacquie GRAFFE
	<p>Chambre de Commerce d'Industrie des Services et des Métiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Monsieur Stéphane CHIN LOY
	<p>EPIC – Port Autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Monsieur Georges PUCHON
Administrateurs privés :	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Monsieur Daniel PALACZ ◦ Monsieur Marc ,Antoine BASSOMPIERRE SEWRIN(Bureau Véritas) ◦ Monsieur Gilles MAEDER(Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics) ◦ Monsieur Jérôme CHUNG (SOCOTEC Polynésie)

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) : 10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	6 100	50,83%	61 000 000
PORT AUTONOME	100	0,83%	1 000 000
CCISM	100	0,83%	1 000 000
Total collectivités publiques	6 300	52,50%	63 000 000
Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics	5 597	46,64%	55 970 000
SOCOTEC	50	0,42%	500 000
BUREAU VERITAS	50	0,42%	500 000
Total secteur privé	5 697	47,48%	56 970 000
M. LOUX Louis	1	0,01%	10 000
M.PALACZ Daniel	1	0,01%	10 000
M.MAEDER Gilles	1	0,01%	10 000
Total autres	3	0,03%	30 000
Total	12 000	100%	120 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	132 420 625		28	
2015	139 777 315	6%	32	14%
2016	142 667 775	2%	30	-6%

Ressources humaines : pyramide des âges

Pyramide des âges :

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans	0	0%	0	0%	0%
20-24 ans	1	5%	0	0%	3%
25 -29 ans	1	5%	2	25%	10%
30-34 ans	8	36%	3	38%	37%
35-39 ans	6	27%	1	13%	23%
40-44 ans	1	5%	0	0%	3%
45-49 ans	3	14%	2	25%	17%
50-54 ans	1	5%	0	0%	3%
55-59 ans	1	5%	0	0%	3%
60-65 ans	0	0%	0	0%	0%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0%
Totaux	22	100%	8	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

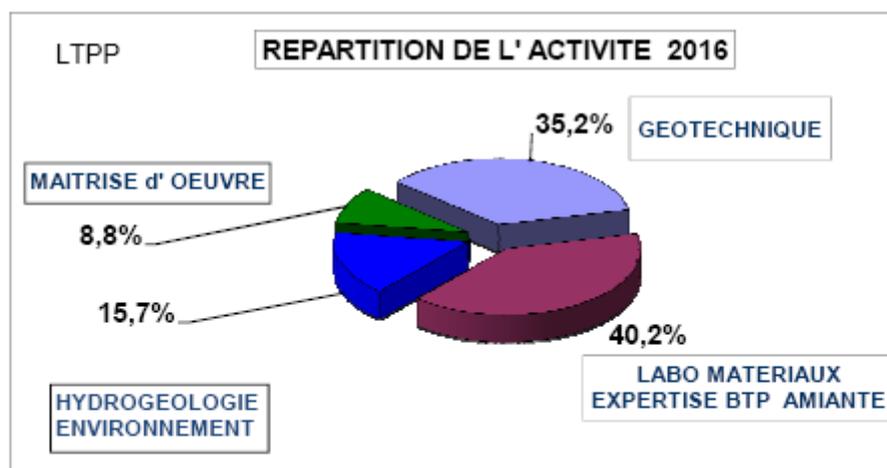
Le chiffre d'affaire de l'exercice 2016 de 232.6 MF à atteint la prévision initiale de 230 MF. Le chiffre d'affaires global du LABO TP a augmenté de 1 % par rapport à 2015.

L'activité principale est restée axée sur quatre domaines : les études en géotechnique (35.2%), les essais et contrôles de matériaux, l'expertise de l'Amiante et Formation (40.2 % de l'activité), les missions de contrôle extérieur et de maîtrise d'œuvre (8.8%) et l'Hydrogéologie et l'Environnement (15.7%).

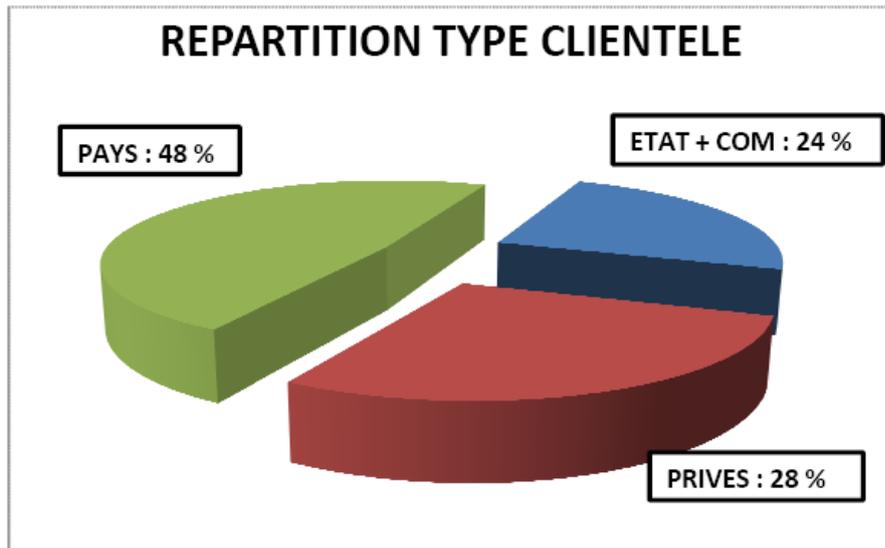
Variations du CA + Autres produits 2016 par rapport à 2015 pour chaque division

	CA 2015	CA 2016	VARIATION DU CA
Géotechnique	82 776 547	92 433 770	+12%
Matériaux	111 576 830	112 642 336	+1%
Environnement	43 979 999	38 156 611	-13%
Maitrise d'œuvre	37 043 676	20 449 502	-45%
TOTAL	275 377 089	263 682 219	-4%

Cette répartition montre une diminution du pourcentage d'activité de la Maitrise d'œuvre (-45%) au profit de la Géotechnique (+12%) et Matériaux (+1%).



L'activité pour le Pays (48%) plus l'activité pour l'Etat et les communes (24%) est supérieur à la part du Privés (28%). On remarque donc une diminution du secteur Privés au détriment des autres clients.



Les principaux clients ont été la Direction de l'Equipement (30,726 MF), Jean Lefebvre Polynésie (10.041MF), la SARL BOYER (6,341MF) et OTEIS Conseil (6.215 MF)

L'effectif du laboratoire était de 30 personnes au 31/12/16 dont 10 ingénieurs, 16 techniciens et 4 administratifs.

Le renouvellement du matériel amortissable et l'acquisition de nouveaux matériels au cours de l'année 2016 se sont élevés à 8,283 MF contre 8,343 MF en 2016.

Fin 2016, le total des créances s'élève à 163 226 MF malgré une politique de relance systématique. Les créances douteuses à 23.268 MF (en légère hausse) .Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 23.268 MF).



La certification ISO 9001 du LTPP a été confirmée en décembre 2016 par l'AFNOR.

Faits marquants en 2016 :

- Le chiffre d'affaire a été réalisé du fait de l'augmentation de l'activité Géotechnique ainsi qu'une hausse de chantier dans le département Matériaux.
- La résiliation de la convention d'assistance technique du CEBTP.
- L'accréditation ISO 9001 a été confirmée en décembre 2016 par l'AFNOR.
- Dans le cadre de l'ISO9001, les réponses de l'enquête client ont témoigné de clients satisfaits à très satisfaits en 2016.
- La résiliation des contrats expatriés convertis en contrats locaux.
- Le Laboratoire a fait l'objet d'un redressement fiscal sur la patente et l'impôt foncier de 2013 à 2015.

- De grandes réparations sur machines de forage suite aux intempéries fin 2015 (machine ensevelie à Papeete). Immobilisation de 2 machines sur 4 pendant 5 mois.
- Le LABO TP n'a jamais fait l'objet d'une mise en cause directe.
- Lorsqu'appelé en cause par d'autres intervenants, la responsabilité du LABO TP n'a jamais été retenue par un Tribunal.

Perspectives 2017 :

Non communiqué

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	244 785 143	254 682 290
Actif immobilisé brut incorporel	5 741 030	7 354 958
Actif immobilisé brut corporel	239 044 113	247 327 332
Terrains	0	0
Aménagements de terrains	0	0
Constructions	48 591 662	48 735 740
Installations techniques, matériels, outillage	155 669 298	165 600 936
Autres immobilisations	32 047 013	32 490 656
Immobilisations en cours	2 736 140	500 000
Variation annuelle	0	8 283 219
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	64 005 929	62 657 518
Total actif immobilisé	308 791 072	317 339 808

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	218 880 177	212 691 658
dont Créances < 1 an	166 053 147	163 226 959
dont Créances > 1 an	23 071 048	23 268 812
dont Créances douteuses	23 071 048	23 268 812
Provisions	19 441 167	20 658 313
Autres créances	6 684 934	2 927 075
En XPF	2015	2016
Trésorerie	117 492 725	58 613 252
VMP		
Disponibilités	117 492 725	58 613 252

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	219 184 099	174 673 348
Capital social	120 000 000	120 000 000
Réserve légale	12 000 000	12 000 000
Réserves statutaires		
Report à nouveau	75 111 638	87 184 099
Résultat de l'exercice	12 072 461	-44 510 751
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	7 050 062	7 983 178
Provisions pour risques et charges	7 050 062	7 983 178

En XPF	2015	2016
Endettement	157 801 551	129 157 743
Emprunt auprès Etab. Bancaires	0	0
Avance du Pays	0	0
Dettes fournisseurs	27 868 865	21 770 137
Dettes fiscales	37 245 462	22 676 577
Avances et acomptes	1 896 159	997 453
Autres dettes	36 300 000	36 500 000
Emprunts et dettes financières divers(associés)	17 005 092	16 929 717
Dettes sociales	37 485 973	30 283 859

Agrégats du compte de résultat :

Présentation :

La société d'économie mixte du port de pêche de Papeete, dite S3P, a été créée en novembre 1994. Depuis novembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2022, la S3P est le nouvel exploitant du port de pêche après avoir été concessionnaire de service public de 1994 à 2004.

Dans le cadre du contrat d'affermage qui la lie au Pays via le Port Autonome de Papeete, la S.3.P. a pour mission la gestion du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete, l'exploitation de l'ensemble mobilier et immobilier qui constitue le port de pêche, ainsi que la gestion des installations frigorifiques situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti - Faa'a.

Conseil d'administration :

Président :	<i>M. Albert LECAILL</i>
Administrateurs publics :	<i>Polynésie Française – Port Autonome – CCISM</i>
Administrateurs privés :	<i>OCI - M. Enrique Braun-Ortega – M. Gournac – M. Leroy – M. Lecaill</i>

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :

10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	300	23,58%	3 000 000
PORT AUTONOME	300	23,58%	3 000 000
CCISM	296	23,27%	2 960 000
Total collectivités publiques	896	70,44%	8 960 000
Océanienne de Capital Investissement (OCI)	180	14,15%	1 800 000
Total secteur privé	180	14,15%	1 800 000
M. Enrique Braun-Ortega	146	11,48%	1 460 000
M. Gournac	45	3,54%	450 000
M. Lecaill	4	0,31%	40 000
M. Leroy	1	0,08%	10 000
Total autres	196	15,41%	1 960 000
Total	1 272	100%	12 720 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	69 226 871	-8,93%	17/18/19	
2015	74 249 596	7,25%	17/18/19	
2016	77 113 769	3,85%	18/19/20	

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans					
30-34 ans	2	10,53			
35-39 ans	1	5,26	2	66,67	
40-44 ans	5	26,32			
45-49 ans	5	26,32			
50-54 ans	6	31,58	1	33,33	
55-59 ans					
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux	19	100%	3	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

En 2016, la S3P a maintenu ses missions dans l'enceinte du port de pêche de Papeete.

Ces missions se déclinent notamment en diverses prestations de service :

- aide au déchargement des bateaux ;
- distribution de glace ;
- gestion de la criée ;
- traitement des déchets de poisson ;
- location de locaux (ateliers de mareyage et bureaux) ;
- location de chambres froides.

Par convention d'affermage n°39/2010 du 22 décembre 2010, signée avec le Port autonome de Papeete, la S3P exploite les installations suivantes :

- les quais et pontons ;
- un parking extérieur ;
- un hangar ;
- et le rez-de-chaussée d'un bâtiment.

Avec comme missions :

- la gestion des mouvements de navires et la facturation des redevances d'amarrage, d'eau et d'ordures aux armateurs ;
- l'exploitation du parking Papeava et d'un hangar, avec la location d'espaces de stockage aux usagers du port de pêche.

Faits marquants en 2016 :

L'année 2016 est marquée principalement par un recul de la production (volumes de captures) qui descend sous la barre des 5.000 tonnes, avec une diminution de 14% par rapport à 2015.

La vente de glace, corolaire des volumes pêchés, diminuent également, avec 13% en moins par rapport à 2015.

Ainsi, malgré la contraction des charges d'exploitation de près de 9 MFCFP, le résultat de l'exercice se creuse, passant de - 500.000 FCFP à -10,9 MFCFP.

Perspectives 2017 :

L'année 2017 devrait être marquée par le maintien de la production à son niveau de 2016.

Un travail important doit donc être fait pour atteindre l'équilibre des comptes.

Le Pays devrait investir dans le courant de l'année dans la rénovation des installations frigorifiques des bâtiments de mareyage ainsi que dans la pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

Ces mesures concourront à réduire significativement les charges de la société.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	236 895 052	612 644 896
Actif immobilisé brut incorporel	912 621	1 038 221
Actif immobilisé brut corporel	235 982 431	611 606 675
Immobilisations du domaine privé		
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions	131 364 018	131 364 018
Installations techniques, matériels, outillage	30 141 648	31 043 304
Autres immobilisations	12 012 878	13 449 631
Immobilisations en cours	3 422 209	3 422 209
Immobilisations du domaine concédé		
Installations techniques, matériels, outillage	59 041 678	432 327 513
Variation annuelle	0	375 624 244
dont immobilisations affectées par le Pays	59 041 678	432 327 513
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres	59 041 678	432 327 513
Variation annuelle		373 285 835
Immobilisation financières	3 202 464	2 033 466
Total actif immobilisé	240 097 516	614 678 362

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	154 300 646	152 835 961
dont Créances < 1 an	82 447 129	63 125 672
dont Créances > 1 an	71 853 517	89 710 289
dont Créances douteuses	71 853 517	89 710 289
Provisions	69 908 586	88 252 283

En XPF	2015	2016
Trésorerie	3 665 918	2 100 820
VMP		
Disponibilités	3 665 918	2 100 820

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	-16 700 218	-33 478 525
Capital social	12 720 000	12 720 000
Réserve légale	1 272 000	1 272 000
Réserves statutaires		
Report à nouveau	-55 339 738	-55 875 552
Résultat de l'exercice	-535 814	-10 828 307
Subvention d'investissement	25 183 334	19 233 334
Provisions réglementées		
	31 391 676	334 156 697

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	17 788 350	19 583 529
Provisions pour risques et charges	17 788 350	19 583 529

En XPF	2015	2016
Endettement	97 681 791	73 477 708
Emprunt auprès Etab. Bancaires		6 925 257
Avance du Pays (prêt)	50 780 648	36 273 254
Dettes fournisseurs	34 744 073	16 910 156
Dettes fiscales et sociales	12 157 070	13 369 041

Présentation :

La société de transport d'énergie électrique (T.E.P.) créée en novembre 1985 est titulaire de la concession territoriale de transport d'énergie électrique sur l'île de Tahiti. A l'origine, cette société anonyme devient en 2014 une société anonyme d'économie mixte.

La mission de la T.E.P. est d'acheminer l'énergie électrique des lieux de production vers les zones de consommation.

Son pôle technique est organisé en fonction des quatre activités identifiées dans la gestion du réseau de transport d'électricité concédé à la TEP.

- l'ingénierie qui englobe les activités de conception, de maîtrise d'ouvrage et de suivi de réalisation des projets d'investissements ;
- l'exploitation pour veiller à la sécurité des biens et des personnes, définir les consignes d'exploitation et de conduite des ouvrages et mettre en œuvre les procédures règlementaires en vue de permettre l'accès aux ouvrages ;
- la maintenance a trait aux interventions de maintien en conditions opérationnelles des ouvrages ;
- la conduite intègre toutes les opérations d'adaptation du schéma du réseau aux flux de puissance entre les sites de production et les points de consommation, pour contribuer à la stabilité du système et à la continuité de service.

Conseil d'administration :

Président :	Marc CHAPMAN
Administrateurs publics :	Teva ROHFRITSCH, Jean-Christophe BOUISSOU, Nuihau LAUREY, Tearii ALPHA, Albert SOLIA, Henri FLOHR, Anthony JAMET, Marc CHAPMAN
Administrateurs privés :	Grégoire DE CHILLAZ, Yvonnick RAFFIN, Eric COURBIER, François DUPONT, Patrick DESFOUR, Pauline BAUMGARTNER,

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF):			10 000
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	91 800	51,00%	918 000 000
Total collectivités publiques	91 800	51,00%	918 000 000
Agence Française de Développement (AFD)	9 000	5,00%	90 000 000
Total banques	9 000	5,00%	90 000 000
Electricité de Tahiti (EDT)	70 190	38,99%	701 900 000
Océanienne de Capital Investissement (OCI)	9 000	5,00%	90 000 000
Société Coder Marama Nui	1	0,00%	10 000
Total secteur privé	79 191	44,00%	791 910 000
Alban ELLACOTT	4	0,00%	40 000
Jacques TEUIRA	2	0,00%	20 000
Dominique AUROY	1	0,00%	10 000
Roger DOOM	1	0,00%	10 000
Marguerite EBB	1	0,00%	10 000
Total autres	9	0,01%	90 000
Total	180 000	100%	1 800 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	137 955 543		18	
2015	133 689 000	-3,1%	17	-5,55%
2016	158 545 924	18,6%	19	11,76%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans			1	20%	
25 -29 ans	3	19%			
30-34 ans	6	38%	1	20%	
35-39 ans					
40-44 ans	3	19%			
45-49 ans					
50-54 ans	3	19%	3	60%	
55-59 ans	1	6%			
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux	16	100%	5	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

La TEP est titulaire de la concession de service public en matière de transport de l'Énergie Électrique sur l'île de TAHITI. A ce titre elle doit en assurer la promotion, l'étude (Ingénierie), l'exploitation et la conduite.

Au titre de 2016, le plan d'investissement voté a été de : 691M.XPF

Programmes votés sur 2016	Montants XPF
Programme Papenoo Renforcement	435 000 000
Poste Vaihiria 1 20 kV - Terrain	6 000 000
Poste Vaihiria 1 20 kV - Renouvellement	70 000 000
Liaison 90kV Tipaerui - Arue	180 000 000
	691 000 000

Les mises en service 2016 concernent :

N° d'affaires	Désignation des investissements	Montant commandé	Montant payé
14-002	TAC Papenoo Aval Dispatching	3 263 331	3 263 331
14-003	Achat Transformateur 90/30 Punaaru TR422	57 023 418	57 023 418
14-005-2	PAS 9035 Vallée Papenoo : Poste P1	13 786 501	13 786 501
14-005-4	PAS 9035 Vallée Papenoo : Poste Sud 1	17 745 289	17 745 289
14-010	ARU Tipaerui	16 596 841	16 596 841
14-011	Tipaerui Fosses Transformateurs	11 230 689	11 230 689
15-003	Diff. de barres P1 installation et MES	7 948 060	7 948 060
15-009	Labo d'essais TEP	643 000	643 000
15-013	Modification dalot Pk27	7 482 614	7 482 614
15-017	Remplacement Poteaux Vaite	11 169 758	11 169 758
15-024-1	Tirage liens FO (Tipaerui Siège)	6 213 222	5 913 222
99-000-1	Téléconduite (PCZ - Mistral)	140 854 718	140 854 718
	Sous-Total	293 957 441	293 657 441

Faits marquants en 2016 :

L'année 2016 a été une année d'aboutissement de chantiers financiers de longue haleine permettant à la TEP de mener à bien ses investissements.

Ainsi, les 3 mesures d'allègement des charges annoncées depuis plusieurs années se sont concrétisées sur 2016.

- 1- Abandon de l'amortissement de caducité :

La TEP a obtenu par avenant du 30 décembre 2016 au cahier des charges de sa concession l'abandon de l'amortissement de caducité. Cette charge calculée qui pesait lourdement dans ses résultats, laisse aujourd'hui apparaître des résultats nettement positifs.

L'impact de cet abandon de caducité s'est traduit dans les comptes de l'exercice 2016.

2 – Limites de propriété :

EDT et TEP ont concrétisé la cession d'actifs par convention signée conjointement le 23 décembre 2016, ce qui a généré un produit exceptionnel de 390 Millions XPF.

3 – Pertes de Transport d'électricité :

L'art. 11 des conventions passées entre Marama Nui et la Polynésie française en décembre 2015, prévoyait que Marama Nui assure les pertes du réseau de transport le temps d'une augmentation tarifaire accordée à la TEP.

Cette mesure a été applicable dès la facturation des pertes de mars 2016, ainsi pour l'exercice la charge a été de 12.3MF au lieu de 67MF en valeur normative.

Perspectives 2017 :

En perspective de 2017, l'arrêté CM n°2048 du 15 décembre 2016 promulgué au JOPF du 23 décembre 2016 a fixé le tarif de transport du kWh suivant le planning ci-après :

	2017	
Tarif actuel	Tarif au 1er Mars	Tarif au 1er Septembre
1,95F	2,35F	2,75F

En termes d'investissements, le Conseil d'Administration du 12 janvier a voté le plan d'investissements suivant :

	Montant des investissements	Réalisé en 2017
Poste Faatautia 20/30/90 kV - Terrain	36 000 000	36 000 000
Poste Tipaerui 30kV - Renouvellement	200 000 000	200 000 000
Liaison 90kV Papenoo aval - Faatautia	1 500 000 000	900 000 000
Liaison 90kV Tipaerui - Arue	1 000 000 000	300 000 000
Installation Gradin (compensation de réactif statique)	200 000 000	100 000 000
Raccordement Stockage PUN 30 kV	100 000 000	100 000 000
Protection IMR - Renouvellement	40 000 000	40 000 000
Liaison Vaihiria-Taravao FO	25 000 000	25 000 000
Poste Arue 30/90 kV - Terrain	30 000 000	5 000 000
	3 131 000 000	1 706 000 000

Ainsi que son plan de financement :

<i>en Millions de XPF</i>	2017
Investissement	1 706
FINANCEMENT	
Contrat de Projet	900
Emprunts	436
Fonds propres	370
	1 706

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	2 185 547 834	2 319 206 433
Capital social	1 800 000 000	1 800 000 000
Réserve légale	51 227 367	51 227 367
Réserves statutaires		
Report à nouveau	440 783 485	334 320 467
Résultat de l'exercice	-106 463 018	133 658 599
Subvention d'investissement		
Provision réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	7 065 690 058	3 790 027 784
Provisions pour risques et charges	7 065 690 058	3 790 027 784

En XPF	2015	2016
Endettement	1 506 030 216	1 411 406 794
Emprunt auprès Etab. Bancaires	1 380 803 469	1 323 257 695
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	69 583 437	44 766 400
Dettes fiscales	55 643 310	43 382 699

Elle peut notamment :

- prendre des participations au capital des entreprises concernées, par souscription ou achat d'actions ou de titres de toute nature ;
- accorder des prêts assimilables à des fonds propres, renforçant la surface de l'entreprise vis-à-vis des autres créanciers ;
- gérer le portefeuille de valeurs mobilières résultant de ses prises de participation et réaliser toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de souscription de valeurs mobilières ;
- *financer l'étude de projets.*

Conseil d'administration :

Président :	Nicolas FOURREAU
Administrateurs publics :	Nuihau LAUREY- Teva ROHFRITSCH- Jean-Christophe BOUISSOU- Frédéric RIVETA- Nicole BOUTEAU- Jean-Pierre LO SIOU
Administrateurs privés :	James ESTALL- Christophe PLEE- Stéphane CHIN LOY

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) : 10 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	126 750	84,50%	1 267 500 000
CCISM	750	0,50%	7 500 000
Total collectivités publiques	127 500	85,00%	1 275 000 000
BANQUE SOCREDO	12 498	8,33%	124 980 000
BANQUE DE POLYNESIE	2 500	1,67%	25 000 000
BANQUE DE TAHITI	2 500	1,67%	25 000 000
Total banques	17 498	11,67%	174 980 000
EDT	5 000	3,33%	50 000 000
CGPME	2	0,00%	20 000
Total secteur privé	5 002	3,33%	50 020 000
Total	150 000	100%	1 500 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	37 539 521		5	
2015	35 250 641	- 6%	5	0%
2016	37 162 656	5%	6	20%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans			1	33%	1
30-34 ans					
35-39 ans					
40-44 ans	3	100%	1	33%	4
45-49 ans			1	33%	1
50-54 ans					
55-59 ans					
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux	3	100%	3	100%	6

Activités de la société en 2016 :

- 126 dossiers de prêts débloqués pour 673 millions XPF injectés dans l'économie
- En termes d'impact sur l'emploi, les interventions de la Sofidep ont permis la création de 142 emplois et le maintien de 193 emplois
- Activité commerciale soutenue avec 783 contacts clients (+82 % par rapport à 2015)
- 550 dossiers actifs pour un encours de 2,6 milliards XPF :
 - o 542 dossiers en Prêt Participatif pour un encours de 2,384 milliards XPF
 - o 8 dossiers en Capital Investissement pour un encours de 211 millions XPF

Faits marquants en 2016 :

- Evolution du P.A.C.E « Prêt d'Aide à la Création d'Entreprise » dont le projet global peut atteindre 10 millions XPF (*Mai 2016*)
- Lancement du site internet de la Sofidep (*mai 2016*)
- Attribution d'une nouvelle subvention de 400 MF pour soutenir la création et le développement des TPE au titre du PACE (*août 2016*)
- Lancement des prêts BPI Hôtellerie et Restauration (*octobre 2016*)
- Avenant à la convention de couverture avec l'AFD avec l'augmentation du coefficient multiplicateur à 3 (*novembre 2016*)
- Lancement du prêt participatif à l'export (PPE) (*décembre 2016*)
- Missions dans les îles Australes (Rurutu et Tubuai), les îles Sous-le-Vent (Raiatea et Huahine), les îles Marquises (Nuku Hiva et Hiva Oa)

Perspectives 2017 :

En 2017, le plan d'affaires prévoit 750 millions F CFP d'octrois en prêts participatifs et 50 millions F CFP en capital investissements.

En termes de ressources, il est prévu une évolution du progiciel de gestion des prêts avec notamment l'intégration des opérations en capital investissement.

La Sofidep prévoit également de mettre en place des actions marketing afin de faire mieux connaître ses produits mais également les produits de la Banque Publique d'Investissement qu'elle a la charge de distribuer.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	90 967 967	92 039 516
Actif immobilisé brut incorporel	59 447 709	59 916 659
Actif immobilisé brut corporel	31 520 258	32 122 857
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériels, outillage		
Autres immobilisations	31 520 258	32 122 857
Immobilisations en cours		
Variation annuelle	-12 092 864	602 599
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	2 347 180 916	2 509 897 441
Total actif immobilisé	2 438 148 883	2 601 936 957

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	2 123 357	2 245 335
dont Créances < 1 an		
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses		
Provisions		

En XPF	2015	2016
Trésorerie	1 307 728 808	1 633 821 940
VMP		
Disponibilités	1 307 262 159	1 633 450 273
Charges constatées d'avance	466 649	371 667
Total actif	3 748 001 048	4 238 004 232

En XPF	2 015	2016
Capitaux propres	2 843 594 486	3 029 154 602
Capital social	1 500 000 000	1 500 000 000
Réserve légale	150 000 000	150 000 000
Réserves statutaires		
Autres réserves	410 627 965	477 260 723
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	66 632 758	114 236 205
Subvention d'investissement	716 333 763	787 657 674
Provision réglementées		

En XPF	2 015	2016
Autres fonds propres	427 694 540	686 342 262
Provision pour risque et charge	7 914 870	8 099 114
Avances conditionnées	419 779 670	678 243 148

En XPF	2 015	2016
Endettement	94 613 639	99 376 903
Emprunt auprès Etab. Bancaires		351 157
Emprunt et dettes financières divers	106 605	106 605
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	3 205 040	3 356 205
Dettes fiscales	5 797 069	5 995 639
Autres dettes	85 504 925	89 567 297
Total passif	3 365 902 665	3 814 873 767

Conseil d'administration :

Président :	Joël DALIGAULT (AFD –epic)
Administrateurs publics :	Teva ROHFRITSCH (collectivité de la PF)
	Nuihau LAUREY (collectivité de la PF)
	Tearii ALPHA (collectivité de la PF)
	Jean-Christophe BOUISSOU (collectivité de la PF)
	Marcel TUIHANI (collectivité de la PF)
	Thierry PAULAIS (AFD- epic)
	Pauline BAUMGARTNER (AFD –epic)
Administrateurs privés :	Marc ROBERT (COFIBRED) Darryl CONSTANTIN (COFIBRED)

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :

50 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	220 000	50,00%	11 000 000 000
Total collectivités publiques	220 000	50,00%	11 000 000 000
AGENCE France Développement	154 000	35,00%	7 700 000 000
COFIBRED	66 000	15,00%	3 300 000 000
Total banques	220 000	50,00%	11 000 000 000
Total	440 000	100%	22 000 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (MXPF)	Variation (%)	Effectif permanent	Variation (%)
2014	3 991 307 529	-2,6	506	-1,7
2015	3 967 945 213	-0,6	499	-1,4
2016	4 038 524 427	1,8	479	-4,0

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans	0	0%	0	0%	0%
20-24 ans	0	0%	0	0%	0%
25 -29 ans	3	2%	16	5%	7%
30-34 ans	28	16%	80	26%	42%
35-39 ans	27	16%	66	21%	37%
40-44 ans	32	19%	35	11%	30%
45-49 ans	38	22%	47	15%	37%
50-54 ans	35	20%	60	19%	40%
55-59 ans	6	4%	4	1%	5%
60-65 ans	2	1%	0	0%	1%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0%
Totaux	171	100%	308	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

Activité de banque de détail

Faits marquants en 2016 :

Un contexte de taux bas inédit :

L'année 2016 reste marquée par un environnement de taux bas. La politique monétaire accommodante de la BCE se traduit par une chute des taux court terme. Sur le long terme, après une légère remontée entre 2014 et 2015, les trois premiers trimestres 2016 affichent de nouveau une chute, tirant ainsi à la baisse les taux des crédits offerts à la clientèle. Un rebond sur les taux long terme apparaît depuis novembre et semble se pérenniser sans incidence sur les taux offerts à la clientèle.

On observe ainsi sur la place polynésienne :

- Le taux de rémunération des placements auprès de l'IEOM depuis le 21 juin 2016 : - 0,2% (hors réserves obligatoires),
- Le taux de facilité marginale depuis le 21 juin 2016 : 0,25% (contre 0,3%),
- Le taux de réescompte depuis le 21 juin 2016 : 0,0% (contre 0,05%),
- Le taux de rémunération du CSL à 0,10% à partir du 1^{er} juillet 2016,
- Le taux de rémunération des PEL à 1% au 1^{er} août 2016.

Un contexte économique local qualifié de transitoire :

Côté conjoncture, depuis 2015, l'économie montre des signes de reprise qui se confirment en 2016. Le chiffre d'affaires des entreprises est en hausse de +3,5% au premier semestre 2016. L'activité touristique est bien orientée avec une hausse de la fréquentation touristique et des exportations de services touristiques. Le marché redevient créateur d'emplois même si le niveau reste encore insuffisant pour contrer la hausse du chômage. Les ménages continuent d'investir, favorisés par un contexte de taux bas. Les pouvoirs publics ont également augmenté leurs mandatements dans le BTP pour soutenir l'investissement.

Le 6 mai 2016, Standard & Poor's a relevé la note de référence à long terme de la Polynésie française de BB+ à BBB-. La perspective reste stable.

Le relèvement de la note reflète la stabilisation de la situation politique intervenue depuis fin 2015 et permet au gouvernement de faire adopter un nouveau plan d'optimisation des dépenses et de conduire la Polynésie française à afficher des performances budgétaires et une réduction de son endettement au cours des deux prochaines années plus fortes qu'anticipé.

Le 7 décembre 2016, Moody's Public Sector Europe (MPSE) a attribué la note de référence à long terme Baa1 à la Polynésie française.

La note de la Polynésie française reflète ses bons résultats financiers en 2015 qui, selon les prévisions, se maintiendraient sur cette bonne trajectoire au cours des trois prochaines années. Deux facteurs contraignent la notation : d'une part, la fragilité économique du territoire et, d'autre part, des déficits importants au titre du régime polynésien de sécurité sociale.

Des réunions avec l'IEOM et la Fédération Française des Banques (FFB) ont eu lieu concernant la conjoncture économique, l'afflux de dépôts sur la place et les baisses successives de taux.

L'encours de dépôts de la place polynésienne atteint en 2016 un niveau inégalé. Il se fixe à 452,72 milliards de F CFP, en progression de +6,2% par rapport à fin 2015, soit une augmentation conséquente de près de 26,5 milliards de F CFP.

Ce point explique la progression du total bilan de la banque et notamment le niveau des comptes créditeurs de la clientèle.

Les évolutions réglementaires :

En 2016, le secteur bancaire continue de connaître des évolutions réglementaires avec un renforcement des règles et des reportings dans les domaines de la prévention des risques systémiques et de la protection des déposants et des consommateurs :

D'importants textes ont avancé, notamment la transposition en France de la directive Banking Recovery and Resolution Directive sur le redressement et les résolutions. Conformément aux articles L 613-34 et suivants. du code monétaire et financier, le groupe SOCREDO a établi un plan préventif de rétablissement visant à préparer par anticipation, les mesures optimales pour faire face à une crise financière potentielle. Le plan complet a été remis et présenté par la banque à l'ACPR le 26 octobre 2016.

L'application du décret n°2014-739 du 30 juin 2014 consistant en l'information préalable du client au débit. Les frais bancaires liés aux irrégularités de fonctionnement d'un compte et aux incidents de paiement doivent faire l'objet d'une information préalable gratuite du client, soit au minimum 14 jours après la date d'envoi du relevé de compte. Le dispositif a été appliqué à compter du 1^{er} mai 2016 au sein de la banque.

Le risque de crédit :

Concernant le **risque de crédit** : Au 31 décembre 2016, le coût du risque de crédit s'établit à 1 441 millions de F CFP contre 514 millions de F CFP en 2015, avec un taux de douteux stable de 12,8% en 2016 contre 13% en 2015.

Le taux de provision sur les créances douteuses passe de 59,63% au 31 décembre 2015 à 61,23% au 31 décembre 2016.

La banque, au travers d'un apport en compte courant d'associé à sa filiale OCI d'un montant de 250 millions de F CFP, poursuit le développement de l'activité du golf de Moorea, porté par les sociétés ODT et FaahotuiaTemaie (filiales d'OCI).

Le risque social :

Concernant le **risque opérationnel social**, la Banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle par la Caisse de Prévoyance Sociale sur les exercices 2011 et 2012.

Au 31 décembre 2016, la provision pour litige s'élève à 372 millions de F CFP contre 775 millions de F CFP au 31 décembre 2015, soit une variation nette de 403 millions de F CFP, dont une reprise de 433 millions de F CFP correspondant au risque lié à la période de janvier 2013 à février 2016 suite à la promulgation de textes annulant les redressements et contrôles en cours.

Le risque attaché à ce litige est inscrit dans les livres de la Banque SOCREDO au passif en provisions pour risques et charges par la contrepartie du coût du risque opérationnel.

La montée de version SAB AT :

En 2015, la Banque a entrepris la montée de version de son système d'information (passage de la version A8 du progiciel bancaire SAB à la version AT, dernière version disponible de SAB). Cette montée de version du progiciel bancaire SOCREDO, nécessaire pour rester au contact des dernières fonctionnalités disponibles proposées par l'éditeur, a atteint avec succès son objectif de mise en production le lundi 14 novembre 2016.

Le projet a impliqué des travaux importants et la mobilisation de nombreux collaborateurs de l'entreprise, tant aux niveaux technique que fonctionnel sur les exercices 2015 et 2016.

La démarche digitale :

Les travaux initiés fin 2015 sur la banque digitale se sont poursuivis en 2016 et ont abouti à la définition du « Plan digital SOCREDO » dont l'ambition est d'être la banque digitale et innovante leader en Polynésie, d'accompagner les clients et les collaborateurs dans cette transformation digitale et de contribuer activement à la transition numérique du Pays.

Perspectives 2017 :

Au niveau mondial, le contexte de taux bas est susceptible de durer pour une période prolongée en zone euro. Le conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de garder les taux d'intérêts directeurs inchangés lors de sa réunion du 8 septembre 2016. Les mesures non conventionnelles de politique monétaire devraient se poursuivre jusque fin mars 2017. Des effets positifs se font sentir sur l'économie réelle, ils pèsent sur la rentabilité des banques, qui sont exposée au double risque :

- La persistance des taux bas pesant progressivement sur les marges d'intérêt,
- La maîtrise des frais généraux pouvant avoir à terme des impacts négatifs sur le risque opérationnel.

A ce contexte de taux, s'ajoutent les nouvelles contraintes réglementaires (FINREP, ANACREDIT, IRBB, BCBS 239, ...), les évolutions technologiques et la modification des comportements des clients qui sont autant de facteurs qui malmènent la rentabilité des banques.

L'agenda réglementaire sera chargé au niveau du Comité de Bâle avec la mise en œuvre progressive des évolutions réglementaires sur les thèmes suivants :

- le risque de crédit (révision de l'approche standard avec Bâle IV),
- la gouvernance des risques et la qualité des données (redéfinition des règles d'utilisation des modèles internes),
- le renforcement de la sécurité des systèmes d'information bancaires (RGPD, Directives SRI et DSP2),
- la fixation d'un cadre de loyauté dans le comportement commercial au travers de la directive MIF2.

Sous un angle prospectif, les robots sont désormais présents, sous des formes plus ou moins sophistiquées, dans tous les métiers. La sécurisation des données traitées dans ces process d'intelligence artificielle et l'impact sur l'emploi feront partie des principaux challenges à relever.

En termes de risques opérationnels issus du renforcement du contexte réglementaire, trois domaines d'activité seront impactés : le Know Your Customer, les processus de circulation de données dans les back-offices mutualisés ou avec des partenaires extérieurs, enfin les modèles d'exploitation commerciale des données.

Dans ce contexte, la banque SOCREDO présente la faiblesse de la banque de détail et le risque continue d'une MNI sous pression. Elle s'inscrit dans les perspectives suivantes :

- Le risque continu d'une MNI clientèle sous pression, sous l'effet d'une conjoncture encore fragile et d'une concurrence exacerbée, se traduisant notamment par un niveau de production de crédits faible,
- Le pilotage souple du coût des dépôts et la contrainte relative de la baisse de la rémunération des dépôts réglementée,
- La baisse du coût de financement de marché réduisant le coût de la ressource interbancaire,
- L'attention portée sur la maîtrise des coûts les années précédentes s'était traduite par une bonne maîtrise du coefficient d'exploitation. Cependant, le coût des contraintes réglementaires toujours plus importantes et le lancement des projets nécessaires à l'évolution du modèle bancaire actuel, rendent difficile l'amélioration de cet indicateur.

En 2017, la Banque SOCREDO s'est fixée un objectif à trois ans de continuer de dégager un bon niveau de rentabilité pour assumer ses missions spécifiques. Compte tenu des perspectives économiques et financières, elle devra adopter un pilotage adapté. Elle devra se conformer à la réglementation, notamment dans la connaissance client et du dispositif de lutte anti-blanchiment.

Elle devra poursuivre l'évolution de son système d'informations afin de répondre aux contraintes réglementaires et aux besoins des clients. La digitalisation est en train d'amplifier une multicanalité et une transformation de la relation client. Par ailleurs, elle opérera une transformation de fond du point de vue des ressources humaines (formation et compétences), techniques et organisationnels pour s'adapter au numérique et à la banque digitale afin de répondre aux attentes des clients et aux nouveaux usages digitaux.

De plus, en accompagnement des politiques publiques et pour répondre à la demande du Pays, la banque sera amenée à intervenir dans le logement social avec la création d'un opérateur de logement social spécifique et dans le développement touristique sur le domaine de Temae à Moorea.

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	32 988 300 251	33 967 454 323
Capital social	22 000 000 000	22 000 000 000
Réserve légale	1 397 075 129	1 463 059 534
Réserves statutaires	8 028 889 524	8 622 593 217
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 319 688 098	1 639 154 072
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Prime d'émission	242 647 500	242 647 500

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	4 490 817 616	3 226 649 480
Provisions pour risques et charges	4 490 817 616	3 226 649 480

En XPF	2015	2016
Endettement	227 539 288 665	229 935 613 045
Emprunt auprès Etab. Bancaires	49 088 503 777	43 810 292 904
Emprunts et dettes financières divers	175 172 461 441	182 085 443 815
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	558 791 472	599 292 288
Dettes fiscales	1 730 529 898	1 951 680 894
Autres dettes	989 002 077	1 488 903 144

Agrégats du compte de résultat :

En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation	1 821 518 821	2 353 250 187
Charges d'exploitation	17 220 453 555	16 414 741 369
dont Exploitation courante		
dont Impôts et taxes	518 720 567	530 421 913
dont charges de Personnel	4 087 761 589	4 450 403 230
dont Autres charges	6 158 517 927	6 180 735 785
dont DAP	6 455 453 472	5 253 180 441
Produits d'exploitation	19 041 972 376	18 767 991 556
dont Chiffre d'affaires	13 393 890 445	13 305 957 505
dont subvention d'exploitation	0	0
dont Autres produits	5 648 081 931	5 462 034 051
Résultat Financier	476 293 028	527 411 344
Charges financières	28 681 278	23 133 587
dont intérêts sur emprunt		
dont intérêts sur avance du Pays		
dont DAP		
Produits financiers	504 974 306	550 544 931
dont produits de participation	125 088 050	135 448 455
Résultat Exceptionnel	-134 814 656	-408 830 984
Charges exceptionnelles	1 262 614 656	585 059 671
dont sur opération de gestion	1 039 391 760	334 527 430
dont sur opération en capital	11 722 896	3 032 241
Produits exceptionnels	1 127 800 000	176 228 687
dont sur opération de gestion	356 250 000	172 348 472
dont sur opération en capital	1 300 000	3 880 215
Impôt sur les sociétés (IS)	843 309 095	832 676 475
Résultat de l'exercice	1 319 688 098	1 639 154 072

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	N° contrat	Libellé	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2017	Annuité 2017	Total intérêts du contrat				
Date de signature	N° contrat	Libellé SAB	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial DEV	cv XPF	Annuité 2017	cv XPF	Total intérêts du contrat	cv XPF		
03/12/2007	BEI 24256 E	819	BEI	8	Fixe	1,76	U	15/05/17	125 700,00	15 000 000	8 904,72	1 062 616	8 904,72	1 062 616	78,95	9 422
03/12/2007	BEI 24256 E	895	BEI	10	Fixe	1,56	U	15/11/19	693 312,50	82 734 189	230 057,94	27 453 215	75 501,24	9 009 695	3 328,22	397 162
03/12/2007	BEI 24256 E	944	BEI	6	Fixe	1,12	U	15/05/17	1 676 000,00	200 000 000	124 112,07	14 810 510	124 112,07	14 810 510	699,51	83 474
03/12/2007	BEI 24256 E	1075	BEI	10	Fixe	1,75	U	15/05/21	848 475,00	101 250 000	400 160,68	47 751 871	86 231,53	10 290 159	6 719,95	801 903
09/07/2010	BEI 25672 E	1439	BEI	14	Fixe	1,93	S	17/05/27	2 000 000,00	238 663 484	1 549 334,03	184 884 729	134 437,01	16 042 603	29 719,04	3 546 425
09/07/2010	BEI 25672 E	1440	BEI	8	Fixe	1,14	S	17/05/21	127 400,00	15 202 864	73 090,14	8 721 974	15 919,56	1 899 709	801,36	95 627
09/07/2010	BEI 25672 E	1441	BEI	7	Fixe	0,97	S	15/05/20	125 700,00	15 000 000	63 915,30	7 627 124	18 040,94	2 152 857	584,58	69 759
09/07/2010	BEI 25672 E	1442	BEI	14	Fixe	1,93	S	17/05/27	2 000 000,00	34 511 695	224 039,91	26 735 073	19 440,13	2 319 825	4 297,49	512 827
09/07/2010	BEI 25672 E	1443	BEI	9	Fixe	1,30	S	16/05/22	656 427,00	78 332 578	410 232,38	48 953 745	72 423,08	8 642 372	5 183,17	618 516
09/07/2010	BEI 25672 E	1444	BEI	9	Fixe	1,38	S	15/11/22	125 700,00	15 000 000	81 288,57	9 700 307	13 086,60	1 561 647	1 091,37	130 235
09/07/2010	BEI 25672 E	1445	BEI	6	Fixe	0,88	S	15/11/19	157 754,00	18 825 060	73 930,36	8 822 239	24 427,14	2 914 933	605,50	72 255
09/07/2010	BEI 25672 E	1446	BEI	9	Fixe	1,38	S	15/11/22	103 493,00	12 350 000	66 927,61	7 985 588	10 774,63	1 285 755	898,56	107 227
09/07/2010	BEI 25672 E	1447	BEI	7	Fixe	0,97	S	15/05/20	74 844,00	8 888 305	37 873,25	4 519 481	10 690,23	1 275 684	346,39	41 336
09/07/2010	BEI 25672 E	1448	BEI	4	Fixe	0,60	S	15/11/17	62 850,00	7 500 000	14 114,32	1 684 286	14 114,32	1 684 286	64,63	7 712
09/07/2010	BEI 25672 E	1449	BEI	13	Fixe	1,82	S	15/05/26	1 276 984,00	152 384 726	962 236,96	114 825 413	93 659,09	11 716 502	17 341,34	2 069 372
18/11/2013	BEI 82957 E	1629	BEI	8	Fixe	0,70	S	15/11/22	544 754,00	65 006 444	411 403,00	49 093 437	67 376,63	8 040 171	2 795,50	333 592
18/11/2013	BEI 82957 E	1630	BEI	7	Fixe	0,65	S	15/11/21	838 082,00	100 009 785	602 513,90	71 899 033	118 939,11	14 193 211	3 785,10	451 682
18/11/2013	BEI 82957 E	1631	BEI	7	Fixe	0,65	S	15/11/21	50 285,00	6 000 597	36 150,88	4 313 947	7 136,36	851 594	227,11	27 101
18/11/2013	BEI 82957 E	1632	BEI	5	Fixe	0,57	S	15/11/19	50 280,00	6 000 000	30 338,95	3 620 400	10 055,68	1 199 962	160,14	19 110
18/11/2013	BEI 82956 E	1702	BEI	10	Fixe	1,75	S	15/05/25	232 600,00	27 756 563	200 240,34	23 895 029	22 047,77	2 630 999	3 454,70	412 256
18/11/2013	BEI 82956 E	1703	BEI	7	Fixe	1,48	S	15/05/22	462 000,00	55 313 265	366 977,06	43 792 012	64 527,15	7 700 137	5 267,10	628 532
18/11/2013	BEI 82956 E	1704	BEI	4	Fixe	1,25	S	15/11/19	337 500,00	40 274 463	227 094,47	27 099 579	74 757,61	8 920 956	2 637,93	314 789
18/11/2013	BEI 82957 E	1709	BEI	10	Fixe	0,79	S	15/05/25	1 104 769,00	131 834 010	944 568,92	112 717 055	107 860,17	12 871 142	7 367,01	879 118
18/11/2013	BEI 82957 E	1760	BEI	10	Fixe	0,69	S	15/11/26	2 908 315,00	347 054 296	2 652 882,52	316 573 093	257 187,74	30 690 661	17 809,00	2 125 180
18/11/2013	BEI 82956 E	1766	BEI	7	Fixe	1,18	S	15/11/22	1 402 000,00	167 303 103	1 208 725,49	144 239 319	195 565,77	23 337 204	13 750,63	1 640 886
18/11/2013	BEI 82956 E	1767	BEI	10	Fixe	1,48	S	15/11/25	4 304 000,00	513 603 819	3 902 153,91	465 650 825	408 509,60	48 748 166	56 253,92	6 712 878
18/11/2013	BEI 82956 E	1768	BEI	14	Fixe	1,78	S	15/05/29	5 000 000,00	596 658 711	4 669 245,93	557 189 252	336 667,69	40 175 142	81 851,91	9 767 531
18/11/2013	BEI 82956 E	1809	BEI	10	Fixe	1,18	S	15/05/26	2 376 853,00	283 634 010	2 264 545,19	270 232 123	226 610,76	27 041 857	26 456,19	3 157 063
26/06/1905	CPS	172	CPS	10	Fixe	4,40	U	15/06/20	1 000 000 000,00	1 000 000 000	274 051 443,00	274 051 443	64 153 184,00	64 153 184	12 225 739,00	12 225 739
06/04/2010	BRED USD O	880	BRED	10	Variable	libor3M+0,65%	T	14/04/20	12 000 000,00	1 339 176 000	4 421 064,00	493 381 900	1 263 156,00	140 965 683	65 665,92	7 328 185
25/08/2006	BRED EUR OF	838	BRED	10	Fixe	4,69	S	30/04/18	30 000 000,00	3 579 952 267	5 169 236,61	616 854 011	3 405 477,58	406 381 573	205 679,94	24 544 146
06/07/2010	BRED EUR OF	1074	BRED	10	Fixe	3,40	S	31/10/20	17 000 000,00	2 028 639 618	7 479 627,55	892 556 987	1 776 476,52	211 990 038	242 516,93	28 939 967
22/10/2009	BRED EUR OF	1111	BRED	15	Fixe	3,00	T	30/09/26	15 000 000,00	1 789 976 134	10 495 888,80	1 252 492 697	941 346,90	112 332 566	308 540,40	36 818 663
19/11/2008	PPF 1012.01	710	AFD PRO	15	Fixe	4,25	S	31/10/23	20 000 000,00	2 386 634 845	9 333 333,33	1 113 762 934	1 333 333,32	159 108 988	387 694,45	46 264 253,82
17/12/2007	PPF 1011.01	879	AFD PRO	15	Fixe	5,05	S	31/10/22	20 000 000,00	2 386 634 845	7 999 999,94	954 653 931	1 333 333,34	159 108 990	392 403,70	46 826 217
30/06/2009	PPF 1015.01	839	AFD PRO	8	Fixe	3,40	S	31/10/17	15 000 000,00	1 789 976 134	1 875 000,00	223 747 017	1 875 000,00	223 747 017	48 432,29	5 779 510
26/11/2002	CPF 118601	836	AFD - Bot	20	Fixe	2,91	S	31/10/23	1 697 483,90	202 563 711	594 119,30	70 897 291	84 874,20	10 128 186	16 897,81	2 016 446
10/07/2000	CPF 1239.02	206	AFD - Bot	14	Fixe	4,15	S	31/05/18	3 227 735,71	385 171 326	387 338,25	46 220 555	258 218,86	30 813 706	13 573,70	1 619 774
10/07/2000	CPF 1139.01	210	AFD - Bot	20	Fixe	4,15	S	30/11/20	1 734 690,13	207 003 595	365 197,97	43 579 710	91 299,48	10 894 926	14 403,19	1 718 758
10/07/2000	CPF 1139.01	211	AFD - Bot	20	Fixe	4,15	S	31/05/23	6 865 309,83	819 249 383	2 348 658,58	280 269 520	361 332,10	43 118 389	95 011,77	11 337 920
31/07/2001	CPF 1153.02	218	AFD - Bot	15	Fixe	3,51	S	30/06/17	4 500 000,00	536 992 840	150 000,00	17 899 761	150 000,00	17 899 761	2 647,13	315 886
31/07/2001	CPF 1153.01	216	AFD - Bot	15	Fixe	3,62	S	30/06/22	1 237 500,00	147 673 031	412 500,00	49 224 344	75 000,00	8 949 881	14 446,06	1 723 874
30/06/2003	CPF 1197.01	203	AFD - Bot	15	Fixe	2,14	S	30/09/18	167 600,00	20 000 000	22 346,58	2 666 656	11 173,34	1 333 334	424,09	50 607
17/09/1998	CPF 1110.02	201	AFD - Bot	20	Fixe	4,50	S	31/03/19	1 070 924,35	127 795 268	205 946,95	24 576 008	82 378,80	9 830 406	8 454,12	1 008 845
30/06/2003	CPF 1197.01	207	AFD - Bot	15	Fixe	2,24	S	30/09/19	1 043 310,00	124 500 000	208 662,00	24 900 000	69 554,00	8 300 000	4 342,95	518 252
30/06/2003	CPF 1197.01	209	AFD - Bot	15	Fixe	2,06	S	30/09/19	2 589 090,00	308 960 621	517 818,00	61 792 124	172 606,00	20 597 375	9 911,47	1 182 753
29/03/1999	CPF 1117.03	199	AFD - Bot	20	Fixe	4,50	S	31/03/20	3 112 715,05	371 445 710	778 178,86	92 861 439	222 336,78	26 531 835	32 961,43	3 933 345
31/08/1999	CPF 1123.02	214	AFD - Bot	19	Fixe	3,20	S	31/03/20	819 893,86	97 839 363	204 973,33	24 459 825	58 563,86	6 988 527	6 173,93	736 745
29/03/1999	CPF 1117.03	195	AFD - Bot	20	Fixe	4,50	S	30/09/20	615 424,76	73 439 709	169 772,42	20 259 239	42 443,08	5 064 807	7 260,42	866 399
31/08/1999	CPF 1123.02	215	AFD - Bot	19	Fixe	3,20	S	30/09/20	295 561,00	35 269 809	81 534,04	9 729 599	20 383,52	2 432 401	2 475,54	295 888
20/11/1997	CPF 1105.02	204	AFD - Bot	20	Fixe	5,50	S	31/10/17	2 617 333,60	312 330 978	203 265,30	24 256 002	203 265,30	24 256 002	8 493,38	1 013 530
26/11/2002	CPF 1186.02	189	AFD - Bot	15	Fixe	2,69	S	30/04/18	1 000 000,00	119 331 742	100 000,00	11 933 185	66 666,66	7 955 449	2 269,07	270 772
26/11/2002	CPF 118601	217	AFD - Bot	20	Fixe	2,91	S	30/04/23	1 698 584,10	202 695 000	552 039,90	65 875 883	84 929,20	10 134 749		

3.2.21 Tahiti Nui Rava'ai (T.N.R. - SAEM)

La SAEM TAHITI NUI RAVA'AI a été mise en redressement judiciaire par jugement n° 436 du TMC en date du 14/09/2015.

Par jugement n° 576 TMC du 23/11/2015, elle a été placée en liquidation judiciaire. Un représentant des créances a été nommé. Le Payeur, agent comptable du Pays a effectué la déclaration des créances du Pays.

3.2.22 Tahiti Nui Télévision (T.N.T.V. - SAEM)

Secteur d'activité :Audiovisuel		
Code NAF :6020 A	N° TAHITI : 550947	N° RCS : 7785B
Tel : 40 47 36 36	Email : tntv@tntv.pf	
Siège social : Quartier de la Mission – Papeete BP 348 98713Papeete		
Directeur général :Mateata MAAMAATUAIAHUTAPU		

Présentation :

La société d'économie mixte a été créée le 17 mars 2000 par délibération n° 2000-27/APF afin d'offrir une télévision de proximité, publique et gratuite, à caractère éducatif, social et culturel.

Elle a pour objet la conception, la production, l'exploitation, la diffusion d'un service de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre, numérique ou analogique terrestre, ou par satellite.

Conseil d'administration :

Président :	Teva JANICAUD
Administrateurs publics :	Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU Maina SAGE Charles FONG LOI Isabelle SACHET Sandrine TURQUEM Marc LOUVAT
Administrateurs privés :	Yvonnick RAFFIN

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF) :

2 000

Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	233 750	85,00%	467 500 000
Total collectivités publiques	233 750	85,00%	467 500 000
SCP Audiovisuelle en Polynésie (SCPAP)	11 246	4,09%	22 492 000
Wan Holding Participations	10 000	3,64%	20 000 000
Electricité de Tahiti (EDT)	10 000	3,64%	20 000 000
Brasserie de Tahiti	10 001	3,64%	20 002 000
Total secteur privé	41 247	15,00%	82 494 000
M. Robert WAN	1	0,00%	2 000
M. Pascal JOSEPHE	1	0,00%	2 000
M. Claude OTZENBERGER	1	0,00%	2 000
Total autres	3	0,00%	6 000
Total	275 000	100%	550 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)	Observations
2014	357 808 433	7%	65	10%	Internalisation régie publicitaire
2015	361 599 806	1%	61	-6%	3 salariés en disponibilités
2016	388 928 194	8%	68	11%	Retour dispo + développement régie, digital, production

Ressources humaines : pyramide des âges

Homme		Femme		Totaux
Nb	%	Nb	%	

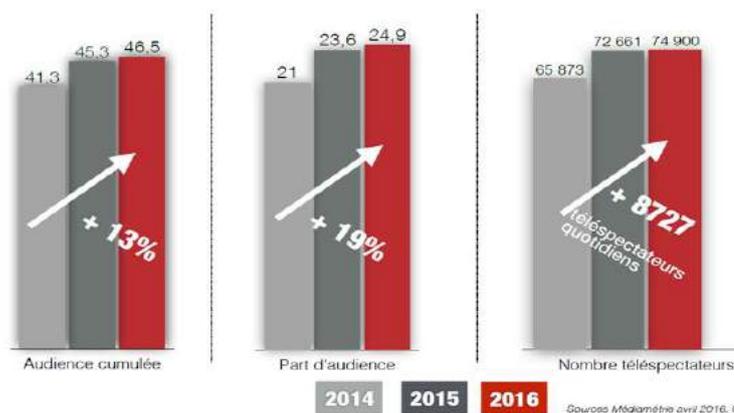
< 20 ans	0	0%	0	0%	0%
20-24 ans	2	5%	0	0%	3%
25 -29 ans	5	13%	7	23%	18%
30-34 ans	3	8%	4	13%	10%
35-39 ans	9	24%	10	33%	28%
40-44 ans	9	24%	3	10%	18%
45-49 ans	4	11%	2	7%	9%
50-54 ans	3	8%	4	13%	10%
55-59 ans	3	8%	0	0%	4%
60-65 ans	0	0%	0	0%	0%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0%
Totaux	38	100%	30	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

La culture polynésienne a été mise à l'honneur à travers de nouvelles émissions et de nombreuses captations. L'antenne 2016 a proposé une offre composée de contenus médiatiques informatifs, culturels, éducatifs, de divertissement de qualité, attractifs et accessibles à tous à travers des achats de programmes locaux auprès des meilleurs producteurs de la place. Le budget consacré à la production locale a été réévalué significativement grâce aux économies dégagées ces 3 dernières années (renégociation de contrats et optimisation des moyens humains). TNTV contribue pleinement à l'émancipation de la filière audiovisuelle.

Hausse progressive et soutenue des résultats d'audience & fort capital sympathie

Sondages réalisés par Médiamétrie :

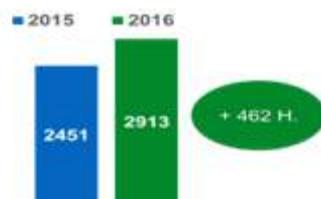


Un sondage sur la notoriété et l'image de la chaîne (mars 2015), permettant de mesurer la satisfaction du téléspectateur, d'identifier ses comportements, positionne TNTV comme **la chaîne préférée pour 41% des Polynésiens** (31% pour Pol.1ère, 27% pour les 2 et 1% pour aucune des 2) ;

Politique de proximité et développement de la production locale

- Positionnement sur les grands événements sportifs (championnat du monde de kayak ; Badminton ; course Te Aito ; Trials Billabong ; course Moloka'IHoe ; 3 étapes de la Hawaiki Nui Va'a ; course la Tahiti Nui Va'aEDT ; Tikioa,...). Relations fortes auprès des associations sportives et des comités organisateurs d'évènements.
- Partenariat auprès des meilleurs producteurs de la place : réévaluation du budget des achats de programmes locaux et contribution à l'essor de la filière
- Création d'une unité destinée au développement de la production locale

Heures prog. locales



Hausse volume de production locale :

2015 : 32% de la grille d'antenne
2016 : 38% de la grille d'antenne

Développement des ressources propres

- Internalisation de la régie publicitaire (maîtrise de la stratégie commerciale et de la gestion du portefeuille ; rentabilité améliorée)
- Croissance des revenus liés à la diversification (rendement des jeux interactifs, location moyens de production, copie émissions, barter,...)

Evolution des ressources propres



Développement de la stratégie Digitale

- Évolution de la fréquentation du site Tntv.pf et du Replay;
- Fusion du pôle antenne avec le web pour apporter une meilleure cohérence « global média » ;
- Développement de la marque sur les réseaux sociaux ;
- Mise en place de l'application sur téléphonie mobile et sur tablette.

Statistiques	2014	2015	2016
Nombre pages vues	6 millions	13 millions	18 millions
Nombre vidéos vues	142 639	653 855	700 000
Followers Facebook	35 622	68 000	106 000

Faits marquants en 2016 :

Redéfinition des orientations stratégiques

- Tenue régulière des conseils d'administration et d'orientation
- Mise en avant des missions premières de la chaîne du Pays : proximité, promotion de la culture locale,...

Recapitalisation des fonds propres :

- Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de droit des sociétés (capitaux propres recomposés au-dessus du minimum légal)
- Apurement des dettes accumulées depuis 2005 et fin du plan de conciliation

Audits mis en œuvre :

- Plan de Continuité de l'Activité (Alvea consulting / Frédéric Latil) : *en cours de finalisation*

- Audit de l'infrastructure technique (Jean-Marc MOURET) : les infrastructures techniques de la chaîne sont opérationnelles, en mode « dégradé » et non sécurisé, mais une migration technique progressive de l'architecture de production, de programmation et de diffusion est à planifier rapidement, pour permettre à TNTV de diffuser ses programmes dans un environnement stable, fiable et adapté à son activité.

Réorganisation de la Rédaction :

- Recrutement d'un rédacteur en chef compétent et expérimenté
- Recrutement de journalistes polynésiens motivés et diplômés (Ex : Sophie Guébel)
- Plans de formation

Perspectives 2017 :

Développement de la production locale :

- Maintenir un taux de grille à 38%
- Professionnaliser l'information à travers nos journaux
- Renforcer les partenariats auprès des organisateurs d'évènements pour devenir la télévision exclusive

Diffusions des programmes de TNTV sur les BOX en métropole :

Ce projet représente une opportunité exceptionnelle pour la promotion de la destination Polynésie. Une programmation quotidienne de 6 heures d'émissions polynésiennes au format HD sera visible sur l'ensemble des Box en métropole, avec la volonté d'étendre à d'autres pays (E.U., Canada, Chine,...)

28 millions de foyers pourront regarder les programmes de TNTV

Développement du numérique :

- Faire face aux nouveaux modes de consommation et afficher une complémentarité avec la télévision (podcasting, téléphonie mobile, internet, vidéo à la demande, replay,...)
- Accroître les statistiques de fréquentation et le référencement

Cours d'apprentissage du Reomaohi pour la 1ère fois sur une chaîne polynésienne

Mutualisation des moyens liés aux infrastructures locales

Utilisation de la tête de réseau pour l'acheminement des programmes étrangers. Cela générerait des économies liées coût du transport du signal, une amélioration de la qualité du signal, une meilleure traçabilité des incidents technique, une stimulation de l'emploi local,...

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	915 141 596	1 056 634 385
Actif immobilisé brut incorporel	38 700 547	55 398 514
Actif immobilisé brut corporel	876 441 049	1 001 235 871
Terrains	0	0
Aménagements de terrains	0	0
Constructions	92 586 786	129 656 568
Installations techniques, matériels, outillage	625 826 721	697 773 235
Autres immobilisations	158 027 542	173 806 068
Immobilisations en cours	0	0
Variation annuelle	0	124 794 822
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	2 951 424	3 301 424
Total actif immobilisé	918 093 020	1 059 935 809

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	401 671 842	84 587 729
dont Créances < 1 an	395 405 609	78 321 496
dont Créances > 1 an	0	0
dont Créances douteuses	6 266 233	6 266 233
Provisions	5 491 346	5 999 346

En XPF	2015	2016
Trésorerie	516 795 455	730 271 803
VMP	0	0
Disponibilités	516 795 455	730 271 803

Sources : actif bilan (montants bruts)

Rq : l'état des créances affiche des montants nets

clients et comptes rattachés	61 491 313	76 478 534
Autres créances	340 180 529	8 109 195
	401 671 842	84 587 729

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	420 884 874	377 485 800
Capital social	550 000 000	550 000 000
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires	0	0
Report à nouveau	-475 079 213	-346 766 063
Résultat de l'exercice	128 313 150	2 985 530
Subvention d'investissement	217 650 937	171 266 333
Provisions réglementées		0

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	463 117 980	463 117 980
Provisions pour risques et charges	463 117 980	463 117 980

En XPF	2015	2016
Endettement	271 665 845	276 606 218
Emprunt auprès Etab. Bancaires	0	0
Avance du Pays	0	0
Dettes fournisseurs	170 312 798	196 005 605
Dettes sociales	47 358 710	45 737 766
Dettes fiscales	53 994 337	34 862 847

Agrégats du compte de résultat :

En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation	74 106 350	-52 117 565
Charges d'exploitation	1 001 012 494	1 101 476 443
dont Exploitation courante	478 692 491	540 564 230
dont Impôts et taxes	95 631 913	97 256 889
dont charges de Personnel	361 599 806	389 100 653
dont Autres charges	94 006	229 069
dont DAP	64 994 278	74 325 602
Produits d'exploitation	1 075 118 844	1 049 358 878
dont Chiffre d'affaires	147 191 388	169 295 253
dont subvention d'exploitation	927 925 920	880 000 000
dont Autres produits	1 536	63 625
Résultat Financier	3 141 785	682 391
Charges financières	781 286	228 314
dont intérêts sur emprunt et découverts bancaire	781 286	228 314
dont intérêts sur avance du Pays	0	0
dont DAP	0	0
Produits financiers	3 923 071	910 705
dont produits de participation et revenus des placements (DAT)	3 923 071	910 705
Résultat Exceptionnel	55 065 015	58 420 704
Charges exceptionnelles	123 113	658 900
dont sur opération de gestion		
dont sur opération en capital		
Produits exceptionnels	55 188 128	59 079 604
dont sur opération de gestion	83 138	
dont sur opération en capital	199 131	
Impôt sur les sociétés (IS)	4 000 000	4 000 000
Résultat de l'exercice	128 313 150	2 985 530

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Masse salariale et effectif :

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	7 111 824	0,93%	2	0%
2015	7 506 744	5,55%	2	0%
2016	7 625 723	1,58%	2	0%

Ressources humaines : pyramide des âges

Pyramide des âges :

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans					
25 -29 ans					
30-34 ans	2	100%			
35-39 ans					
40-44 ans					
45-49 ans					
50-54 ans					
55-59 ans					
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux		100%			

Activités de la société en 2016 :

Au cours de l'exercice 2016 la société a poursuivi sa mission de service public de distribution d'électricité sur l'atoll de Makemo dans le cadre de la convention tripartite Polynésie française/ Commune de Makemo / TE MAU ITO API du 29/09/2006 (date d'effet au 1^{er} janvier 2008) :

- KWh distribués : 555.632 (en baisse de -6%)
- Temps de coupure sur indisponibilité moyens de production : 6h45' (amélioration de 67%)
- Chiffre d'affaires énergie : 22.090.544 F CFP
- Besoin de péréquation 16.032.889 F CFP (en baisse de -16% en raison d'un cours du gas oil favorable en début d'exercice)

Faits marquants en 2016 :

Les faits marquants en 2016 :

- Conseil des ministres du 20/01/2016 : annonce de l'actionnaire majoritaire qu'il « envisage la dissolution de la SEM » ;
- Impossibilité de réunir le conseil d'administration en raison de l'absence systématique des administrateurs publics (4 défauts de quorum en CA, 1 défaut de quorum en AGE convoquée par le CAC
- Procédure d'alerte phase 1 à 4 initiée par le CAC et le Président du tribunal de commerce.
- Emission du titre de recette de la Polynésie portant sur le remboursement de l'avance en compte courant du plan de continuation consécutif à la décision de l'AGE du 08/03/2013
- Jugement du tribunal administratif du 13/09/2016 validant la convention de service et condamnant la commune à indemniser la SEM pour la captation des recettes entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31/01/2009.
- Ordonnance TMC du 20/10/2016 ouverture d'une procédure de règlement amiable
- Ordonnance TMC du 16/12/2016 prolongation au 20/02/2017

Perspectives 2017 :

Privatisation ou dépôt de bilan.

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	161 311 029	161 311 029
Actif immobilisé brut incorporel	500 000	500 000
Actif immobilisé brut corporel	160 811 029	160 811 029
Terrains		
Aménagements de terrains		
Constructions	27 739 874	27 739 874
Installations techniques, matériels, outillage	132 486 485	132 486 485
Autres immobilisations	584 670	584 670
Immobilisations en cours		
Variation annuelle	0	0
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle		0
Immobilisation financières	0	0
Total actif immobilisé	161 311 029	161 311 029

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	122 837 144	120 305 194
dont Créances < 1 an	73 403 960	17 873 700
dont Créances > 1 an	30 938 179	30 609 234
dont Créances douteuses	18 495 005	71 822 260
Provisions	-16 813 641	-66 655 698

En XPF	2015	2016
Trésorerie	1 126 333	664 935
VMP		
Disponibilités	1 126 333	664 935

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	-48 348 885	-148 272 399
Capital social	90 360 000	90 360 000
Réserve légale		
Réserves statutaires		
Report à nouveau	-20 610 763	-138 708 885
Résultat de l'exercice	-118 098 122	-99 923 514
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	83 302 520	117 463 156
Provisions pour risques et charges	83 302 520	117 463 156

En XPF	2015	2016
Endettement	216 236 141	226 823 349
Emprunt auprès Etab. Bancaires	61 469 202	61 469 202
Avance du Pays	67 309 450	67 309 450
Avance actionnaires privés	19 409 140	66 977 542
Dettes fournisseurs	57 318 822	18 697 148
Dettes fiscales	10 729 527	12 370 007

Agrégats du compte de résultat :

	En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation		-35 843 091	-62 194 643
Charges d'exploitation		57 051 132	87 587 721
dont Exploitation courante		27 225 137	27 816 723
dont Impôts et taxes		110 719	112 969
dont charges de Personnel		7 506 744	7 625 723
dont Autres charges		21	9 170
dont DAP		22 208 511	52 023 136
Produits d'exploitation		21 208 041	25 393 078
dont Chiffre d'affaires		21 117 927	22 090 544
dont subvention d'exploitation			
dont Autres produits		90 114	3 302 534
Résultat Financier		-2 148 991	22 223
Charges financières		2 148 991	-22 223
dont intérêts sur emprunt		-590 650	418
dont intérêts sur avance du Pays		2 739 641	-22 641
dont DAP			
Produits financiers		0	0
dont sur opération de gestion			
Résultat Exceptionnel		-80 000 000	-37 624 129
Charges exceptionnelles		80 000 000	37 630 817
dont sur opération de gestion			167 661
DAP		80 000 000	37 463 156
Produits exceptionnels		0	6 688
dont sur opération de gestion			6 688
dont sur opération en capital			
Impôt sur les sociétés (IS)		106 040	126 965
Résultat de l'exercice		-118 098 122	-99 923 514

Etat de la dette bancaire : (BPCE INTERNATIONAL)

Date de signature	N° contrat	Libellé	Prêteur	Du rée en	Ty pe tau	Ta ux (%)	Pér iod e	De rni ère	Capital initial	Encours au 01/01/2017	An nu ité	To tal int
08/10/2007			BPCE INTERNATIONAL						125 150 660	70 224 532		
+ avenant 08/10/2008			(ex Financière OCEOR)									
+ échéancier conciliation ordonnance TMC du 21/05/2014												
TOTAL									125 150 660	70 224 532		

3.2.24 Transport d'énergie électrique en Polynésie (T.E.P.- SA)

Secteur d'activité : Transport d'énergie électrique		
Code NAF : 3512 Z	N° TAHITI : 126 300	N° RCS :85 218 B
Tel : 40 54 41 54	Email : tep@tep.pf	
Siège social : Quai de l'Uranie, Immeuble Bougainville		
Directeur général : Thierry TROUILLET		

Présentation :

La société de transport d'énergie électrique (T.E.P.) créée en novembre 1985 est titulaire de la concession territoriale de transport d'énergie électrique sur l'île de Tahiti. A l'origine, cette société anonyme devient en 2014 une société anonyme d'économie mixte.

La mission de la T.E.P. est d'acheminer l'énergie électrique des lieux de production vers les zones de consommation.

Son pôle technique est organisé en fonction des quatre activités identifiées dans la gestion du réseau de transport d'électricité concédé à la TEP.

- l'ingénierie qui englobe les activités de conception, de maîtrise d'ouvrage et de suivi de réalisation des projets d'investissements ;
- l'exploitation pour veiller à la sécurité des biens et des personnes, définir les consignes d'exploitation et de conduite des ouvrages et mettre en œuvre les procédures règlementaires en vue de permettre l'accès aux ouvrages ;
- la maintenance a trait aux interventions de maintien en conditions opérationnelles des ouvrages ;
- la conduite intègre toutes les opérations d'adaptation du schéma du réseau aux flux de puissance entre les sites de production et les points de consommation, pour contribuer à la stabilité du système et à la continuité de service.

Conseil d'administration :

Président :	Marc CHAPMAN
Administrateurs publics :	Teva ROHFRITSCH, Jean-Christophe BOUISSOU, Nuihau LAUREY, Tearii ALPHA, Albert SOLIA, Henri FLOHR, Anthony JAMET, Marc CHAPMAN
Administrateurs privés :	Grégoire DE CHILLAZ, Yvonnick RAFFIN, Eric COURBIER, François DUPONT, Patrick DESFOUR, Pauline BAUMGARTNER,

Actionnariat :

Valeur nominale de l'action (XPF):		10 000	
Nom du Souscripteur	Nb d'actions	%	Montant
POLYNESIE FRANCAISE	91 800	51,00%	918 000 000
Total collectivités publiques	91 800	51,00%	918 000 000
Agence Française de Développement (AFD)	9 000	5,00%	90 000 000
Total banques	9 000	5,00%	90 000 000
Electricité de Tahiti (EDT)	70 190	38,99%	701 900 000
Océanienne de Capital Investissement (OCI)	9 000	5,00%	90 000 000
Société Coder Marama Nui	1	0,00%	10 000
Total secteur privé	79 191	44,00%	791 910 000
Alban ELLACOTT	4	0,00%	40 000
Jacques TEUIRA	2	0,00%	20 000
Dominique AUROY	1	0,00%	10 000
Roger DOOM	1	0,00%	10 000
Marguerite EBB	1	0,00%	10 000
Total autres	9	0,01%	90 000
Total	180 000	100%	1 800 000 000

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	137 955 543		18	
2015	133 689 000	-3,1%	17	-5,55%
2016	158 545 924	18,6%	19	11,76%

Ressources humaines : pyramide des âges

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans					
20-24 ans			1	20%	
25 -29 ans	3	19%			
30-34 ans	6	38%	1	20%	
35-39 ans					
40-44 ans	3	19%			
45-49 ans					
50-54 ans	3	19%	3	60%	
55-59 ans	1	6%			
60-65 ans					
> 65 ans					
Totaux	16	100%	5	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

La TEP est titulaire de la concession de service public en matière de transport de l'Énergie Electrique sur l'île de TAHITI. A ce titre elle doit en assurer la promotion, l'étude (Ingénierie), l'exploitation et la conduite.

Au titre de 2016, le plan d'investissement voté a été de : 691M.XPF

Programmes votés sur 2016	Montants XPF
Programme Papenoo Renforcement	435 000 000
Poste Vaihiria 1 20 kV - Terrain	6 000 000
Poste Vaihiria 1 20 kV - Renouvellement	70 000 000
Liaison 90kV Tipaerui - Arue	180 000 000
	691 000 000

Les mises en service 2016 concernent :

N° d'affaires	Désignation des investissements	Montant commandé	Montant payé
14-002	TAC Papenoo Aval Dispatching	3 263 331	3 263 331
14-003	Achat Transformateur 90/30 Punaaru TR422	57 023 418	57 023 418
14-005-2	PAS 9035 Vallée Papenoo : Poste P1	13 786 501	13 786 501
14-005-4	PAS 9035 Vallée Papenoo : Poste Sud 1	17 745 289	17 745 289
14-010	ARU Tipaerui	16 596 841	16 596 841
14-011	Tipaerui Fosses Transformateurs	11 230 689	11 230 689
15-003	Diff. de barres P1 installation et MES	7 948 060	7 948 060
15-009	Labo d'essais TEP	643 000	643 000
15-013	Modification dalot Pk27	7 482 614	7 482 614
15-017	Remplacement Poteaux Vaite	11 169 758	11 169 758
15-024-1	Tirage liens FO (Tipaerui Siège)	6 213 222	5 913 222
99-000-1	Téléconduite (PCZ - Mistral)	140 854 718	140 854 718
	Sous-Total	293 957 441	293 657 441

Faits marquants en 2016 :

L'année 2016 a été une année d'aboutissement de chantiers financiers de longue haleine permettant à la TEP de mener à bien ses investissements.

Ainsi, les 3 mesures d'allègement des charges annoncées depuis plusieurs années se sont concrétisées sur 2016.

2- Abandon de l'amortissement de caducité :

La TEP a obtenu par avenant du 30 décembre 2016 au cahier des charges de sa concession l'abandon de l'amortissement de caducité. Cette charge calculée qui pesait lourdement dans ses résultats, laisse aujourd'hui apparaître des résultats nettement positifs.

L'impact de cet abandon de caducité s'est traduit dans les comptes de l'exercice 2016.

2 – Limites de propriété :

EDT et TEP ont concrétisé la cession d'actifs par convention signée conjointement le 23 décembre 2016, ce qui a généré un produit exceptionnel de 390 Millions XPF.

3 – Pertes de Transport d'électricité :

L'art. 11 des conventions passées entre Marama Nui et la Polynésie française en décembre 2015, prévoyait que Marama Nui assure les pertes du réseau de transport le temps d'une augmentation tarifaire accordée à la TEP.

Cette mesure a été applicable dès la facturation des pertes de mars 2016, ainsi pour l'exercice la charge a été de 12.3MF au lieu de 67MF en valeur normative.

Perspectives 2017 :

En perspective de 2017, l'arrêté CM n°2048 du 15 décembre 2016 promulgué au JOPF du 23 décembre 2016 a fixé le tarif de transport du kWh suivant le planning ci-après :

	2017	
Tarif actuel	Tarif au 1er Mars	Tarif au 1er Septembre
1,95F	2,35F	2,75F

En termes d'investissements, le Conseil d'Administration du 12 janvier a voté le plan d'investissements suivant :

	Montant des investissements	Réalisé en 2017
Poste Faatautia 20/30/90 kV - Terrain	36 000 000	36 000 000
Poste Tipaerui 30kV - Renouvellement	200 000 000	200 000 000
Liaison 90kV Papenoo aval - Faatautia	1 500 000 000	900 000 000
Liaison 90kV Tipaerui - Arue	1 000 000 000	300 000 000
Installation Gradin (compensation de réactif statique)	200 000 000	100 000 000
Raccordement Stockage PUN 30 kV	100 000 000	100 000 000
Protection IMR - Renouvellement	40 000 000	40 000 000
Liaison Vaihiria-Taravao FO	25 000 000	25 000 000
Poste Arue 30/90 kV - Terrain	30 000 000	5 000 000
	3 131 000 000	1 706 000 000

Ainsi que son plan de financement :

<i>en Millions de XPF</i>	2017
Investissement	1 706
FINANCEMENT	
Contrat de Projet	900
Emprunts	436
Fonds propres	370
	1 706

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	2 185 547 834	2 319 206 433
Capital social	1 800 000 000	1 800 000 000
Réserve légale	51 227 367	51 227 367
Réserves statutaires		
Report à nouveau	440 783 485	334 320 467
Résultat de l'exercice	-106 463 018	133 658 599
Subvention d'investissement		
Provision réglementées		

En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	7 065 690 058	3 790 027 784
Provisions pour risques et charges	7 065 690 058	3 790 027 784

En XPF	2015	2016
Endettement	1 506 030 216	1 411 406 794
Emprunt auprès Etab. Bancaires	1 380 803 469	1 323 257 695
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	69 583 437	44 766 400
Dettes fiscales	55 643 310	43 382 699

4 LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE

4.1 LE GIE TAHITI TOURISME

Secteur d'activité : Tourisme - Promotion et Animation		
Code NAF :7990 Z	N° TAHITI :263277	N° RCS :4673D
Tel :40 50 40 30	Email :info@tahiti-tourisme.pf	
Siège social :Papeete –Fare Manihini, Boulevard Pomare, BP 65 98713 Papeete		
Directeur général :Paul SLOAN		

Présentation :

Statutairement, Tahiti Tourisme a été créé aux fins :

- d'aider ses membres à améliorer et à développer leurs activités propres dans le domaine touristique, en vue d'une optimisation ;
- de promouvoir, au plan international et local, la destination touristique *Tahiti Et Ses Îles* et ses divers produits touristiques ; en ce sens, il est essentiellement un opérateur de promotion touristique
- d'accueillir, d'animer et d'informer les visiteurs.

Conseil d'administration :

Président :	Michel MONVOISIN
Administrateurs publics :	Polynésie française - Gouvernement & Assemblée
Administrateurs privés :	

MEMBRES DISPENSES DE COTISATION	
Mme Nicole BOUTEAU	Ministre en charge du Tourisme
M. Teva ROHFRIJSCH	Ministre en charge du Budget
M. Jacqui DROLLET	Représentant APF
M. Jules IENFA	Représentant APF
M. Ronan GLOAGUEN	Syndicat Promotion Communes
M. Stéphane CHIN LOY	Chambre de Commerce, de l'industrie, des services et des métiers
Mme lotua LENOIR	Représentant du personnel
ADMINISTRATEURS	
M. Mathieu BECHONNET	AIR TAHITI NUI
Mme Vairani TETARIA	AIR TAHITI
M. Alfonso LUNA	LAN AIRLINES
Mme Diana CHIN CHOI	TAHITI TOURS

M. Laurent BESSOU	SOUTH PACIFIC MANAGEMENT
Mme Mélinda BODIN	ASSOCIATION DES HOTELS DE FAMILLES DE TAHITI ET DES ÎLES
Mme Ségolène PICARD	TAHITI YACHT CHARTER
M. Thierry CHARRIER	PAPEETE SEAIRLAND TRANSPORTS
Mme Patty LUSSAN	TEKURA TAHITI TRAVEL
M. Christophe DALAT	EASY TAHITI - TAHITI ON TRAVEL
M. Paul RAMOS	TOP DIVE
M. Philippe WONG	ARANUI
M. Hervé NEUBERT	PENSION HOTU
M. Alex HERVET	AIR FRANCE
M. Didier LAMOOT	SOFITEL IA ORA
M. Daniele VENUTI	HILTON
M. Olivier DARIUS	TAHITI IN STYLE

Actionnariat :

Sans objet

Ressources humaines : masse salariale et effectif

Exercice	Montant (XPF)	Variation (%)	Effectif	Variation (%)
2014	236 406 382		54	
2015	246 665 750	4,34%	48	-11,11%
2016	278 716 786	12,99%	48	0,00%

Ressources humaines : pyramide des âges

Pyramide des âges :

	Homme		Femme		Totaux
	Nb	%	Nb	%	
< 20 ans	0	0%	0	0%	0%
20-24 ans	3	21%	1	3%	9%
25 -29 ans	1	7%	6	20%	16%
30-34 ans	2	14%	6	20%	18%
35-39 ans	4	29%	3	10%	16%
40-44 ans	1	7%	3	10%	9%
45-49 ans	2	14%	5	17%	16%
50-54 ans	1	7%	5	17%	14%
55-59 ans	0	0%	0	0%	0%
60-65 ans	0	0%	1	3%	2%
> 65 ans	0	0%	0	0%	0%
Totaux	14	100%	30	100%	100%

Activités de la société en 2016 :

Rendre la destination *Tahiti Et Ses Îles* plus visible et désirable

Tahiti Tourisme a pour objectif de développer l'attractivité de la destination *Tahiti Et Ses Îles* dans un contexte de concurrence exacerbée, avec l'émergence de nouvelles destinations et une concurrence de plus en plus prononcée d'autres destinations qui souhaitent attirer les visiteurs.

A cet effet, en 2016, la campagne globale de destination intitulée « *Tahiti Et Ses Îles, Les îles du Mana* » ou « *The Islands of Tahiti, Embraced by Mana* » a été déployée sur tous les marchés pour séduire le « Discerning Explorer ».

Par ailleurs, au-delà des campagnes de communication et des événements grand public, les sites internet Tahiti tourisme sont des outils qui permettent d'adresser des contenus différenciés auprès de nos cibles grand public.

Les journalistes et media sont des influenceurs considérés par une majorité de consommateurs, comme une source fiable d'information et les opérations de voyages de presse représentent une opportunité à fort retour sur investissement.

Développer et renforcer le réseau de distribution

Tahiti Tourisme travaille activement sur tous les marchés afin de développer et de renforcer les relations avec le réseau de distribution et leur connaissance de la destination. Les agents de voyage et tour opérateurs restent des partenaires essentiels dans le cadre de l'organisation d'un voyage à *Tahiti Et Ses Îles* pour les consommateurs. Les consommateurs utilisent de multiples sources d'information dans le cadre de leur recherche et de l'organisation de leurs voyages. Tahiti Tourisme identifie sur chaque marché des spécialistes du voyage (tour opérateurs et agents de voyage) ayant prouvé leur capacité à vendre la destination *Tahiti Et Ses Îles* aux bonnes cibles de consommateurs afin de les éduquer et les familiariser à la destination et les mettre en relation avec les partenaires locaux de l'industrie touristique, ce afin d'assurer que les packages proposés aux voyageurs potentiels soient toujours de meilleure qualité.

Optimiser la distribution et la commercialisation de la destination

- Tahiti Tourisme travaille de concert avec des partenaires tour opérateurs identifiés sur chaque marché en fonction de leur capacité à vendre la destination ainsi que leur investissement pour promouvoir la destination *Tahiti Et Ses Îles* afin de développer de nouvelles offres de voyage et packages qui sont promues dans le cadre de campagnes tactiques menées parfois avec le soutien des compagnies aériennes (ATN et Air New Zealand notamment).
- Ces partenariats permettent à Tahiti Tourisme d'optimiser ses budgets, d'étendre la portée de son message et de bénéficier de nouveaux canaux de communication pour proposer aux consommateurs des offres de voyage, favorisant ainsi la conversion en les mettant directement en contact avec les vendeurs de la destination.
- Ces actions ont pour objectif principal de pousser les offres basse saison ou encore les packages beyond Bora Bora qui mettent en avant la diversité des îles et la diversité des types d'hébergement.

Développer les marchés de niche

PHF

- 10 voyages de presse en faveur de la Petite Hôtellerie familiale
- 4 voyages de familiarisation tour opérateurs et agents de voyage incluant le produit Petite Hôtellerie Familiale
- 3 campagnes tactiques en faveur de la Petite Hôtellerie Familiale (Amérique du Nord, Nouvelle Zélande et France)

CROISIÈRE

- 6 voyages de presse dédiés
 - 5 voyages de familiarisation dédiés
- 1 campagne image digitale dédiée à la croisière sur le marché US

Faits marquants en 2016 :

Lancement de la seconde phase de la campagne globale

Lancement du film Vaiana avec des actions en PF et à l'étranger

Perspectives 2017 :

Développement de la 3^{ème} phase de la campagne.

Refonte totale des sites internet.

Finalisation du TOP (Travel Online Planner)

Agrégats du bilan comptable :

En XPF	2015	2016
Immobilisations incorporelles et corporelles (Brut)	183 718 423	167 585 503
Actif immobilisé brut incorporel	32 269 528	31 919 392
Actif immobilisé brut corporel	151 448 895	135 666 111
Terrains	0	0
Aménagements de terrains	0	0
Constructions	0	0
Installations techniques, matériels, outillage	4 823 599	0
Autres immobilisations	143 381 472	134 298 956
Immobilisations en cours	3 243 824	1 367 155
Variation annuelle	0	-15 782 784
dont immobilisations affectées par le Pays	0	0
Terrains nus		
Terrains aménagés		
Constructions		
Matériel de transport affecté		
Autres		
Variation annuelle	0	0
Immobilisation financières brutes	420 998 600	401 999 600
Total actif immobilisé	604 717 023	569 585 103

En XPF	2015	2016
Créances et comptes rattachés (Brut)	17 979 293	12 070 945
dont Créances < 1 an	17 979 293	12 070 945
dont Créances > 1 an		
dont Créances douteuses	11 841 463	5 233 975
Provisions	9 659 822	4 399 906
En XPF	2015	2016
Trésorerie	90 290 692	226 568 412
VMP		
Disponibilités	90 290 692	226 568 412

En XPF	2015	2016
Capitaux propres	386 287 610	415 810 545
Capital social		
Prime de fusion	9 905 392	9 905 392
Autres réserves	54 000 000	54 000 000
Réserves statutaires		
Report à nouveau	306 541 226	322 382 218
Résultat de l'exercice	15 840 992	29 522 935
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
En XPF	2015	2016
Autres fonds propres	43 692 427	34 962 318
Provisions pour risques et charges	43 692 427	34 962 318
Avances conditionnées		
En XPF	2015	2016
Endettement	420 661 236	407 583 864
Emprunt auprès Etab. Bancaires	2 795 161	3 347 825
Emprunts et dettes financières divers		
Avance du Pays		
Dettes fournisseurs	216 500 134	214 630 517
Dettes fiscales et sociales	33 457 200	50 255 667
Autres dettes	167 908 741	139 349 855

Agrégats du compte de résultat :

	En XPF	2015	2016
Résultat d'Exploitation		-34 687 592	-30 768 102
Charges d'exploitation		1 670 098 708	1 744 679 546
dont Exploitation courante		1 381 384 948	1 431 956 343
dont Impôts et taxes		1 430 075	1 882 485
dont charges de Personnel		246 665 750	278 716 786
dont Autres charges		35 683 394	23 421 038
dont DAP		4 934 541	8 702 894
Produits d'exploitation		1 635 411 116	1 713 911 444
dont Chiffre d'affaires		82 010 279	97 984 767
dont production stockée			
dont subvention d'exploitation		1 534 370 000	1 602 810 706
dont reprises sur amortissements et provisions		15 244 837	9 637 096
dont Autres produits		3 786 000	3 478 875
Résultat Financier		7 587 362	55 734 653
Charges financières		25 026 073	9 133 281
dont intérêts sur emprunt			
dont intérêts et charges assimilées		1 189 880	444 549
dont intérêts sur avance du Pays			
dont différences négatives de change		23 836 193	8 688 732
Produits financiers		32 613 435	64 867 934
dont reprises sur provisions et transferts de charge		28 831 719	60 294 972
dont différences positives de change		3 781 716	4 572 962
Résultat Exceptionnel		42 941 222	4 556 384
Charges exceptionnelles		31 123 127	35 985 521
dont sur opération de gestion		27 022 080	13 569 468
dont sur opération en capital			
dont DAP		4 101 047	22 416 053
Produits exceptionnels		74 064 349	40 541 905
dont sur opération de gestion		43 725 151	4 202 673
dont sur opération en capital		35 000	26 812 594
dont reprises sur provisions et transferts de charges		30 304 198	9 526 638
Impôt sur les sociétés (IS)			
Résultat de l'exercice		15 840 992	29 522 935

Etat de la dette bancaire :

Date de signature	N° contrat	Libellé	Prêteur	Durée en année	Type taux	Taux (%)	Période de remboursement	Dernière échéance	Capital initial	Encours au 01/01/2017	Annuité 2017	Total intérêts du contrat
												Néant
									TOTAL			

